



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE

# L'ÉTAT EN BOURGOGNE EN 2012

**Activités des services  
déconcentrés  
à l'échelon régional**



# Sommaire

<u>DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE BOURGOGNE .....</u>	<u>5</u>
<u>DÉLÉGATION DE L'AVIATION CIVILE POUR LA BOURGOGNE ET LA FRANCHE-COMTÉ.....</u>	<u>9</u>
<u>DÉLÉGATION RÉGIONALE À LA RECHERCHE ET À LA TECHNOLOGIE.....</u>	<u>13</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (DIRECCTE).....</u>	<u>19</u>
<u>DIRECTION INTERRÉGIONALE CENTRE PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE.....</u>	<u>41</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE BOURGOGNE.....</u>	<u>47</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES.....</u>	<u>65</u>
<u>DÉLÉGATION RÉGIONALE AUX DROITS DES FEMMES ET A L'ÉGALITÉ BOURGOGNE.....</u>	<u>91</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT.....</u>	<u>99</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BOURGOGNE ET DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR.....</u>	<u>125</u>
<u>DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE DE BOURGOGNE.....</u>	<u>129</u>
<u>INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES.....</u>	<u>143</u>
<u>PÔLE ÉDUCATION FORMATION.....</u>	<u>151</u>



# DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE BOURGOGNE

**Directrice : Mme Claire LARMAND-CANITROT**

Adresse : 12, rue Montmartre

CS 41071

21010 DIJON Cedex

Tél : 03 80 58 20 34

Fax : 03 80 58 20 47

Mail : dr-bourgogne@douane.finances.gouv.fr

Site internet : www.douane.gouv.fr

Effectifs : 187 agents au 31 décembre 2012

Budget 2012 (salaires et fonctionnement) : 12 732 020 €

La direction générale des douanes et droits indirects dispose en Bourgogne d'une direction interrégionale (direction interrégionale de Dijon) et d'une direction régionale (direction régionale de Bourgogne).

Le directeur interrégional à Dijon (M. Philippe BAILLET) est responsable de la réalisation du budget opérationnel de programme pour les régions de Bourgogne, du Centre et de Franche-Comté.

La directrice régionale de Bourgogne (Mme Claire LARMAND-CANITROT) a la charge des services opérationnels et de l'action économique pour les quatre départements couvrant la région Bourgogne et disposait au 31 décembre 2012 d'un effectif réel de 187 agents, dont 46 agents pour les services de la surveillance.

La direction régionale se compose d'une division, cinq bureaux (dont un intégrant un service viticulture), deux centres de viticulture, deux antennes viticulture et trois brigades de surveillance intérieure.

## **I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE**

### **A) LA MISSION FISCALE**

La douane perçoit des droits et taxes au profit du budget de l'Union Européenne, de l'État et des collectivités locales et divers organismes.

L'essentiel des perceptions est constitué par les accises sur les produits pétroliers, les alcools et les tabacs.

Dans le domaine des contributions indirectes, la douane fait respecter les règles de production, de commercialisation, de détention et de circulation (vins, alcools) et gère le réseau des débitants de tabac.

La douane poursuit la modernisation de son outil fiscal, notamment en développant les télédéclarations, accessibles pour les opérateurs via internet.

### **B) LA MISSION À CARACTÈRE ÉCONOMIQUE**

La douane veille au respect des règles communautaires, afin de préserver la loyauté des échanges entre l'Union Européenne et les pays tiers, dans le cadre des accords commerciaux qui ont été conclus.

Elle établit des partenariats avec les entreprises, basés sur la confiance, afin de favoriser leur compétitivité à l'international et sécuriser leurs opérations commerciales.

Elle accompagne les entreprises importatrices et exportatrices, en leur proposant des procédures adap-

tées à leurs opérations de commerce international.

Elle élabore et diffuse les statistiques du commerce extérieur à partir des déclarations en douane pour les échanges avec les pays tiers et des déclarations d'échanges de biens au sein de l'Union Européenne.

### **C) LA MISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES CITOYENS**

La connaissance des flux et les liens étroits qu'elle entretient avec la marchandise donnent à la douane la capacité de faire la part entre les opérations de commerce légal et celles qui relèvent du commerce prohibé ou frauduleux.

En optimisant ses capacités de ciblage et d'analyse de risque, elle peut agir efficacement contre la fraude et la criminalité organisée, concentrer ses contrôles sur les opérations et les flux les plus sensibles et positionner ses agents, spécialistes de la régulation des flux internationaux, pour qu'ils interviennent là où se situe la fraude.

## **II- ACTIONS MAJEURES EN 2012**

### **A) L'ACTION ÉCONOMIQUE ET FISCALE**

#### **1) L'activité de dédouanement et les recettes collectées**

La direction régionale de Bourgogne a traité 64 861 déclarations en douane en 2012.

Elle a perçu globalement 878 millions d'euros de recettes, qui se décomposent comme suit :

- Fiscalité pétrolière : 732 millions d'euros (83% des recettes), dont 493 millions de TIPP répartis entre l'État (284 millions), les régions (82 millions) et les départements (127 millions);
- Contributions indirectes : 77,3 millions d'euros, dont 56 millions de droits sur les boissons;
- TVA à l'importation (autre que sur les produits pétroliers) : 45 millions d'euros;
- Droits de consommation sur les tabacs : 17 millions d'euros;
- Droits de douane : 14,5 millions d'euros;
- Taxe spéciale sur les véhicules routiers : 5,4 millions d'euros;
- Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) : 3,5 millions d'euros;
- Autres taxes : 7,1 millions d'euros;

#### **2) L'action économique à destination des entreprises**

Dans le domaine du dédouanement, la direction des douanes de Bourgogne met en œuvre une démarche de qualité à destination des opérateurs du commerce international : cette démarche, intitulée « 3S - Service – Simplicité - Sécurité » vise à simplifier les formalités des opérateurs et à sécuriser leurs relations avec la douane.

L'approche personnalisée des entreprises s'est poursuivie en 2012 : dans le cadre de la mission PME, 58 PME ont bénéficié d'un audit conseil par la cellule conseil aux entreprises

La promotion du statut d'opérateur économique agréé (OEA) a conduit à accompagner 14 entreprises, dont 6 ont déjà demandé à en bénéficier. Le statut d'OEA permet de bénéficier de simplifications douanières, de contrôles réduits et d'accords de reconnaissance mutuelle, signés ou en discussion.

Ces actions permettent de mettre en œuvre une politique de gestion des risques afin de cibler les contrôles sur les marchandises sensibles et les opérateurs les moins fiables. Ainsi, le délai moyen d'immobilisation des marchandises au moment du dédouanement n'est plus que de 4 minutes 59 secondes

en Bourgogne.

Dans le domaine des contributions indirectes, quatre audits conseil dans le négoce en vins et spiritueux ont été réalisés, et trois conventions personnalisées ont été octroyées. La promotion des déclarations dématérialisées (déclarations de production, de récolte et de stock) s'est poursuivie.

### **3) La protection du territoire et des citoyens : bilan de l'année 2012**

694 infractions ont été constatées par les services douaniers de Bourgogne, conduisant au redressement de 2,45 millions d'euros de droits et taxes et au recouvrement de 0,35 millions d'euros de pénalités.

193 infractions relatives aux produits stupéfiants ont conduit à saisir 318,9 kg de stupéfiants (190,795 kg de résine de cannabis, 9,105 kg d'herbe de cannabis, 3,203 kg d'héroïne, 372 g de cocaïne et 115,45 kg de khat).

9 686 articles de contrefaçon ont été saisis (hors cigarettes). 45 infractions ont été relevées dans le domaine de la contrebande de tabacs (saisie de 2,586 tonnes).

Parmi les affaires significatives sont signalées :

- La saisie dans un fourgon sur l'autoroute A31 de 153,58 kg de résine de cannabis (valeur : 307 160 euros);
- La saisie suite au contrôle de deux passagères dans un bus à destination de l'Espagne de 2,295 kg d'héroïne (valeur : 57 375 euros);
- Les saisies de 1,152 tonne et 1,130 tonne de tabac à narguilé dans des fourgons circulant sur l'autoroute A6.

Par ailleurs, les services douaniers de Bourgogne ont relevé 111 infractions sur des marchandises dans le cadre d'opérations commerciales ayant pour but ou résultat d'éluider des droits et taxes ou d'enfreindre les mesures du commerce extérieur. Dans le domaine des contributions indirectes, ce sont 115 infractions qui ont été constatées, portant principalement sur de fausses déclarations de récolte ou de stock, de fausses déclarations d'arrachage ou sur les règles d'utilisation d'alcool en exonération de droits.

## **III- PERSPECTIVES 2013**

La douane inscrira son action en 2013 dans le cadre du contrat pluriannuel de performance, qui couvre les années 2012 et 2013. Ce plan comporte quatre engagements :

- la douane, une administration partenaire des entreprises à l'international;
- la douane, une administration de protection du territoire et des citoyens;
- la douane, une administration fiscale moderne;
- la douane, une administration en mouvement à l'écoute de ses personnels.

En Bourgogne, les actions suivantes seront plus particulièrement menées :

Dans le domaine des contributions indirectes, la démarche 3S évoquée ci-dessus pour le secteur du dédouanement sera étendue au secteur de la viticulture (avec un service qui expérimentera cette démarche : le centre de viticulture de Dijon).

L'accompagnement des entreprises réalisant des opérations internationales sera poursuivi, avec l'objectif réaffirmé de favoriser leur compétitivité. Une réunion douane-entreprises, permettant d'évoquer tous les sujets d'actualité et de répondre aux attentes des opérateurs sera organisée en avril à Dijon.

S'agissant de la fiscalité, l'année 2013 verra la mise en œuvre de la taxe poids lourds (TPL), qui concernera les véhicules de transport circulant sur le réseau national non concédé. Les services douaniers de la surveillance auront en charge le contrôle du réseau taxable.

Dans le domaine de la lutte contre la fraude et afin de s'adapter en permanence aux divers procédés de fraude, des coordinations régionales supra-régionales seront mises en œuvre (mise en place de dispositifs axiaux programmés).

Enfin, l'administration des douanes a lancé une démarche stratégique afin de préparer son évolution en terme de métiers, d'organisation et de format pour les cinq ans à venir (période 2014-2018). Une concertation sera organisée au niveau national et au niveau local, en s'appuyant sur les grands blocs de mission douanière (lutte contre la fraude, dédouanement et conseil aux entreprises, fiscalité), et en associant toutes les parties concernées. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'action publique engagée par le gouvernement.



# **DÉLÉGATION DE L'AVIATION CIVILE POUR LA BOURGOGNE ET LA FRANCHE-COMTÉ**

## **Délégué: M Yves LE GOFF**

Adresse : Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord-Est (DSAC-NE),

délégation Bourgogne Franche-Comté

BP 81

21604 LONGVIC CEDEX

Tél: 03-80-65-07-20

Fax: 03-80-65-07-37

Mail: yves.le-goff@aviation-civile.gouv.fr

Effectifs : 11 agents

Budget : 100 000 €

La délégation de l'Aviation civile pour la Bourgogne et la Franche-Comté est une composante de la direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord-est (DSAC-NE), échelon interrégional d'un service à compétence nationale. Le siège de la DSAC-NE est situé sur l'aéroport de Strasbourg. Son directeur est M. Gérard LEFEVRE.

Sous l'autorité de ce dernier, la délégation exerce ses missions régaliennes et de surveillance sur les huit départements de ces deux régions. Elle compte onze agents. Son siège est situé à Longvic à proximité de l'aérogare civile.

## **I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE**

### **A) DES MISSIONS RÉGALIENNES**

Dans le cadre de ses différentes missions régaliennes, la délégation BFC assure, en tout ou partie, le traitement:

- des obstacles (pylônes de téléphonie mobile, lignes à hautes tensions);
- des dossiers d'urbanisme sous l'angle des servitudes aéronautiques;
- des documents de planification aéroportuaires (PEB - plan d'exposition au bruit et PSA - ), et des arrêtés préfectoraux de police des aérodromes;
- d'événements festifs (lâchers de ballons, feux d'artifice, rayons lasers, lanternes chinoises) ;
- d'événements sportifs (Tour de France cycliste) ;
- des manifestations aériennes;
- des activités aériennes ponctuelles ou permanentes (voltige, parachutisme, aéromodélisme) ;
- des questions environnementales aux abords des aérodromes;
- des dérogations de survol au-dessus des agglomérations ;
- des procédures administratives d'ouverture ou de fermeture d'aérodrome (y compris les aérodromes privés, plates-formes ULM) et hélistations;

- des enquêtes techniques lors d'accidents d'aéronefs pour le compte du bureau enquêtes analyse (BEA);
- des infractions relevant du code de l'aviation civile;
- du suivi et contrôle de la sûreté aéroportuaire de l'aérodrome de Dijon-Longvic sous l'autorité du préfet.

## **B) DES MISSIONS DE SURVEILLANCE**

Parallèlement aux missions régaliennes, la délégation BFC assure des activités de surveillance au regard :

- de l'aviation légère par la délivrance et le renouvellement des titres aéronautiques, l'identification des ULM et l'organisation des examens aéronautiques des futurs pilotes ainsi que le suivi et le contrôle des sociétés de travail aérien, des écoles de pilotages, des associations d'aviation légère ;
- du transport aérien par des contrôles inopinés des compagnies et aéronefs commerciaux effectués par les contrôleurs techniques de la DSAC-NE ;
- des aérodromes et des hélistations par des audits et contrôles au regard de la conformité des infrastructures.

## **II- ACTIONS MAJEURES EN 2012**

### **A) LE SUIVI DES AÉRODROMES ET DES HELISTATIONS**

#### **1) L'aérodrome de Dijon-Longvic**

L'affectataire principal est le ministère de la défense et l'affectataire secondaire est le ministère chargé de l'Aviation civile. Ce dernier a confié la gestion aéroportuaire de la zone civile à la CCI de Dijon par le biais d'une concession reconduite jusqu'au 31 mai 2013.

Pour l'année 2012, le nombre total de passagers ayant utilisés l'aérodrome de Dijon-Longvic est de 44 232 (tous trafics confondus : vols réguliers, charters, aviation d'affaire).

La délégation BFC assiste la préfecture dans la mise en œuvre des mesures de sûreté mises en place sur cette plate-forme.

En matière de sécurité aérienne, elle assure en relation avec son siège à Strasbourg, la conduite du dossier relatif à l'homologation de la piste principale.

#### **2) Les autres infrastructures dédiées**

La Bourgogne compte 24 aérodromes et 16 hélistations.

S'agissant des 24 aérodromes, 22 sont ouverts à la circulation aérienne publique (CAP) et deux sont à usage restreint.

Si 5 de ces plates-formes assurent la desserte commerciale de la région (Dijon-Longvic, Saint-Yan, Auxerre-Branches, Chalon-Champforgeuil et Nevers-Fourchambault), les 19 autres sont plus particulièrement dédiées aux différentes activités de l'aviation légère et sportive.

Par ailleurs, on dénombre également 27 plates-formes ULM et 21 aérodromes privés.

S'agissant des hélistations, sur les 16 répertoriées, 13 d'entre elles sont des sites exploités par le service médical d'urgence par hélicoptère (SMUH) et implantées dans l'enceinte des centres hospitaliers.

Au regard de ces infrastructures, la délégation Bourgogne Franche-Comté a effectué, au cours de l'année 2012, 15 audits de surveillance d'aérodromes et 6 audits d'hélistations.

De même, elle a travaillé sur les dossiers d'homologation des pistes d'Auxerre-Branches et de Dijon-Longvic. La piste d'Auxerre a été homologuée au mois de décembre 2012.

## **B) LES ACTIVITES AÉRIENNES**

Il appartient également à la délégation BFC de traiter des questions relatives aux activités aériennes de l'aviation générale en Bourgogne. Aussi, a-t-elle instruit 3 dossiers d'infraction à l'encontre de pilotes. De même, elle a recensé 16 accidents d'aviation dont 1 a provoqué 2 décès. Tous ces accidents aériens ont fait l'objet d'une enquête technique de première information en coordination avec le BEA (bureau enquêtes et analyses).

## **C) LES AVIS AUX DIFFERENTES PRÉFECTURES DE BOURGOGNE**

En 2012, la délégation BFC a traité au profit des quatre préfectures de Bourgogne :

- 35 dossiers de manifestations aériennes dont 4 de moyenne importance ;
- 1 fermeture de plateformes ULM.

De même, la délégation a été amenée à formuler des avis sur des activités diverses de sociétés de travail aérien : photographie, traitement agricole et largage de parachutistes notamment.

## **D) LA FORMATION AÉRIENNE ET L'AVIATION LÉGÈRE**

Pour la région Bourgogne, l'essentiel de la formation et de l'activité d'aviation légère est assuré par les 74 aéroclubs ou associations aéronautiques soit :

- 32 associations vol moteur;
- 5 associations vol à voile;
- 9 associations ULM;
- 5 écoles hélicoptère;
- 20 écoles de formation au pilotage des ULM.

Il faut ajouter à cela deux centres de parachutisme, situés sur les aérodromes de Chalon-Champforgeuil et de Saint Florentin-Cheu.

La délégation assure la surveillance de l'État sur les aéroclubs et associations, notamment en matière de qualité de formation. En 2012, elle a effectué 6 audits d'associations. De même, elle a organisé 10 sessions d'examen théorique de pilotes privés au bénéfice de 150 candidats et a délivré ou renouvelé environ 900 licences de « pilote privé » et « pilote professionnel ».

## **E) L'IMMATRICULATION DES ULM**

La délégation assure l'identification des ULM. Pour la seule région Bourgogne, on dénombre 502 ULM disposant d'une carte d'identification en état de validité.

## **III- PERSPECTIVES 2013**

Comme pour l'année 2012, la délégation BFC portera une attention toute particulière au regard des dossiers relatifs à l'aérodrome de Dijon-Longvic en liaison avec son siège à Strasbourg, que ce soit en matière de suivi économique, de sûreté mais également de l'homologation de la piste principale de l'aérodrome.

La délégation continuera à effectuer ses missions propres de sécurité de l'aviation civile et les missions pour le compte des préfectures de son secteur d'intervention, Bourgogne et Franche-Comté.

Toutefois, à partir du 1er janvier 2014, la réglementation européenne de sécurité aérienne voit son

champ s'étendre à des domaines de plus en plus nombreux et impose des exigences de plus en plus fortes pour les activités concourant au transport commercial de passagers tant au niveau des opérateurs que des Autorités.

L'enjeu majeur pour l'avenir de la délégation BFC est d'adapter son fonctionnement pour faire face aux nouvelles exigences qui sont d'acquérir et de préserver les compétences requises et de les maintenir de façon pérenne.

Ce qui entraîne vers une redéfinition des orientations en matière de surveillance, amenant à une plus grande responsabilisation des opérateurs et une approche réglementaire plus adaptée à l'aviation légère que celle du transport public afin de garantir un niveau de sécurité approprié à l'activité sans mettre en place des contraintes disproportionnées qui peuvent « in fine » l'étouffer.

# DÉLÉGATION RÉGIONALE À LA RECHERCHE ET À LA TECHNOLOGIE

Déléguée régionale : Catherine TREIMANY

Adresse : Bâtiment Vaillant  
22 avenue Garibaldi  
21000 DIJON

Tél : 03 80 44 69 75

Mail : catherine.treimany@recherche.gouv.fr

Effectifs : 3,6 etp au 31/12/2012 (DRRT, Adjoint DRRT, Chargé de mission, Assistante)

Budgets 2012 : 890 000 € (budget déconcentré BOP 172 et BOP 186 Fête de la science)

La délégation régionale à la Recherche et à la Technologie, administration du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est chargée de l'action déconcentrée de l'État dans les domaines de la recherche, de la technologie et de l'innovation, de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, en interaction avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, le monde socio-économique et le grand public.

Le Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie assiste le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, propose et coordonne les actions menées dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique et technique dans la région.

Il est conseiller du Recteur Chancelier pour ce qui concerne ses attributions en matière de recherche et de technologie.

Il est correspondant régional du Commissariat Général aux Investissements d'Avenir.

## **I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE**

- Veiller à la cohérence des initiatives prises dans la région avec les orientations de la politique nationale de recherche et d'innovation et les programmes d'action mis en place dans ce cadre;
- Favoriser, dans la région, les actions des établissements publics ou des organismes relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche;
- Mener ou susciter toutes les actions nécessaires en vue de l'émergence ou du renforcement de pôles de recherche et de technologie ouverts sur le monde socio-économique;
- Développer les actions de valorisation, organiser les transferts de technologies de la recherche publique vers les entreprises et encourager la diffusion des nouvelles technologies vers les petites et moyennes entreprises en liaison étroite avec le pôle Innovation et Développement Économique du SGAR;
- Promouvoir la diffusion de la culture et de l'information scientifiques et techniques;
- Proposer la répartition et l'attribution de subventions dans les domaines scientifiques qui sont examinées par le comité de l'administration régionale;
- Concourir avec les services déconcentrés de l'État compétents, notamment le rectorat, à la mise en œuvre des mesures visant à développer la recherche et l'innovation dans les entreprises et à promouvoir l'emploi scientifique;
- Réaliser l'expertise socio-économique des entreprises sollicitant le bénéfice de la procédure CIFRE;
- Instruire et contribuer à l'évaluation des projets de recherche, de transfert et de diffusion technologiques, en particulier dans le cadre des programmes européens;
- Lorsque l'appréciation du caractère scientifique et technique d'un projet de dépenses de recherche d'une entreprise le nécessite, l'administration fiscale sollicite la délégation à la recherche et à la

technologie pour obtenir une prise de position formelle portant sur le caractère scientifique et technique de leur projet de dépenses de recherche afin de valider l'obtention du crédit d'impôts recherche;

- Dans le cadre d'une procédure de rescrit en matière de crédits d'Impôts recherche, le délégué régional à la recherche et à la technologie est saisi directement par les entreprises afin d'obtenir une prise de position formelle portant sur le caractère scientifique et technique de leur projet de dépenses de recherche.

## **II- ACTIONS MAJEURES EN 2012**

Pour l'année 2012, les actions réalisées peuvent se décliner en trois volets principaux :

- Le soutien aux opérations structurantes de recherche;
- Le soutien au transfert de technologie et à l'innovation;
- L'action de soutien à la culture scientifique et technique.

Ces actions ont été menées essentiellement dans le cadre du Contrat de Projets État-région 2007-2013, en cohérence avec les programmes européens et dans le cadre du programme national des Investissements d'Avenir.

### **A) OPÉRATIONS STRUCTURANTES DE RECHERCHE**

Les projets CPER s'inscrivent dans le plan d'action régional pour l'innovation (PARI), déclinaison de la SRI et en particulier dans l'action C1 Enseignement supérieur, recherche et compétitivité du grand projet C.

La démarche menée en Bourgogne a conduit à établir des contrats d'objectifs avec les établissements de recherche pour les 4 pôles d'excellence identifiés dans le PARI, dont les contrats cadre sont signés par l'État, le conseil régional et les opérateurs de la recherche (UB, CHU, INRA, CEA, AGROSUP, ARTS ET METIERS ParisTech Cluny, ESC Bourgogne) :

- Sciences des matériaux et ingénierie des procédés, (SMT);
- Agroalimentaire, bio géosciences et agro environnement,(AGRALE);
- Santé, sciences et technologies de l'information et de la communication,(SANTE/STIC);
- Sociétés, identités, territoires et patrimoines (SHS).

Les projets intégrés du PARI, au nombre de 46 pour 2012 pour l'ensemble des quatre pôles, sont cofinancés par les dispositifs régionaux de soutien à la recherche et au transfert de technologie et par le PO FEDER. Le financement DRRT (BOP 172 et BOP 150) vise, par effet levier, à soutenir la recherche dans ses programmes structurants et à favoriser l'interaction entre les différents acteurs socio-économiques et l'accès aux sources de l'innovation.

L'action de la DRRT en 2012 a consisté plus particulièrement à examiner avec la DIRECCTE et le Conseil régional l'ensemble des projets, nouveaux ou actualisés par les porteurs et à en déterminer le cofinancement. Le budget DRRT a permis de participer au financement d'équipements scientifiques des projets :

#### **1) Nanosciences et Matériaux**

Conception, fabrication ou étude d'objets ou de systèmes à l'échelle nanométrique; élaboration de matériaux constitués de nanoparticules et recherche d'applications. En 2012 Équipement de la plateforme ARCEN (lithographie électronique), Équipement métallurgie Cluny.

#### **2) Ingénierie Moléculaire**

chimie séparative et procédés propres s'inscrit dans l'un des thèmes centraux du Contrat de Projet État

région : Environnement et développement durable. Il a en effet pour objectif de développer une chimie propre, économe en atomes, permettant de minimiser les rejets et d'optimiser les ressources. En 2012 chromatographie flash, capteurs et cryostat. Mise à niveau plateforme Pacsmub (Agilent : permettra d'être une plateforme de référence).

### **3) Optique et Communications, Nouvelles Technologies**

Ce projet, autour de l'Optique et des Interactions Matière-Rayonnement (OMR), s'inscrit dans un axe de recherches pluridisciplinaires en plein essor et qui a été identifié pour le nouvel Institut de Physique. Il recouvre plusieurs opérations de recherches en spectroscopie moléculaire, optique non linéaire, optique de champ proche et lasers. Les activités de recherches proposées sont originales et devraient conduire à des matériaux innovants avec des propriétés intéressantes dans le domaine de l'optoélectronique et en particulier dans les télécommunications. En 2012 Phase 3 du projet PHOTCOM ( pour fibres optiques et mesures de conduction)

### **4) AGRALE (Agriculture-Alimentation-Environnement)**

Ce projet fédère l'ensemble des recherches du campus dijonnais sur un objectif de production végétale de qualité, respectueuse de l'environnement et favorisant le développement d'aliments répondants aux exigences de la société quant à leurs propriétés, notamment sur le plan sensoriel. En 2012 Équipement mutualisé nanodrop pour mesure ADN, et caméra CCD pour proxymétrie vignoble.

### **5) Santé-STIC**

Ce projet regroupe toutes les équipes de recherche en santé, de la recherche biologique à la recherche clinique et l'épidémiologie qui s'associent aux équipes travaillant dans les sciences techniques de l'information et de la communication ainsi que celles des sciences cognitives. Ces équipes veulent développer de nouvelles applications technologiques dans le domaine de la santé et ont une ambition de valorisation de leur recherche. En 2012 soutien projet leucodystrophies, d'un projet de différenciation de macrophages, et d'un projet de validation de la plateforme spect (échographie cardiaque du petit animal)

Le pôle SHS n'a pas été soutenu en 2012 en raison du retard pris dans l'exécution des programmes financés sur les premières années du CPER (2007 à 2009).

L'ensemble des montants attribués au financement sur ces projets conduit à un montant de 557 000 euros pour la DRRT.

## **B) INVESTISSEMENTS D'AVENIR**

Une réunion de suivi a eu lieu en octobre 2012, organisée par la DRRT. Rappelons les principaux projets de R&D :

- IMAPPI : Ce projet a pour but de développer un prototype d'appareil d'imagerie médicale associant dans le même équipement les technologies de résonance magnétique (IRM) et de tomographie par émission de positrons (TEP);
- Xyloforest : Plateforme d'innovation « Forêt-Bois-Fibre-Biomasse du futur ». *Porté par ARTS et METIERS PARISTECH, régions concernées : Aquitaine, Pays de la Loire, Lorraine, Centre, Languedoc-Roussillon, Bourgogne, Midi-Pyrénées;*
- REFIMEVE+ : Réseau fibre métrologique à vocation européenne. *Porté par l'Université Paris 13, régions concernées: Ile de France, Aquitaine, Rhône Alpes, PACA, Midi Pyrénées, Nord pas de Calais, Bourgogne, Franche-Comté;*
- ACTION : Système intelligents intégrés au cœur de la matière;
- LipSTIC : Lipoprotéines et santé : prévention et traitement des maladies inflammatoires non vasculaires et du cancer. Ce projet cherche à développer de nouveaux traitements anti-cancéreux et anti inflammatoires plus efficaces et mieux tolérés grâce à une vectorisation de médicaments via les lipoprotéines. *Porté par le PRES Bourgogne Franche-Comté porteur Laurent Lagrost (Bourgogne), régions concernées : Bourgogne, Franche-Comté, Ile de France, Languedoc Rousillon, Lorraine, Provence Alpes Côte d'Azur;*

- ECOTROPHELIA : Réseau européen de formation en innovation alimentaire. *Porté par Agroparistech, régions concernées : Ile de France, Languedoc Roussillon, Aquitaine, Lorraine, PACA, Rhône Alpes, Bourgogne, Basse Normandie, Pays de la Loire, Alsace;*
- TALENTCAMPUS : Création d'un atelier de révélation, développement et capitalisation des talents tout au long de la vie. *Régions concernées : Ile de France, Bourgogne, Franche-Comté*
- Pea MUST : Adaptation multi stress et régulations biologiques pour l'amélioration du rendement et de la santé du pois protéagineux. *Porté par l'INRA Dijon, régions concernées: Aquitaine, Ile de France, Midi-Pyrénées, Bourgogne, Languedoc Roussillon, Bretagne, Rhône Alpes, Pays de la Loire, Nord Pas de Calais, Auvergne, Picardie.*
- Instituts Carnot ARTS : matériaux et procédés (en réseau national avec plusieurs implantations en Bourgogne);
- INTERNATS D'EXCELLENCE Montceau-les-Mines – 110 places. *Porté par le Rectorat/CROUS;*
- Citons aussi le projet de SATT Grand EST. *En cours de montage. Labellisé pour 60Me sur 10 ans.*

### **C) TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET INNOVATION**

L'action de la DRRT se traduit par le soutien apporté aux acteurs de la chaîne de l'innovation dès l'apparition des projets dans les laboratoires académiques et jusque dans les entreprises.

#### **1) UB Filiale**

SAS filiale de l'Université de Bourgogne en est la structure de valorisation. Elle est soutenue dans son activité Welience de service aux entreprises et dans son programme Synerginov, programme de maturation dont le financement a été accordé pour 3 ans par le MESR.

Le délai de mise place de la SATT constitue une difficulté pour le bon fonctionnement d'UB Filiale.

Le soutien se traduit à la fois par un financement et par les labels attribués par le MESR :

- Au RDT, réseau de ressources technologiques Bourgogne Innovation, pour ses actions de diffusion (journées technologiques notamment), et les prestations à caractère techniques (PCT) menées auprès des entreprises;
- Aux CRT centres de ressources technologiques. En 2012 en Bourgogne les CRT sont au nombre de 4 dont trois portés par UB Filiale : Welience agro-alimentaire, Welience Matériaux et Santé et technologies. Le quatrième CRT Abaqsys (optimisation de la production/mécanique) situé à Auxerre est labellisé;
- Aux PFT plateformes technologiques : la plateforme 3D du Creusot, et les plateformes de Dijon et d'Auxerre, qui mettent en relation étudiants notamment des lycées ou IUT et les PME.

Près de 300 000 euros sont attribués à ces actions d'aide au transfert (financement des PCT, fonctionnement des structures, missions d'intérêt général, diagnostics d'entreprises).

Le soutien apporté à L'incubateur PREMICE, au GIE Pharmimage est effectif et accompagne l'aménagement de l' Espace Régional de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat.

#### **2) L'incubateur régional PREMICE**

Fonctionne sous forme d'une structure associative pour laquelle le DRRT est commissaire du gouvernement. Le bon niveau d'activité de l'incubateur lui a permis d'avoir une conclusion très positive suite à un audit réalisé sur commande du MESR conduisant à un nouveau contrat avec le ministère lui assurant un financement de l'État pour une durée de trois ans. Il a toutefois été recommandé de veiller à la sélectivité des projets faisant l'objet d'une aide à la création. La subvention du MESR a été en 2012 de 242000 euros pour les projets académiques incubés au sein de PREMICE. Les turbulences autour de prémice, bien que très gênantes, n'ont pas empêché son fonctionnement.



### **3) Le concours national de création d'entreprises de technologies innovantes**

Annuel, organisé par le MESR, financé par le MESR et par OSEO, il bénéficie également d'un partenariat avec le Conseil régional. Les projets déposés doivent affronter une vive concurrence nationale, aucun quota régional n'étant défini a priori. La priorité est donnée aux projets présentant un fort potentiel de développement. On peut regretter le faible nombre de projets présentés en 2012.

### **4) Dispositif Crédit d'Impôt Recherche**

Plusieurs présentations structurées du dispositif Crédit d'Impôt Recherche et du dispositif Jeunes Entreprises Innovantes ont été réalisées en 2011. Elles s'ajoutent à de nombreuses interventions sur ce sujet lors de manifestations variées. L'objectif visé est de permettre au dispositif bourguignon de bénéficier de ces mesures fiscales à la hauteur de son importance économique ce qui n'est pas encore complètement le cas, malgré des chiffres en hausse.

Le nombre de contrôles CIR ne cesse d'augmenter. Pour 2010 349 entreprises de Bourgogne (dont 112 ont leur siège social hors Bourgogne) bénéficient du CIR pour environ 25,6M€.

Plusieurs communications sur l'importance de la réalisation des thèses de doctorats d'Université en entreprises ont été réalisées, en focalisant sur l'intérêt du dispositif des contrats CIFRE. 10 nouveaux dossiers ont fait l'objet d'une expertise par la DRRT et ont reçu une décision positive.

## **D) DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**

Le soutien aux actions de diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle programmé dans le cadre du CPER 2007-2013 s'est effectué en 2011 de 2 manières pour une somme globale de 75 000 €.

- Financement de la Fête de la Science (notamment coordination de villages des sciences sur l'ensemble du territoire bourguignon);
- Financement de la Mission de Culture Scientifique de l'Université de Bourgogne (expérimentarium et nuit des chercheurs);
- Financement du CCSTIB , tête de réseau pour la coordination de la diffusion de la culture scientifique en Bourgogne. Le CCSTI de Bourgogne bénéficie du label «Science, culture, Innovation» et a mis en place un conseil scientifique.

## **III- PERSPECTIVES 2013**

- Poursuivre les actions de coordination et de soutien à la recherche, à l'innovation et au transfert de technologie avec l'ensemble des acteurs de la région Bourgogne dans le cadre de la loi ESR;
- Participer aux réflexions concernant les programmes 2014-2020 (SRI, CPER, PO-Feder ...) et en coordonner pour l'État la stratégie avec le conseil régional au regard notamment des choix de spécialisation intelligente des régions;
- Proposer la mise en place et la structuration du Pôle de référence territorial pour la culture scientifique, technique et industrielle de Bourgogne;
- Poursuite du traitement des dossiers de JEI, CIFRE et Crédit Impôt Recherche;

Il s'agira en particulier de :

- Assurer la dernière année de CPER;
- Accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche en Bourgogne dans la mise en action de leur développement et des rapprochements à construire pour le futur contrat de site (Loi ESR)
- Accompagner par le soutien à la recherche une offre de formation attractive (Masters et Doctorats);

- Accompagner la dynamique des deux pôles de compétitivité : VITAGORA, associé au pôle de compétence AGRALE, et le Pôle Nucléaire Bourgogne pour l'industrie du nucléaire. Les projets significatifs de R & D issus de la collaboration entre les entreprises et les laboratoires de recherche seront soutenus;
- Renforcer le soutien aux Centres de Ressources Technologiques (CRT) et aux plates-formes technologiques(PFT) labellisés;
- Développer les plateformes techniques fédérant les équipes de recherche et ouvrant des coopérations avec les entreprises;
- Accompagner la SAS uB Filiale notamment en participant au conseil de surveillance et veillant au maintien du label CRT attribué aux départements de cette structure; accompagner la mise en place de la SATT;
- La mission de promotion des structures de transfert de technologie sera renforcée par un soutien à Bourgogne Innovation;
- Soutenir les objectifs de l'Incubateur PREMICE permettant de faire émerger davantage d'entreprises innovantes à forte croissance de développement;
- Associer davantage les établissements de recherche à la définition des objectifs de l'Incubateur;
- Participer au montage et au développement de l'écosystème régional de l'innovation;
- Favoriser la mobilisation des équipes de recherche dans les établissements bourguignons ; la participation aux conseils scientifiques de l'Université de Bourgogne, d'Arts et Métiers ParisTech Cluny et de SupAgro Dijon permettra d'œuvrer dans ce sens;
- Renforcer l'autonomie du jury régional du concours "création d'entreprises de technologies innovantes" organisé par le MESR.

# DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (DIRECCTE)

Directrice : Isabelle NOTTER

13 av Albert 1er

Tour Mercure BP 410

21 011 DIJON

Tél : 03 80 76 99 19

Fax : 03 80 76 99 20

Dr-bourg@direccte.gouv.fr

Effectifs : 320 personnes (Unités territoriales comprises) dont 120  
au siège régional

BOP d'intervention

BOP 102 : accès à l'emploi

AE : 9 375 328 €

CP : 9 366 292 €

BOP 103 : mutations économiques

AE : 6 656 412 €

CP : 5 544 376 €

BOP 134 : développement des entreprises

AE : 761 090 €

CP 1 106 129 €

BOP 111 : amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du  
travail

AE : 122 670 €

CP : 117 270 €

## **I- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DIRECCTE**

La Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation et de l'Emploi (DIRECCTE) est chargée de mettre en œuvre les politiques de l'État dans les domaines du travail, de l'économie et de l'emploi, ainsi que de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, en application du décret n° 2009 - 1377 du 10 novembre 2009.

La DIRECCTE de Bourgogne a été créée le 15 février 2010.

Elle comprend 3 pôles, associés à un secrétariat général, et 4 Unités Territoriales.

Au siège régional, on trouvera :

- Le pôle 3E (entreprises, emploi et économie) chargé du développement économique en faveur des entreprises, du développement du marché du travail et des compétences en faveur des salariés et des demandeurs d'emploi ;
- Le pôle T (politique du travail) chargé de la mise en œuvre de la politique du travail couvrant le champ de l'inspection du travail et celui de l'amélioration de la qualité du travail et des relations so-

ciales ;

- Le pôle C (concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie) chargé des contrôles de concurrence, de vins et de métrologie légale ainsi que de la coordination et du suivi de la performance des actions de contrôle dans les domaines de la protection économique du consommateur et de la sécurité des consommateurs exercées par les DD(CS)PP ;
- Le secrétariat général chargé des fonctions support (GRH, finances, logistiques, informatique)
- 2 cellules chargées respectivement de la communication, et du pilotage de la performance et le SEPES (service d'études prospectives, évaluation et statistiques) placés sous l'autorité de la directrice régionale. Ces 3 entités sont transverses aux 3 pôles. Communication et performance sont articulées avec le secrétariat général pour les champs ayant des interactions réciproques (contrôle de gestion, GRH, logistique ...).

Au niveau territorial, on trouvera :

- Quatre Unités Territoriales (une dans chaque département) qui déclinent dans leur organisation les pôles 3E et pôle T. Elles sont chargées de mener les actions de proximité et mettent en œuvre la stratégie régionale en matière de développement économique et de l'emploi ainsi que les plans d'actions de l'inspection du travail.
- Deux DDPP (directions départementales de la protection des populations) en Côte d'Or et Saône et Loire et deux DDCSPP (directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations) dans l'Yonne et dans le Nièvre. Placées sous l'autorité des préfets de départements, elles mettent en œuvre les politiques relatives à la protection économique, à la sécurité des consommateurs et à la veille concurrentielle.

## **II- PÔLE 3E : ENTREPRISES, EMPLOI, ÉCONOMIE**

Le Pôle 3E s'est constitué autour de 4 services employant 51 personnes :

- Développement des entreprises et des territoires (DET) ;
- Développement du marché du travail (DMT) ;
- Fonds social européen (FSE) ;
- Service régional du contrôle de la formation professionnelle (SRC) ;
- et d'une cellule de gestion financière pour l'ensemble des BOP d'intervention.

L'objectif a été de mutualiser les fonctions précédemment réparties dans les services séparés et de développer les synergies entre les différentes politiques en faveur du développement économique, dans une logique d'optimisation de moyens et de prise en compte de l'ensemble des sujets touchant à l'économie, à l'emploi et aux entreprises. Le pôle 3E assure un pilotage régional des activités en capitalisant sur les expériences des Unités Territoriales (UT) et en harmonisant leurs bonnes pratiques.

En 2013, le pôle 3E inscrira son action dans le cadre de référence fixé par les 3 DAC dont il relève au niveau de son périmètre, tout en tenant compte des spécificités, voire des particularismes de la région Bourgogne. Il sera d'une façon générale fortement mobilisé pour mettre en œuvre les nouvelles politiques publiques industrielles et de l'emploi, avec un accent qui sera nécessairement mis sur les mesures consécutives au sommet social de juillet 2012. Ces politiques visent au premier chef à développer l'emploi et à assurer l'insertion professionnelle des jeunes, tout en veillant au maintien des salariés les plus âgés dans l'emploi.

Les nombreuses études conduites, tant au niveau régional qu'aux niveaux infra par le SEPES, le C2R (CARIF/OREF), les enquêtes menées par Pôle emploi, les consulaires, la Banque de France ainsi que les diagnostics de territoire réalisés par les SPEL constituent la guidance pour définir des axes prioritaires d'intervention qui répondent à des enjeux et des besoins avérés.

Les grands enjeux, s'agissant de la région Bourgogne, consisteront :

- À intensifier la lutte contre le chômage, en contribuant à fluidifier le fonctionnement du marché du travail (retour à l'emploi des CLD et CTLD) ; la mise en œuvre, le déploiement et la montée en

charge des emplois d'avenir et des contrats de génération constitueront pour la DIRECCTE des premières priorités;

- À faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, tout en veillant au maintien ou à la reprise d'emploi des seniors;
- À renforcer la qualification et l'adaptabilité des actifs bourguignons;
- À poursuivre le développement des secteurs industriels clés ainsi que la structuration des pôles, grappes et filières;
- À apporter un appui et un soutien au commerce, à l'artisanat et aux services, à faciliter l'organisation de la filière tourisme, en tant qu'ils constituent de véritables leviers de cohérence et de cohésion territoriales;
- À anticiper et à accompagner les mutations économiques des entreprises et des bassins d'emploi;
- Enfin, à contribuer au renforcement de la compétitivité des entreprises, en jouant sur tous les leviers possibles à la main de la DIRECCTE ou à celle des opérateurs du développement économique et financier des entreprises : innovation, international, intelligence économique, capital humain, attractivité du territoire...

## **A) LE SERVICE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DES TERRITOIRES**

### **1) Principales missions du service**

Le service Développement des Entreprises et des Territoires rassemble l'ensemble des composantes du développement économique, avec des liens tout particulier entre développement, innovation, international, ressources humaines :

Le service DET couvre les entreprises de tous secteurs d'activités (industrie, commerce, tourisme, économie sociale et solidaire...) et de toute taille (TPE, PME, groupes...) en mobilisant les BOP 134 (développement des entreprises), 223 (tourisme), l'axe 1 du BOP 103 ainsi que le FISAC, pour accompagner les entreprises dans le développement de leur appareil de production, de leur organisation commerciale, de leur capacité d'exportation, de leur solidité financière, des compétences de leurs salariés. Cette organisation a pour but de mettre en œuvre plus facilement la politique de soutien à l'économie de manière générale, et en particulier sur les territoires marqués par des restructurations industrielles. La mise en place du service s'appuie notamment sur des échanges et des informations régulières entre les chargés de mission du siège et des unités territoriales (UT).

### **2) Actions majeures 2012**

La connaissance du terrain a été poursuivie avec la visite-diagnostic de 292 entreprises et la mise en œuvre d'un suivi spécifique et personnalisé pour la cinquantaine d'entreprises de taille intermédiaire ou à fort potentiel.

L'appui au Commissaire au Redressement Productif, nommé par le Ministre en milieu d'année, aussi bien sur dossiers ponctuels que sur un certain nombre de filières ou de bassins.

Le suivi des contractualisations avec les principales filières régionales.

La poursuite des actions avec la plasturgie, le bois, l'emballage/conditionnement, l'automobile, la pierre.

La signature du Plan Stratégique Usages Innovants et Filière NTIC 2012-2014.

La négociation des CAPéCO (Contrat d'Appui à la Performance économique et à l'Evolution des Compétences) avec la métallurgie et les IAA, la préparation d'un CAPéCO artisanat.

La poursuite du travail avec les deux pôles de compétitivité : Pôle Nucléaire Bourgogne et VITAGORA qui ont été classés respectivement performant et très performant.

La poursuite et intensification des actions avec le secteur de l'automobile, en particulier sur les volets ressources humaines et LEAN, et de certains de ses sous-ensembles spécialisés (Magny Cours en particulier).

Un important soutien à la structuration des 4 grappes d'entreprises labellisées par la DATAR, avec le

montage de projets collaboratifs, ainsi qu'à l'ingénierie d'un certain nombre de nouveaux clusters (RFID, chanvre, CND, mécatronique, gestion active du bâtiment ...).

La poursuite des soutiens et contractualisations avec les secteurs des services, de l'artisanat et du commerce.

Le montage, l'instruction et la présentation de 26 dossiers FEDER représentant un total de soutien de 2,190 M€ pour une assiette de 7,2 M€. La DIRECCTE assure la gestion de tous les dossiers d'actions collectives ainsi que de tous ceux des pôles Agrale et Matériaux.

43 actions collectives ont été soutenues pour un montant décidé total d'aides de 3,72 M€ dont 0,79 M€ de crédits DIRECCTE BOP 134 et 0,15 M€ de crédits DIRECCTE BOP 103. Pour 74 %, ces dossiers sont issus des pôles et des filières.

Poursuite des actions dans le cadre des contractualisations sur les compétences et l'emploi (automobile, petites entreprises...). Nouvelles contractualisations avec la plasturgie et la métallurgie.

### **3) Perspectives 2013**

Le service agira sur tous les leviers possibles de compétitivité : innovation, international, intelligence économique, capital humain, attractivité du territoire... Il sera particulièrement impliqué dans les dossiers de mutation, en particulier avec le Commissaire au Redressement Productif. Les principaux objectifs sont donc les suivants :

#### ***a) Soutenir le développement des entreprises et la compétence des salariés***

Connaître précisément le tissu économique local, en maintenant les objectifs de visites annuels par chargé de mission, tout en élargissant à la fois les secteurs des entreprises visées (artisanat, tourisme) et les problématiques abordées (relations internationales, formation des salariés, anticipation des mutations économiques).

Participer à l'équipe régionale à l'export avec le Conseil régional, la CCIR, Ubifrance et les conseillers du commerce extérieur de la France.

Appliquer les orientations nationales pour l'innovation et la compétitivité des entreprises : 2013 verra la poursuite de la mise en œuvre de orientations issues des EGI, le suivi des filières stratégiques, les visites des ETI bourguignons et le suivi des opérations des investissements d'avenir. Les travaux avec les deux pôles de compétitivité (Vitagora et PNB) se poursuivront pour les accompagner dans la préparation de leur nouvelle feuille de route et dans l'élaboration de leur contrat de performance.

Un effort particulier portera sur les filières industrielles encore insuffisamment structurées en Bourgogne. La contractualisation notamment sous forme de CAPÉCO (contrat d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences) sera poursuivie en 2013 avec la signature de deux nouveaux CAPÉCO et la préparation de deux autres.

Les actions collectives, financées par le BOP 134, financeront majoritairement les postes d'animation et d'ingénierie. Les projets relatifs aux RH et à l'innovation feront l'objet d'une ingénierie spécifique sur les crédits du BOP 103 et du FEDER. Dans la mesure du possible seront soutenues les démarches de veille prospective, en particulier à l'international, en lien avec les préoccupations d'intelligence économique, ce qui se trouve facilité par la création du pôle 3E.

Pour chacun des dossiers aidés une réflexion sera menée dans la logique du pôle 3E sur les interactions entre le développement et les préoccupations sur l'intelligence économique, l'international, les ressources humaines.

#### ***b) Accompagner les territoires***

Le service DET intègre les activités de développement des TPE, du commerce de proximité, du tourisme ainsi que de l'économie solidaire et sociale. Ces domaines seront suivis en lien avec les UT et les interlocuteurs habituels, préfetures et réseaux consulaires, et mobiliseront notamment les crédits du FISAC et du BOP 103 (anticipation des mutations économiques et gestion active des ressources humaines – GPEC-EDEC).

La connaissance des territoires et de leurs mutations économiques sera rendue possible par les contacts avec les chefs d'entreprises. Les chargés de mission continueront à se voir assignés des objectifs en nombre de visites d'entreprises. Le champ des mutations économiques est identifié comme prioritaire par le pôle. Dans les contacts avec les entreprises et les examens des dossiers, les différents aspects seront pris en compte : sociaux, industriels, territoriaux... Les crédits des BOP 134 et 103 (mutations et GPEC) pourront être mobilisés sur ces objectifs.

La formation professionnelle donnera l'occasion d'un travail avec les OPCA pour qu'ils présentent des projets dans le cadre du FPSPP. Seront privilégiées les actions s'intégrant dans les priorités du pôle pour le développement des territoires en difficultés ou choisis pour une action de GPEC territoriale ou la structuration de filières.

### ***c) Préparer les futures contractualisations***

2013 sera l'année d'élaboration de différents documents d'orientation stratégique régionale (Stratégie régionale de l'Innovation en mode spécialisation pour une compétitivité intelligente en particulier) et d'application (programmes européens en particulier. Le service devra s'impliquer fortement sur tous les aspects Recherche, Innovation, Développement des Entreprises et des Territoires).

## **B) LE SERVICE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL**

### **1) Principales missions du service**

Le service Développement du marché du travail DMT met en œuvre les politiques de l'emploi au niveau régional en mobilisant les BOP 102 et 103 (hors action 1). Les cinq chargés de mission du siège sont responsables de plusieurs dispositifs et les mettent en œuvre en s'appuyant en tant que de besoin sur les services des UT qui assurent une proximité avec les structures sur le terrain et qui déclinent les actions au niveau des territoires au bénéfice des publics en difficulté.

En 2012, le service a été particulièrement sollicité par les travaux menés dans le cadre des commissions emploi et formation du CCREFP et dans celui du Plan de continuités professionnelles signé au début de l'année.

Ces travaux effectués en partenariat avec le Conseil régional et les partenaires sociaux au niveau régional ont permis de nourrir la concertation et de définir en commun de nouvelles orientations pour le développement de l'emploi et l'adaptation du dispositif de formation.

La fin de l'année a par ailleurs été marquée par la mobilisation des acteurs autour des emplois d'avenir.

### **2) Actions majeurs 2012**

#### ***a) Les contrats aidés***

Les contrats aidés font l'objet d'une attention particulière pour piloter au mieux leur programmation au bénéfice des personnes en difficulté. La définition des publics prioritaires se fait au sein du SPER en conformité avec les grandes orientations nationales (chômeurs longue durée, bRSA, travailleurs handicapés, seniors...). Il est évidemment tenu compte des spécificités du marché du travail bourguignon.

L'année 2012 aura vu poursuivre l'effort des années précédentes en matière de prescription des contrats et de pilotage d'une enveloppe physico-financière dans le respect des contraintes de la programmation budgétaire. Le travail important réalisé avec les Conseil généraux (CAOM - conventions annuelles d'objectifs et de moyens) permet de remplir les objectifs de prescriptions pour les bRSA et de respecter les contraintes budgétaires. Ce suivi précis sera maintenu en 2013.

Pour le secteur non-marchand, en 2012, 10883 contrats uniques d'insertion CUI-CAE ont été prescrits dont 2458 ont été cofinancés avec les Conseils Généraux.

Pour le secteur marchand, 1022 contrats uniques d'insertion CIE ont été prescrits, dont 182 cofinancés. Les missions locales ont prescrit 259 CUI CAE et 892 CUI-CIE en 2012.

## **b) Les Maisons de l'emploi**

5 MDE sont conventionnées en 2012 selon le nouveau cahier des charges 2011/2014 (une par département à l'exception de la Côte d'Or qui en compte deux)

Le montant des subventions versées par l'État aux cinq MDE en 2012 a été de 1 564 162 M. €.

Dans le cadre de leur nouveau rôle d'ensemblier, les MDE ont animé et coordonné un certain nombre d'actions territoriales parmi lesquelles des actions de GPEC et le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics passés par les collectivités.

## **c) La mise en œuvre des politiques en faveur de l'insertion et l'emploi des jeunes**

### Les Missions locales

Dans le cadre du dialogue de gestion renforcé avec les 16 missions locales de Bourgogne, les chargés de mission du service et des UT ont été formés au nouvel outil développé par la DGEGP.

Un groupe de travail a par ailleurs été constitué afin de définir de nouveaux critères de répartition des crédits entre les missions locales.

### Le programme jeunes « CIVIS »

En 2012, 5 764 jeunes sont entrés dans le dispositif, soit 105.4 % de l'objectif.

3 175 ont bénéficié d'un CIVIS classique et 2 589 d'un CIVIS renforcé.

3 069 jeunes bénéficiaires d'un CIVIS sont sortis en emploi, dont 2 091 en emploi durable.

### Le parrainage

Ce dispositif destiné à faciliter l'accès à l'emploi ou à la formation de personnes victimes de discriminations est constitué de 15 réseaux (dont 2 dédiés aux personnes handicapées) en Bourgogne, avec pour objectif l'accompagnement par des parrains (bénévoles) de 576 filleuls.

Un budget de 130 000 € a été consacré par la DIRECCTE pour le financement des 15 réseaux, la DR-JSCS finançant également le dispositif.

Un comité de pilotage s'est réuni à quatre reprises, notamment pour organiser une journée du parrainage (4 octobre 2012), élaborer une charte régionale et préparer l'appel à projets 2013.

### Le dispositif ANI - jeunes décrocheurs

L'art. 1 de l'accord national interprofessionnel du 7 avril 2011 sur l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès à l'emploi prévoit la mise en œuvre d'un accompagnement individuel renforcé pour 20 000 jeunes « décrocheurs » par les missions locales.

En Bourgogne, le dispositif financé par le FPSPP s'est décliné avec un objectif de 442 jeunes à répartir entre les 14 missions locales retenues par appel à projets – budget : 663 000 €.

Cette action spécifique lancée en novembre 2011 est suivie par la DIRECCTE et pilotée par un comité comprenant sous son égide le Rectorat, les représentants de la COPIRE et l'Association régionale des missions locales. Ce comité s'est réuni deux fois en 2012 et a été élargi à Pôle emploi et au SGAR.

Au 31/12/2012, 458 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement et 122 ont trouvé un emploi de plus de six mois, une formation qualifiante ou ont réintégré une formation initiale.

## **d) L'alternance : apprentissage et contrat de professionnalisation**

Dans le cadre du Contrat d'objectifs et de Moyens signé entre l'Etat et le Conseil régional en 2011, l'agrandissement et la modernisation de plusieurs CFA, notamment celui de l'automobile à Mâcon ont été entrepris.

En 2012, 7814 contrats d'apprentissage ont été conclus dont 207 dans le secteur public. Ce chiffre traduit une légère augmentation par rapport à 2011.

3253 contrats de professionnalisation ont été conclus, 2537 ayant concerné des jeunes de moins de 26 ans.

La DIRECCTE a poursuivi son activité d'information et de mobilisation des acteurs de l'apprentissage.



Les SPEL ont également permis de réunir au niveau local entreprises, organismes consulaires et CFA et de multiples opérations de promotion de l'alternance ont été menées à l'instar du salon annuel Apprentissimo en Côte d'Or.

Par ailleurs, une étude approfondie a été demandée au C2R sur les feins et les leviers de développement de l'apprentissage en région Bourgogne.

#### **e) La politique en direction des travailleurs handicapés**

2012 a vu la mise en œuvre opérationnelle du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH). Une journée de communication autour de l'action du PRITH a notamment réuni 150 acteurs de l'insertion des personnes en situation de handicap et de la prévention de la désinsertion professionnelle.

Le PRITH a pour objet de fédérer l'ensemble des acteurs œuvrant dans le domaine de la formation, de l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Il se décline sous forme de plan pluriannuel, au niveau régional et au niveau des territoires sous l'égide des unités territoriales de la Direccte.

Parmi les premières actions mises en œuvre figure la création d'un site portail internet ([plan-handicap-bourgogne.fr/prith](http://plan-handicap-bourgogne.fr/prith)) permettant l'accès aux informations utiles sur les obligations d'emploi des entreprises et les aides existantes et, de la manière la plus exhaustive possible, sur les dispositifs dont les personnes handicapées peuvent bénéficier, qu'ils soient généraux ou spécifiques.

Il comporte également un extranet d'accès réservé aux partenaires du PRITH.

Une action expérimentale d'accompagnement de personnes en situation de handicap psychique a été conduite dans le département de l'Yonne. Un groupe de 7 personnes en situation de handicap psychique a été accompagné dans les différentes étapes du parcours de professionnalisation (évaluation et orientation, formation, accompagnement, accès à l'emploi, maintien dans l'emploi).

Un GEIQ (groupement d'employeurs) dédié l'insertion et à la qualification des personnes en situation de handicap a été labellisé par le CNEIQ en Saône et Loire en octobre 2012. 16 Contrats de professionnalisation ont été signés essentiellement avec des entreprises du secteur du télé-conseil.

Deux réseaux de parrainage de personnes en situation de handicap ont été également mis sur pied dans le cadre du PRITH.

Par ailleurs, les 15 entreprises adaptées de Bourgogne ont bénéficié de financements publics pour l'emploi de plus de 628 personnes handicapées. En 2012, environ 8 Millions d'euros ont été alloués à l'aide au poste ainsi que 1 075 000 euros au titre de la subvention spécifique.

#### **f) L'insertion par l'activité économique**

La rénovation des modalités de conventionnement des structures d'insertion par l'économique s'est poursuivie avec des dialogues de gestion tenus avec chaque SIAE (ACI, régies de quartier, AI, EI et ET-TI).

- 397,5 postes d'insertion conventionnés dans 25 entreprises d'insertion;
- Dans 9 entreprises de travail temporaire d'insertion, 35,57 postes d'accompagnement conventionnés (un poste étant conventionné pour 12 salariés en insertion).

Des conventions ont été signées au titre du FDI à hauteur de 383 149 euros, en tenant compte de la première année d'une action expérimentale pluriannuelle visant à renforcer les sorties pour emploi durable de l'IAE,

Au total, 6 749 759 euros ont été attribués par l'État à l'insertion par l'économique en 2012.

Par ailleurs, l'accord cadre national entre l'État, Pôle emploi et les têtes de réseau a fait l'objet d'une déclinaison régionale en 2012. Cette accord permet d'améliorer la fluidité des relations entre les différents acteurs de l'insertion et institue un comité régional de suivi et d'harmonisation favorisant les échanges sur les pratiques départementales.

### **g) Aides à la création d'entreprises**

Le programme NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la reprise d'Entreprise), lancé en 2009 a été développé ces dernières années. Ce dispositif comprend un accompagnement renforcé des créateurs pour monter leur projet, structurer son financement et assurer sa consolidation pendant les trois premières années d'activité. Il comporte également un prêt à taux zéro financé par la Caisse des Dépôts.

Pour l'année 2012, selon les données déjà disponibles :

- 17 opérateurs ont été conventionnés;
- 684 personnes ont bénéficié d'un accompagnement Nacre;
- 515 500 euros ont été alloués aux opérateurs;
- 205 créateurs repreneurs ont bénéficié d'un prêt à taux zéro.

### **h) Appui au développement de l'emploi dans l'économie sociale**

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) offre aux associations et structures de l'économie sociale la possibilité de bénéficier de prestations de conseil afin de consolider leur modèle économique et de développer l'emploi. En 2012, la DIRECCTE y a consacré 383 000 €. Les actions du DLA avaient permis de pérenniser 4 398 emplois en 2011, 312 structures bourguignonnes ayant été accompagnées. Les secteurs prioritaires du DLA en Bourgogne sont le Service à la Personne et l'Insertion par l'Activité Economique.

### **i) Formations aux savoirs de base pour les demandeurs d'emploi**

#### Rappel du contexte

Le dispositif des Compétences Clés permet de dispenser une formation personnalisée en fonction du projet d'insertion professionnelle d'un demandeur d'emploi ou d'une personne en insertion par l'activité économique ou en contrat aidé. Un nouveau marché public lancé en 2011 a permis de retenir 14 lots couvrant l'ensemble de la Bourgogne.

#### Sur la durée de l'année civile 2012

- 3249 personnes ont été orientées vers la formation par les prescripteurs (Pôle Emploi, Missions Locales, PLIE, Cap Emploi, MDE, SIAE...),
- 2867 personnes parmi les orientées ont participé à la formation,
- 1253 personnes ont achevé leur parcours de formation sans abandonner (source : ROSACE au 04 février 2013 - <https://www.rosace.travail.gouv.fr/rosacestatistique>)

Une réunion a eu lieu avec les prestataires et les prescripteurs sur la thématique d'échanges de pratiques liées à la formation d'apprenants en situation d'illettrisme le 22 11 12 et le volet qualitatif du programme est renforcé par une meilleure prise en compte de la FOAD et des compétences transversales, valorisables à l'aide du socle des Compétences Clés.

### **j) Formation pour les personnes détenues en 2012**

Pour un objectif de 357 personnes en formation en 2012, 319 personnes placées sous main de justice ont participé à une formation financée par la Direccte et la Direction régionale des services pénitentiaires.

122 000 euros programmés par la Direccte ont été alloués à des actions de formation, de remobilisation et de chantier « école ».

### **k) La VAE et les titres professionnels**

Le Comité régional des certificateurs publics (CRCP) financé et piloté par la Direccte et la délégation académique à la formation initiale et continue a poursuivi son travail de promotion du dispositif et d'appui auprès des entreprises.

La DIRECCTE a organisé avec les services de l'Etat réunis dans le cadre du CRCP et le Conseil Régional une journée anniversaire à l'occasion des 10 ans de la VAE.

Cette manifestation qui a réuni 150 participants environ a permis notamment de restituer des expériences régionales de VAE de la part d'entreprises ayant conduit cette démarche en région et de candidats.

### **I) La labellisation « orientation pour tous » Service Public de l'Orientation (SPO)**

La DIRECCTE a été désignée par le préfet de région pour instruire les demandes de labellisation suite à la parution des textes réglementaires en mai 2011.

En 2012, elle a instruit deux demandes de labellisation « orientation pour tous ».

La politique d'accès aux différentes certifications par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), notamment collective, a été poursuivie par les Unités territoriales. Celles-ci ont pu s'appuyer sur l'offre de services du Comité Régional des Certificateurs Publics (CRCP).

### **3) Perspectives 2013**

Le service DMT est mobilisé sur les axes prioritaires de la politique gouvernementale de l'emploi.

Il continuera à déployer une grande part de son activité sur la mise en place des emplois d'avenir et des contrats de génération qui nécessitent la mobilisation de multiples acteurs, outre les entreprises et collectivités employeurs.

Il assure également la mise en œuvre des autres politiques d'insertion professionnelle des publics en difficulté et du développement de l'emploi, à travers les mesures des BOP 102 et 103.

Il s'agit principalement des autres dispositifs plus classiques en faveur de l'emploi des jeunes, à travers la mobilisation du CIVIS, un effort accru pour le CIVIS renforcé, l'alternance et le déploiement des écoles de la deuxième chance (E2C).

La création en cours d'une quatrième E2C permettra en 2013 de doter chaque département de la région d'une telle structure d'accueil et de formation de jeunes éloignés de l'emploi.

Les UT conduisent avec les 16 Missions locales bourguignonnes un dialogue de gestion constructif où sont pris en compte les résultats des structures en matière d'insertion. Une modulation financière a été mise en œuvre en 2011 et 2012 en fonction des performances tout en maintenant l'enveloppe régionale consacrée aux politiques pour les jeunes. Ces modalités de dialogue de gestion seront poursuivies en 2013, en prenant en compte le nouvel outil développé par la DGEFP.

En 2013, le plan de modernisation du secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) sera poursuivi en mettant l'accent sur la thématique de la formation des salariés en insertion et du développement de la clause d'insertion en faveur de l'IAE.

La thématique de la formation des encadrant et des salariés en insertion sera prévue, à travers la mise en place de plates formes de qualification et de formation de manière expérimentale dans deux territoires avec l'appui de l'AFPA..

Pour les travailleurs handicapés, Le PRITH (Plan régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés) désormais opérationnel en Bourgogne permet la mobilisation accrue des partenaires aux niveaux régional et territorial autour d'un plan d'action évolutif pour l'accès à la formation et à l'emploi des travailleurs handicapés.

En 2012 les tensions apparues les années précédentes dans le suivi des entreprises adaptées à cause d'un manque d'aides aux postes ont pu être résorbées grâce au Pacte national pour l'emploi.

Les créateurs/repreneurs d'entreprises continueront à être soutenus dans le cadre du dispositif NACRE. Une attention particulière sera portée sur la qualité des prestations des opérateurs.

De même l'économie sociale et solidaire continuera à faire l'objet de l'attention du service, à travers le financement des DLA et de l'IAE dans une logique de partenariat avec les autres services concernés (DRJSCS, CDC, conseil régional et conseils généraux). Une part notable de l'activité des DLA devra être recentrée sur l'appui aux associations qui recruteront des jeunes en emploi d'avenir.

À la suite des travaux d'élaboration du CPRDFP, le service DMT s'implique dans le suivi des mesures prévues, en partenariat avec les autres services de l'État impliqués (DRAAF, rectorat...). Un travail im-

portant a été entrepris dans les domaines de la formation des demandeurs d'emploi et celle des jeunes, dans le cadre notamment de la commission formation du CCREFP.

Il participe également activement aux travaux s'inscrivant dans le cadre du plan pour les continuités professionnelles signé avec le conseil régional et les partenaires sociaux au niveau régional début 2012 (développement d'actions de GPEC dans les territoires, conseil en évolution professionnelle pour les salariés, structuration régionale des GEIQ bourguignons, observation des métiers de demain...).

## **C) LE SERVICE FONDS SOCIAL EUROPÉEN**

Le service FSE pilote et gère les crédits du Fonds social européen, sous l'autorité conjointe du préfet de région, autorité de gestion déléguée pour les fonds communautaires et de la DGEFP, autorité de gestion en titre.

Il dispose pour 7 ans (2007-2013) d'une enveloppe de 102 M€.

L'objectif principal est de piloter le programme, en lien avec les principaux acteurs responsables de la mise en œuvre de la politique de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion sociale et de gérer les crédits alloués dans le respect des règlements communautaires et nationaux.

### **1) Principales missions du service**

Le service FSE pilote le programme d'une part et gère des dossiers d'autre part.

#### **a) Le pilotage consiste :**

- À programmer les crédits en fonction des montants alloués par axe;
- À suivre l'avancement de manière à éviter tout dégageant d'office;
- À rendre compte des réalisations physiques et financières;
- À valoriser les résultats;
- À communiquer sur le FSE auprès du grand public comme auprès des institutionnels.

Deux instances partenariales co-pilotées par l'État et le Conseil régional sont garantes du pilotage ; le comité de suivi qui statue sur l'avancement, les transferts de crédits et les principales actions à mener pour mener à bien le programme et le comité de programmation qui sélectionne les opérations cofinancées.

5 organismes intermédiaires, bénéficiaires de subventions globales, pilotent et gèrent près de 40% des crédits alloués à la Bourgogne : le conseil régional, les conseils généraux de Côte d'Or, de Saône et Loire et de l'Yonne et l'APSEL 71, gestionnaire de micro projets associatifs. Il revient au FSE d'outiller les organismes intermédiaires afin qu'ils soient en mesure de gérer les crédits qui leur sont alloués sans risque d'erreur en cas de contrôle.

Le service est amené à procéder à des contrôles de qualité de la gestion auprès des organismes intermédiaires pouvant conduire à une suspension des remboursements de dépenses en cas de non respect des procédures de gestion. Depuis le premier janvier 2012, L'APSEL 71 n'est plus organisme intermédiaire, et le Conseil Général ne sera plus OI en 2013.

#### **b) La gestion de dossiers**

L'État gère en direct 170 conventions annuelles avec des bénéficiaires intervenant dans des champs contribuant à l'atteinte des objectifs du Programme opérationnel. Il revient au service d'instruire les demandes de subvention tant sur le plan de la qualité de l'action proposée qu'en termes financiers et de les présenter au comité de programmation pour sélection.

La gestion des dossiers nécessite une organisation rigoureuse et une formalisation de l'ensemble des actes de gestion depuis la réception de la demande de subvention jusqu'au contrôle de service fait et le paiement de la subvention. L'ensemble des pièces « papier » et du suivi dans Présage sont garants de la fiabilité du système de gestion. Les différents corps de contrôle (autorité d'audit et autorité de certifica-

tion notamment) fondent d'ailleurs leur avis et leurs éventuelles demandes de plans de reprise, sur l'analyse de ces documents (pièces contenues dans les dossiers et Présage). La gestion est ainsi au cœur de l'activité du service au détriment parfois des autres missions.

Le service FSE a passé une convention avec l'Agence de services et de paiements (ASP) qui apporte un appui à l'instruction des dossiers et au contrôle de service fait. Cet appui facilite, en temps et en qualité, l'appui aux bénéficiaires.

## **2) Actions majeures 2012**

Données physiques et financières : depuis le début du programme (2007), 2 048 dossiers ont été programmés, tous gestionnaires confondus.

Montant FSE programmé : 93 M€, dont Conseil régional : 30 M€.

Le coût moyen de gestion d'un dossier est évalué à 2 500 €.

Bien que le service soit très centré sur la gestion, les dimensions évaluation, connaissance et qualité des projets commencent à prendre d'avantage de place. Ces dimensions devront prendre de l'ampleur au fur et à mesure de l'approche de la fin de la programmation actuelle et de la perspective de la prochaine programmation (2014-2020).

Les chantiers portant sur la gestion : hormis les 5 comités de programmation de l'année et le comité régional de suivi de novembre 2012, le service FSE a conduit en cours d'années des chantiers pour renforcer ses capacités de gestion :

Dématérialisation des bilans : la perspective d'une dématérialisation totale des dossiers en 2014 a conduit le FSE à demander à tous les bénéficiaires, après une période d'expérimentation, de déposer leurs bilans d'exécution 2011 sur « ma démarche FSE ».

Pour 2013, le dépôt des demandes de subventions s'effectuera sous forme dématérialisée.

Les chantiers d'animation/évaluation :

Réunion des bénéficiaires le 06 décembre 2012 concernant la présentation de leurs demandes de subventions, la mise en œuvre de l'opération, le bilan d'exécution, les différents niveaux de contrôles. Environ 180 personnes ont assistés à ces journées d'appuis en collectif au profil des opérateurs ; ces journées ont été organisés par axe, mesure où sous mesure qui ce sont déroulés du 14 au 17 février avec en appui le cabinet de consultant recruté à la suite du marché passé en 2011.

S'agissant des principaux chantiers conduits en 2012, il convient de souligner l'action conduite pour contrôler la qualité de gestion des OI, qui a concerné :

- Le Conseil général de Saône-et-Loire du 27 au 29 mars;
- Le Conseil général de l'Yonne les 22 et 23 février;
- Le Conseil régional, du 14 au 16 mars;
- Le Conseil général de Côte-d'Or les 12 et 13 mars;
- L'APSEL 71 du 29 février au 02 mars.

La clôture des subventions globales échues au sept PLIE de Bourgogne à constitué également un chantier d'importance.

## **3) Perspectives 2013**

Le service FSE de la DIRECCTE suivra naturellement avec intention les décisions prises en matière de transferts de gestion.

Le FSE continuera à intervenir en 2013 sur l'ensemble des politiques publiques en faveur de l'emploi, de la formation et de l'insertion portées par l'État.

Sa participation portera notamment sur le cofinancement des actions jeunes, et particulièrement sur les expérimentations conduites dans les missions locales et des maisons de l'emploi ; il cofinancera également les EDC via les financements FSE délégués au conseil régional.

Sur le BOP 103, la participation du FSE concernera :

- Cofinancement des EI et des chantiers -ateliers- d'insertion ;
- Anticipation des mutations économiques (financement d'EDEC portés par l'AGEFOS-PME, l'AF-DAS), le financement de projets ponctuels portés par des entreprises) ;
- Lutte contre l'illettrisme : cofinancement du marché « compétences clés » et soutien aux actions menées en milieu pénitentiaire en faveur des personnes placées sous main de justice ;
- Cofinancement des actions en faveur de la modernisation de l'apprentissage via les crédits FSE délégués au Conseil régional ;
- Soutien à l'économie social et solidaire par le financement des DLA.

## **D) LE SERVICE RÉGIONAL DE CONTRÔLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

### **1) Principales missions du service**

Le Service régional de contrôle de la formation professionnelle (SRC) est un service à part entière de la DIRECCTE de Bourgogne rattaché au Pôle 3E.

Il est composé de 4 agents de contrôle commissionnés et assermentés qui ont pour mission de contrôler les activités et les nombreux acteurs qui interviennent en matière de formation professionnelle continue (entreprises, organismes de formation, organismes paritaires collecteurs des fonds de la formation professionnelle et de la taxe d'apprentissage, structures d'accueil, d'information et d'orientation en matière de formation continue...).

Ce contrôle administratif et financier des dépenses et activités de formation consiste en l'examen des moyens financiers, techniques et pédagogiques, à l'exclusion notable des qualités pédagogiques, mis en œuvre au titre de la formation professionnelle continue.

Outre ces prérogatives régaliennes de contrôle (Sixième Partie du code du travail), le service participe également à la réalisation des contrôles d'opérations cofinancées par le Fonds social européen (FSE), contrôles placés sous la responsabilité de la Commission Interministérielle de Coordination des contrôles (CICC).

Enfin, le SRC assure une veille active sur le marché concurrentiel de la formation continue en procédant à l'enregistrement de la déclaration d'activité des organismes de formation puis en supervisant leur activité au travers notamment du traitement des bilans pédagogiques et financiers annuels (rapports d'activité).

### **2) Actions majeures conduites en 2012**

En 2012, l'activité du service s'est organisée autour de 5 axes prioritaires :

- Le contrôle des opérations cofinancées par le Fonds social européen (FSE);
- Le contrôle des actions de développement personnel et des prestations apparentées à des pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique (en relation avec la MIVILUDES dans le cadre de la lutte contre les pratiques et dérives sectaires);
- Le contrôle de la réalité des actions de formation financées par les OPCA;
- Le contrôle du versement de la Contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA) pour les entreprises de plus de 250 salariés;
- Le renforcement de la dématérialisation des démarches et formalités dont sont redevables les organismes de formation (télé-déclaration).

Cette activité a ainsi généré :

- 303 nouvelles déclarations d'organismes de formation;

- 191 radiations d'organismes de formation;
- 1 727 rapports d'activité (Bilan pédagogique et financier des organismes de formation);
- 196 procédures engagées dont 186 procédures de contrôle (sur pièces et sur place), soit 4,19 % du nombre d'entités contrôlable;
- 6 476 299 € de masse financière contrôlée, soit 2,05 % de l'assiette financière contrôlable.

### **3) Perspectives pour 2013**

Les priorités affichées en 2012 seront pour l'essentiel reconduites en 2013 avec cependant deux nouveaux axes d'investigation.

Le contrôle des opérations cofinancées par le Fonds social européen, le contrôle de la réalité des actions de formation financées par les OPCA ainsi que le contrôle du versement de la Contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA) se poursuivront en 2013 dans le prolongement des opérations précédemment conduites en 2012.

Par ailleurs, des contrôles d'entreprises orientés vers des secteurs professionnels clairement identifiés ou des thématiques précises ainsi que des contrôles d'organismes dispensant des formations au bénéfice des demandeurs d'emploi viendront compléter le panel des contrôles plus traditionnels visés ci-dessus. Ces opérations privilégieront la méthodologie dite du contrôle partiel (et non global) afin de gagner en rapidité et en efficacité.

Parallèlement, le service demeurera particulièrement vigilant concernant les actions situées en dehors ou en marge du périmètre légal et réglementaire de la formation professionnelle continue, ou encore à l'égard des actions litigieuses ou susceptibles de présenter un risque pour l'utilisateur consommateur de formation. Cette vigilance s'opérera aussi bien au stade de la déclaration de l'organisme qu'au cours de vérifications menées a posteriori.

## **III- LE PÔLE T (TRAVAIL)**

### **A) LES MISSIONS DU SERVICE**

Le Pôle T est constitué de quatre entités au siège auquel s'ajoutent les 20 sections d'inspection du travail réparties dans les quatre Unités Territoriales de la région :

- L'équipe pluridisciplinaire (appui, hygiène et sécurité) ; elle dispose de compétences spécifiques destinées à appuyer l'action des services dans les domaines de la prévention des risques professionnels.
- L'appui à l'effectivité du droit ; l'action des quatre Unités Territoriales est relayée par la mise à disposition de ressources juridiques dédiées. Une fonction appui/ressources/méthodes est placée en soutien aux agents de contrôle des 4 U.T. dans tous les champs d'intervention compris dans le domaine de l'effectivité du droit.
- L'inspection médicale ; elle est intégrée pour moitié de son temps à l'équipe pluridisciplinaire et apporte aux services son expertise en matière de médecine du travail.
- L'équipe chargée des attributions régaliennes spécifiques au siège régional ; elle traite de dossiers à vocation essentiellement juridiques (recours devant le TA ou devant le Ministre sur toutes les décisions relevant du champ travail, rescrits en matière de seniors, recours en matière d'égalité professionnelle ou de pénibilité, commissions de pénibilité, agrément des services de santé au travail ou contestation d'aptitude physique au poste) extension des accords de branche pour les salaires en agriculture, agrément des organismes dispensant la formation légale prévue pour les membres des comités d'entreprise ou des CHSCT. Le pôle T est garant de la construction, de la conduite et de l'évaluation du Plan régional santé au travail de Bourgogne ; il collabore au Plan Régional de Santé Environnement.

Au nom du préfet il réunit périodiquement les partenaires sociaux dans le cadre du comité régional de prévention des risques professionnels (CRPRP) qui formule des avis sur la santé, la sécurité des sala-

riés et l'amélioration de leurs conditions de travail. Le Pôle T pilote l'inspection du travail de la région. Il est garant de la mise en place et de la conduite de la politique nationale du travail en région.

## **B) ACTIONS MAJEURES EN 2012**

Le PMD IT (Plan de modernisation et de développement de l'inspection du travail) a été finalisé en 2012 et la région Bourgogne compte désormais 60 agents de contrôle.

L'activité des services en 2012 s'inscrit dans les priorités établies par le niveau national. Les effectifs présents en section d'inspection et services rattachés s'élèvent à 119 agents au 31/12/2011 (siège et Unités territoriales).

Les objectifs à atteindre en Bourgogne comme en France :

- Priorité aux actions de contrôle avec renforcement de la périodicité des visites dans toutes les entreprises de plus de 10 salariés ;
- Accroissement du taux de couverture des entreprises;
- Amélioration de la qualité des contrôles avec une augmentation du nombre de contre-visites et une utilisation renforcée de l'arsenal juridique ;
- Atténuation des disparités des territoires couverts et des branches d'activité afin d'assurer une meilleure effectivité de l'application du droit;

En termes de réalisation physique des objectifs du BOP 111 (amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail) le niveau de performance atteint ou dépasse la cible fixe par l'échelon national, à titre d'exemple : le nombre moyen annuel d'interventions/agent est fixé à 200 par an.

### **1) Axe 1 : Santé et sécurité au travail**

Démarche d'évaluation des risques : 1 423 contrôles réalisés ;

Prévention des risques dans le BTP :

- 2 004 contrôles de chantiers réalisés ;
- 221 décisions administratives d'arrêt de chantiers notifiées. La plupart des plans de désamiantage (plans de retrait) font l'objet d'un examen attentif de la part des agents.

### **2) Axe 2 : Qualité et effectivité du droit**

- 456 contrôles portant sur la durée du travail ont été réalisés.

### **3) Axe 3 : Dialogue social et démocratie sociale**

- 65 enquêtes spécifiques en matière de dialogue social (qualité des relations en matière de délégation du personnel);
- 853 décisions ont été prises par les services.

### **4) Axe 4 : Lutte contre le travail illégal**

- 877 contrôles ont été réalisés dans les branches à risques (B.T.P. – Agriculture – H.C.R. – Déménageurs – Gardiennage)

L'ensemble des actions menées sur les 4 axes a entraîné 212 mises en demeure et 119 procédures pénales.

Les services ont participé à une campagne nationale portant sur les R.P.S., en réalisant 60 contrôles et à la conduite de l'action élection dans les T.P.E./P.M.E.



## **C) PERSPECTIVES 2013**

Les actions retenues par les services au titre de l'année 2013 :

### **1) Axe 1 : Santé et sécurité au travail**

- Promouvoir la démarche d'évaluation des risques professionnels : 920 contrôles prévisionnels ;
- Promouvoir la prévention des risques chimiques : 388 contrôles prévisionnels ;
- Actions de prévention en matière de R.P.S. : 208 actions prévues ;
- Prévention contre les risques du B.T.P. : 980 contrôles
- Examen de tous les plans de retrait d'amiante dans 3 départements ;
- Surveillance des équipements de travail : 201 contrôles prévus.

Une action spécifique est engagée dans l'Yonne, en raison d'une accidentologie plus forte que dans les autres départements. Elle associe un large partenariat (Préventeurs – S.S.T. – Partenaires sociaux...).

Une action particulière portant sur les entreprises de travaux forestiers est prévue à partir du mois de Mars 2013. Elle réunit préalablement l'ensemble des représentants de la profession et la D.R.A.A.F.

Le pôle T du siège conduit l'action spécifique de signature des C.P.O.M. en matière de santé au travail, en lien avec les S.S.T., la CARSAT et les partenaires sociaux.

### **2) Axe 2 : Qualité et effectivité du droit**

- Respect de la durée du travail dans les transports : 19 707 jours;
- Autres contrôles en la matière : 86 sur 3 départements;
- Égalité professionnelle : vérification dans les entreprises de plus de 300 salariés.

Le Pôle T poursuit l'action engagée en 2012 avec l'association FETE pour garantir un dialogue de qualité entre partenaires sociaux sur le dossier de l'égalité professionnelle.

### **3) Axe 3 : Dialogue social et démocratie sociale**

Veiller à l'installation et au bon fonctionnement des I.R.P. (CHSCT – CE et DP). 360 contrôles seront effectués.

### **4) Axe 4 : Lutte contre le travail illégal**

- 585 contrôles sont prévus dont un pourcentage de contrôles coordonnés avec l'URSSAF et la M.S.A.

## **IV- LE PÔLE C (CONCURRENCE CONSOMMATION RÉPRESSION DES FRAUDES ET MÉTROLOGIE)**

### **A) PRINCIPALES MISSIONS**

Le pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie de Bourgogne (pôle C) réunit des agents de la DGCCRF et des agents de la DGCIS. Il se compose d'une brigade LME (loi de modernisation de l'économie), chargée des enquêtes concurrence, d'une brigade inter régionale d'enquête sur les vins et spiritueux (BIEV), d'un service de métrologie légale et d'agents chargés de l'animation des trois missions de la DGCCRF. A Dijon, les agents sont réunis sur un même site au 21 du boulevard Voltaire, un agent du service métrologie est hébergé au sein de l'UT 71 à Mâcon, enfin trois agents de la BIEV sont hébergés à Lyon par la DIRECCTE de Rhône-Alpes.

Au sein du ministère de l'économie, le service joue un rôle fondamental de régulation. Il s'agit d'une ac-

tion publique permettant de veiller à un fonctionnement loyal, efficace et sécurisé du marché pour l'ensemble des acteurs économiques.

Dans le cadre du programme « développement des entreprises et de l'emploi », BOP 134 la DGCCRF développe ses trois missions :

- Régulation concurrentielle des marchés;
- Protection économique du consommateur;
- Sécurité du consommateur.

Auxquelles s'ajoute la mission qualité et loyauté des mesures effectuées notamment lors des transactions commerciales, confiée au service de la métrologie légale de la DGCIS et qui consiste à :

- Consolider la surveillance du parc des instruments de mesure en service;
- Garantir une surveillance efficace de l'ensemble des intervenants en métrologie légale;
- Développer une surveillance du marché des instruments neufs ou réparés.

Le pôle C a donc une activité de contrôle sur 13 départements pour la BIEV (bassin viticole Bourgogne, Beaujolais, Savoie, Jura) et les quatre départements de la région Bourgogne pour les autres activités (concurrence, métrologie, autres), il a donc une compétence pour intervenir dans 14 départements répartis dans trois régions administratives (Bourgogne, Franche-Comté et Rhône-Alpes). Il a un rôle d'animation et de pilotage des actions CCRF des DDI de la région Bourgogne (les DDPP de Côte d'Or et de Saône et Loire, et les DDCSPP de la Nièvre et de l'Yonne). Il exerce également ce rôle pour la filière vitivinicole à l'égard des 13 départements du bassin, c'est à ce titre que l'ensemble des enquêteurs et des cadres ont été réunis à Dijon, en présence de l'administration centrale de la DGCCRF au mois de septembre.

## **B) ACTIONS MAJEURES EN 2012**

### **1) Programmation des activités et pilotage des missions**

La Bourgogne (pôle C et DD(CS)PP) s'est investie dans la Directive nationale d'orientation 2012 de la DGCCRF qui a retenu trois orientations majeures :

- Répondre aux obligations communautaires de la France en matière de surveillance des marchés;
- Contribuer à assurer le fonctionnement concurrentiel des marchés et l'équilibre des relations commerciales;
- Contribuer à la protection du consommateur en vérifiant la conformité et la sécurité des produits et services.

Par ailleurs, 3 orientations régionales propres à la Bourgogne ont été poursuivies :

- Protection des consommateurs dépendants et vulnérables : tournées ambulantes (produits alimentaires), solderies et magasins à DLUO dépassée, démarchage à domicile (traitement des charpentes), activité de courtage en crédit immobilier;
- Suivi du secteur vitivinicole : machines agricoles, métrologie;
- Concurrence dans la commande publique : grands travaux – travaux routiers, installation de fibre optique, fourniture de gaz, de bacs de récupération des déchets ménagers.

Le pôle C a par ailleurs organisé une rencontre entre l'ensemble des associations de consommateurs et les DD(CS)PP de Bourgogne en charge des missions opérationnelles de protection économique du consommateur et de sécurité du consommateur pour faire le point sur nos organisations, nos actions, notre programmation et nos attentes respectives.

Le service métrologie, pour assurer la qualité et la loyauté des mesures effectuées notamment lors des transactions commerciales a fait porter ses efforts sur trois types d'opérations complémentaires :

- La surveillance des instruments en service (« surveillance du parc »), pour s'assurer que les instruments sont justes et à jour de leurs vérifications périodiques;

- La surveillance et le suivi des organismes chargés d'effectuer les vérifications périodiques, ainsi que les fabricants, importateurs, réparateurs ou installateurs (audits et visites de surveillance approfondies dites VSA);
- La surveillance des instruments lors de leur mise sur le marché pour vérifier qu'ils peuvent être commercialisés en toute légalité.

## **2) Les chiffres de l'activité**

Au titre de la DGCCRF au cours de 389 interventions 324 établissements ont été contrôlés par le pôle C. 1 035 actions ont donné lieu à 126 suites. 60 avertissements, 11 mesures de police administrative, 19 procédures contentieuses, 15 indices de pratiques anticoncurrentielles. Le pôle C a également procédé à 152 prélèvements de produits alimentaires et 6 produits industriels.

## **3) Faits marquants**

### **a) Concurrence**

La brigade LME (loi de modernisation de l'économie) est essentiellement axée sur le respect des règles de concurrence avec des actions de contrôle au sein des entreprises concernant la recherche de pratiques restrictives de concurrence (PCR = relations fournisseurs/clients) mais aussi de pratiques anticoncurrentielles (PAC = ententes horizontales, verticales, abus de position dominante). Les enquêtes sont initiées dans le cadre de la DNO mais peuvent être réalisées suite à des plaintes de professionnels dans le cadre du programme régional d'enquête.

Les contrôles portant sur la régulation concurrentielle des marchés ont concerné 142 établissements en Bourgogne en 2012 et représentent 158 visites.

En Bourgogne, en 2012, l'activité de la brigade LME (3,8 agents) a été soutenue avec notamment 11 fiches de signalement adressées au réseau. Ces signalements sont des renseignements sur des pratiques restrictives de concurrence communiqués après enquête à l'administration centrale et à la DIRECCTE siège de l'opérateur en cause. Ils concernent dans 4 cas sur 11 des pratiques abusives initiées par la grande distribution à dominante alimentaire (retour des invendus, délais de paiement abusifs, absence de convention entre le fournisseur et le distributeur). Parmi les pratiques décelées dans les autres secteurs cette année figurent le contournement de l'interdiction des rabais, remise et ristournes dans le secteur des fruits et légumes, la pratique d'un opérateur majeur du commerce en ligne consistant à faire supporter le coût du retour des marchandises par le consommateur pendant le délai de rétractation à ses fournisseurs, la perception d'avantage par un distributeur de jouets auprès de ses fournisseurs sous menace de rupture brutale des relations commerciales ou encore la pratique d'une grande enseigne de bricolage consistant à appliquer des pénalités pour retard de livraison sur la totalité du volume d'affaires et non sur les seuls articles manquants.

La brigade LME a poursuivi son action visant à contrôler le respect des délais de paiement interprofessionnels et a notamment transmis aux différents parquets de la région 3 procès-verbaux d'infraction sur le sujet.

Elle a préparé plusieurs projets d'assignation d'entreprises devant le tribunal de commerce pour faire sanctionner des pratiques abusives envers leurs partenaires commerciaux (délais de paiement abusifs ou encore perception d'avantages sans contrepartie dans le cadre de l'utilisation des nouveaux instruments promotionnels).

21 indices de pratiques anticoncurrentielles ont été transmis à la brigade interrégionale d'enquêtes de concurrence de Lyon (15 ont été détectés par la brigade LME et 6 ont pour origine des informations transmises par les DD(CS)PP de la région).

En complément de l'enquête nationale sur la sous-traitance le pôle C de la DIRECCTE de Bourgogne a participé au forum de la sous-traitance industrielle de Bourgogne en informant notamment les professionnels sur les pratiques potentiellement abusives dans le secteur de la sous-traitance (rupture brutale des relations commerciales, déséquilibre significatif entre les droits et obligations des partenaires commerciaux, délais de paiement abusifs...)

## **b) Contrôle des vins**

L'action de la Brigade interrégionale des enquêtes des vins (BIEV) couvre les bassins Bourgogne, Beaujolais, Savoie et Jura. Les faits marquants concernent la production, le négoce et la distribution.

Durant l'année 2012, les agents ont assisté à diverses réunions professionnelles (assemblées générales des appellations et des interprofessions etc.) dans la mesure de leur disponibilité.

Ils ont participé aux assemblées institutionnelles telles que le comité régional INAO (3 réunions), conseil de bassin (2 réunions), comité de coordination des contrôles vitivinicoles (2 réunions).

Ils ont également assuré des actions de formation (lycée viticole de Davayé) et animé des réunions techniques avec les professionnels (réunion de travail dans le cadre de la fusion de caves coopératives, réunion d'information avec la fédération des négociants éleveurs de Bourgogne, etc...).

En particulier, la BIEV a animé en juillet une réunion d'information sur la présentation des vins organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or. Cette intervention a été relayée par la télévision locale.

La présence d'un agent BIEV a systématiquement été assurée lors des audiences concernant des dossiers vins, le plus souvent à la demande des différents parquets. Cette participation a été appréciée lors des débats par l'éclairage apporté sur une réglementation souvent complexe.

Ils ont assuré, pour la récolte 2012, la coordination entre services (INAO, FranceAgrimer) et assuré le soutien réglementaire aux 3 DIRECCTE concernées de la zone, lors de la mise en œuvre de la nouvelle procédure d'enrichissement.

Enfin, les agents ont été sollicités à plusieurs reprises, soit par la gendarmerie ou la police, soit par la douane judiciaire, pour participer à des opérations de police judiciaire (perquisition et garde à vue) sur des dossiers. Ils ont également contribué à la réalisation d'enquêtes sur des sujets de concurrence.

## **c) Métrologie**

En suivi des organismes agréés, le service métrologie a réalisé 195 actions (4 audits, 36 visites de surveillance approfondie, et 155 visites de supervision inopinée) pour un objectif de 158.

En surveillance du parc des instruments de mesure en service 4 445 instruments ont été contrôlés dans 1423 lieux distincts, 414 ont fait l'objet d'un refus (soit 9,31 %) et 602 ont généré soit un avertissement écrit soit une procédure contentieuse.

A noter que l'opération « coup de poing » a porté cette année sur le contrôle livraisons de fioul domestique, 64 compagnies soit 106 sites (103 dépôts de livraison et 3 dépôts pétroliers) ont ainsi été contrôlés.

## **C) PERSPECTIVES 2013**

### **1) La métrologie en 2013**

Orientations de 2013 dans le domaine des contrôles métrologiques et la métrologie légale visant à assurer la qualité et la loyauté des mesures :

- Consolider la surveillance du parc des instruments de mesure en service (objectif semblable à celui de 2012);
- Garantir une surveillance efficace de l'ensemble des intervenants en métrologie légale;
- Développer une surveillance du marché des instruments neufs réparés;
- Déployer les synergies au sein de la DIRECCTE et avec les DDI.

La Directive nationale d'orientation 2013 a retenu les orientations suivantes

**a) Orientation n° 1 : Répondre aux obligations ou exigences communautaires de la France en matière de surveillance des marchés**

Dans le domaine alimentaire, les actions sont liées à l'application du règlement CE 882-2004 et comprennent un ensemble de plans annuels relatifs à la sécurité sanitaire des aliments (contaminants, radioactivité, pesticide, microbiologie...) qui s'intègrent dans le Plan National de contrôles Officiels Pluriannuel (PNCOPA). Le dispositif est complété par des plans de contrôle répondant à des obligations spécifiques (règlement communautaire d'Organisation Commune des Marchés, vins, fruits et légumes).

Dans le domaine non-alimentaire, les actions s'inscrivent dans le cadre de l'application du règlement CE 765-2008 relatif à la sécurité des biens de consommation non-alimentaires et portent sur des produits tels que les cosmétiques, les dispositifs médicaux, les jouets, les machines, les matériels électriques ou encore les équipements de protection individuelle.

La mise en œuvre de cette orientation est également assurée par le contrôle de la première mise sur le marché (CPMM), dispositif et méthodologie fondés sur une analyse de risque codifiée dans le cadre de la démarche qualité.

**b) Orientation n° 2 : Contribuer à assurer le fonctionnement concurrentiel des marchés et l'équilibre des relations commerciales**

- Recherche d'indices de pratiques anticoncurrentielles dans des secteurs économiques à enjeu national, comme le marché de l'énergie, ou au titre de la commande publique tels que les grands travaux d'infrastructures;
- Contrôle des règles de transparence et de loyauté des relations commerciales, notamment dans les secteurs de la grande distribution à dominante alimentaire et de la sous-traitance;
- Vérification du respect des règles relatives aux délais de paiement.

**c) Orientation n° 3 : Veiller à la qualité et à la sécurité des produits et des services, ainsi qu'aux conséquences des évolutions des modes de consommation**

- Qualité alimentaire et nutrition;
- Grands temps forts de la consommation;
- Consommation responsable;
- Commerce dématérialisé et protection des internautes;
- Santé, services à la personne, beauté, bien-être;
- Environnement, énergie;
- Logement;
- Services financiers et bancaires, crédit;
- Communication, biens et services culturels;
- Loisirs, tourisme;
- Transport, automobile;
- Sécurité des produits de la vie courante;
- Loyauté des pratiques.

**2) La programmation régionale**

La programmation régionale retient les thèmes suivants :

- La Bourgogne, terre de gastronomie (contrôle des restaurants se prévalant du titre de maître restaurateur, contrôle de la carte des boissons dans les restaurants);
- Les mentions valorisantes faisant référence à la Bourgogne (produits alimentaires et non-alimentaires);
- Concurrence dans la commande publique (marchés publics de grands travaux, pharmacies hospi-

talières et marchés de consommables hospitaliers);

- Pour la météorologie, le thème de l'opération « coup de poing » sera dévoilé au cours du séminaire annuel qui se tiendra au ministère au mois de mars.

## **V- LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

### **A) ACTIONS MAJEURES EN 2012**

Les axes de travail principaux du secrétariat général ont porté sur les dossiers suivants.

#### **1) Le chantier relogement**

Regroupement de l'Unité Territoriale et du siège de la DIRECCTE sur un site unique, boulevard Voltaire à Dijon.

Relogement sur le site Voltaire réalisé en janvier pour le siège de la Direccte et en février pour l'Unité territoriale de Côte d'Or.

Ce projet a permis de réunir des agents dispersés sur 5 sites dans un site unique ;

- le siège régional de la Direccte avec ses 4 entités : avenue Foch : ex DRCE (3 pers) - avenue Bertin : ex DRIRE + météorologie (30 pers) - rue de Mulhouse : ex CCRF (15 pers) - avenue Albert 1er : ex DRTEFP (65 personnes);
- L'UT 21 : rue de l'Hôpital : (65 personnes).

Une grande partie de l'année 2012 a été consacrée à l'achèvement des chantiers générés par le déménagement :

- Travaux de finalisation liés à l'installation dans les nouveaux locaux;
- Organisation d'une coopération entre la Direccte et la Dreal notamment sur l'entretien de l'immeuble, la mutualisation de l'accueil et du standard, l'informatique, l'hygiène et sécurité de l'immeuble;
- Mise en place effective d'un restaurant administratif : ouverture le 5 novembre 2012 - mise en place d'un comité de gestion : présidence Direccte.

#### **2) Le redimensionnement du secrétariat général**

Afin de prendre en compte la dimension du regroupement de plus de 170 personnes sur un même site, le secrétariat général s'est réorganisé et a engagé plusieurs chantiers qui ont abouti à :

- La mise en place d'une nouvelle organisation du secrétariat général : travail sur le dimensionnement des services (définition des périmètres d'intervention des services, rédaction de nouvelles fiches de postes), travail sur la cohésion du secrétariat général (groupes de travail, travail sur les transversalités...);
- Le renforcement d'un pilotage régional des fonctions supports;
- La mutualisation des parcs automobiles et la gestion informatisée du parc;
- La rédaction d'un livret d'accueil qui prend en compte le nouveau dimensionnement des services regroupés (siège et UT).

#### **3) Le travail sur les périmètres des fonctions support UT et siège**

Plusieurs chantiers ont été engagés au 2nd semestre 2012 qui devraient aboutir en 2013 à une plus grande mutualisation et régionalisation avec les UT.

#### **4) La redynamisation du dialogue social**

Après un 1er semestre difficile, au cours duquel les instances représentatives du personnel n'ont pu être réunies du fait du boycott des organisations syndicales travail, la situation s'est apaisée à la suite de décisions nationales qui ont débloquées la situation, et cela a permis de reconstruire un dialogue social plus apaisé. Les CTR et CHSCT ont pu ainsi se doter de règlement intérieur et retrouver un fonctionnement normal.

#### **B) PERSPECTIVES 2013**

Les axes de travail principaux du secrétariat général porteront sur les dossiers suivants.

##### **1) Engager un travail sur les risques psychosociaux**

Prise en compte du contexte difficile lié aux réductions d'effectifs et d'un environnement en pleine mutation avec la future loi de décentralisation et les chantiers Sapin sur le système d'inspection du travail

Réalisation d'un diagnostic et construction d'un plan d'action en lien avec le CHSCT

##### **2) Poursuivre le travail sur les périmètres des fonctions support UT et siège**

Travail sur le périmètre RH entre siège et UT : objectif développer la régionalisation

Travailler sur la nouvelle organisation du système d'information : projet EUCLIDE

##### **3) Régionalisation du budget de fonctionnement**

Renforcer le pilotage régional par :

- La mise en place de tableaux de bord régionaux et d'indicateurs de suivi;
- La mise en place d'un plan d'action sur le contrôle interne;
- La réduction certains ratios de fonctionnement : mise en place de groupe de travail.

##### **4) Mise en place d'une simplification des processus supports**

Les résultats attendus :

- Une meilleure réponse aux besoins des bénéficiaires;
- Revalorisation des agents des fonctions supports;
- Amélioration de leurs conditions de travail.





## DIRECTION INTERRÉGIONALE CENTRE PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Directrice : Mme Mireille STISSI

Adresse : 12 boulevard Carnot

CS 27051

21070 DIJON cedex

Tél : 03.45.21.50.00

Fax : 03.80.28.73.18

Mail : dirpjj-grand-centre@justice.fr

Effectifs : 489

Budget : 42,2 millions €

En 2012, la Direction Inter régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Centre couvre le territoire de deux régions administratives (Centre et Bourgogne). Elle est implantée depuis le 1er septembre 2011 à Dijon, Immeuble Richelieu, 12 boulevard Carnot et occupe en qualité de locataire le deuxième étage d'un immeuble administratif, soit un plateau technique de 956 m<sup>2</sup>.

Dijon est le siège également de la DISP (Direction Inter régionale des services pénitentiaires) et de la toute nouvelle plateforme Secrétariat Général installée depuis le 1er janvier 2012 au 3ème étage du même immeuble). Au 1er Janvier 2013 la Direction Interrégionale de la PJJ prend la dénomination GRAND-CENTRE en intégrant la région administrative Champagne Ardenne.

### I- ACTIVITÉ DE LA PJJ AUPRÈS DES MINEURS CONFIÉS PAR L'AUTORITÉ JUDICIAIRE DES 4 DÉPARTEMENTS

#### Année 2012 – Département 21 –Côte d'Or

<b>Ensemble des mineurs suivis au titre de l'ordonnance de 45</b>	<b>Secteur public</b>	<b>568</b>
	<b>Secteur associatif habilité</b>	<b>527</b>
<i>dont placement</i>	<i>Secteur public</i>	<i>58</i>
	<i>Secteur associatif habilité</i>	<i>25</i>
<i>dont investigation pénale (hors RRSE)</i>	<i>Secteur public</i>	<i>36</i>
	<i>Secteur associatif habilité</i>	<i>4</i>
<b>Ensemble des mineurs suivis au titre de l'article 375 (investigation civile)</b>	<b>Secteur public</b>	<b>79</b>
	<b>Secteur associatif habilité</b>	<b>499</b>

**Année 2012 – Département 71 – Saône et Loire**

<b>Ensemble des mineurs suivis au titre de l'ordonnance de 45</b>	<b>Secteur public</b>	<b>1108</b>
	<b>Secteur associatif habilité</b>	<b>32</b>
<i>dont placement</i>	<i>Secteur public</i>	26
	<i>Secteur associatif habilité</i>	32
<i>dont investigation pénale (hors RRSE)</i>	<i>Secteur public</i>	44
	<i>Secteur associatif habilité</i>	

<b>Ensemble des mineurs suivis au titre de l'article 375 (investigation civile)</b>	<b>Secteur public</b>	<b>505</b>
	<b>Secteur associatif habilité</b>	

**Année 2012 – Département 89 - Yonne**

<b>Ensemble des mineurs suivis au titre de l'ordonnance de 45</b>	<b>Secteur public</b>	<b>779</b>
	<b>Secteur associatif habilité</b>	<b>376</b>
<i>dont placement</i>	<i>Secteur public</i>	30
	<i>Secteur associatif habilité</i>	21
<i>dont investigation pénale (hors RRSE)</i>	<i>Secteur public</i>	16
	<i>Secteur associatif habilité</i>	0

<b>Ensemble des mineurs suivis au titre de l'article 375 (investigation civile)</b>	<b>Secteur public</b>	<b>189</b>
	<b>Secteur associatif habilité</b>	<b>207</b>

**Année 2012 – Département 58 - Nièvre**

<b>Ensemble des mineurs suivis au titre de l'ordonnance de 45</b>	<b>Secteur public</b>	<b>438</b>
	<b>Secteur associatif habilité</b>	<b>3</b>
<i>dont placement</i>	<i>Secteur public</i>	21
	<i>Secteur associatif habilité</i>	3
<i>dont investigation pénale (hors RRSE)</i>	<i>Secteur public</i>	13
	<i>Secteur associatif habilité</i>	

<b>Ensemble des mineurs suivis au titre de l'article 375 (investigation civile)</b>	<b>Secteur public</b>	<b>137</b>
	<b>Secteur associatif habilité</b>	

## **II- INSCRIPTION DE LA PJJ DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES TRANS-VERSALES**

### **A) POLITIQUE MENÉE AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE**

Trois domaines d'intervention concernant les classes relais, le décrochage scolaire et l'expo 13/18 sont à l'œuvre dans nos collaborations institutionnelles avec l'EN.

Des intervenants PJJ sont présents dans les classes-relais du territoire, tout en redéfinissant de nouvelles modalités concertées avec l'EN au regard des moyens humains à disposition.

Un temps de travail conséquent est également consacré à l'Expo 13-18, support d'intervention dans les classes de collèges sur toutes les problématiques judiciaires, familiales, en lien avec les violences commises ou subies concernant les adolescents.

Dans le cadre des politiques territoriales la PJJ, repérée comme coordonnateur de la Justice des mineurs, 2012 a permis de porter une refondation globale des modalités de collaboration avec les DSDEN afin de les recentrer sur l'insertion scolaire des mineurs confiés aux services et prévenir leur décrochage.

### **B) POLITIQUE DE LA VILLE ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE**

En matière de Politique de la Ville, la PJJ doit s'inscrire de façon complémentaire et cohérente avec les politiques locales tout en respectant les orientations nationales de son ministère.

Par exemple, dans le cadre des CUCS, les moyens financiers proposés permettent aux opérateurs (ville et associations) de mettre en œuvre des actions concrètes allant dans le sens priorités partagées (l'éducation et l'égalité des chances, prévention de la délinquance, l'accès à l'emploi, l'habitat et le cadre de vie,...).

Le public pris en charge par les services PJJ apparaît de plus en plus comme un public à atteindre prioritairement sur les territoires de politique ville.

Les directions territoriales sont présentes auprès des préfets dans les instances départementales de pilotage concernant la prévention de la délinquance. Leur expertise est sollicitée dans le champ de l'instruction des demandes de subvention ou de montage de dossiers conjoints, liant associations et services de l'État.

Par principe, même si cela reste encore à affiner et adapter localement, le niveau territorial siège dans les instances départementales au côté des préfets et des procureurs et les directeurs services ou chefs de service s'investissent dans les CILSPD ou instances techniques.

Concernant le FIPD et spécialement sur le programme « prévention de la délinquance des jeunes », la priorité est de susciter et de renforcer des actions individualisées de prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes adultes les plus exposés aux risques de la délinquance.

### **C) PRÉVENTION ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Les jeunes pris en charge par la PJJ sont particulièrement concernés par cette thématique. Elle est de fait investie en référence à la note d'instruction relative aux actions de sensibilisation à la sécurité routière dans les services et établissements de la PJJ.

En prenant comme exemple la Préfecture de région Bourgogne, soulignons l'implication, via le bureau de la sécurité routière, dans la démarche d'élaboration du **Document Général d'Orientation Sécurité Routière 2013-2017**(DGO) Côte d'Or.

Le travail autour de ce projet, fondement de la politique locale et pluriannuelle de sécurité routière à mener les cinq prochaines années dans le département 21, a permis de prioriser les enjeux suivants en

termes de publics et de thématiques :

- Les jeunes 15-24 ans;
- L'alcool et les autres addictions;
- Les deux roues motorisés;
- La vitesse;
- Les modes doux : cycles et piétons.

En vue de l'élaboration du Plan Départemental d'actions de Sécurité Routière, nos services ont été sollicités.

Enfin, concernant le **Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière**, les appels à projet sont lancés notamment dans les deux départements de Côte d'Or et de Saône et Loire.

## **D) PROGRAMME EUROPÉEN ET CONTRAT DE PROJET ÉTAT-RÉGION 2014-2020**

En 2012 le préfet de la région Bourgogne et le président du conseil régional de Bourgogne ont sollicité la PJJ, concernant le futur programme européen et contrat de projet État-région 2014-2020.

En amont de la rédaction de ces programmes, la PJJ a participé à des ateliers comprenant plusieurs thématiques afin de réaliser un diagnostic stratégique territorial. Le but étant de mettre en exergue les enjeux particuliers à la Bourgogne qui alimenteront l'accord de partenariat entre la France et l'union Européenne.

Dans ce cadre la PJJ a participé aux ateliers sur les thématiques suivantes :

- Emplois, éducation, formation et inclusion;
- Territoires urbain/rural;
- Culture;
- Agriculture, forêt-bois.

Par thématique, ces groupes ont travaillé à l'expression et la rédaction d'objectif hiérarchisés dans chacune des orientations stratégiques. Un document synthétique par objectif et thématique a été produit où apparaissent, pour la PJJ, les niveaux de priorité de l'orientation et où des propositions sont faites d'amélioration du libellé de l'orientation (en rajoutant des termes clefs manquants).

## **E) LA POLITIQUE DE SANTÉ**

La Direction Territoriale 21/71, siège de région Administrative, s'inscrit dans les politiques de santé par délégation en participant aux différentes instances de l'ARS Bourgogne :

### **1) Groupe de travail sur le repérage des premières conduites à risque de l'adolescent.**

L'ARS a choisi d'appliquer à 9 domaines une démarche projet notamment celui des addictions en Bourgogne. Lors du premier comité de pilotage il a été convenu de constituer un groupe de travail régional sur le repérage des premières conduites à risque de l'adolescent qui a pour objectifs de :

- Repérer les conduites addictives nécessitant une intervention spécialisée;
- Prendre en charge les jeunes ayant une conduite addictive repérée;
- Rendre accessible les consultations jeunes consommateurs;
- Définir une procédure alcool/cannabis en établissements scolaires et centre de loisirs et sportifs;
- Recenser les professionnels concernés par territoire de proximité.

## **2) La commission de coordination dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile**

Différents thèmes ont été proposés lors de cette commission comme par exemple : les dépistages organisés des cancers, les maisons de santé, les troubles du langage chez les jeunes enfants, le PNNS (Plan National Nutrition Santé), les situations d'exclusion des soins, les CLS (Contrat Local Santé).

En 2012, les points forts ont été centrés sur les échanges d'informations sur les politiques institutionnelles et sur certaines actions originales. Il a été retenu un thème ou deux pour travailler en partenariat sur l'année à partir des objectifs du schéma régional de prévention.

## **3) La Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie CRSA**

La PJJ a participé à trois réunions durant cette année 2012, avec notamment comme sujets :

- Rapport d'activité de la CRSA 2010-2011;
- Avis sur le rapport relatif aux Droits des Usagers du système de santé;
- Enquête sur les droits des usagers dans le secteur médico-social par la commission spécialisée Usagers;
- Organisation et financement du débat public;
- Projet Régional de Santé : premier état de suivi, réalisations, avancée des projets.

La Direction Territoriale de la PJJ est présente également sur le registre de la santé dans les politiques de la ville puisqu'au travers des instances ASV et des CLS les politiques de santé sont portées. La CT Santé et les RUE des bassins concernés représentent la PJJ dans les instances.

## **III- PERSPECTIVES 2013**

### **A) PROJET STRATÉGIQUE INTERRÉGIONAL DE LA PJJ**

Dans le cadre du Projet Stratégique National 2012-2014 décliné dans les Interrégions sous la forme de Programmes Stratégiques, il est notamment retenu pour cette année 2013, à côté des priorités institutionnelles d'organisation territoriale, de consolidation et de la valorisation des pratiques, de soutien à la conduite des missions... de mettre l'accent sur :

- Le développement et l'engagement dans les politiques publiques des différents territoires;
- La définition d'une stratégie de participation plus homogène;
- L'articulation entre territoires d'une même région administrative en participant aux instances sur la santé, l'insertion, la culture, le sport...

### **B) ÉDUCATION NATIONALE**

La définition d'une politique territoriale cohérente et partagée avec les Directions Enfance Famille de chaque Conseil général.

L'incitation à des bilans sur des questions prégnantes du type mineurs en situation de handicap et scolarité/ projet individuel dérogatoire de réussite éducative pour les mineurs en obligation scolaire.

La mise en place de procédure institutionnalisée de repérage et signalement du décrochage. (navettes)

### **C) LA POLITIQUE DE SANTÉ**

7 objectifs de travail ont été retenus pour l'année 2013 :

- Suivre et évaluer le Projet Régional de Santé;

- Participer à l'élaboration du Schéma Interrégional de l'Organisation des Soins (SIOS);
- Organiser un débat public et faire connaître la CRSA du grand public;
- Créer des liens avec les autres instances de démocratie sanitaire;
- Améliorer le respect des droits des usagers;
- Évaluer les travaux de la CRSA et de ses commissions;
- Connaître les événements relatifs à la Santé et à l'Autonomie organisés en région.

La présence soutenue et participative de la PJJ dans les instances régionales a été repérée, et débouche en projet pour 2013 sur une convention de coopération régionale PJJ/ARS est en cours de finalisation. Cela correspond tout à fait à la volonté de notre administration de se rapprocher des instances de santé régionales dans l'intérêt des mineurs qui nous sont confiés.

#### **D) LE PLAN JEUNESSE**

Directement issus du Comité Interministériel Jeunesse, les enjeux des politiques publiques en faveur des jeunes ont été identifiés comme suit :

- Prendre en compte la particularité des trajectoires des jeunes en temps de crise;
- Répondre aux difficultés rencontrées par ceux-ci dans leur parcours scolaire et d'insertion professionnelles, en tenant compte des répercussions que ces difficultés peuvent avoir sur leurs conditions de vie, leur bien-être et leur logement, leurs pratiques culturelles et leurs engagements.

Réunies sous la bannière « Priorité Jeunesse » 47 mesures ont été élaborées de manière transversale par les ministères concernés (dont la Justice) avec 4 lignes de force :

- Privilégier le droit commun pour tout ce qui concerne l'accès des jeunes aux droits sociaux;
- Favoriser l'autonomie des jeunes et la sécurisation de leur parcours;
- Lutter contre les inégalités et les discriminations;
- Encourager la participation des jeunes dans le débat public.

Plus concrètement, la PJJ propose d'inscrire les jeunes sous protection judiciaire dans le droit commun tout en favorisant les passerelles pour y accéder.

- Les objectifs suivants sont à prendre en compte pour 2013 au niveau de chaque interrégion :
- Promouvoir la réussite de tous les jeunes en luttant contre le décrochage;
- Sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes;
- Favoriser le parcours de réinsertion des jeunes détenus;
- Favoriser l'accès des jeunes aux sports, à l'art, à la culture et à une offre audiovisuelle et numérique de qualité;
- Conforter le lien entre les institutions et les jeunes et lutter contre les discriminations.

La PJJ sera donc présente en 2013 sur ces champs en priorisant sur les territoires sa participation auprès des préfets de région.

# **DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE BOURGOGNE**

Directeur : M. Jean-Roch GAILLET

Adresse : 4 bis rue Hoche

BP 87865

21078 DIJON Cedex

tél : 03.80.39.30.01 Fax : 03.80.39.31.05

Mél : [direction.draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr](mailto:direction.draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr)

Effectifs : 159

Budgets : 53 millions d'euros comme RBOP, hors fonds européens FEADER, FEAGA et FEDER

Détail des BOP :

BOP 206 : 13 M€

BOP 215 : 0,9 M€

BOP 143 : 15,7 M€

BOP 149 : 0,9 M€

BOP 154 : 22,5 M€

## **I- CONTEXTE RÉGIONAL ET ENJEUX**

La Bourgogne se révèle une terre de contrastes, par son vignoble de renommée internationale, son élevage charolais et ses prairies vallonnées, sa spécialisation croissante en céréales et oléagineux, l'importance de sa forêt, sa montagne morvandelle. L'industrie agroalimentaire tient une bonne place dans l'économie régionale avec ses spécificités : condiments, cassis, mais aussi produits laitiers, carnés, jus de fruit.

Outre les défis économiques que sont la sensibilité de l'élevage aux crises, les orientations de l'Europe en matière de céréales et oléagineux, la concurrence croissante sur le marché des vins, la vente de produits bruts, comme les broutards, non valorisés régionalement, l'agriculture bourguignonne doit faire face aux nouvelles contraintes sociétales en matière d'environnement et de santé publique, de gestion de l'eau, de qualité sanitaire et organoleptique des produits. Dotée de paysages relativement préservés, d'un patrimoine rural de qualité, la Bourgogne a des atouts, difficiles néanmoins à valoriser du fait de la faible densité humaine qui caractérise la plus grande partie de son territoire. Autre défi : l'accueil de jeunes agriculteurs, professionnels de demain, dans des exploitations aux structures qui leur soient accessibles.

### **A) UNE RÉGION VASTE, RURALE ET FAIBLEMENT PEUPLÉE OÙ LE POIDS DE L'AGRICULTURE RESTE IMPORTANT**

La Bourgogne est une région vaste : avec 31 600 km<sup>2</sup>, elle représente 6 % du territoire métropolitain. La densité de sa population est inférieure à la moitié de la moyenne française : 52 habitants au km<sup>2</sup>. Elle est donc faiblement peuplée. Dans un canton sur quatre de l'espace régional central, la densité est infé-

rieure à 20 habitants au km<sup>2</sup>. La Bourgogne conserve un caractère rural marqué : 44 % de la population vit dans des communes rurales (moyenne française : 23 %). La région est une mosaïque de 2 046 communes dont plus de 70 % ont moins de 500 habitants.

Au seizième rang des régions françaises, la Bourgogne pèse 2,2 % du PIB (produit intérieur brut) français en 2010. L'agriculture participe à la valeur ajoutée régionale à hauteur de 4,3 % contre 1,7 % au plan national (2<sup>ème</sup> position après Champagne-Ardenne).

La surface agricole occupe 58 % du territoire régional, par ailleurs boisé à hauteur de 31 %.

La part de l'emploi agricole dans l'emploi régional est estimée à 4,6 % en 2008 alors qu'au niveau national elle est de 2,6 %. 31 810 équivalents temps plein assurent l'activité agricole bourguignonne en 2010 contre 57 200 en 1988. 67 % des actifs appartiennent à la famille des exploitants. Le salariat, minoritaire, enregistre cependant un développement, surtout en viticulture. En 2010, on recense 20 090 exploitants mieux formés qu'en 2000 et utilisant majoritairement les nouvelles technologies.

20 300 exploitations sont dénombrées : entre 1979 et 2010, 26 840 exploitations ont disparu, soit 57 % des exploitations. En 2010, la surface moyenne des exploitations moyennes et grandes dépasse maintenant les 110 ha, traduisant ainsi une augmentation de 15 ha en 10 ans. Plus de la moitié gèrent plus de 100 ha. Les structures d'exploitations sont grandes et se concentrent encore, privilégiant de plus en plus les formes juridiques sociétaires, mais la région n'est pas menacée par la déprise.

Mécanisation, modernisation des équipements, irrigation dans la plaine de Saône, et drainage accompagnent le développement des exploitations et la perte de main-d'œuvre.

En 2010 l'élevage bovin pour la viande, les grandes cultures et la viticulture sont toujours prédominants. Sept exploitations bourguignonnes sur dix ont choisi une de ces trois spécialisations.

## **B) ÉLEVAGE BOVIN VIANDE : LA BOURGOGNE, BERCEAU DU CHAROLAIS**

L'orientation technico-économique dominante est l'élevage bovin viande qui concerne essentiellement le sud et l'ouest de la région. Les prairies permanentes occupent encore 43 % de la SAU régionale. En 2010, 475 300 vaches allaitantes sont dénombrées, ce qui place la Bourgogne en 3<sup>ème</sup> place pour les vaches nourrices. La race charolaise confirme une suprématie incontestée dans la région avec 91 % du cheptel.

6 800 exploitations moyennes et grandes pratiquent l'élevage allaitant avec 66 vaches en moyenne, record national. L'élevage reste généralement extensif du fait de l'orientation massive vers la production de brouillards, essentiellement exportés en Italie ou d'autres régions d'embouche. Seulement 75 414 tonnes de viande bovine finie ont été produites en 2010 en Bourgogne.

Très spécialisés, les élevages sont régulièrement confrontés à des crises sanitaires ou climatiques et sont particulièrement fragiles en matière de revenus, de transmission et de ressource en paille. Les cours assez soutenus compensent un peu la hausse du coût de l'alimentation.

## **C) GRANDES CULTURES : BLÉ, ORGE, COLZA TRÈS PRÉSENTS, SURTOUT AU NORD DE LA RÉGION**

Les grandes cultures (céréales : 585 000 ha – colza : 182 000 ha) dominent principalement dans l'Yonne mais également sur les plateaux et plaines de la Nièvre et de la Côte-d'Or. Aux confins du bassin parisien, la Bourgogne dispose dans sa partie nord de plateaux, au potentiel souvent limité, et de plaines, orientés sur les productions céréalières et oléagineuses. Elle se situe au 2<sup>ème</sup> rang des régions pour la surface en orges, au 3<sup>ème</sup> pour le colza. Les rendements en céréales sont inférieurs à la moyenne française, mais la qualité des grains leur assure des débouchés en meunerie ou en brasserie et leur permet l'exportation vers l'Italie notamment. Le colza, cultivé également à des fins énergétiques (production de Diester), est la tête d'assolement incontournable sur les plateaux à faible potentiel. La Bourgogne est ainsi très sensible aux orientations de la politique agricole commune (PAC) relatives aux céréales, oléagineux et protéagineux et peut s'inscrire dans la production à destination non alimentaire. Les exploitations céréalières bénéficient de cours soutenus.



## **D) LE VIGNOBLE, LE FLEURON DE LA RÉGION**

La viticulture occupe 31 380 ha en Bourgogne en 2010 et bénéficie à 99 % de l'appellation d'origine protégée. 3 930 exploitations sont concernées. Très concentrée sur le territoire, sur des structures de petite taille (9 ha de vignes en moyenne pour les moyennes et grandes), la production viticole représente à elle seule près du tiers de la valeur de la production agricole régionale. C'est l'activité qui perd le moins d'exploitations et a le plus recours au salariat. C'est aussi la production emblématique régionale.

Productrice de vins de Loire dans la Nièvre mais aussi de Beaujolais en limite du Rhône, la Bourgogne établit surtout sa réputation sur les vignobles de l'Yonne, des Côtes de Nuits et de Beaune, de la Côte Chalonnaise et du Mâconnais dont les cépages sont essentiellement le Chardonnay et l'Aligoté pour les vins blancs, le Pinot noir pour les vins rouges. La production de vin effervescent s'amplifie.

En 2010, la production de vins d'appellation Bourgogne est de 1,36 millions d'hectolitres (contre 1,47 millions d'hectolitres en année normale) et 199 millions de bouteilles ont été commercialisées dont 48 % à l'exportation. Le chiffre d'affaires s'élève à 1,1 milliard d'euros dont 57 % à l'export. La commercialisation, en dehors des domaines viticoles, est assurée par 115 maisons de négoce et par des coopératives, pour la plupart de Saône-et-Loire.

La santé financière de certaines exploitations viticoles, de Saône-et-Loire notamment, nécessite des mesures d'accompagnement.

## **E) À CÔTÉ DE L'ÉLEVAGE BOVIN, DES GRANDES CULTURES ET DU VIGNOBLE, EXISTE UNE GRANDE DIVERSITÉ DE PRODUCTIONS EN BOURGOGNE : LÉGUMES, PETITS FRUITS, LAIT, VOLAILLES, OVINS ...**

En marge de ses grandes productions, la Bourgogne offre une mosaïque de produits végétaux : maïs, oignons et légumes dans le Val de Saône, lentilles bio en Côte-d'Or et dans l'Yonne, concombres et betteraves industrielles de l'Yonne, cassis fruit et cassis bourgeon, salades et chrysanthèmes en Saône-et-Loire, sapins de Noël en Morvan. Ces productions sont le plus souvent valorisées par l'industrie implantée localement. La filière betteraves sucrières s'est éteinte en Côte-d'Or après la campagne 2007, suite à la fermeture de la sucrerie d'Aiserey.

A côté de la réputée volaille AOP de Bresse, l'aviculture est présente en Saône-et-Loire sous label et dans l'Yonne en produits certifiés. Ces deux départements concentrent aussi l'élevage porcin régional. Le lait (380 millions de litre de lait, soit 1,6 % de la production nationale), reste une production secondaire malgré le potentiel du territoire en terme d'appellations fromagères. L'élevage ovin, qui reprend des couleurs suite au bilan de santé de la PAC, partage les prairies avec les troupeaux allaitants. La Saône-et-Loire se distingue par sa production de fromages de chèvre fermiers et l'élevage du cheval de selle.

Les démarches des exploitants vers des activités de service (hébergement à la ferme, ...) restent timides. En zone viticole, la vente directe au caveau contribue cependant à l'accueil des touristes.

## **F) DES SECTEURS AGROALIMENTAIRES DYNAMIQUES**

Avec près de 11 500 salariés au 31 décembre 2010, les établissements agroalimentaires représentent le 4ème secteur industriel d'activité.

Le chiffre d'affaires des entreprises de 20 salariés et plus (3,2 milliards d'euros en 2010) place la Bourgogne au 14ème rang français. Parmi les régions françaises, les établissements bourguignons sont bien placés dans les secteurs des condiments, de la préparation de jus de fruits, de la fabrication de produits laitiers frais, de la production de viandes de volaille, de la vinification et des spiritueux (grâce au cassis en particulier). Le tissu économique repose sur 137 établissements relevant d'entreprises de 20 salariés et plus au 31/12/2010, plutôt implantés le long des grands axes de communication les reliant aux bassins de consommation d'Île de France et Rhône-Alpes. Le pôle de compétitivité VITAGORA fédère les projets bourguignons et franc-comtois liés à la nutrition - santé.

## **G) LA FORÊT ET LE BOIS**

La Bourgogne est une région très boisée dont la forêt couvre près de 972 000 ha (6ème région fran-

çaise). Le taux moyen de boisement est de 31 % et il dépasse 50 % ou plus en Montagne Bourguignonne et Morvan. La surface de la forêt privée dépasse les deux tiers sur l'ensemble de la région.

Les peuplements feuillus (84 % de la surface boisée), majoritaires dans toutes les régions forestières, sont à base de chêne (63 %). Le vieillissement des peuplements en feuillus provoque une augmentation importante de bois sur pied de qualité secondaire. Les conifères, principalement issus de plantations, représentent 16 % de la surface boisée (dont plus de la moitié en Douglas).

Avec 174 millions de m<sup>3</sup> de bois sur pied, une récolte de 2,1 millions de m<sup>3</sup> commercialisés à laquelle il faut ajouter 0,7 millions de m<sup>3</sup> de bois de chauffage auto-consommés, la forêt bourguignonne n'a plus à démontrer sa vocation productive en quantité, mais aussi et surtout en qualité (notamment pour le chêne et le Douglas).

La filière bois en Bourgogne contribue activement au maintien de l'emploi en zone rurale par la présence d'un tissu de scieries de feuillus et l'implantation d'unités industrielles de sciages résineux. Les exploitations forestières et scieries comptent 261 entreprises et 2 200 emplois (2010). Pour l'ensemble des activités de la filière bois, l'estimation est de 14 600 emplois dans 2 800 établissements.

## **II- COMPÉTITIVITÉ ET ORGANISATION DES FILIÈRES AGRICOLES**

### **A) PRINCIPALES MISSIONS DE LA DRAAF**

La DRAAF est chargée de la déclinaison régionale de la politique agricole et agroalimentaire, à travers notamment le pilotage et la mise en œuvre des crédits nationaux et communautaires relatifs aux secteurs agricole et agroalimentaire. Les orientations pour les filières agricoles et agroalimentaires sont discutées en COREAMR (Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural).

LA DRAAF constitue l'échelon régional de l'établissement public FranceAgriMer qui verse les aides communautaires aux opérateurs des filières et à ce titre effectue des contrôles.

### **B) FAITS MARQUANTS 2012**

L'année 2012 a été marquée par les points suivants :

- Après deux années moroses, forte hausse des projets PMBE (modernisation des bâtiments d'élevage) : 262 dossiers ont été engagés ce qui correspond à une augmentation de 58 % du nombre de projets en comparaison avec 2011 ;
- Le nombre d'installations continue à diminuer : 224 en 2012 alors que la moyenne sur les 10 dernières années est de 285 installations par an. C'est le plus mauvais chiffre de la décennie et la 4ème année consécutive de baisse ; il provient notamment de la baisse observée dans l'Yonne ;
- L'audit réalisé sur tous les pôles de compétitivité classe le pôle Vitagora comme très performant ;
- Organisation de rencontres régionales des IAA (industries agro-alimentaires) en vue d'élaborer un plan d'actions national ;
- Impact important du gel de février sur les assolements et les rendements. La DRAAF a élaboré en lien avec les DDT le dossier technique, qui a permis d'obtenir la reconnaissance de l'ensemble du territoire bourguignon au titre d'une situation de force majeure permettant des dérogations dans le versement des aides PAC ;
- La filière IGP Moutarde de Bourgogne a fêté ses 20 ans ;
- Suivi hebdomadaire par FranceAgriMer de l'état d'avancement des cultures céréalières (CéréObs) ;
- Intervention publique - Orge (reliquat de 150 tonnes) ;
- Suivi de la fermeture de l'usine Val d'Aucy à Ciel (71) et arrêt de production de légumes pour une partie des 180 producteurs de légumes.

- Mise en place de la cotation gros bovins entrée abattoir et ovins ;
- Présentation aux préfets des enjeux de la filière allaitante en Bourgogne, filière particulièrement fragile ;
- Installation de la commission interrégionale des abattoirs Bourgogne, Franche-Comté, Centre, Ile de France.
- Avis du conseil de bassin sur le nouveau programme national viticole 2013-2019 (aides communautaires accordées dans le cadre de l'OCM viticole) ;
- Un millésime de qualité mais avec une baisse de volume sensible (- 20 %) qui entraîne une augmentation des cours des transactions vrac, dans un contexte de développement des flux vers l'exportation.

## **C) PERSPECTIVES 2013**

- PMBE : baisse des crédits de l'État alors que les demandes restent élevées, en raison notamment de la dernière année de programmation FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural) ;
- Organisation des assises régionales de l'installation pour alimenter la future loi d'avenir – suivi d'une étude DRAAF sur les freins à l'installation ;
- Réforme de la PAC : veille sur les négociations et débats nationaux – simulation des impacts sur la Bourgogne des différents scénarios ;
- Élections des chambres d'agriculture pour renouveler les membres – installation des nouveaux bureaux – suivi de la tutelle budgétaire des chambres et de la mutualisation des services.
- VITAGORA : renouvellement du contrat de performance de labellisation du pôle, projet d'extension du périmètre à l'Ile de France.
- Mise en place de référents en région dans le cadre d'un plan d'action national en faveur de la compétitivité des IAA.
- La commission interrégionale des abattoirs va établir une stratégie et donner des avis sur les demandes de subvention – suivi des simulations sur les évolutions des soutiens de la PAC en faveur de l'élevage : PHAE, ZDS, PMTVA.
- Mise en place par FranceAgriMer d'une banque de données nationales recensant les programmes expérimentaux pour lesquels un financement public (État - région) sera sollicité.
- Évolutions des outils de suivi des marchés : en 2013, dématérialisation des données pour céréales et oléoprotéagineux, y compris pour les fabricants d'aliments du bétail et les meuniers.
- Évaluation du PRDAR (programme régional de développement agricole et rural) actuel (2008-2013) et préparation du futur programme ;
- Collaboration avec l'INAO pour le suivi des signes officiels de qualité;
- Synthèse des contributions bourguignonnes au futur programme Ambition bio 2017 – organisation d'une conférence bio pour décliner ce plan en Bourgogne.

## **D) CHIFFRES ET INDICATEURS BOURGUIGNONS**

### **1) PMBE**

262 dossiers (soit + 58 % de hausse par rapport à 2011), 7 M€ de crédits publics (État, collectivités, FEADER). Depuis 2007, 1 720 projets pour 55,2 M€ de crédits publics.

### **2) CPER (contrat de projet État-région) France AgriMer**

50 dossiers instruits pour un montant de 443 K€ (- 6 % par rapport à 2012).

### **3) Chiffres clés de l'installation**

Les aides de l'État pour l'installation s'élèvent à 7 M€ en Bourgogne, avec notamment les prêts bonifiés (3 M€), la dotation aux jeunes agriculteurs (3,5 M€) et le fond d'incitation et de communication pour l'installation en agriculture (0,4 M€).

### **4) Agroalimentaire**

109 entreprises ont leur siège en Bourgogne (10 700 salariés) dont 22 dans le sous-secteur des viandes, le chiffre d'affaires est de 3,13 milliards € dont 0,5 à l'export.

### **5) VITAGORA**

153 adhérents dont 122 entreprises (67 % sont des PME) ; 165 projets labellisés, 78 projets financés, 213 emplois créés dont 71 issus des projets financés. La DRAAF participe pour 155 000 € à la gouvernance du pôle.

### **6) Chiffres clés de la Bourgogne viticole**

- 100 appellations d'origine contrôlée, une production de 1,5 millions d'hectolitres, 20 millions de bouteilles commercialisées dont 48 % exportées, 5 200 emplois (7 % de l'emploi en Bourgogne), 120 maisons de négoce, 23 caves coopératives;
- Le bassin viticole Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura représente 55 000 ha et 2,6 millions d'hectolitres;
- Investissement vitivinicole : 310 dossiers pour un montant d'aide de 17 millions € (FranceAgriMer).

### **7) Chiffres clés pour la filière allaitante régionale**

- 2ème région en nombre de vaches allaitantes. Avec près de la moitié du troupeau bourguignon, la Saône-et-Loire occupe le 1er rang national, la Nièvre occupant le 6ème rang. En 2010, 4 100 moyennes et grandes exploitations bourguignonnes sont spécialisées dans l'élevage « bovins viande » avec 72 % du cheptel allaitant régional;
- 10 abattoirs d'animaux de boucherie.

## **III- AGRICULTURE ET TERRITOIRES**

### **A) PRINCIPALES MISSIONS DE LA DRAAF**

La DRAAF pilote la politique agroenvironnementale notamment à travers la mise en œuvre des MAE (mesures agroenvironnementales) qui visent à accompagner et inciter les agriculteurs à mieux prendre en compte les enjeux environnementaux dans leurs pratiques de production, notamment la qualité de l'eau et la biodiversité.

La DRAAF réalise le pilotage financier des MAE, la définition du cadre réglementaire, la coordination technique des services et des partenaires financiers.

En complément de cette mission principale, la DRAAF participe à l'animation et la concertation nécessaire pour adapter les politiques agricoles aux nouveaux enjeux issus du Grenelle de l'environnement.

### **B) FAITS MARQUANTS 2012**

L'année 2012 a été marquée par les points suivants :

- Montée en puissance des MAET enjeux DCE (directive cadre sur l'eau);

- PVE : la majorité des investissements concernent soit des aménagements d'aire de remplissage et de lavage de pulvérisateurs avec système de récupération des produits chimiques, soit l'achat de matériel de lutte mécanique contre les adventices. 2012 a vu une forte augmentation du nombre de dossiers et des crédits publics accordés (+ 85 % par rapport à 2011);
- PPE : finance les diagnostics énergétiques des exploitations agricoles et les investissements liés aux économies d'énergie (isolation des bâtiments, échangeurs thermiques, système de régulation du chauffage, ...). L'année 2012 présente une forte hausse des projets : 91 dossiers, 1,26 M€ d'aide publique (+ 65 % / 2011). Les travaux ont principalement concerné l'isolation des bâtiments (notamment en aviculture) et le poste bloc de traite en élevage bovins lait;
- Directive nitrates : concertation GREN et rédaction de l'arrêté préfectoral sur les références de calcul de fertilisation;
- Révision des zones vulnérables dans le cadre du contentieux sur la mise en œuvre de la directive nitrates.

### **C) PERSPECTIVES 2013**

- Mise en œuvre du 5ème programme de la directive nitrates;
- Consultation publique et la communication sur les enjeux du PRAD (plan régional de l'agriculture durable);
- Évaluation des MAET et la préparation du futur programme 2014-2020.

### **D) CHIFFRES ET INDICATEURS BOURGUIGNONS**

#### **1) PPE**

Depuis 2009, 259 projets ont été financés pour un montant de 3,2 M€ d'aide publique (1,9 M€ de crédits de l'État et 1,3 M€ de FEADER).

En 2012, 91 projets ont été aidés pour près de 1,26 M€ (moitié État et moitié FEADER).

#### **2) MAE**

4 M€ ont été engagés (dont 30 % de crédits du ministère de l'agriculture, 30 % des agences de l'eau et 40 % du FEADER) pour 5 550 ha et 200 contractants. L'enjeu Natura 2000 concerne 1 500 ha et l'enjeu eau 3 500 ha, les autres enjeux 650 ha.

#### **3) PVE**

En 2012, 231 dossiers ont été subventionnés pour un montant de 2,4 M€ de crédits publics.

## **IV- FONDS EUROPÉENS ET DÉVELOPPEMENT RURAL**

### **A) PRINCIPALES MISSIONS DE LA DRAAF**

La DRAAF est autorité de gestion déléguée pour le pilotage et la mise en œuvre du volet régional du PDRH (programme de développement rural hexagonal) financé par le FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural). Ce programme comprend 4 axes :

- L'axe 1 vise à améliorer la compétitivité des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier ;
- L'axe 2 vise à améliorer la préservation de l'environnement à travers notamment les MAE ;
- L'axe 3 vise à soutenir les projets pour améliorer la qualité de vie et les services en milieu rural ;

- L'axe 4 correspond à la mise en œuvre d'une démarche ascendante (LEADER).

La DRAAF assure donc à la fois une fonction de pilotage du volet régional du FEADER tout en étant service instructeur pour un certain nombre de dispositifs d'aides (7 dispositifs d'aides : 111A, 111B, 123B, 331, 341A, 341B, 511 + LEADER pour le parc naturel régional du Morvan et les dispositifs d'animation et de formation des autres GAL).

## **B) FAITS MARQUANTS 2012**

L'année 2012 a été marquée par les points suivants :

- Le taux de programmation de l'axe 3 s'est envolé pour atteindre plus de 86 % fin 2012 (contre 30 % fin 2010), ce qui a conduit à une suspension provisoire des mesures « investissement » de l'axe;
- La programmation LEADER a nettement progressé : les engagements ont ainsi presque triplé au cours de l'année pour atteindre 52 % du montant maquetté au niveau régional, ce qui est proche de la moyenne nationale. La structure en charge de l'animation du réseau rural a réalisé des formations à destination des animateurs de territoire et apporte désormais un appui aux GAL pour les aider dans leur projet de coopération internationale;
- Déploiement du dispositif de formation régional auprès des services instructeurs et des GAL : formation FEADER niveau 2 et sur les aides d'Etat pour sécuriser l'instruction des dossiers;
- Délai d'instruction et de paiement optimisés pour les mesures de l'axe 3 instruites par la DRAAF.

## **C) PERSPECTIVES 2013**

- Poursuite des efforts pour assurer l'optimisation de la consommation des crédits FEADER de la maquette régionale : cela va nécessiter un important travail de concertation, de simulation, de négociations, de modification du DRDR (document régional de développement rural) pour revoir la répartition par dispositif et par axe des crédits FEADER;
- Démarche de recensement et de priorisation des dossiers à subventionner d'ici à la fin du programme sur les mesures « investissement » de l'axe 3;
- Poursuite de l'accompagnement des DDT et des GAL pour respecter les objectifs fixés en terme d'engagement et de paiement pour les programme LEADER;
- Coordination des contrôles et suivi des suites à donner;
- Communication auprès du grand public sur l'Europe et les fonds européens;
- Contribution à la préparation de la prochaine programmation 2014-2020.

## **D) CHIFFRES ET INDICATEURS BOURGUIGNONS**

### **1) PRN (programme de restructuration national) sucre**

Mis en place afin de développer des alternatives à la culture de betteraves et de créer de nouvelles activités et emplois locaux suite à la disparition de la sucrerie d'Aiserey. La DRAAF a assuré la mission de pilotage interrégional Bourgogne – Franche-Comté dans la mise en œuvre du PRN pour la programmation de 17,7 M€. 192 dossiers ont été engagés pour une enveloppe Bourgogne de 14,2 M€. Les opérations se sont toutes achevées au 30 septembre 2012. L'intégralité des demandes de paiement a été traitée pour un montant de 14,1 M€.

### **2) LEADER**

Pour la période 2007-2013, la Bourgogne compte 9 GAL (groupes d'action locale) qui mettent en œuvre des stratégies locales de développement. La démarche communautaire Leader repose sur une approche ascendante du développement local. Les instances de gouvernance des GAL respectent le principe de

parité entre les acteurs publics et privés. Les actions programmées par les GAL doivent présenter un caractère innovant, intégré et multisectoriel. La coopération avec d'autres territoires (européens ou non) est partie intégrante des stratégies Leader.

En Bourgogne, 1 070 communes sont concernées par un programme Leader, soit une sur deux pour un total de 670 000 habitants, soit deux bourguignons sur cinq.

Deux tiers des GAL bourguignons ont intégré des projets agricoles à leurs stratégies de développement : aide à la transformation, à la commercialisation ou à la diversification des exploitations ; promotion des circuits courts ; soutien aux investissements collectifs ; préservation des espaces agricoles en zones périurbaines ; intégration paysagère des exploitations.

## **V- FORÊT, BOIS, BIOMASSE**

### **A) PRINCIPALES MISSIONS DE LA DRAAF**

La DRAAF pilote et anime au niveau régional la mise en œuvre de la politique forestière et de mobilisation des bois, en étroite concertation avec le conseil régional et les conseils généraux ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires socioprofessionnels, au sein de la CRFPF (commission régionale de la forêt et des produits forestiers).

Elle assure le pilotage et la répartition des crédits du BOP (budget opérationnel de programme) «forêt» ainsi que la mise en œuvre directe des crédits pour le soutien économique aux entreprises d'exploitation forestière et de sciage.

En complément de ces missions principales, la DRAAF s'assure de la prise en compte des préoccupations de gestion durable des forêts et de préservation de la biodiversité, du développement du bois-énergie, et assure l'animation du réseau forestier des services de l'État en Bourgogne.

### **B) FAITS MARQUANTS 2012**

L'année 2012 a été marquée par les points suivants :

- Finalisation du PPRDF (plan pluriannuel régional de développement forestier) ;
- Finalisation des études sur la ressource résineuse en Bourgogne et au niveau interrégional ;
- Approbation des « annexes vertes » au SRGS (schéma régional de gestion sylvicole) et contrôle du CRPF (centre régional de la propriété forestière) dans les procédures d'agrément des plans simples de gestion ;
- Excellente mobilisation des crédits du BOP « forêt » ;
- Animation économique et instruction des dossiers d'installation de bûcherons manuels, d'investissements pour la mécanisation forestière ainsi que pour la modernisation des scieries (43 dossiers instruits) ;
- Mise en œuvre des crédits FEDER (fonds européen de développement régional) pour le renforcement des routes stratégiques du bois dans le Morvan ;
- Participation active à la signature de la 3ème charte forestière du Morvan et à l'élaboration des documents de cadrage environnementaux : stratégie régionale de la biodiversité, profil environnemental, évaluation des incidences Natura 2000, etc. ;
- Contrôle des MFR (matériels forestiers de reproduction) et poursuite des tests du logiciel « Chloé » (région-pilote) ;
- Traitement des dossiers de contentieux forestier ;
- Participation à la cellule régionale biomasse, finalisation de l'étude préalable sur la faisabilité d'un observatoire biomasse ;
- Organisation du séminaire "mobiliser, valoriser et optimiser la production de biomasse énergie en Bourgogne et Franche-Comté" avec les DRAAF et les conseils régionaux des deux régions, à l'ini-

tiative du réseau rural français.

### **C) PERSPECTIVES 2013**

- Poursuite, restitution et clôture des ateliers régionaux pour l'avenir des industries du bois ;
- Suivi de la mise en œuvre du PPRDF (plan pluriannuel régional de développement forestier) ;
- Appui-conseil auprès du CRPF et des DDT pour la mise en œuvre des « annexes vertes » au schéma régional de gestion sylvicole ;
- Élaboration, harmonisation et coordination des plans de contrôles des DDT, dans le cadre de la mise en œuvre de la « feuille de route » des services forestiers en DRAAF et DDT ;
- Participation active à la préparation des futurs programmes 2014-2020 ;
- Mise en œuvre des nouvelles procédures issues du nouveau code forestier : gestionnaires forestiers professionnels, commissionnement des agents assermentés, poursuites pénales des infractions forestières ;
- Poursuite en 2013 de l'instruction des dossiers d'aides aux entreprises du bois ;
- Achèvement du programme FEDER de renforcement des routes stratégiques du bois dans le Morvan, pour la période 2007-2013 ;
- Poursuite du contrôle des matériels forestiers de reproduction, des tests de fonctionnalité du logiciel « Chloé », participation aux divers groupes de travail nationaux (CTPS, ...) ;
- Mise en place de l'observatoire régional de la biomasse : disposer de données, répondre aux questions sur la biomasse sous toutes ses formes (énergie, matériaux, chimie verte, ...).

### **D) CHIFFRES ET INDICATEURS BOURGUIGNONS**

Le secteur de la filière forêt-bois en Bourgogne représente

- 2 800 entreprises ;
- plus de 15 000 emplois directs ;
- 2 milliards d'€ de chiffre d'affaires ;
- 640 millions d'€ de valeur ajoutée.

## **VI- ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

### **A) PRINCIPALES MISSIONS DE LA DRAAF**

La DRAAF, et en particulier son service régional de la formation et du développement (SRFD), exerce l'autorité académique pour l'appareil d'enseignement et de formation professionnelle agricoles des quatre départements de Bourgogne.

Outre la responsabilité de ses activités « habituelles » d'autorité académique, le SRFD :

- intègre le CIRSE nord-est (centre interrégional de service pour les examens), qui assure la logistique des examens (convocations, diffusion des sujets...) pour 19 000 candidats et 390 centres d'examen répartis dans 115 établissements des 8 régions du nord-est, ainsi que le CEPEC nord-est qui organise les concours et examens professionnels pour les filières administratives, techniques et enseignants ;
- anime les réseaux de centres des EPLEFPA dans le cadre du REPAFEB (réseau des établissements publics agricoles de formation et d'enseignement de Bourgogne).



## **B) FAITS MARQUANTS 2012**

L'année 2012 a été marquée par les points suivants :

- Diminution des effectifs, consécutive à la fin du « double flux » de la rénovation de la voie professionnelle débutée à la rentrée 2009, avec cependant une forte progression du nombre d'étudiants BTSA;
- Malgré une très forte augmentation du nombre de candidats dans les 8 régions du nord-est – passage de 15 000 à la session d'examen 2011 à 19 000 candidats à la session d'examen 2012, la logistique assurée par le CIRSE a très bien fonctionné;
- En collaboration avec le SRAI, mise en place des conditions réglementaires et de la communication pour la délivrance des certificats individuels « CERTIPHYTO ». Plus de 2 000 certificats ont été délivrés en 2012;
- La convention régionale de partenariat « santé et sécurité au travail » entre la MSA, la DRAAF, la DIRECCTE et les établissements d'enseignement agricole de Bourgogne a été signée et ses actions ont débuté;
- Participation active aux réunions des commissions thématiques du CCREFP (Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) relatives à la mise en œuvre du CPRDF (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles) et aux travaux qui y sont liés comme l'élaboration du CAPECO (contrat d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences) IAA (Industries agroalimentaires);
- Contribution à l'organisation et participation à l'événement régional organisé pour les 10 ans de la VAE (validation des acquis de l'expérience);
- Les actions du PREA (projet régional de l'enseignement agricole), du PREAP et des déclinaisons du PREA aux établissements privés se sont poursuivies et ont donné lieu à un premier bilan présenté en CTREA et au CREA en septembre. Comme prévu, la cartographie des compétences des différentes composantes est achevée et les « têtes » des réseaux de compétences sont désignées.

## **C) PERSPECTIVES 2013**

Après l'achèvement de la rénovation de la voie professionnelle, la réforme du lycée se poursuit, avec le démarrage à la rentrée 2013 de la rénovation du baccalauréat technologique STAV qui intégrera une langue vivante 2 obligatoire et deux heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé.

Le déploiement des certificats individuels « CERTIPHYTO » se poursuit ; en 2013, se mettent en place les deux certificats destinés aux agents des collectivités territoriales.

Dans le prolongement de l'accord cadre national, une convention régionale de partenariat sera signée entre la DRAAF et la direction interrégionale des services pénitentiaires et la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse. Cette convention vise à améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et adultes placés sous main de justice.

Dans le cadre de la mise en place des ENT (environnements numériques de travail) impulsée par le conseil régional, les EPLEFPA en développeront les usages avec l'appui du SRFD : emplois du temps, cahier de texte, activités pédagogiques... Un forum numérique des lycées, organisé par le rectorat et le CRDP avec la collaboration de l'enseignement agricole, permettra des échanges de pratiques entre enseignants.

La mise en œuvre du PREA et du CPRDF se poursuivent. Concernant le CPRDF, on peut citer la participation aux 12 comités territoriaux de formation réunis à l'initiative du conseil régional, et concernant le PREA, la réalisation d'une enquête régionale d'insertion professionnelle dans la filière « cheval » et d'une étude sur la connaissance des modes de production durable par les élèves sortants de l'enseignement agricole bourguignon.

## **D) CHIFFRES ET INDICATEURS BOURGUIGNONS**

- 10 EPLEFPA (établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles) regroupant 41 centres répartis sur 23 sites : 14 lycées (dont 1 sur 2 sites), 5 CFA (centres de formation d'apprentis), 9 CFPPA (centres de formation professionnelle et de promotion agricoles), 12 exploitations agricoles et 1 atelier technologique;
- 35 établissements de formation scolaire dont 14 lycées publics et 21 privés sous contrat : 8 lycées privés à temps plein et 13 MFR (maisons familiales rurales), pour 6 350 élèves et étudiants du supérieur court, dont 52 % dans le public – 7 CFA (5 publics, 1 CFA « sans mur » en agroalimentaire et 1 CFA privé régional des MFR) pour 1 360 apprentis (diplômes agricoles uniquement) – Plus de 1 million d'heures-stagiaires en formation professionnelle continue dispensées principalement par les 9 CFPPA publics;
- CIRSE nord-est : logistique pour 115 établissements centres d'examen et 19 000 candidats – CEPEC nord-est : organisation de 10 concours et examens professionnels pour 410 candidats;
- Environ 700 agents rémunérés par l'État dont 120 enseignants contractuels de droit public des 8 établissements privés à temps plein;
- BOP « enseignement technique agricole » déconcentré 2012 exécuté à hauteur de 15 665 000 € (compte non tenu des crédits d'ajustement de titre II désormais liquidés au niveau régional).

## **VII- INFORMATIONS STATISTIQUES ET ÉCONOMIQUES**

### **A) PRINCIPALES MISSIONS DE LA DRAAF**

Contribuer au programme de statistique agricole du MAAF : valoriser localement les informations et sources disponibles à l'échelon régional par une large diffusion auprès des administrations (pilotage et évaluation des politiques publiques), des professionnels et du grand public.

Renforcer la capacité d'expertise de la DRAAF, en particulier sur les problématiques agricoles, agro-alimentaires, agro-environnementales et forestières.

Assurer la veille sur les SIG (systèmes d'information géographique), en particulier lors de phases de crise sanitaire comme la chrysome du maïs et participer à GéoBourgogne - Portail d'information géographique grand public de la Bourgogne et au réseau des géomaticiens.

Mettre à disposition des partenaires et internautes des informations et analyses conjoncturelles, sur les revenus macro et micro-économiques, sur la politique agricole commune, sur la filière bois et effectuer des expertises et diagnostics pour le pilotage et l'évaluation des politiques publiques en fonction des orientations ministérielles.

À noter que le service FranceAgriMer enregistre et synthétise les données économiques de production et de prix pour les filières céréalière, viticole et bovine, et les cotations officielles, et qu'il suit l'évolution des marchés.

### **B) FAITS MARQUANTS 2012**

L'année 2012 a été marquée par les points suivants :

- L'activité essentielle du SRISE en 2012 a été centrée sur la valorisation des résultats du recensement de l'agriculture : analyses thématiques (élevages allaitant, ovin, porcin, caprin - actifs agricoles - exploitations de grandes cultures - Morvan), mise à disposition de tableaux chiffrés, réponses personnalisées aux demandes, typologie des exploitations agricoles en lien avec la chambre régionale d'agriculture;
- Le service a analysé et diffusé la conjoncture agricole, les comptes et revenus, la valeur des terres, les aides directes à l'agriculture, les productions de bois et sciages, les pratiques culturales en viticulture, et les industries agroalimentaires de Bourgogne. Les fiches filières sont en cours d'actuali-

sation. Un atlas agricole et rural déclinant 53 thèmes a été mis en ligne en fin d'année;

- Le service a participé à l'évaluation des politiques publiques dans le cadre du Grenelle de l'environnement :
  - . enquêtes sur les pratiques culturales sur les principaux végétaux de la région dont les prairies, sur l'énergie consommée et produite par les exploitations agricoles,
  - . expertise d'indicateurs du plan écophyto 2018 et évaluation de la directive nitrates.
- Le service a alimenté les diagnostics liés au plan régional d'agriculture durable, à la commission interrégionale des abattoirs, aux ateliers IAA, à la filière allaitante et au lien "foncier – production agricole".

### **C) PERSPECTIVES 2013**

- Fin de la valorisation du recensement de l'agriculture : analyse des modes de commercialisation, de la formation, de la qualité, mise en place de « fiches territoires », typologie ;
- Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, une enquête sur les pratiques culturales dans les vergers et la valorisation des enquêtes «pratiques culturales sur les grandes cultures et les prairies» (directive nitrates, plan Ecophyto) sont au programme ;
- Une enquête sur la forêt privée et un inventaire des vergers précéderont un «mini-recensement», dit «enquête structures» qui mobilisera l'ensemble des forces et le réseau d'enquêteurs ;
- La mesure de l'emploi dans la filière bois, la transmission des exploitations feront l'objet d'études approfondies.

### **D) CHIFFRES ET INDICATEURS BOURGUIGNONS**

Enquêtes : 1 500 parcelles de grandes cultures "interrogées" par 30 enquêteurs, 360 comptabilités agricoles suivies avec 6 centres de gestion, 50 correspondants en conjoncture.

Consultations sur le site national Agreste : 4 950, 8ème rang des régions ;

Sur le site Internet de la DRAAF :

- Publications Agreste Bourgogne 2012 : environ 100 consultations par mois ;
- Mémento 2011 : 270 consultations au premier trimestre ;
- Valeur vénale des terres et prés : 1 535 consultations ;
- Valeur vénale des vignes : 1 206 consultations ;
- Fiche filière chanvre : 73 consultations en 2 mois.

161 demandes spécifiques donnant lieu à 167 traitements de données.

Une dizaine de présentations des résultats du recensement agricole ou d'enquêtes.

## **VIII- ALIMENTATION, SÉCURITÉ SANITAIRE**

### **A) PRINCIPALES MISSIONS DE LA DRAAF**

- Coordination et suivi des contrôles sanitaires et de la lutte contre les maladies animales effectués par les quatre directions départementales en charge de la protection des populations;
- Lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux;
- Mise en œuvre du Programme National pour l'Alimentation;
- Mise en œuvre des réglementations sur les produits phytosanitaires et sur l'hygiène de la production primaire végétale ainsi que du plan ECOPHYTO pour sécuriser et réduire l'emploi des produits

phytosanitaires;

- Suivi du budget du programme "Qualité et sécurité sanitaires de l'alimentation" destiné aux quatre directions départementales et au service régional de l'alimentation.

## **B) FAITS MARQUANTS 2012**

L'année 2012 a été marquée par les points suivants :

- Délimitation des périmètres et lutte contre l'important foyer de flavescence dorée de la vigne en Saône et Loire ;
- Mise en place de l'agrément relatif à la distribution, au conseil et à l'application de produits phytosanitaires ;
- Mise aux normes relative à la protection animale des élevages détenant plus de 10 truies ;
- Diffusion des bulletins de santé du végétal pour les filières « grandes cultures, vigne, horticulture, cassis, légumes, zones non agricoles, prairies » ;
- Mise en œuvre de la lutte contre les campagnols dans l'ouest de la Saône-et-Loire ;
- Franchissement de la barre des 10 000 élèves bénéficiaires de l'opération « 1 fruit à la récré » ;
- Près de 3 000 élèves bénéficient d'un outil pédagogique leur faisant connaître la fabrication du pain depuis la culture des céréales avec l'étape de la production de farine en meunerie ;
- Appui à une étude comportementale incluant le pesage des restes dans quatre établissements pour lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Aide à la mise en place d'une plate-forme électronique gérée par le conseil régional pour faciliter la fourniture de produits locaux en restauration collective et favoriser le rapprochement entre producteurs et consommateurs ;
- Signature de la charte régionale "jardinerie" visant à la limitation d'emploi des produits phytosanitaires.

## **C) PERSPECTIVES 2013**

- Mise en place de la nouvelle gouvernance sanitaire animale et végétale ;
- Organisation de la lutte dans le foyer de flavescence dorée et sa périphérie, surveillance dans toute la Bourgogne ;
- Finalisation du dispositif de l'agrément pour les produits phytosanitaires ;
- Appui à la DDPP (direction départementale de la protection des populations) de la Côte-d'Or dans la lutte contre la tuberculose bovine ;
- Déclinaison adaptée aux territoires et aux filières de la région, des plans nationaux ECOPHYTO et ECO-ANTIBIO ayant pour but la réduction d'emploi des produits phytosanitaires et des antibiotiques ;
- Promotion du modèle alimentaire français auprès des personnes en situation de précarité et des jeunes ;
- Appui à la distribution en circuit court de produits issus de l'agriculture durable ;
- Renforcement de la coopération avec la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) pour le pilotage des directions départementales en charge de la protection des populations.

## **D) CHIFFRES ET INDICATEURS BOURGUIGNONS**

- Gestion des effectifs de personnels représentant 180 ETP (équivalent temps plein) répartis sur les DD(CS)PP et la DRAAF;
- Gestion du troisième budget régional sanitaire du ministère de l'agriculture : 13 M€;
- Taux de plans d'urgence actualisés : 100 % (cible 100 %);
- Taux de respect du plan de contrôles relatifs aux activateurs de croissance et d'antibiotiques : 98,8 % (cible 100 %);
- Taux de réalisation des PSPC (plans de surveillance et plans de contrôle) : 99,5 % (cible 100 %);
- Taux d'abattoirs de boucherie satisfaisant aux normes sanitaires européennes : 100 % (cible 100 %);
- Taux d'abattoirs de volailles-lagomorphes satisfaisant aux normes sanitaires européennes : 96,7 % (cible 90 %);
- Taux de réalisation du plan de contrôles des produits phytosanitaires et autres contaminants : 91,6 % (cible 100 %);
- Taux d'inspection des producteurs soumis au passeport phytosanitaire européen : 100 %;
- 145 ha traités par voie aérienne soit seulement 0,5 % du vignoble bourguignon et 0,0026 % de toute la surface agricole utile.

## **IX- CENTRE DE PRESTATIONS COMPTABLES MUTUALISÉ (CPCM)**

### **A) PRINCIPALES MISSIONS DE LA DRAAF**

Le CPCM traite l'ensemble des actes comptables des services délégants dans l'application Chorus :

- saisie et validation des engagements juridiques et des titres de recettes ;
- enregistrement du service fait, saisie et validation des demandes de paiement ;
- tenue de la comptabilité auxiliaire des immobilisations ;
- réalisation des travaux de fin de gestion ;
- appui à la gestion et au pilotage des RBOP (responsable de budget opérationnel de programme) et des RUO (responsable d'unité opérationnelle) ;
- gestion des référentiels et habilitations Chorus de sa zone d'action, assistance de 1er niveau aux utilisateurs Chorus ;
- appui à la mise en place du contrôle interne comptable au sein des services délégants.

11 services délégants : DREAL Bourgogne, DRAAF Bourgogne, DDT 21, DDT 58, DDT 71, CVRH 71, DDT 89, DDPP 21, DDPP 71, DDCSPP 58, DDCSPP 89 avec lesquels le DRAAF a signé une convention de délégation de gestion.

### **B) FAITS MARQUANTS 2012**

L'année 2012 a été marquée par les points suivants :

- Hausse d'activité dans le domaine des recettes non fiscales dans Chorus après un lent démarrage en 2011, pour atteindre un niveau optimal dans le courant de l'année ;
- Co-animation du réseau régional dédié au contrôle interne comptable : aide au déploiement des outils de contrôle interne comptable au sein des services délégants ;
- Appui renforcé aux services en matière de lecture et d'expertise des restitutions Chorus au travers notamment de la participation aux ateliers thématiques organisés à l'initiative du contrôleur budgétaire en région ;

- Courant du 2ème semestre : élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la réception des factures directement au CPCM, jusque là majoritairement reçues dans les services ;
- Gestion des travaux d'inventaire comptables 2012 particulièrement complexe en raison du basculement des provisions antérieures dans Chorus et des écritures d'engagement hors bilan rendues obligatoires en 2012.

### **C) PERSPECTIVES 2013**

- Rendre effective pour l'ensemble des services prescripteurs la facturation directe au CPCM ;
- Contribuer à l'amélioration par les services de leurs pratiques courantes dans le sens d'un respect renforcé du processus de la dépense (dit MP3) : envoi d'une demande d'achat préalable et constatation de service fait à la livraison via l'application Chorus formulaires...;
- Recettes non fiscales : améliorer les suivis des demandes d'informations ou de contestations de titres en lien avec les services et le comptable assignataire ;
- Assister les services dans la mise en place des applications de gestion des frais de déplacement interfacées à Chorus : ARGOS et Chorus DT (notamment définition commune de points de contrôle, rédaction de « checks-lists », apports réglementaires...);
- Poursuivre l'appui aux services délégants dans l'utilisation des restitutions Chorus dédiées au suivi budgétaire (modes opératoires ciblés sur leurs besoins, mieux explicités...formation au perfectionnement...);
- Poursuivre l'appui aux services en matière de contrôle interne comptable et développer les outils de contrôle au sein même du CPCM.

### **D) CHIFFRES ET INDICATEURS BOURGUIGNONS**

Baisse notable des effectifs, concentrée pour l'essentiel sur le dernier trimestre 2012, ramène de 29 à 25 le nombre d'agents présents au 31/12/2012, y compris l'encadrement (un responsable et un adjoint).

26 108 paiements traités.

## **X- RESSOURCES HUMAINES ET MOYENS GÉNÉRAUX**

### **A) PRINCIPALES MISSIONS DE LA DRAAF**

- Fonctionnement interne : gestion des budgets, contrôle de gestion, gestion des ressources humaines, formation continue des personnels, logistique ; contrôle interne comptable ;
- Fonction de RBOP (responsable de budget opérationnel de programme) : pilotage des moyens financiers et humains des BOP en lien avec les directions départementales et la préfecture ;
- Formation continue des personnels du ministère chargé de l'agriculture en région (directions départementales et établissements d'enseignement technique agricole) et animation du réseau des responsables locaux de formation ;
- Fonction d'animation régionale : animation du contrôle de gestion et du contrôle interne comptable auprès des DDI de la région ;
- Systèmes d'information : pilotage des systèmes d'information (schéma directeur local, offre de services aux utilisateurs, sécurité), gestion des parcs informatique et téléphonique (fixe et mobile).

## **B) FAITS MARQUANTS 2012**

- L'année 2012 a été marquée par les points suivants :
- Le regroupement des services de la DRAAF dans les nouveaux locaux ;
- Le suivi d'un tableau de bord d'indicateurs pour le pilotage de la DRAAF ;
- La structuration approfondie des échanges avec les DDI : réunions métiers mensuelles avec les DDT, trimestrielles avec les DD(CS)PP, réunions bilatérales de dialogues de gestion, conférences multiBOP relatives aux moyens humains, animation régionale des contrôleurs de gestion et correspondants du contrôle interne comptable ;
- Le suivi du chantier de mutualisation des fonctions support, en lien avec la préfecture de région ;
- La mise en œuvre de la démarche GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) ;
- L'élaboration d'un second document régional de formation (DRF) ;
- La mise en place de parcours professionnels dans le cadre de reconversions individuelles ;
- L'installation de serveurs neufs, dimensionnés pour l'ensemble des services regroupés, sécurisation des accès aux locaux informatiques, mise en œuvre de la téléphonie sur IP externalisée.

## **C) PERSPECTIVES 2013**

Mise en place d'une démarche GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) et adaptation des services (fonctions support) à la réduction des effectifs.

Déprécarisation : accompagnement du dispositif de titularisation des agents contractuels du ministère en charge de l'agriculture par des formations.

Nouvelles fonctionnalités du logiciel comptable Chorus :

- Chorus DT : frais de déplacement,
- Programmation budgétaire.

Informatique :

- Évolution du système d'information (système d'exploitation Windows 7, nouvelle messagerie Agri-coll V2),
- Amélioration des équipements (vidéo-projecteurs, visio-conférence...).

## **D) CHIFFRES ET INDICATEURS BOURGUIGNONS**

Chiffres clés 2012 :

- 165 agents regroupés dans le nouveau bâtiment de la DRAAF
- Formation des personnels :
- 862 agents de stagiaires formés en 2012 par la DRFC (délégation régionale à la formation continue)
- 3 formations organisées en interministériel par la DRAAF
- 10 formations organisées sur site pour les agents de la DRAAF
- 143 jours de formation suivis par les agents de la DRAAF
- Budgets support gérés par la DRAAF pour l'ensemble de la Bourgogne :
- Taux de consommation BOP 215 : AE : 100 % / CP : 100 %
- Taux de consommation BOP 206 : AE : 99,20 % / CP : 99,99 %
- Taux de respect de la DO BOP 215 : 98,5 %
- Taux de respect de la DO BOP 206 : 102 %

- Taux de fonctions support en DRAAF : 10,7 %



# DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Directeur : Bruno Chauffert -Yvert

Adresse : 39-41 rue vannerie

21 000 Dijonnaise

Tél : 03 80 68 50 00

Site internet : [www.culture.gouv.fr/bourgogne](http://www.culture.gouv.fr/bourgogne)

Plafond d'emploi autorisé au 31/12/12:

85,4 ETP DRAC/SDAP

BOP 175 : 15 522 255 (AE) – 12 311 422 (CP)

BOP 131: 8 836 507 (AE) – 8 248 131 (CP)

BOP 224 dont fonctions supports :

4 922 846 (AE) – 4 152 238 (CP)

BOP 334 : 344 391 € (AE = CP)

## I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Service déconcentré du ministère de la culture et de la communication placé sous l'autorité du préfet de région, la direction régionale des affaires culturelles met en œuvre la politique du ministère en l'adaptant au contexte régional. Dans ce cadre, elle :

- étudie, conserve, valorise le patrimoine,
- soutient la création artistique sous toutes ses formes et aide à la diffusion des œuvres,
- favorise l'éducation et la formation en matière culturelle et artistique,
- contribue au développement d'une politique culturelle régionale cohérente,
- vise à l'accès de tous à la culture et à l'art,
- diffuse l'information utile à ses partenaires et au public.

### A) L'ACTION EN FAVEUR DU PATRIMOINE

#### 1) Les monuments historiques

##### a) Protection

Au cours de l'année 2012, la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), chargée de donner un avis au préfet de région sur les demandes de protection d'édifices au titre des monuments historiques, s'est réunie une fois et a examiné 9 dossiers. Parmi eux, 8 ont reçu un avis favorable pour l'inscription, dont l'hôtel des Postes de la place Grangier à Dijon, le théâtre municipal d'Auxerre et l'Espace des Arts à Chalon-sur-Saône. Ces dossiers concernent tous l'architecture du XXe siècle, thématique portée par la DRAC depuis 2010 conformément aux priorités définies par la Ministère de la Culture et le Conseil de l'Europe. Cette campagne thématique devrait s'achever en 2013.

25 arrêtés d'inscription ont été signés par le préfet de région, concernant toutes les périodes de l'histoire de l'architecture, parmi lesquels, les bornes de la forêt de Châtillon (Côte d'Or) qui constituent des témoignages importants de la gestion des forêts depuis l'époque médiévale jusqu'au 18e siècle ; la faculté des sciences de Dijon caractéristique du renouveau de l'architecture d'après-guerre ; le pavillon des

sources à Pougues-les-eaux (Nièvre), élégante buvette thermale illustrant l'importance de cette économie dans la Nièvre et le style Art Nouveau ; l'hospice de la Charité de Mâcon, témoignage émouvant de la conception des hospices au 18e siècle, dessiné par l'architecte du Panthéon, Soufflot ; le moulin et l'hôtel des abbés commendataires de l'abbaye de Reigny à Vermenton (Yonne), en complément des parties déjà classées, pour l'approche globale de la gestion économique d'un domaine cistercien. Un arrêté de radiation de la protection a été signé pour les anciennes papeteries de Corvol-l'Orgueilleux (Nièvre), en raison du processus de ruine irréversible qui les affecte.

La DRAC a initié les premiers périmètres de protection modifiés avec le centre commercial de Claude Parent à Sens, le pavillon thermal de Pougues-les-Eaux et pont de Monéteau afin de gérer au plus près les abords de ces édifices.

3 arrêtés de classement ont été signés par la ministre au cours de l'année 2012, pour l'église de Marzy (Nièvre), dont seuls le clocher et le chœur avaient été classés en 1907, le château de Commune à Martigny-le-Comte (Saône-et-Loire), exemple rare de château philippin conservé intact dans son environnement d'origine et la chapelle Saint-Baudel à Pourrain (Yonne) dont le plafond peint du XVIe siècle illustre le culte à Notre-Dame-de-Lorette.

Au total, un équilibrage des dossiers a été constamment recherché entre le traitement des demandes extérieures, en baisse constante, et les priorités définies par le Ministère de la Culture, parmi lesquelles le patrimoine du XXe siècle et la révision des protections anciennes lorsqu'elles sont partielles ou imprécises, afin de sécuriser les actes juridiques, simplifier la gestion des édifices lors de travaux et supprimer le périmètre des 500m lorsque l'édifice a disparu. Dans cette perspective, un travail de repérage des arrêtés anciens à réviser a été opéré à l'occasion de la mise au point d'un Système d'Information Géographique relatif aux monuments protégés, en collaboration avec la DREAL, travail initié en 2011 et qui devrait s'achever en 2013.

Au titre des objets mobiliers, l'inventaire et la protection des collections du château de la Rochepot, emblématique d'une certaine image de la Bourgogne néo-gothique, a été engagé.

## **b) Travaux**

### **Contrôle des travaux**

Les orientations stratégiques de l'État en région pour les années 2011 – 2013 fixent, à travers la Directive Nationale d'Orientation, pour mesure transversale, le bon déroulement des missions de contrôle scientifique et technique.

Au titre des autorisations de travaux de l'État sur les monuments historiques, la conservation régionale des monuments historiques a instruit en 2012, 128 dossiers dont 74 demandes de permis de construire (inscrits) et 54 demandes d'autorisations de travaux (classés).

Afin d'améliorer la qualité de la concertation en phase projet et de faciliter l'instruction des demandes d'autorisation, la CRMH a renforcé son contrôle en amont de l'instruction des autorisations réglementaires. A ce titre, elle a tenue chaque mois des réunions d'examen des projets réunissant l'ensemble des services patrimoniaux de la DRAC (CRMH-SRA-STAP). Elle a rédigé 9 cahiers des charges pour l'étude et la restauration d'édifices classés en vue du recrutement de maîtres d'œuvre, afin d'apporter aux maîtres d'ouvrage une aide décisive à l'impulsion des projets. Afin d'encourager leur réalisation, elle a renforcé sa ligne de subvention sur les études, subventionnés à hauteur de 50 %.

En phase travaux, les agents de la CRMH ont rédigé 75 compte-rendus de chantiers.

### **Bilan chiffré des opérations d'entretien**

75 opérations ont été subventionnées pour un montant total d'aide de l'État d'environ 800 000 €. A cela s'ajoute l'enveloppe consacrée aux monuments appartenant à l'État (les cathédrales de Dijon, Nevers, Autun et Sens, sites archéologiques), qui s'élève à 650 000 €. La part totale de l'État pour les opérations d'entretien est donc de 1 450 000 €.

### **Bilan chiffré des opérations d'investissement**

56 opérations ont été subventionnées pour un montant total d'aide de l'État de 3 920 000 €. A cela s'ajoute l'enveloppe consacrée aux monuments État qui s'élève à 4 460 000 €. La part totale de l'État pour les opérations d'investissement est donc de 8 380 000 €.

La part totale des crédits de l'État pour la conservation et la restauration des monuments historiques de Bourgogne est de 9 830 000 €.

### **Les grands chantiers qui ont marqué l'année 2012**

La forte part consacrée aux chantiers menés sur des monuments appartenant à l'État s'explique par des raisons d'impératifs sanitaires. Une opération importante a démarré sur la tour nord de la cathédrale Saint-Bénigne de Dijon en 2011 et se poursuivra jusqu'en 2013. La réfection des parties hautes de la façade rue Diderot de l'Hôtel Chartraire de Montigny à Dijon (DRAC), engagée en raison d'un état de péril de la balustrade (chutes de pierres sur la voie publique) est terminée. Une nouvelle opération sur la façade rue Vannerie lui succédera, dans le cadre des travaux de réaménagement des services de l'État. A la cathédrale de Nevers, le chantier de restauration du clocher, incluant la dépose des statues gothiques monumentales se poursuit, faisant de cet édifice le lieu du plus important et complexe chantier de restauration de sculpture actuellement en France. A Sens, outre la reprise des couvertures en tuiles vernissées du plai synodal, dues à Viollet-le-Duc, des études ont été lancées pour préparer les prochaines campagnes de travaux (vitrail, aile des écuries). De même à Autun, dans le contexte de la restauration intérieure de la cathédrale.

Au titre du CPER, L'année 2012 a été marquée par un investissement exceptionnel des services de la DRAC sur le dossier du Vézélien, suite à l'impulsion donnée par l'ancien chef de l'État, avec une assistance à maîtrise d'ouvrage et un financement en totalité des études consacrées à la restauration et à la mise en valeur de la basilique Sainte-Madeleine de Vézelay. Ces études, consacrées à la restaurations des portails de l'avant-nef, actuellement étayés, et à l'établissement d'un schéma directeur pour l'abbatiale, ont fait l'objet d'un examen devant un comité scientifique international et de recommandations de la commission nationale des monuments historiques : l'étude sur les portails nécessite des investigations complémentaires pour vérifier le caractère évolutif ou non des désordres et le schéma directeur reçoit dans ses grandes lignes un avis favorable. Dans le cadre de l'opération Grans Site, ont démarré les chantiers de restauration des couvertures du bas-côté sud à l'église de Saint-Père-sous-Vézelay, des peintures murales de l'église de Vaux-de-Lugny et des tableaux de l'église d'Asquins.

La poursuite de la restauration des façades et couvertures du château de Maulnes est encadrée par un comité scientifique.

A Cluny, les opérations inscrites au titre du schéma directeur « Cluny 2010 » se poursuivent et s'achèvent, renouvelant fondamentalement notre connaissance de l'abbaye et le parcours de visite. A la Charité-sur-Loire et Corbigny, les opérations inscrites au CPER se poursuivent également, contribuant à renouveler l'approche de ces sites.

A signaler également, hors CPER, de nombreuses opérations de grandes ampleurs sur des édifices publics, contribuant tout autant à la mise hors d'eau des édifices (églises d'Auxonne, Thoisy-le-Désert, Irancy, Perrecy-les-Forges), qu'à leur mise en valeur intérieure (église d'Arnay-le-Duc, Allerey-sur-Saône) et leur réhabilitation (hôpital de Meursault).

Concernant des édifices privés, à noter, les efforts continus des propriétaires pour la restauration et la mise en valeur des châteaux d'Aunay-en-Bazois, Larochemillay, Martigny-le-Comte.

### **c) Labels**

Le label "Jardin remarquable", institué par le Ministère de la Culture pour encourager l'ouverture au public (50 jours par an) aux jardins et parcs à intérêt culturel, a une durée de cinq ans renouvelable. Il a été attribué cette année à deux jardins en Bourgogne : Jardin de la Serré à Mesmont (Cote d'or) et Jardin de Cuy à Chouigny (Nièvre), propriétés privées.

En soutien aux difficultés rencontrées par les propriétaires, il a été maintenu pour le jardin du château Limanton (Nièvre), le jardin de Chaumont à Oyé (Saône-et-Loire), où d'importants travaux sont en cour pour une remise en état suite à une tornade en août 2012.

Trois jardins labellisés ont changé de propriétaire et fermé au public, ils ont perdu de fait leur label : Jardin du Moulin Athie (Cote d'Or) ; Jardin du Zéphyr à Anglure-sous-Dun (Saône-et-Loire) ; Parc et potager du château de Digoine à Palignes (Saône-et-Loire).

### **d) Éducation artistique et culturelle**

L'important chantier de restauration du clocher de la cathédrale de Nevers (9 M€ répartis en 3 tranches

sur une durée globale de 4 ans - 2011-2014) a mobilisé en 2012 un effectif d'une quinzaine de compagnons (maçons, tailleurs de pierres, sculpteurs, mouleurs, restaurateurs de pierres, techniciens de laboratoire), issus d'écoles et de centres de formation spécialisés dans les métiers de la pierre. C'est actuellement l'un des plus importants chantiers de pierre de taille, de sculpture décorative et de copie de statuaire monumentale sur les cathédrales françaises, participant ainsi à la sauvegarde de ces savoir-faire spécifiques.

De nombreux chantiers d'insertion conduits sur des monuments historiques (travaux de maçonneries, couvertures, peintures murales), portés par l'association Rempart et encadrés par des professionnels du bâti ancien et de la restauration, sont régulièrement subventionnés par la DRAC. En 2012, 8 chantiers ont bénéficié de cette aide, permettant de sensibiliser de jeunes stagiaires aux métiers du patrimoine

A noter l'initiative de la commune de Briennon-sur-Armaçon, qui a souhaité réaliser la restauration des couvertures du chœur de l'église en chantier d'insertion. Cette opération a permis à 16 personnes d'avoir un contrat d'insertion afin de se former aux divers métiers du bâtiment.

## **2) L'archéologie**

### **a) Archéologie préventive**

Le nombre de dossiers d'utilisation du sol dont a été saisi réglementairement la DRAC (SRA) en 2012 est stable par rapport à 2011 (un peu moins de 400). Cependant, l'analyse des types de dossiers reçus montre en réalité un certain fléchissement en matière d'aménagement du territoire : - 15 % de dossiers de permis de construire, - 65 % pour les lotissements, -60 % pour les dossiers de ZAC ; seuls les aménagements soumis à étude d'impact (carrières, linéaires) restent stables, tandis que l'amélioration du travail inter-services au sein de la DRAC (CRMH-STAP-SRA) s'est traduite par le doublement du nombre de dossiers concernant des édifices protégés au titre des monuments historiques ou leurs abords (105 dossiers en 2012, 50 en 2011) : ces édifices, pour la plupart porteurs des traces d'une longue histoire, sont de ce fait potentiellement concernés par des opérations préventives aussi bien en matière d'archéologie des élévations qu'en ce qui concerne leurs sols.

Un peu plus de 60% des dossiers traités correspondent à des demandes de permis de construire dans les secteurs à forte sensibilité archéologique, inclus dans les zones de saisine définies par arrêtés du préfet de région en 2004, essentiellement dans les centres urbains et leur périphérie, mais également dans certains secteurs ruraux ; une approche plus fine montre cependant que la diminution du nombre de dossiers est sensible dans tous les départements bourguignons, à l'exception de la Saône-et-Loire (hausse de plus de 25 % du nombre de dossiers reçus), correspondant pour l'essentiel aux agglomérations de Chalon-sur-Saône et de Mâcon. A contrario, les saisines concernant les permis de lotir, et plus particulièrement celles ayant trait à des projets de grande surface sont en baisse notable pour ce département (-50%). Autre possible effet de la conjoncture, les demandes volontaires de diagnostic préalable à des permis de construire sont moins nombreuses à l'échelle de la Bourgogne (4% des dossiers correspondant à des permis de construire en 2012, pour 6% en 2011) : cette formule prévue par le législateur permet de mener les expertises en amont du dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme, et donc d'intégrer un peu mieux la « contrainte » archéologique tant en matière de solutions techniques pour le projet qu'en matière de planning prévisionnel de réalisation.

Le taux global de prescription de diagnostics sur les dossiers instruits est en légère augmentation par rapport aux années précédentes (21,45 %, pour 18,75 % en 2011 et 17,7 % en 2010). Sur les 83 prescriptions de diagnostic émises en 2012, les deux tiers portent sur des projets de constructions ou de lotissement en zone urbaines ou périurbaines de Dijon, Nevers, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Auxerre, et Sens, et également à Autun, seule collectivité en Bourgogne à disposer d'un service archéologique agréé. Certaines opérations couvrent de grandes superficies, comme un PC sur 10 hectares à Charnay-lès-Mâcon, tandis que certains projets en zones urbaines prennent la forme de ZAC (ZAC Ecocité boulevard de Chicago à Dijon, sur 10 hectares également) ; en zone plus rurale, sont concernés des projets sur des agglomérations antiques, comme un lotissement à Sombernon (21), ou des constructions ou aménagements urbains à Saint-Florentin -Avrolles (89), ou Entrains-sur-Nohain (58). Les aménagements touchant des surfaces importantes, et donc susceptibles, même hors secteur archéologiquement sensible, de mettre au jour des occupations humaines, ont donné lieu à 15 prescriptions de diagnostic préalable à des projets d'extractions de matériaux, de déviation routière (Pont-sur-Yonne -89), ou de

ZAC (Côte d'Or et Saône-et-Loire). Enfin, 12 dossiers de travaux sur des édifices classés au titre des Monuments Historiques ont fait l'objet de prescriptions de diagnostic, principalement en Côte d'Or.

En fonction de la nature des vestiges identifiés au cours des diagnostics, de leur état de conservation et de leur intérêt au regard des connaissances actuelles chronologiques et thématiques d'une part, et lorsqu'aucune solution technique permettant de préserver les vestiges n'est possible d'autre part, le service régional de l'archéologie est amené à prescrire des fouilles préventives, et recueille à cet effet l'avis préalable des experts de la Commission interrégionale de l'archéologie. Le nombre de fouilles préventives prescrites en 2012 est en légère augmentation (25, pour 21 en 2011, et 19 en 2010). Sept d'entre elles interviennent dans le cadre d'aménagements touchant de grandes surfaces, au regard des résultats des diagnostics réalisés sur la RN 7 dans le sud du département de la Nièvre, ou des derniers diagnostics concernant le Parc d'Activités de l'Est Dijonnais et les emprises de la LGV Rhin-Rhône (phase 2). Des projets de superficies plus modestes ont amené la prescription de 18 fouilles, touchant toutes les périodes anciennes, depuis la préhistoire ancienne (Charnay-lès-Mâcon) et récente (Monéteau -89), jusqu'à la période médiévale (Collégiale Notre-Dame de Beaune, Château de Châteauneuf-en-Auxois, Abbaye de Cîteaux -21, Abbaye de Reigny à Vermenton -89) et au-delà (habitat XVe-XVIe, lié à des activités artisanales, à Ouroux-sur-Saône -71), en passant par la protohistoire et l'antiquité (nécropole antique à Chalon, établissements ruraux à Charnay-lès-Mâcon -71, Joux-la-Ville -89). A Tournus et à Sens, deux prescriptions de fouilles ont été remplacées, après négociation avec les aménageurs, par la mise en place de mesures techniques, destinées à concilier la préservation des niveaux archéologiques avec les aménagements projetés. A Autun également, des prescriptions d'ordre technique ont permis en 2012 de concilier la construction urgente d'une maison de la petite enfance et la préservation souterraine des vestiges révélés fin 2010 sous une partie du parking de l'Hexagone.

On note également que 9 fouilles prescrites en 2012 ont été réalisées ou commencées dans l'année (cf. infra),

Les 61 diagnostics réalisés en 2012, l'ont été pour l'essentiel par l'INRAP, qui a montré, grâce à l'obtention de moyens accrus, un e meilleure réactivité. Il reste que l'irruption de dossiers « urgents » et sensibles, à forte emprise, reste toujours susceptible de mettre en danger son calendrier d'intervention.

On note de nouveau que l'activité permanente de l'agglomération dijonnaise, bien que les grands travaux d'aménagement semblent en voie d'achèvement (tram, ZAC au nord est), justifierait pleinement la création d'un service d'archéologie préventive, et que, à l'heure où la petite Ville d'Autun songe au renforcement de son équipe archéologique municipale, cette observation pourrait s'étendre à d'autres collectivités urbaines (Sens, Mâcon, Chalon-sur-Saône, ...), voire aux collectivités départementales...

Les diagnostics réalisés en 2012 ont permis de caractériser de nombreux vestiges d'occupation humaines :

- Sur de grandes emprise en zone rurale, comme sur les projets de carrières de Genlis – 21 ou de Pierre de Bresse -71 (occupations protohistoriques et habitat rural gallo-romain), de Vinneuf -89 (continuité de l'occupation de l'âge du Bronze partiellement fouillée début 2012 à proximité), sur le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque de 22 ha à Chalmoux -71 (vestiges protohistoriques et antiques), ou sur la ZAC de 40 hectares d'Appoigny -89 (occupations se succédant du Paléolithique supérieur à l'Antiquité) ;
- Sur des projets de superficie plus modestes, en zone périurbaine (à Tonnerre -89 mise en évidence d'une succession d'occupations depuis la Tène finale avec grand enclos d'habitat jusqu'à l'Antiquité), ou en zone rurale : ainsi à Laizé -71 dans le prolongement d'un site médiéval, à Sevrey -71 (témoins d'occupations du haut et du bas Moyen âge, dans l'agglomération antique d'Entrains-sur-Nohain -58, dont l'emprise est bien supérieure à celle du bourg actuel (habitat et installations liées à l'artisanat du fer) ou dans celle d'Avrolles à Saint-Florentin -89, où c'est la première fois que des vestiges clairement associables à l'agglomération antiques (voie dallée et habitat) sont découverts lors d'une procédure normale d'archéologie préventive.
- En milieu urbain, notamment à Auxerre, où a été découverte une voie romaine en périphérie de la ville ouverte de « Vaulabelle ».
- Sur les édifices protégés au titre des Monuments Historiques, on notera le résultat du diagnostic réalisé au Prieuré de l'abbaye Saint-Pierre à Flavigny-sur-Ozerain -21, qui a montré la présence de bâtiments dans la cour dès le haut Moyen Âge.

Les résultats de ces diagnostics ne donneront pas tous lieu à prescription de fouille, si les vestiges sont trop ténus, trop mal conservés, ou sans intérêt important pour la progression des connaissances ; il sera

également possible d'éviter certaines fouilles, en arrêtant des mesures conservatoires avec les aménageurs.

Deux diagnostics méritent une attention particulière :

- Le premier a mis en évidence un important sanctuaire gallo-romain, complètement inédit, à l'emplacement de l'extension du Technopôle de Magny-Cours (58) et de son aire de service associée. Ce sanctuaire comporte plusieurs temples de plan centré (fanum) et de nombreux bâtiments dont un possible théâtre. Une zone humide et tourbeuse a été aménagée durant l'Antiquité et a livré de remarquables ex-voto anatomiques en bois, offerts à la divinité de source locale. Ces vestiges se répartissent sur plusieurs hectares et s'avèrent particulièrement bien conservés sous prairie. La fouille préventive de l'extension du Technopôle a été prescrite, tandis que son plan d'aménagement a été modifié, afin d'exclure et de protéger la zone humide (dans l'optique d'une opération programmée ultérieure).
- Le second, mené à Saint-Loup-de-Varennes (71), au sud de Chalon-sur-Saône, sur une partie de l'emprise d'un projet de ZAC porté par la SEM Val de Bourgogne pour la commune, a révélé sur plus de 4 ha les vestiges de plusieurs occupations, allant de la fin de l'âge du Bronze à l'époque gallo-romaine. La nature des éléments recueillis et leur densité a conduit à la prescription d'une fouille qui aura pour objectif principal de documenter de façon précise une occupation de la fin de l'âge du Fer, présente sur la quasi-totalité de l'emprise : il s'agit très probablement d'un jalon majeur dans l'histoire de Chalon, à forte proximité de l'emplacement hypothétique de l'oppidum de plaine du peuple éduen cité par Jules César, d'un secteur de franchissement de la Saône attesté pour cette même période du 1<sup>er</sup> s. avant notre ère, et d'un secteur portuaire sans doute également ancien.

Sur les 21 fouilles réalisées en 2012, 9 correspondent à des prescriptions de fouille édictées cette même année, ce qui témoigne de la capacité des opérateurs (institutionnel – INRAP ; ou opérateurs agréés : Evéha, Centre d'Etudes Médiévales d'Auxerre) à répondre aux appels d'offres ou consultations des aménageurs.

On notera tout d'abord la réalisation par l'INRAP de cinq opérations générées par le projet de LGV Rhin-Rhône dans la plaine à l'est de Dijon et de quatre autres sur le Parc d'Activités de l'Est Dijonnais. C'est un nombre de fouilles sans précédent pour la Côte-d'Or, ce qui a nécessité une très forte implication de l'établissement public entre mai et octobre, d'autant que plusieurs de ces chantiers ont dû être prolongés. La signature d'accords-cadres entre l'I.N.R.A.P. et les aménageurs concernés (R.F.F. et S.P.L.A.A.D.) a heureusement facilité la mise en œuvre de ces chantiers. Les résultats sont à la hauteur des investissements, avec l'étude d'occupations protohistoriques successives sur de très vastes surfaces au nord et à l'est de Genlis (ainsi qu'à Collonges-lès-Premières), la fouille d'une importante villa romaine à Labergement-Foigny (qui a livré, entre autres, de la statuaire) et, enfin, la fouille d'un établissement aristocratique carolingien à Collonges-lès-Premières, comportant des aménagements hydrauliques de captage, rares et inédits.

D'une certaine ampleur également, la fouille confiée à l'opérateur agréé Evéha, réalisée préalablement à une extraction de graviers à Vinneuf (89), a principalement mis au jour un établissement rural de l'âge du Fer, et des rares vestiges de l'Age du Bronze rarement documentés : unités domestiques attribuées au Bronze moyen et aux étapes initiale et moyenne du Bronze final, nécropole datée de l'étape moyenne du Bronze final.

Les connaissances sur les agglomérations antiques d'Entrains-sur-Nohain (58) et de Saint-Valérien (89) ont pu progresser grâce à la réalisation de trois opérations d'ampleur limitée : à Entrains ont été documentés les vestiges de deux grandes phases d'occupation : installations liées à l'artisanat du fer aux I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles, puis maison à portique et sanctuaire, resté en fonctionnement au moins jusqu'au Ve siècle (étude en cours) ; à Saint-Valérien, deux fouilles préalables à la construction de pavillons individuels ont complété les données acquises lors d'opérations précédentes sur l'étendue et l'organisation spatiale de l'agglomération antique (opérateurs : INRAP pour l'une, Evéha pour l'autre). La présence d'un four de potier sur l'une des parcelles ajoute des informations sur la diversité des activités artisanales qui se développaient dans les limites de l'agglomération.

Toujours en zone rurale, à Etigny (89), un établissement rural du haut Moyen-Age a été étudié, alors que les résultats du diagnostic orientaient les problématiques vers des périodes bien plus anciennes, quoique pourvues également d'architectures en matériaux périssables. A Saint-Rémy, une fouille préa-

lable à la réalisation d'un lotissement, réalisée en fin d'année, a permis d'étudier un secteur d'habitat et d'artisanat antique (métallurgie), en bordure d'une voie secondaire, qui contribue à une meilleure connaissance du territoire de la ville antique de Cabillonum. Enfin, le Centre d'Etudes Médiévales d'Auxerre a réalisé des opérations d'archéologie du bâti avec sondages sur les églises de Bure-les-Templiers et Saint-Germain-lès-Senailly (21).

En secteur urbain ancien, on retiendra la mise en évidence, puis la fouille d'une occupation du XIII<sup>e</sup>-s. dans un secteur méconnu des faubourgs de la ville de Nevers (58) ; à Dijon, l'INRAP a pu documenter, en début d'année, en préalable à la création d'une fontaine Place de la République, une voie et les bâtiments alignés en bordure appartenant au Faubourg Saint-Nicolas, qui ne s'est développé hors les murs qu'à partir du XIV<sup>e</sup> s., tandis que depuis septembre la fouille du troisième cimetière de l'hôpital (1785 et 1841) au quartier du Pont des Tanneries met au jour, comme attendu, de très nombreuses sépultures de crise.

On notera également, au château de Brancion (Martailly-lès-Brancion - 71), la réalisation d'une étude archéologique d'envergure menée par l'INRAP, qui se poursuivra sur plusieurs années pour accompagner la mise en valeur du site castral par l'association « La Mémoire Médiévale ». La phase 2012 de fouille et d'étude du bâti a révélé les premières étapes de la construction du château au pied du donjon.

En matière de gestion de l'archéologie préventive en Bourgogne, on rappellera enfin qu'un important travail de révision des zones de présomption de prescription archéologique a été mené par le SRA en 2012 : il s'agit d'un outil de saisine, qui permet d'instruire les projets d'aménagement du sol, en tenant compte de leur nature et de leur superficie, au regard de l'état des connaissances ou du potentiel archéologique des secteurs concernés. De près de 100 communes zonées en 2004, on passera au printemps 2012 à un total d'un peu plus de 200 communes « zonées » en Bourgogne, soit environ 1/10<sup>e</sup> des communes de la région. La mise en place de ces zonages ne devrait avoir d'effets qu'au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2013. Ces nouveaux zonages, soumis préalablement à l'avis de la Commission Interrégionale de la Recherche Archéologique ont fait l'objet d'une présentation en CAR à l'automne 2012.

### ***b) Archéologie programmée***

Depuis quelques années, trois grandes priorités de recherche ont été définies au niveau régional en Bourgogne, en fonction des spécificités régionales en matière de patrimoine archéologique, et des problématiques actuelles de la recherche au niveau national, voire européen : la Préhistoire, la protohistoire récente et la civilisation des oppida (premières « villes » au nord du monde méditerranéen), la période médiévale.

La Préhistoire ancienne s'illustre par la poursuite des recherches sur les occupations paléolithiques des grottes d'Arcy-sur-Cure (89) : à la grotte du Bison, c'est le premier niveau de l'occupation paléolithique (Paléolithique moyen, première incursion des néandertaliens dans la grotte) qui est abordé, tandis qu'à la Grande Grotte, les relevés d'art rupestre, après amincissement de la calcite, s'achèvent et que l'équipe consacre une part importante de son temps à la préparation d'une publication restituant les données acquises depuis 20 ans. On notera que le classement Monument Historique de l'ensemble des grottes préhistoriques d'Arcy-sur-Cure (I.S.M.H. en 1992) est suspendu, dans l'attente d'un règlement amiable des questions de propriété foncière. En effet, un relevé de géomètre a montré que la partie ornée de la Grande Grotte ne se trouvait pas dans l'emprise foncière de l'indivision La Varenne, mais appartenait à un propriétaire voisin.

La fouille des grottes préhistoriques de la Verpillière à Mellecey (71), par une équipe franco-allemande (Université de Tübingen), continue de rendre ce site incontournable, à l'échelle de la France de l'Est, pour la connaissance de la transition entre le Paléolithique moyen (homme de Néandertal) et le Paléolithique supérieur (homme moderne). Ce chantier joue également un rôle important d'école de fouille et de sensibilisation aux partenariats scientifiques internationaux.

La Préhistoire récente (Néolithique), fait l'objet de deux projets collectifs de recherche (PCR) interdisciplinaires de grande qualité dans l'Yonne :

dans le cadre du PCR « Évolution, coexistence, confrontation de pratiques funéraires entre 4500 et 4000 av. J.-C. sur un micro territoire : la vallée de l'Yonne, entre le Serein et le Baulche », l'année 2012 a vu la poursuite de l'élaboration des manuscrits sur plusieurs sites fouillés anciennement, tandis que le rapport de synthèse est en cours d'élaboration. Trois monographies de gisements sont parues (ou sous presse) sous forme d'ouvrages ou de copieux articles, publiés au niveau national ou interrégional : nécropole du Néolithique Moyen de Chichery, occupations néolithiques de Monéteau, sépultures d'enfants décou-

vertes à Gurgy. D'autres publications sont en cours d'achèvement : autre nécropole de Chichery, sépultures de Bonnard, enceintes chasséennes de Beaumont. Enfin, les études sur les deux enceintes de Gurgy, devraient faire l'objet d'une monographie achevée avant fin 2013, tandis que la nécropole de Gurgy « les Noisats » est encore en cours d'étude.

Un PCR est mis en œuvre depuis 2010, par l'UMR ArtHéhis de Dijon, sur les nécropoles préhistoriques et protohistoriques fouillées entre 1983 et 2008 sur la commune de Passy ; l'année 2012 a permis d'homogénéiser les données de fouille et d'étudier le mobilier archéologique, afin de proposer une restitution architecturale et un fonctionnement des monuments, et une chronologie fine de leur élaboration. L'objectif est de publier, en 2014, une monographie ce site funéraire qui est l'un des plus emblématiques du Néolithique moyen occidental.

### ***c) La Protohistoire récente et le phénomène des oppida***

A Vix, les équipes universitaires française, suisse et autrichienne se concentrent sur les fortifications de l'oppidum, avec la mise en évidence d'un nouveau rempart, arasé, et l'étude d'une interruption (porte ?) dans le rempart nord, mais aussi sur l'habitat « princier » situé sur le plateau du Mont Lassois (avec une sixième maison à abside et des sépultures antiques), tout en poursuivant les prospections dans l'environnement du site princier (paléoenvironnement et inventaire des sites).

Sur le site de la ville gauloise de Bibracte (mont Beuvray), plusieurs équipes issues de diverses institutions françaises et européennes sont désormais en phase de préparation des publications qui concerneront sur le centre urbain (forum précoce de la Pâture du Couvent), la minière à ciel ouvert les fortifications du sommet du Porrey, le quartier d'artisans du métal de la Côme Chaudron.

En 2012, outre le chantier-école de Bibracte au parc aux Chevaux, qui permet de dégager l'état final d'une grande maison romaine, deux chantiers d'une certaine ampleur se sont poursuivis : au Parc aux Chevaux toujours, une équipe franco-belge étudie l'organisation des installations à architecture de bois incendiées puis recouvertes par la plate-forme tardive PC 14 ; à proximité, sur le sommet du Theurot de la Roche, les archéologues de l'Université de Lausanne mettent au jour des installations creusées dans la roche, à vocation peut-être cultuelle, et notamment un énigmatique puits qui nécessite une intervention spécialisée (fond non encore atteint à 12 mètres de profondeur !). Enfin, dans l'optique de procéder à une approche extensive depuis le sommet du Theurot de la Roche jusqu'à la plate-forme PC 14 en contrebas, une équipe des universités de Besançon et Paris IV a ouvert en 2012 un secteur d'un peu moins de 400 m<sup>2</sup> : d'intéressants aménagements à ossature bois successifs y ont été dégagés : la poursuite de ces investigations devrait permettre de répondre aux nombreuses questions posées tant en matière de chronologie des aménagements urbains que de fonction des lieux. Par ailleurs, deux actions nouvelles de prospections géophysiques ont été initiées : la première porte sur le tracé et la datation des accès à Bibracte ; la seconde, en faisant intervenir des techniques qui se sont notablement affinées depuis quelques années, permet d'envisager d'investir largement l'oppidum intra muros, dans les zones dégagées, pour mieux en saisir la densité et l'organisation urbaine. L'année 2012 a été celle de la préparation d'un nouveau programme, quadriennal, qui sera soumis à la CIRA de programmation : outre le recentrage des opérations sur l'oppidum, et le développement des recherches extensives (transect cité supra, prospections géophysiques), il intégrera le développement des nombreuses études spécialisées (objets mobiliers, matériaux) dont le croisement devrait permettre de proposer un cadre de réflexion renouvelé en matière de typo-chronologie de la culture matérielle pour cette fin de l'âge du Fer, dont Bibracte est un fleuron à l'échelle européenne. Côté publications, à côté de plusieurs manuscrits en cours de finalisation, on retiendra le n° 22 de la collection Bibracte, consacré aux actes d'une table-ronde sur la chronologie de la fin de l'âge du Fer en Gaule du Centre-Est.

L'année 2012 aura vu progresser deux autres dossiers importants : celui du renouvellement en deux tranches de la présentation permanente au Musée (le niveau haut a été livré au printemps 2012, et le niveau bas sera terminé pour l'ouverture de la saison 2013) ; celui de la mise en valeur des vestiges (fin du traitement des vestiges du centre monumental sous l'abri Andreu, projet pour le couvent médiéval...).

Enfin, le programme de recherche sur les Sanctuaires d'Alésia (21) s'est poursuivi sur le sanctuaire gallo-romain d'Apollon Moritasgus à La Croix Saint-Charles. L'année 2012 correspondant à un année de transition, seuls ont été poursuivis sur le terrain les secteurs du fossé d'enclos laténien et du balnéaire des thermes impériaux, l'équipe s'étant investie sur la préparation du rapport de synthèse de cinq années de recherches demandé par la CIRA.



Concernant la période de transition entre la période gauloise et l'époque antique, mais avec pour objectif de répondre à d'autres questionnements, un nouveau programme collectif de recherche (PCR), coordonné par Yannick Labaune, archéologue municipal d'Autun (71), a vu le jour en 2012. Ce projet pluridisciplinaire s'articule à Autun autour du complexe monumental antique de « La Genetoye », situé hors des remparts à la confluence du Ternin et de l'Arroux. Après de premières études documentaires et prospections géophysiques en 2012, des fouilles se dérouleront sur trois ans (2013-2015) ; elles concerneront l'enceinte néolithique des « Grands Champs » et le grand sanctuaire périurbain antique dont fait partie le temple « de Janus ». Les approches environnementales y occuperont également une place de choix.

#### **d) La période médiévale**

Les recherches archéologiques reprises en 2006 dans l'abbaye de Cluny (71) concernent depuis 2011 un nouveau secteur de l'abbaye, dans le jardin jouxtant à l'est le cloître actuel. L'équipe dirigée par Christian Sapin (CEM d'Auxerre, CNRS-UMR 6298 Artheis) y documente les vestiges de la villa carolingienne qui a précédé la construction de l'abbaye, ainsi que les témoins archéologiques de la naissance du sanctuaire.

À Vézelay, Place du cloître, après des sondages limités en 2011, une fouille programmée pluriannuelle a été conduite en 2012, également sous la direction de C. Sapin : 250 m<sup>2</sup> ont été décapés au sud de l'abbatiale. Outre la découverte d'un grand cellier reposant directement sur la roche excavée (fin du XI<sup>e</sup> - XIV<sup>e</sup> siècle), l'opération a mis au jour la galerie ouest du cloître, en révélant trois états distincts : le plus ancien appartient assurément à l'époque carolingienne, le second est daté de la fin Xe-XI<sup>e</sup> siècle, tandis que le dernier état d'occupation, avant abandon, présente un sol pourvu de carreaux de terre cuite, parfois glaçurés, qui pourrait dater de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. La fouille se poursuivra en 2013 avec l'ambition non seulement de mieux documenter le plan des bâtiments claustraux existants au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles mais aussi, grâce à un potentiel stratigraphique plus important au sud, de rechercher les traces des premières installations carolingiennes.

Le Centre d'Études Médiévales d'Auxerre intervient également, sous la responsabilité de F. Henrion, sur l'ancien prieuré de la Charité-sur-Loire (58), dans le cadre d'une convention avec la Ville ; l'opération programmée, désormais inscrite dans un programme triennal, permet de renouveler les connaissances sur les bâtiments claustraux ; en 2012, des relevés d'archéologie du bâti, des sondages ponctuels, et un important travail sur la charpente d'origine médiévale ont permis d'étudier le bâtiment appelé « cellier », dont l'étage s'est révélé être à l'origine une vaste salle non cloisonnée, appartenant à un bâtiment d'accueil des hôtes.

D'autres opérations, menées sur des sites moins prestigieux, sont tout aussi porteuses d'informations, comme à Saint-Pierre-du Mont (58), où sont étudiées les phases anciennes (XII<sup>e</sup> s.) de l'église, ou sur le site médiéval déserté (XIV<sup>e</sup> siècle) de Saint-Martin-du-Mont (21), où les approches pluridisciplinaires ont porté sur des confrontations/comparaisons avec les sites contemporains les plus proches.

#### **e) Valorisation**

Le centre d'interprétation du MuséoParc d'Alésia a été inauguré le 26 mars 2012, tandis le démarrage de l'opération de fouille préventive préalable à la construction en bordure du plateau du nouveau musée (habitat gaulois et antique), envisagé initialement en 2012, a été repoussé par le Conseil Général.

En collaboration avec les responsables scientifiques et les partenaires concernés (Mission Alésia du Conseil général de Côte-d'Or et Société des Sciences de Semur), un numéro de la collection « Archéologie en Bourgogne », a été consacré au « Sanctuaire d'Apollon Moritasgus et autres lieux de culte d'Alésia ». Ces publications grand public sont accompagnées de l'élaboration de panneaux qui pourront être présentés lors d'expositions temporaires locales : à la demande du Pays Châtillonnais, les panneaux correspondant au numéro de la collection sur le site princier de Vix (édité en 2011) ont été réalisés en 2012.

L'année 2012 a vu la préparation de deux autres numéros de la collection, dont la parution est prévue début 2013 : l'un est consacré aux résultats de la fouille programmée menée à Oisy (58) sur un site occupé par un groupe de chasseurs cueilleurs : ce site badegoulien, vieux de 18 000 ans, est l'un des mieux documentés pour cette période dans le nord de la France. L'autre présentera les résultats d'une fouille préventive menée par le Centre d'Études Médiévales Place des Véens à Auxerre (89), qui a permis d'étudier des occupations stratifiées : sous un habitat bas médiéval et moderne, une nécropole du Moyen Âge, et, pour l'Antiquité, d'étonnantes installations artisanales (batterie de fours à chaux) peut-

être liées à la construction du castrum tout proche au nord.

Enfin, le bâtiment du Centre de Conservation et d'Étude du mobilier archéologique, à vocation régionale, adossé au centre de recherches de Bibracte, a été officiellement inauguré au printemps 2012. Il a commencé à accueillir le mobilier et la documentation d'une partie des fouilles préventives réalisées en région Bourgogne ces trente dernières années.

### **3) L'action de l'État en faveur des musées**

En 2012, la DRAC a soutenu un ensemble d'actions significatives et structurantes dans le domaine des musées de France, dans le cadre de critères déterminés par la loi sur les musées, en tentant d'équilibrer l'aide apportée aux actions des musées urbains mais aussi en soutenant les plus petites structures (effet de levier) situées dans les territoires ruraux.

54 dossiers de demandes de subvention ont été instruits en DRAC relevant des dispositifs : expositions temporaires et catalogues (31), informatisation et numérisation (4), services pédagogiques et culturels des musées (12).

À ce nombre s'ajoutent 195 dossiers instruits par la DRAC de demandes d'expertise : soit 95 dossiers dans les domaines de la conservation, de la restauration et 98 dossiers dans le domaine des acquisitions.

Les demandes de subventions ainsi que les demandes d'expertise traitées en commission scientifique interrégionale des musées de France de Bourgogne Franche-Comté proviennent majoritairement des départements de Saône-et-Loire puis de Côte-d'Or.

La Bourgogne compte 69 musées de France auxquels s'ajoutent 12 sites annexes liés aux deux écomusées bourguignons. Les départements de Côte d'Or, avec 21 musées de France, et de Saône-et-Loire avec 24 musées, présentent l'activité la plus importante. Les départements de la Nièvre (11 musées) et de l'Yonne (12 musées) restent moins présents.

Ainsi, pour l'année 2012, 14 dossiers (tous types confondus : valorisation des expositions, service des publics, conservation, restauration, acquisition...) ont été traités en DRAC pour les musées de la Nièvre, et 1 dossier pour les musées de l'Yonne.

Au total, 26 musées de France ont été soutenus par la DRAC en 2012 : 10 en Côte-d'Or (4 musées à Dijon, Nuits-Saint-Georges, Saulieu, Montbard, Semur, Beaune) ; 4 musées pour la Nièvre (Clamecy, Cosne Cours sur Loire, La Machine, et au titre de la conservation départementale des musées de la Nièvre. Varzy) ; 11 musées pour la Saône-et-Loire (les deux musées de Chalon, les deux écomusées du Creusot et de la Bresse bourguignonne, les musées de Mâcon, Tournus, Autun, Paray-le-Monial, Charolles, Solutré, Cluny).

#### **a) Récolement du patrimoine des musées de France**

Conformément à la directive nationale d'orientation, la DRAC a établi, en critère d'éligibilité et de répartition de ses subventions, la réalisation du récolement décennal réglementaire. En parallèle, la DRAC a considéré l'aide au récolement comme prioritaire. Tous les dossiers relevant du récolement (chantiers de collection, plans de conservation préventive, informatisation et numérisation, publications systématiques liées au récolement, expositions et programmations de restitution auprès de la population du patrimoine muséal récolé, équipements et vacations spécifiques) ont été particulièrement instruits.

Au total, en 2012, 29 musées soit 42 % des musées de France en Bourgogne, ont effectivement amorcé leur récolement décennal ou l'ont poursuivi en 2012.

Les musées qui ont bénéficié de subventions de la DRAC sont conformes aux critères de répartition tels que définis.

#### **b) Valorisation des collections, expositions temporaires et catalogues**

De nombreuses expositions accompagnées de catalogues, et des publications ont fait l'objet d'un soutien. En ce qui concerne ce domaine, 202 380 € ont été alloués à différentes réalisations des musées.

Les programmations subventionnées ont couvert des champs de compétences et de sujets divers et de

chronologie variée : l'archéologie (« Seigneurs de l'an 1000 » à Dijon ; la biodiversité et les usages agricoles (« La vache à mille temps » à Dijon ; le domaine ethnographique avec la publication consacrée à la collection de mortiers en terre cuite de l'écomusée de la Bresse bourguignonne ; l'art moderne et contemporain (« En signe de vie : Thomas Gleb » au musée de Paray-le-Monial), la programmation d'expositions sur la photographie au musée Niepce de Chalon, etc.

Pour l'année 2012, deux manifestations ont bénéficié du label d'expositions d'intérêt national, décerné par la ministre de la culture et de la communication : « Bologne et le pontifical d'Autun : un chef-d'oeuvre inconnu du Trecento », au musée Rolin à Autun et « François et Sophie Rude, citoyens de la liberté » au musée des beaux-arts de Dijon.

### **c) Acquisitions**

En 2012, la Commission scientifique interrégionale de Bourgogne Franche-Comté a instruit 98 dossiers de propositions d'acquisition (dons, legs ou achats) pour l'ensemble des musées.

Le FRAM a permis l'acquisition de collections destinées à compléter celles des musées de France. 12 musées ont bénéficié du soutien du FRAM État région pour 34 acquisitions d'objets ou lots d'objets : pour la Côte-d'Or, le musée des beaux-arts de Dijon ; pour la Nièvre, le musée de Cosne-Cours-sur-Loire ; pour l'Yonne, le musée départemental Zervos à Vézelay ; pour la Saône-et-Loire, les le musée Niepce et Denon de Chalon-sur-Saône.

Le financement FRAM s'est fait sur le mode de la parité d'enveloppes entre l'Etat DRAC et le Conseil Régional : 69 670 € chacun pour une enveloppe totale de 139 340 € répartis entre 12 musées de France.

### **d) Conservation et restauration**

Des campagnes de conservation et de restauration ont été organisées à la suite des commissions scientifiques interrégionales de Bourgogne et Franche-Comté organisées par la DRAC. Ainsi, en 2012, 95 dossiers d'intervention sur objets ou lots d'objets ont été instruits par la Commission. 9 musées ont bénéficié de subventions d'aide portant soit sur la conservation, soit sur la restauration des collections. La dotation sur l'action 3 du Bop 175 s'est élevée à 66 250 €.

Pour la Saône et Loire, ont été aidés les musées Denon et Niepce de Chalon-sur-Saône pour la poursuite des programmations annuelles de remise en état de leurs collections ainsi que pour les plans de conservation préventive réalisés dans le cadre du récolement décennal des collections ; pour la Côte d'Or, ont été subventionnées les restaurations d'une peinture au musée des beaux-arts de Beaune, ainsi que des collections des musées de Dijon (musée de la vie bourguignonne, musée archéologique, musée des beaux-arts). Pour la Nièvre, ont été soutenues les opérations de conservation préventive et restauration effectuées dans le cadre du récolement décennal du musée de Cosne-Cours-sur-Loire, ainsi que la restauration d'une peinture orientaliste pour le musée de Clamecy. Aucun dossier d'intervention en conservation et restauration n'a été déposé par les musées du département de l'Yonne.

À l'enveloppe de fonctionnement allouée en 2011, se sont ajoutées, au titre de l'investissement dans le cadre de la rénovation du musée, les opérations d'intervention concernant les collections du musée des beaux-arts de Dijon.

### **e) Informatisation numérisation**

Concernant les opérations d'informatisation et de numérisation des inventaires des collections publiques des musées de France, l'effort de la DRAC a porté sur des campagnes accompagnant le récolement décennal des musées : le muséum de Dijon (poursuite du travail sur les herbiers), l'écomusée de la Bresse bourguignonne (numérisation des collections photographiques par typologies : domestique, agricoles, costumes, construction), le musée de Clamecy (aide en équipement et en prestations pour l'expertise de collections de faïences), le musée de Tournus (campagne photographique professionnelle de l'ensemble des scénographies de salle avant décrochage des collections pour récolement), enfin le musée de Semur-en-Auxois (externalisation du chantier des collections et de récolement pour l'ensemble des réserves).

Au total, cinq musées ont été subventionnées pour une enveloppe de 109 700 €.

## **f) Éducation artistique et culturelle**

Nombre de propositions au titre de l'éducation culturelle et artistique sont présentées par les musées. Les programmations qui sont liées à des expositions temporaires sont subventionnées, en fonction de leur qualité, dans le cadre des expositions elles-mêmes.

En revanche, d'autres opérations dans le cadre de l'EAC sont élaborées par les musées et concernent le parcours d'exposition permanente ou l'élaboration d'outils d'accessibilité et de médiation pérenne.

Ainsi, pour les projets éducatifs et culturels pérennes menés par les services des publics, la DRAC a accompagné les opérations de 9 musées.

Ont été privilégiées les programmations s'insérant dans une politique des publics dûment affirmée, ainsi que les actions en direction des publics handicapés et empêchés, mobilisant, par ailleurs, la plupart du temps en partenariat, des structures institutionnelles et des associations spécialisées.

Trois musées ont ainsi été soutenus par la DRAC pour leurs actions envers les publics handicapés ou éloignés de la culture : le musée de Niepce pour son projet « Correspondances », élaboré en partenariat avec le réseau associatif contre l'illettrisme dans le cadre de l'agglomération chalonnaise (atelier d'écriture basé sur les relations entre l'image photographique et le texte) ; le musée de Mâcon, pour deux actions : la poursuite des opérations favorisant l'accès des jeunes des structures sociales municipales et du lycée professionnel de Mâcon (contact direct avec l'art, actions dans le musée et hors les murs ; lien entre la gastronomie et l'art dans le cadre de l'option hôtellerie et restauration) ; la poursuite des actions éducatives et de médiation en faveur des publics présentant des handicaps visuels, auditifs, moteurs et mentaux (pack pour malentendants, signalétique adaptée, moulages, publications spécifiques pour le handicap visuel, bornes interactives, constitution de réseau avec les guides spécialisés pour le handicap moteur ; formation des médiateurs pour le handicap psychique) ; enfin le musée départemental de la Préhistoire de Solutré : poursuite de l'aide au projet d'accessibilité spatiale et culturelle du musée (livre tactile, mallettes pédagogiques, équipements, ateliers spécifiques, livrets d'accompagnement, parcours nature archéologique et botanique à l'extérieur balisé).

Il est à noter que cette programmation accompagne les efforts importants réalisés par ces musées, marqués par l'obtention du label tourisme et handicap dans les deux musées de Mâcon (handicap auditif, moteur et mental, 2011) et Solutré (labellisé en 2012 pour les quatre handicaps).

La politique menée en faveur de l'accessibilité pour tous au musée départemental de Solutré a d'ailleurs été récompensée, dans le cadre du prix « patrimoines pour tous, patrimoines pour chacun » décerné par le ministère de la culture et de la communication, dans la catégorie des établissements relevant des collectivités territoriales, de la mention spéciale du jury assortie d'une récompense de 10 000 € (prise en compte de l'accessibilité spatiale extérieure et intérieure, mis en place de visites guidées participatives et des ateliers pratiques par type de handicap, muséographie adaptée, communication, etc.).

Ont été aussi aidés, en tant que projets fédérateurs, marqués par une programmation cohérente et structurée, ouverte sur des projets artistiques hors les murs, une sensibilisation à l'histoire des arts, des ateliers pédagogiques et des pratiques artistiques, des programmations ou rencontres avec les artistes, les projets du musée Denon et du musée Niepce à Chalon-sur-Saône ainsi que ceux du musée de Tournus, du musée Buffon à Montbard, du musée de Clamecy, du musée de la vie bourguignonne et du musée des beaux-arts de Dijon.

Au total, 14 opérations proposées par 9 musées ont été subventionnées par la DRAC.

Nombre de musées de Bourgogne ont par ailleurs participé à l'enquête initiée et réalisée par le service musée de la DRAC, menée sur l'ensemble de l'année 2012. Cette enquête a porté sur l'existence et l'état des services des publics dans les musées de Bourgogne, ainsi que sur les fréquentations et les diverses actions menées en direction des publics. Répondant à un souci d'observatoire et de diagnostic, cette enquête permet d'avoir un premier état des lieux sur divers aspects relevant du champ de l'éducation artistique et culturelle. 47 musées soit 68 % ont répondu à cette enquête.

Cette enquête sera poursuivie en 2013 auprès des musées qui n'auraient pas répondu à ce jour.

## **g) Restructuration des musées**

La rénovation des musées constitue un objectif majeur en terme de conservation du patrimoine mais aussi de rayonnement des structures, d'accès à la culture des publics ainsi que d'attractivité du territoire.

L'année 2012 a vu la poursuite des travaux engagés pour la tranche 1 du musée des beaux-arts de Dijon.

En ce qui concerne le muséoparc d'Alésia, l'État a alloué une aide en 2011 de 0,8 M€ en vue d'accompagner le Conseil général de Côte-d'Or dans la création du nouveau musée d'Alésia, étape 2 du projet de muséoparc Alésia, après la création du centre d'interprétation inauguré en juin 2012. Cependant, ces crédits n'ont pas donné lieu à commencement de travaux.

Par ailleurs, les travaux du musée municipal de Nevers, musée Frédéric Blandin, consacré à la céramique et au verre, se sont poursuivis en 2012 (les travaux ont commencé en 2007). L'inauguration du musée est fixée au printemps 2013.

#### **4) L'action en faveur du patrimoine architectural et urbain et de la qualité architecturale**

##### **a) Qualité architecturale et promotion de l'architecture**

L'année 2012 a été marquée par une mobilisation sans précédent du réseau de diffusion et de promotion de la qualité architecturale grâce à la première édition du « mois de l'architecture contemporaine » en Bourgogne en octobre. Cette manifestation, à l'initiative de la Maison de l'Architecture a permis d'inscrire l'action de chaque structure bénévole, ou professionnelle, dans une dynamique plus large. Le programme varié : expositions, conférences, visites, ateliers, projections... a touché tous les départements, y compris grâce à l'implication de communes modestes. Plus de 12.000 visiteurs/spectateurs/auditeurs ont été comptabilisés. La DRAC a participé financièrement à hauteur de 25 000 €. Une cinquantaine d'agences d'architectes ont ouvert leurs portes au public le temps d'un week-end.

En complément de cette action sur la production architecturale contemporaine, la DRAC a lancé en fin d'année une mission d'assistance pour donner suite au travail préparatoire conduit en 2009 en vue de l'attribution du label « patrimoine du XXe siècle » à une cinquantaine d'édifices ou ensemble remarquables de la région. Ce dispositif a pour objectif la sensibilisation des propriétaires, des élus et du public. Les édifices labellisés pourront recevoir des protections communales dans le cadre des documents d'urbanisme et des actions de communication permettront de mettre en valeur ce patrimoine récent et souvent mal perçu. Cette politique est complémentaire de la politique de protection d'édifices du XXe siècle au titre des monuments historiques.

##### **b) Espaces protégés et patrimoine mondial**

La mise en œuvre des AVAP (aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) est entrée dans une phase opérationnelle. Un dossier pratique a été communiqué aux communes et la DRAC les accompagne techniquement et financièrement. Plusieurs procédures sont engagées mais on regrettera que le changement de régime ZPPAUP – AVAP soit pour certaines communes l'occasion de manifester un criant défaut d'appropriation de cet outil de gestion du patrimoine urbain. Ne parvenant pas à y voir un outil essentiel d'une politique patrimoniale intégrée au projet de développement local, ces collectivités ressentent cette servitude partenariale comme une contrainte purement administrative.

Le choix a été de porter les efforts sur les « bons exemples » à même de créer un effet d'entraînement. Deux journées de sensibilisation ont ainsi été organisées, l'une à l'échelon régional en novembre à la Charité sur Loire (58), l'autre en juillet à Chasselas (71) destinées à sensibiliser les élus concernés par la candidature des Climats de Bourgogne à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial.

Dans le cadre de cette candidature, officiellement déposée par la France auprès du Centre du patrimoine mondial en février 2012, une importante étude a été conduite (largement financée par l'Etat-DREAL et DRAC). Elle visait à la définition des protections qui devront assurer le maintien des valeurs du bien et sa transmission. Les résultats permettent d'affiner la position des services déconcentrés sur les enjeux de gestion à venir et sur la stratégie territoriale de protection. Les collectivités territoriales doivent mettre en place la structure de gestion du bien et valider ces résultats.

La mise en œuvre de la première procédure dans la région de création d'un périmètre de protection modifié autour d'un monument historique, sur initiative de l'État (d'autres ont déjà été menées, dans le cadre de révisions de PLU) a été engagée à Monéteau (protection du pont « Eiffel » sur l'Yonne). La DRAC souhaite, avec l'aide des services départementaux (préfecture et DDT), mettre plus couramment en œuvre cette procédure afin d'adapter la protection juridique aux réels enjeux patrimoniaux, notam-

ment lorsque le contexte actuels des monuments ne présente pas une cohérence justifiant l'instauration d'une servitude d'utilité publique.

### **c) Villes et Pays d'art et d'histoire – activités pédagogiques et de sensibilisation**

La DRAC assure une animation du réseau régional des villes et pays d'art et d'histoire (7 villes et 3 pays) en permettant aux responsables de se rencontrer et d'échanger sur des thèmes transversaux et des pratiques professionnelles (animation et pédagogie, TIC, éditions, culture pour tous et publics empêchés, partenariats avec les autres institutions culturelles...). Les VPAH assurent un accès au patrimoine et une médiation qui servent souvent de fondement à une offre touristique de qualité mais dont les destinataires essentiels demeurent les publics locaux.

La DRAC a organisé au début de l'année 2012 la dernière session d'examen régional de guide-conférencier. La formation préalable était organisée en partenariat avec le CFPPA du Morvan. Depuis mars 2012, les différents régimes de cartes professionnelles de guides ont été fusionnés. La formation et la délivrance des cartes reviennent désormais aux universités. Une collaboration est engagée avec l'université de Bourgogne afin qu'une licence professionnelle puisse être créée. Compte-tenu du poids économique et touristique induit par la richesse et la qualité patrimoniale de la région, la formation de médiateurs qualifiés sur la région est essentielle. Cette réforme modifie en profondeur l'accès à la carte professionnelle et limite fortement les possibilités de reconnaître les compétences de personnes éloignées de la formation universitaire mais par ailleurs bien ancrées sur le territoire. L'enjeu reste de taille pour ce qui touche à la formation continue des guides. Le réseau des villes et pays d'art et d'histoire est évidemment intéressé au premier chef mais l'enjeu dépasse ce réseau et implique l'ensemble de la filière du tourisme culturel et patrimonial en Bourgogne. On regrettera le faible intérêt apparent de la filière « tourisme » pour le sujet et pour le maintien du niveau de qualification des guides en général.

345 guides environs étaient enregistrés sous l'ancien régime (4 cartes différentes). Tous n'étaient pas actifs. Les dispositions transitoires du nouveau régime permettent d'identifier fin 2012 environ 130 guides-conférenciers qui ont demandé à bénéficier de la nouvelle carte (donc supposés actifs).

Le renouvellement des conventions « ville d'art et d'histoire » pour Nevers, Autun, Chalon-sur-Saône et Auxerre est une priorité (demande du conseil national des VPAH). Si les procédures ne sont pas complètement engagées, du moins les échanges ont permis de sensibiliser les élus. Il s'agit de prendre en compte et mettre en valeur le caractère transversale de la politique de transmission et d'éducation patrimoniale et urbaine que mènent déjà les collectivités, et de définir les objectifs et moyens.

## **B) L'ACTION EN FAVEUR DE LA TRANSMISSION DES SAVOIRS**

Cette dimension participe à la priorité du ministère par des interventions dans le cadre de l'enseignement spécialisé (spectacle vivant et arts plastiques), de l'éducation artistique et culturelle, de l'aménagement du territoire et des publics dits « empêchés ou éloignés ».

### **1) L'éducation artistique et l'action culturelle**

#### **a) La Culture en direction des enfants et des jeunes**

La poursuite d'une collaboration fructueuse entre les services du rectorat et la DRAC a favorisé la mise en œuvre des réformes en faveur de l'éducation artistique et culturelle : enseignement de l'histoire des arts de l'école primaire au lycée, inscription d'un volet culturel dans les projets d'écoles et d'établissements...

Aussi, pour atteindre les objectifs de généralisation de l'éducation artistique et culturelle, nous avons poursuivi notre stratégie partagée avec le Rectorat, les Inspections Académiques et la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt par le développement des Contrats Locaux d'Éducation Artistique en milieu rural, levier utile et efficace qui stimule l'accès à la culture en répondant à un souci d'aménagement culturel du territoire et à la généralisation de l'éducation artistique, ils favorisent échanges, construction partagée et mutualisation entre élus, professionnels de la culture et de l'enfance et la jeunesse sur un territoire. Enfin, ils permettent une contractualisation pluriannuelle entre l'État dans ses différentes composantes et les collectivités locales pouvant bénéficier de financements européens.

Ainsi, ces CLEA s'équilibrent sur le territoire bourguignon.

En **Côte-d'Or**, le CLEA du pays Auxois-Morvan-Côte d'Or a évolué et gagne en lisibilité. Il s'agit d'un CLEA à deux branches l'une en art contemporain et design porté par le château de Sainte Colombe, l'autre en architecture et patrimoine porté le pays d'art et d'histoire. Sur le pays Seine et Tille, le CLEA s'est étoffé en s'ouvrant au patrimoine, au paysage. Le travail très sérieux du chargé de mission culture à Salives et sur le pays, son implication sur le territoire nous ont amenés à construire une convention territoriale de développement culturel. Sur le pays Chatillonnais, le CLEA se poursuit avec une augmentation de «résidences de création» et «résidences mission» liées à la programmation du théâtre et s'ouvre modestement au patrimoine, dans le cadre de l'histoire des arts.

Dans l'**Yonne**, le maillage territorial prend forme. Auxerre reste le pôle culturel doté de structures culturelles, néanmoins les villes de Sens et de Joigny viennent abonder une offre culturelle de qualité. Ainsi, le CLEA du Senonnais (Ville de Sens et communauté de communes d'Yonne Nord) se poursuit. Sur la ville de Sens, il intègre le hors temps scolaire et s'inscrit dans le contrat urbain de cohésion sociale. La ville d'Avallon propose une programmation culturelle et développe les pratiques en amateurs notamment en direction des enfants et des jeunes.

Dans la **Nièvre**, sur Cosne-Cours-sur Loire, le travail mené depuis 2010 a abouti à la construction d'une convention de développement culturel et d'un CLEA à l'échelle du Pays Bourgogne Nivernaise. Au niveau départemental, les conservatoires à rayonnement communaux et inter-communaux gérés par l'EPCC musique danse et théâtre participent également au développement de l'éducation artistique et culturelle en direction du milieu scolaire (orchestres à l'école, classes à horaires aménagés).

En **Saône-et-Loire**, le CLEA du pays Sud Bourgogne privilégie les résidences d'artistes et intègre le hors temps scolaire. L'ARC, scène nationale du Creusot porte un CLEA sur la plupart des communes rurales jouxtant la communauté d'agglomération Creusot-Montceau en temps et hors temps scolaire avec ouverture aux familles. L'association Esox Lucius dont les bureaux se situent à Châteauneuf en Brionnais développe un travail pertinent en direction des collèges et écoles du Brionnais, et le centre d'art contemporain Franck Poppers (art cinétique) installé à Marcigny œuvre également en éducation artistique et culturelle en temps et en hors temps scolaire.

- les projets fédérateurs se déclinent en projets de territoires : résidences de création implantées sur le territoire au service de plusieurs établissements scolaires réunis autour d'un même volet culturel de projet d'établissement ou dans les lycées professionnels labellisés « excellence des métiers d'art », lieux ressources pour les collèges et écoles en histoire des arts. En Saône et Loire, cinq collèges réunis autour d'un même volet culturel intitulé « opération Ricochet » accueillent dans chacun des établissements des équipes artistes en résidence de création. Cinq lycées professionnels labellisés « excellence des métiers d'art » bénéficient d'équipes artistiques en résidence: Le centre d'art de Pougues installe des plasticiens résidents dans les lycées professionnels de Varzy et Château-Chinon. Les lycées des Marcs d'Or à Dijon et de la céramique à Longchamps accueillent également des plasticiens et designers. Le lycée des métiers de la mode à Chalon est co-producteur de la création de la compagnie El Ajoued qui sera jouée dans le cadre de Marseille 2013. La maison du patrimoine orale et des conteurs accompagnent le lycée professionnel d'Autun.
- les institutions culturelles dotées de services éducatifs s'impliquent en éducation artistique et histoire des arts en facilitant notamment la rencontre avec l'œuvre d'art en direction du plus grand nombre d'enfants et d'adolescents. Certaines structures sont particulièrement pertinentes dans la recherche de nouvelles formes et de nouveaux publics et dans la construction partagée d'actions « dans » et « hors les murs » : le centre d'art contemporain de Pougues ; les structures de spectacle vivant (Espace des Arts, L'ARC, l'Abattoir, Théâtre Dijon Bourgogne) de diffusion musicale (D'Jazz, Zutiques, la Cave à Musique) ; les musées des Beaux Arts de Dijon, Nièpce, Greuze, Bibracte, Blandin, certaines villes ou pays du réseau des villes d'art et d'histoire (Autun, Joigny, Chalon, Auxois-Morvan) et des associations de lutte contre l'illettrisme telles l'Ilot livres, Livralire.

#### **b) La Culture pour chacun en direction des publics qui en sont éloignés et dans les quartiers défavorisés**

L'ARS et la DRAC ont expérimenté la possibilité de soutenir des projets culturels émanant des établissements médico-sociaux dans la convention Culture santé. Cette expérimentation nous a amené à faire un état des lieux des projets culturels menés depuis 10 ans, dans les hôpitaux. Il s'avère que la confusion perdure entre projet culturel et animation socio culturelle. Aussi, face à ce constat, nous avons décidé de construire des formations plus longues que celles organisées pour les personnels hospitaliers et d'inciter

les équipes sanitaires et hospitalières à y participer. Nous avons construit des formations thématiques avec le théâtre Dijon Bourgogne, le musée Niépce, la maison du patrimoine oral, le centre d'art contemporain de Pougues les Eaux. Nous avons également signé une convention d'objectifs avec l'association « Itinéraires Singuliers » et le centre hospitalier de la Chartreuse.

Sur les quartiers prioritaires inscrits dans le plan « dynamique Espoir banlieue » il est important de souligner le travail du CNAR, son opération « Quartiers de lunes » construite avec les maisons de quartiers et les MJC est pertinente. Sur le quartier des Grésilles de Dijon, plusieurs associations culturelles et socio-culturelles se sont fédérées autour du projet de réhabilitation de l'immeuble Boutatik. L'association Zutiques productions, à l'origine du projet y joue un rôle majeur. C'est la raison pour laquelle la DRAC, la ville de Dijon, la DDJSS de Côte d'Or ont signé avec cette structure une convention pluriannuelle d'objectifs début 2012. Son implication la positionne comme centre de ressources et de formations pour les professionnels des champs culturel, artistique et social. Parallèlement Harald FERNAGU, plasticien dijonnais a investi le quartier des Grésilles travaille avec la MJC et le collectif d'associations culturelles sur une création plastique dans l'espace public en septembre 2012 (photographies grand format). Sur le quartier du Mail de Chenôve, nous suivons le travail de l'association Figure2style, afin de ne pas fragiliser le partenariat étroit entrepris avec la collectivité locale, nous avons soutenu cette association qui fournit un travail de grande qualité. Enfin, les associations Scéni qua non dans la Nièvre et l'UDMJC de Côte d'Or continuent à animer et coordonner de l'opération « Passeurs d'images » dans les quartiers relevant de contrats urbains de cohésion sociale en région.

### **c) Les actions en faveur de l'accès à la culture**

Les politiques territorialisées d'accès à la « Culture partagée » se traduisent par :

- Un soutien aux centres de ressources, structures conventionnées témoignant d'un rayonnement régional, dont les missions de conseil, de formation en direction des professionnels et des pratiques en amateurs et de diffusion en milieu rural participent au maillage du territoire : Le LAB (ex Musique Danse Bourgogne), le Centre Régional du Jazz, la Maison du patrimoine oral;
- Des conventions territoriales de développement culturel en milieu rural déclinant une programmation culturelle nourrie par les propositions « hors les murs » des institutions culturelles, un volet formation des publics (pratiques en amateurs et éducation artistique et culturelle) : Le PNR Morvan touchant les 4 départements et la convention de développement culturel de Cluny .

En 2012, les crédits ciblés CTDC (convention territoriale de développement culturel) nous ont incités à mailler plus finement le territoire rural en poursuivant le travail de deux conventions, l'une portée par l'Abreuvoir, structure pluridisciplinaire située à Salives en Côte d'Or et l'autre par la ville de Cosne-Cours-Sur-Loire dans la Nièvre. Elles incluent une programmation en spectacle vivant, en art contemporain construite avec des équipes artistiques conventionnées et des structures culturelles labellisées, s'ouvrent au patrimoine et au paysage, proposent des actions de sensibilisation en direction des publics et se conjuguent avec un Contrat Local d'Éducation Artistique. Signées pour 3 ans, engageant pour chacune d'entre elles le conseil général, les communautés de communes et les pays.

- Des contrats-territoire-lecture, outils favorisant une structuration cohérente de l'ensemble des actions « livre et lecture » menées sur un territoire donné, prenant en compte la diversité des publics, la lutte contre l'illettrisme, pouvant s'articuler avec un CLEA et ouverts au développement d'outils numériques;
- Un soutien à la diffusion cinématographique en milieu rural participant au maillage culturel avec les festivals et les dispositifs interministériels sur l'éducation à l'image;
- Un soutien aux actions liées au patrimoine et à l'architecture : chartes du patrimoine, villes et/ou pays d'art et d'histoire, actions de médiation liées à la réhabilitation de monuments;
- Un soutien aux établissements d'enseignement spécialisé.

Le réseau de formation en matière d'enseignement spécialisé se révèle bien structuré sur le territoire régional, avec deux conservatoires à rayonnement régional (CRR) à Dijon et Chalon-sur-Saône et trois conservatoires à rayonnement départemental (CRD) à Mâcon, Auxerre et Nevers. En 2012, le niveau de financement de l'État est resté constant sur l'enveloppe globale des conservatoires avec quelques mesures de redéploiement en fonction des différents projets d'établissement et de leur inscription dans le réseau de formation supérieur, ces mesures n'ayant pas d'impact sur l'équilibre global de l'enveloppe.



## **2) Livre et lecture publique archives, langue française et langues de France**

### ***a) Orientations stratégiques nationales et régionales***

La Directive nationale d'orientation 2011-2013 (DNO) du Ministère de la culture et de la communication fixe à l'action de l'État en région dans le domaine du livre et de la lecture un certain nombre de priorités parmi lesquelles la modernisation des réseaux de bibliothèques, la mise en place de Contrats Territoires Lectures (CTL) en zones rurales, le soutien aux Structures régionales pour le livre ou encore les actions de promotion de la lecture en direction des publics dits «éloignés».

Ces éléments, pour la plupart regroupés parmi les 14 points du « plan lecture » rendu public par Frédéric Mitterrand lors du Salon du livre de Paris en mars 2010, sont déclinés dans la stratégie de la DRAC Bourgogne dans ce domaine, qui met en particulier l'accent sur le rôle du Centre régional du livre de Bourgogne, le développement de bibliothèques intercommunales, la mise en place de CTL dans plusieurs territoires bourguignons et plus généralement le soutien aux projets fédérateurs à large ancrage territorial autour du livre et de la lecture.

Concernant les archives, priorité est donnée en premier lieu par la DNO au paiement des opérations d'investissement en cours (aides aux collectivités territoriales) pour l'aménagement de bâtiments d'archives, puis à l'accompagnement des manifestations liées aux célébrations nationales, et enfin à la restauration, à la conservation et à la valorisation du patrimoine archivistique national et régional, orientations suivies en région Bourgogne, quoiqu'assez modestement pour les dernières citées.

Les actions menées dans le domaine de la langue française et des langues de France doivent participer à la sensibilisation du public à travers les opérations nationales comme la «Semaine de la langue française», et inciter à la valorisation et à la numérisation du patrimoine linguistique national. En Bourgogne, un accent particulier a été mis sur l'émergence d'une scène de slam-poésie dans le cadre de la «Semaine de la langue française».

### ***b) L'aménagement de bibliothèques (dispositif du concours particulier « bibliothèques » au sein de la Dotation générale de décentralisation)***

L'intervention principale de l'État dans le domaine du livre et de la lecture en Bourgogne est, en terme de volume budgétaire, l'aide apportée aux collectivités locales pour la construction et l'aménagement de bibliothèques (de 100 m<sup>2</sup> minimum) à travers le dispositif du concours particulier réservé aux bibliothèques au sein de la Dotation générale de décentralisation (DGD). Cette aide financière dont la programmation est proposée par la DRAC Bourgogne aux pré-CAR/CAR en deux vagues annuelles va de pair avec une aide technique apportée en amont lors de réunions avec les porteurs de projets.

L'enveloppe DGD attribuée à la Bourgogne pour l'année 2012 s'élevait à 1 395 719 €, soit une somme un peu supérieure à la dotation 2011 (1 376 916 €). Depuis 2009, afin de faciliter, en fonction des consommations réelles de crédits, les éventuels transferts entre régions d'une partie des dotations, la Direction Générale des Collectivités Locales au Ministère de l'Intérieur procède chaque année à une délégation en deux temps des enveloppes régionales : 75 % au mois d'avril, et 25 % éventuels en septembre ou octobre, sur la base de la consommation prévisionnelle des crédits de la 1<sup>ère</sup> délégation.

Contrairement à ce qui s'était passé de 2009 à 2011, où la deuxième délégation n'avait pas été sollicitée en raison du nombre insuffisant de projets alors en cours en Bourgogne et de leur taille réduite, l'enveloppe régionale a été cette fois entièrement déléguée en 2012 (1 046 789 € en avril et 348 930 € en octobre) et consommée dans son intégralité.

25 dossiers ont fait l'objet d'un versement de subvention en 2012, parmi lesquels 5 projets de construction ou d'extension de bibliothèques. Six nouvelles bibliothèques ont ouvert leurs portes en Bourgogne en 2012, dont celle longtemps attendue de Tonnerre (89), belle réalisation de 500 m<sup>2</sup>. Une quinzaine de dossiers sont également en cours d'instruction pour des projets en préparation et qui devraient aboutir dans les années à venir.

La plupart des projets de nouvelles bibliothèques en Bourgogne concernent des équipements faisant partie des réseaux des bibliothèques départementales (bibliothèques de communes comptant moins de 10 000 habitants) qui regroupent, étant donné le nombre de petites et moyennes communes en Bourgogne, la plus grande partie des structures de la région. La problématique commune aux quatre départements est la nécessaire évolution de leurs réseaux respectifs, en diminuant le nombre de points de lecture pour beaucoup de taille très réduite et en favorisant la création d'établissements intercommunaux

dotés de moyens de fonctionnements significatifs. L'aide de l'État va dans ce sens, en favorisant les projets portés par des intercommunalités (taux d'aide porté en 2011 à 50 % du coût éligible hors-taxes contre 30 % pour les projets communaux). Néanmoins, en fonction du contexte local, la coopération intercommunale ne va pas partout forcément de soi, malgré le côté incitatif du dispositif.

Un projet important aboutira à Joigny en 2013 (restructuration de l'ensemble de la médiathèque). À une échéance plus lointaine, des projets d'envergure sont évoqués à Autun, La Charité-sur-Loire et peut-être Chalon-sur-Saône. Le projet de grande médiathèque dijonnaise semble toujours en sommeil pour l'instant, Dijon ayant le privilège peu enviable d'être la dernière ville de plus de 100 000 habitants encore dépourvue de grande médiathèque moderne.

### **c) Contrats territoires lectures**

Les Contrats territoires lectures (CTL) constituent une des 14 propositions formulées en 2010 par le Ministère de la Culture et de la Communication lors du lancement du « Plan lecture ». Un CTL, d'une durée de trois ans, doit viser, sur un territoire donné, à mettre en cohérence les actions « livre et lecture » des différents intervenants (institutions, associations ...).

Un CTL (couplé à un CLEA, Contrat local d'éducation artistique) a ainsi été signé avec la Ville de Joigny en 2012, et a bénéficié d'un financement DRAC de 17 000 € (5 000 € sur le BOP 334, 12 000 € sur le BOP 224). Un deuxième a été signé avec le Conseil général de la Nièvre, avec un accent mis sur des actions autour du numérique (expérimentations, sensibilisation, formations, résidences d'artistes) et a bénéficié d'un financement DRAC de 10 000 € (5 000 € sur le BOP 334, 15 000 € sur le BOP 224).

D'autres CTL sont en préparation pour 2013, à Gevrey-Chambertin et Longvic en particulier.

### **d) La formation des personnels de bibliothèques**

La DRAC Bourgogne a soutenu la formation des personnels de bibliothèques en aidant le Centre départemental de la lecture publique (6 500 € en 2012) pour son activité de formation initiale en direction des bénévoles et titulaires du réseau de Saône-et-Loire.

### **e) Le Centre régional du livre de Bourgogne (CRL)**

La DRAC Bourgogne a affirmé en 2011 la permanence de son soutien au CRL, à hauteur de 197 000 €, à parité avec le Conseil régional de Bourgogne, pour l'accomplissement de sa mission de centre de ressource et d'animation pour tous les acteurs de la chaîne du livre en Bourgogne. La nouvelle convention 2012-2014 de Pôle associé régional (Bibliothèque nationale de France, DRAC Bourgogne, Centre régional du livre, Ville de Dijon, Université de Bourgogne) a par ailleurs été signée.

### **f) Les manifestations autour du livre (y compris dans le cadre des célébrations nationales)**

En 2012, la DRAC Bourgogne a consacré au total plus de 97 000 € à ces actions. La 14<sup>ème</sup> édition du « Festival des Contes Givrés » seule manifestation autour du livre à concerner les quatre départements (65 représentations au total) a été soutenue à hauteur de 20 000 €. Des aides ont également été attribuées à des manifestations d'impact départemental comme le festival « Temps de parole » en Côte d'Or, le salon « Livre en Vignes », la « Fête du livre d'Autun », ou encore les actions autour du « Printemps des poètes » en Auxois ...

### **g) Aide à l'édition et à la librairie**

Une enveloppe très modeste de 12 000 € a été utilisée pour quatre projets en particulier celui d'édition adaptée porté en Bourgogne par la structure « Les Doigts qui rêvent » installée à Talant (21) et produisant des livres tactiles pour enfants déficients visuels. Un regroupement d'éditeurs bourguignons au sein de l'association « ADELIF » a également été soutenu pour encourager l'action collective et faciliter la promotion de la création régionale sur des salons internationaux.

Aucune aide directe n'est apportée aux librairies par la DRAC Bourgogne. On peut néanmoins estimer que le soutien apporté à différents salons du livre (12 500 € en 2012) auxquels participent toujours plusieurs librairies, constitue en partie une aide pour leur activité. De même une part importante de l'action du Centre régional du livre de Bourgogne concerne l'édition et la librairie, le soutien de la DRAC à cette

structure bénéficie donc aussi en partie, bien qu'indirectement, à ces secteurs d'activité.

Fait majeur de l'année 2012, l'implication des services de l'État (Préfecture de la Côte d'Or, DRAC Bourgogne, DIRECCTE ...) dans le sauvetage de la Librairie Grangier à Dijon, sans intervention financière directe mais en jouant un rôle important et reconnu d'intermédiaire et de conseil, qui a abouti à une reprise de cette librairie dont on craignait la liquidation et sauvé la vingtaine d'emplois menacés. Fermée depuis le 16 mai, la librairie a ré-ouvert ses portes le 8 novembre.

#### ***h) Patrimoine écrit des bibliothèques et numérisation***

En dehors des actions patrimoniales menées par le CRL Bourgogne et des opérations soutenues par le dispositif DGD (amélioration des conditions de conservation des fonds anciens, conversions rétrospectives de catalogues, numérisations de fonds ...), l'intervention de l'État dans ces domaines se fait à travers deux appels à projets lancés par le Ministère de la culture et de la communication (MCC) :

Appel à projet pour le patrimoine écrit (MCC- DGMIC-Service du livre et de la lecture);

- 7 800 € en 2012 pour la bibliothèque municipale de Dijon (restauration de la collections de globes terrestres;

Appel à projet numérisation (MCC-Secrétariat général-DREST), projets retenus en 2012 :

- 22 000 € pour la numérisation de registres paroissiaux (archives départementales de la Nièvre)
- 30 000 € pour la numérisation de manuscrits cisterciens (Bibliothèque municipale de Dijon)
- 2 000 € pour la numérisation de photographies des collections gallo-romaines et mérovingiennes (Musée de Nuits-Saint-Georges)
- 6 000 € pour la numérisation d'un corpus d'affiches de spectacles (Théâtre Dijon Bourgogne)
- 28 000 € pour la numérisation et la restitution 3D du grand portail de la cathédrale d'Autun (Ville d'Autun)

Soit au total 88 000 € d'aides à la numérisation.

#### ***i) Le rôle d'animation des réseaux professionnels joué par la DRAC Bourgogne***

La DRAC Bourgogne organise régulièrement (une à deux fois par an) des réunions des quatre responsables des bibliothèques départementales de Bourgogne, généralement en présence de représentants du Conseil régional de Bourgogne et du Centre régional du livre de Bourgogne.

La DRAC Bourgogne organise également une à deux fois par an des réunions des archivistes de la région (archivistes municipaux, départementaux et régionaux).

Les personnels d'État mis à disposition des collectivités territoriales (bibliothèques et archives).

Quatorze personnels d'État sont mis à disposition des trois bibliothèques municipales classées de Dijon (2 conservateurs des bibliothèques), Chalon-sur-Saône (1 conservateur des bibliothèques) et Autun (1 conservateur des bibliothèques) et des quatre services d'archives départementales (5 conservateurs du patrimoine, 3 chargées d'études documentaires, 2 secrétaires de documentation). Soit 12 personnels de catégorie A et 2 de catégorie B, représentant un coût annuel approximatif pour l'État d'environ 500 000 €.

#### ***j) Archives, sociétés savantes***

Le seul bâtiment d'archives en cours de construction actuellement en Bourgogne est le nouveau bâtiment des archives départementales de la Nièvre. Le chantier a débuté au mois d'août 2009 et devait s'achever initialement fin 2011. Le bâtiment devrait être livré vraisemblablement au début 2013. Cet édifice abritera également les archives municipales de Nevers.

La DRAC Bourgogne a déjà versé au Conseil général de la Nièvre un total de 1 690 220,58 € (dont 320 000 € en 2009 dans le cadre du Plan de relance de l'économie, 968 793 € en 2010 et 401 427,58 € en 2011), représentant 80 % de la subvention État globale prévue. Le solde, soit 422 555,42 €, prévu initialement pour être versé en 2012, ne l'a été que tout début 2013 pour des raisons techniques. L'aide de l'État à ce projet atteint au total 2 112 776 € (taux de 20 % de la dépense éligible totale).

Les aides aux publications de sociétés savantes ont bénéficié en 2011 à cinq associations en Bour-

gogne pour un total de 10 800 €. Le soutien aux restaurations et conditionnement de documents d'archives a concerné 6 communes pour un total de 9 100 €, action menée en relation avec les services d'archives départementales et les missions archives des Centres de gestion de la fonction publique territoriale.

#### ***k) Missions de contrôle scientifique assurées par l'État (en lien avec la DRAC Bourgogne)***

En 2012, la bibliothèque municipale classée d'Autun a fait l'objet d'une visite de l'Inspection générale des bibliothèques.

#### ***l) Langue française et langues de France***

22 750 € ont été consacrés à ces actions, en soutenant autres autres le Festival du Mot à La Charité-sur-Loire et les actions « slam » dans le cadre du projet interrégional « PICABORA ».

Dans le domaine, il faut regretter la mise en sommeil depuis septembre 2008 du Plan régional de lutte contre l'illettrisme, à la préparation duquel la DRAC Bourgogne avait été associée en 2007/2008, malgré l'enjeu majeur représenté par ce fléau, tant au niveau régional que national.

#### ***m) L'action des établissements publics nationaux***

##### **Le Centre national du livre (CNL)**

À noter que la DRAC Bourgogne n'est informée et ne voit son avis sollicité que pour les seuls dossiers « Animations littéraires en région », « Fonds en bibliothèque » et « Aide VAL ». Seul le bilan annuel des aides fourni par le CNL en avril (pour les aides de l'année précédente) permet à la DRAC Bourgogne d'avoir une vision complète, avec retard néanmoins, de la globalité des interventions du CNL sur le territoire bourguignon.

Le Centre national du livre (CNL) a par ailleurs attribué en 2012 le label « Librairie indépendante de référence » (label LIR) à la librairie « Les Arcades » (Tournus) et renouvelé les labels LIR des librairies "Grangier" (Dijon), "La Mandragore" (Chalon-sur-Saône) et "Le Cadran lunaire" (Mâcon). Au total une dizaine de librairies bourguignonnes ont reçu cette distinction.

On peut estimer le total des aides du Centre national du livre sur le territoire bourguignon (auteurs, éditeurs, librairies, bibliothèques) à 315 000 € en 2012 dont 200 000 € de prêt accordé à la librairie Grangier dans le cadre de sa reprise par Madame Simone Hisler.

##### **La Bibliothèque nationale de France (BNF)**

La BNF a attribué une aide de 22 000 € au CRL Bourgogne en tant que pôle associé pour le travail de prise en charge des opérations de rétroconversions rétrospectives de fonds anciens en Bourgogne, la numérisation des publications de sociétés savantes et l'enrichissement de la Base bibliographique bourguignonne.

La Ville de Dijon a reçu 10 000 € de la BNF pour le rôle de pôle associé joué par sa bibliothèque municipale dans le domaine de la gastronomie-oenologie et 55 000 € pour la fonction de centre collecteur du dépôt légal imprimeur (DLI) également assumée celle-ci.

##### **Bilan global**

L'action directe<sup>1</sup> de l'État dans les domaines du livre, de la lecture, des archives, de la langue française et des langues de France en Bourgogne présente ainsi une grande variété. Elle est bien sûr mise en œuvre par la DRAC Bourgogne, mais aussi par divers établissements publics (Bibliothèque nationale de France, Centre national du livre) ou encore à travers le financement de postes mis à disposition des collectivités territoriales (conservateurs de bibliothèques et d'archives). Le montant global de l'ensemble de ces interventions peut être estimé à environ 3,2 M € pour l'année 2012, dont un peu plus de la moitié correspond à l'aménagement de bâtiments de bibliothèques ou de locaux d'archives.

Comme l'a néanmoins montré en 2012 le dossier du sauvetage de la librairie "Grangier" à Dijon, l'action de l'État ne se réduit pas aux seules interventions financières mais trouve également tout son sens dans les rôles d'interface et de conseil souhaités par de nombreux partenaires.

## C) L'ACTION DE L'ÉTAT EN FAVEUR DE LA CRÉATION ET DE LA DIFFUSION

### 1) Le spectacle vivant

#### a) Musique et danse

Après une première convention triennale 2009-2011 pour l'Opéra de Dijon, l'année 2012 a permis d'évaluer positivement le projet de la structure et de poser les bases d'une future convention triennale 2013-2015. Conformément aux objectifs fixés initialement dans la première convention, l'Opéra de Dijon a poursuivi la mise en place des projets identifiés :

- Développement d'une politique de résidences artistiques : l'Opéra a poursuivi le compagnonnage engagé avec le compositeur Brice Pauset, l'Orchestre de Dijon-Bourgogne, l'orchestre Anima Eterna Brugge ou encore l'ensemble Les Dissonances (dirigé par le violoniste David Grimal);
- Mise en place de co-productions ambitieuses : l'Opéra de Dijon est très clairement identifié aujourd'hui sur la carte nationale des maisons d'opéra qui travaillent en co-production (Lille, Limoges, Festival d'Aix en Provence...) afin notamment de pouvoir présenter au public le plus large des productions ambitieuses;
- Élaboration d'une politique d'accompagnement de jeunes chanteurs et instrumentistes : l'Opéra de Dijon permet à de jeunes professionnels (ou en formation) de rejoindre les rangs de l'orchestre en fosse ou du chœur de l'Opéra sur le plateau lorsque les effectifs le nécessitent.

Dans le domaine de la musique dite « classique », l'État a poursuivi en 2012 la montée en charge de l'accompagnement du projet d'Orchestre Dijon Bourgogne, visant à développer un véritable outil de création et de diffusion du répertoire symphonique sur l'ensemble du territoire bourguignon, en lien avec les lieux de diffusion de la région.

Concernant les musiques actuelles, la DRAC a poursuivi la mise en place du plan régional pour le développement des musiques actuelles en Bourgogne. Dans le cadre de ce plan, la DRAC a plus particulièrement :

- Consolidé son soutien aux lieux de diffusion des musiques actuelles en région, selon les préconisations de la circulaire du 31 août 2010 visant à labelliser au moins une « Scènes de Musiques Actuelles - SMAC » par département. Aussi, l'année 2011 a-t-elle vu le label SMAC officiellement attribué à la Vapeur (Dijon), reconnaissant l'ambition du projet porté par le directeur, Yann Rivoal, nommé en 2011. Dans le même mouvement, la labellisation du Silex (Auxerre) devrait intervenir courant 2013. Le Café Charbon (Nevers) reste clairement identifié comme SMAC potentielle mais des travaux doivent nécessairement être entrepris pour permettre à la structure de pouvoir mettre en œuvre les missions d'une SMAC ; aussi, l'année 2012 a vu l'engagement de crédits d'investissement qui ont permis, d'une part, à la structure de renouveler une partie de son matériel technique et, d'autre part, à la ville de Nevers de lancer une étude de faisabilité concernant les travaux à entreprendre sur le bâtiment;
- Poursuivi l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma d'orientation et de développement des lieux de musiques actuelles (SOLIMA) régional, permettant une meilleure diffusion des œuvres et des artistes (régionaux et nationaux) et une mutualisation pertinente des moyens de production. Après plusieurs réunions avec les acteurs du secteur, l'année 2012 a vu la DRAC poursuivre son soutien à cette démarche en accompagnant la deuxième phase de l'étude régionale initiée en 2011 et dont les conclusions et les préconisations vont inspirer le contenu du SOLIMA, ce processus étant par définition évolutif;
- Suivi la mise en œuvre d'un SOLIMA dans la Nièvre et le lancement d'un SOLIMA départemental en Saône-et-Loire.

Pour ce qui concerne les équipes artistiques, la DRAC a poursuivi le soutien engagé au cours des années passées, en s'appuyant notamment sur les avis de la commission d'experts nommée dans le cadre des dispositifs nationaux.

En ce qui concerne le secteur musical en 2012, la DRAC a apporté une aide financière à quatorze ensembles musicaux et vocaux (6 conventions dont trois renouvellements, 4 aides à la structuration et 4 aides au projet, chiffres qui, par leur évolution, traduisent une consolidation des équipes qui s'inscrivent majoritairement dans des répertoires baroque à romantique, la création musicale restant très peu pré-

sente en Bourgogne).

Dans le domaine chorégraphique, la DRAC a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de maillage territorial de la danse avec une « aide à la compagnie chorégraphique » renouvelée pour la compagnie Les Alentours rêveurs de Serge Ambert à l'Abbaye de Corbigny. La compagnie Le Grand Jeté de Frédéric Cellé a vu la finalisation de son implantation à Cluny avec le transfert des crédits jusque-là attribués par la DRAC Rhône-Alpes. Dans le même esprit, la DRAC a soutenu le travail de la compagnie de la chorégraphe Joëlle Bouvier dans l'Yonne, en lien avec la ferme du Grand Béon (lieu dédié à la danse à Soucy dans l'Yonne, qui connaît toujours des difficultés du fait du manque d'implication du Conseil général de l'Yonne dans le cadre d'une politique de la danse aujourd'hui inexistante à l'échelle du département). Enfin, le danseur Hervé Chaussard a poursuivi le travail entrepris avec sa compagnie « The Will Corporation » afin de développer un travail de création chorégraphique qui lui est propre, ayant bénéficié pour cela du soutien de l'État par le biais d'une « aide au projet chorégraphique » et du soutien d'une seconde résidence à l'Atheneum de Dijon.

### ***b) Un soutien à l'enseignement supérieur et aux établissements d'enseignement spécialisé***

Le réseau de formation en matière d'enseignement spécialisé se révèle bien structuré sur le territoire régional, avec deux conservatoires à rayonnement régional (CRR) à Dijon et Chalon-sur-Saône et trois conservatoires à rayonnement départemental (CRD) à Mâcon, Auxerre et Nevers. A noter également la présence du Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique (PESM) de Bourgogne qui développe son projet depuis 2009.

En 2012, le niveau de financement de l'État est resté globalement constant sur l'enseignement supérieur dans un contexte marqué par une diminution des crédits centraux alloués à ce secteur. Considérant que ce dossier reste prioritaire, la DRAC a opéré un redéploiement interne des crédits du BOP 224, impactant de fait légèrement l'action 3 dédiée aux conservatoires ; toutefois, la baisse marginale décidée sur les CRR a été calculée dans la limite de 6 % de l'enveloppe globale et en fonction des différents projets d'établissement et de leur inscription dans le réseau de formation supérieur. C'est également pour cela que l'association régionale Liaison Arts Bourgogne, « le LAB », a vu sa dotation très légèrement érodée de 10 K€, correspondant à 3 % de la subvention précédemment allouée.

Le soutien de l'État au PESM est intervenu dans le cadre de la quatrième et dernière année de la convention liant l'établissement à ses partenaires publics (État, région, Ville de Dijon, Communauté d'agglomération du Grand Chalon et université de Bourgogne). L'ensemble des cursus initialement prévus (instrumentistes dans les répertoires baroque à contemporain, instrumentiste et chanteur dans le domaine des musiques actuelles, métiers de chœur et direction de chœur), est désormais proposé.

Par ailleurs, conformément aux préconisations ministérielles concernant l'enseignement supérieur, la DRAC a poursuivi le processus de création d'un EPCC ayant pour objet de gérer les activités du PESM. Dans ce cadre, des discussions ont été engagées dans l'optique de la création, in fine, d'un établissement d'enseignement supérieur qui dispense des formations en musique mais aussi en arts plastiques, avec l'intégration d'un département « Média Art » qui verrait le transfert des activités actuellement portées par l'École Média Art (EMA Fructidor) de Chalon sur Saône. Cette école délivre aujourd'hui un DN-SAP (bac+3) et ambitionne de proposer une formation délivrant un DNSEP (bac+5), processus validé par le Ministère de la culture et de la communication en mars 2012. Aussi, une étude de préfiguration a-t-elle été confiée à une personnalité extérieure qui devrait rendre ses conclusions et ses préconisations (statuts, budgets...) au printemps 2013 en vue de la création officielle de l'EPCC avec l'ensemble des partenaires publics, qui s'y sont engagés en 2011.

À l'échelle régionale, la DRAC a poursuivi son partenariat avec les trois associations régionales que sont Le LAB à Dijon, le Centre Régional du Jazz (CRJB) à Nevers et la Maison du Patrimoine Oral (MPO) à Anost. Pour ces structures, le soutien apporté par le Ministère de la culture et de la communication leur permet de développer des projets portant sur des missions de ressources, d'accompagnement et de formation dans les domaines qui leur sont propres, ces trois structures régionales ayant signé chacune une convention triennale avec la DRAC.

### **c) Le Théâtre**

#### **Centre dramatique national – Théâtre-Dijon-Bourgogne**

François Chattot, directeur du Centre dramatique national-Théâtre-Dijon-Bourgogne (contrat de décentralisation renouvelé en 2010 pour la période 2010-2012) a fait part de son souhait de ne pas solliciter un troisième mandat. Le recrutement d'un nouveau directeur a donc eu lieu en septembre 2012. Monsieur Benoît Lambert succédera à M. Chattot au 1er janvier 2013.

Subvention du MCC : 1 790 000 €/an au titre du fonctionnement + 30 000 € PREAC + 4 750 € dans le cadre du dispositif Lycées et apprentis au Théâtre + 6 000 € dans le cadre de l'appel à projet de numérisation, soit 1 830 750 €.

#### **Pôle Jeune Public – La Minoterie**

On peut noter également l'émergence du Pôle jeune Public- La Minoterie qui devrait voir le jour fin 2013 sur le site de la halle Bonnotte.

Une aide de 50 K€ a été allouée dès 2012 au titre de l'investissement. Une aide supplémentaire de 20 K€ a également été allouée (BOP 224) à la compagnie conventionnée L'Artifice qui devrait se voir confier la direction de cette nouvelle structure.

#### **Scènes nationales**

La signature du contrat d'objectifs et de moyens de la Scène nationale de Mâcon a été conclue le 5 octobre 2012 avec la CAMVAL. Une mise à disposition des locaux a également fait l'objet d'une convention entre la Scène nationale et la Ville de Mâcon.

Subvention du MCC : 520 000 €/an au titre du fonctionnement et 10 000 € /an au titre des actions culturelles.

Par ailleurs, une étude de programmation est engagée avec la Ville de Chalon sur les travaux de rénovation du bâtiment de l'Espace des Arts – scène nationale de Chalon/Saône. Un soutien supplémentaire de 20 K€, correspondant aux engagements pris dans le cadre du mandat de révision a été alloué en 2012.

Subvention au titre de l'investissement de 40 000 € reportée en 2013.

Subvention au titre du fonctionnement de 665 000 € dont 20 000 € supplémentaires et 75 000 € dans le cadre des actions culturelles (BOP 224).

### **d) Centre national des Arts de la rue**

Enfin, la transformation du Centre national des Arts de la rue en régie autonome personnalisée a été achevée à la fin 2012 pour une mise en place en janvier 2013. Une étude a également été engagée en 2012 concernant la réhabilitation du site des Abattoirs incluant non seulement le CNAR mais aussi les musiques actuelles (La Péniche) et le jazz-club L'Arrosoir.

Subvention de 370 000 €/ an au titre du fonctionnement (CNAR et festival) dont 10 000 € supplémentaires dans le cadre du PSV.

Subvention de 25 000 € supplémentaires pour la réalisation de l'étude.

La DRAC Bourgogne a poursuivi l'accompagnement de neuf compagnies conventionnées dont une compagnie en phase de sortie de ce dispositif (700 K€) et a soutenu à la production huit compagnies dont deux aidées pour la première fois (nouvelles structures implantées dans la région, ce qui témoigne d'un certain renouvellement) et six compagnies ou structures (dont l'association du Château de Montheillon) à la résidence pour un montant total de 116 055 K€. On peut donc noter d'une part un renouvellement qui se confirme depuis trois ans des compagnies soutenues et, d'autre part, un développement du soutien à la résidence des équipes dramatiques nettement accru. Cette tendance devrait se confirmer en 2013.

## **2) Les arts plastiques**

La Bourgogne bénéficie de la présence sur son territoire d'un ensemble cohérent et structurant d'institutions d'art contemporain ayant des missions régionales fortes, voire internationales, notamment pour le Frac, l'école nationale supérieure d'art ou encore Le Consortium.

A l'échelle départementale, le Centre d'Art de l'Yonne, le Parc Saint Léger à Pougues les Eaux et un réseau de structures culturelles permettent un rééquilibrage face à Dijon.

Par ailleurs, la qualité du patrimoine et des paysages de Bourgogne fait qu'un grand nombre d'artistes y travaillent ou bien décident de s'y installer.

En outre, l'ouverture récentes des liaisons ferroviaires entre Dijon/Bâle/Zurich offrent pour ces pôles d'art contemporains de nouvelles perspectives de coopérations avec la Suisse

Le **Frac de Bourgogne** amorce depuis peu sa reprise d'activités sur la base des orientations avancées dans le cadre du rapport qui a été confié à Xavier Douroux. Ce rapport recommande notamment, l'installation d'un espace d'expositions à Dijon et la construction de réserves mutualisées (travaux financés au titre du CPER).

Dans la perspective d'instaurer de futurs relais du Frac dans chaque département, une prospection de lieux a été menée et à cet égard une présélection a pu être établie.

En outre, le fonds régional d'art contemporain a été présentée à l'automne une importante exposition «Le Frac s'invite au Consortium» rassemblant pour l'occasion un mix des collections du Consortium et celles du Frac de Bourgogne.

Par ailleurs une nouvelle directrice, Astrid Handa-Gagnard a été recrutée en décembre dernier.

Le **Centre d'Art Contemporain Le Consortium** joue un rôle de locomotive régionale en matière d'arts visuels et son rayonnement international est incontesté.

L'exposition du printemps «Le monde comme volonté et papier peint» inspirée du roman d'Houllebecq et «The deer» ont connu un vif succès médiatique.

Ce Centre, sous l'égide de la Fondation de France, administre aussi le programme des Nouveaux Commanditaires en Bourgogne; ainsi cinq verrières ont été commandées à l'artiste américain Christopher Wool qui ont été mises en place au Prieuré de la Charité sur Loire puis Bertrand Lavier a réalisé une installation pérenne au château de Ste Colombe, centre d'art installé en milieu rural.

Le Consortium a fait don de sa collection à la Ville de Dijon et le Frac en assurera la gestion administrative.

Le **Centre d'Art du Parc Saint Léger**, installé à Pougues les Eaux se caractérise par un accueil d'artistes en résidence tout au long de l'année. Depuis l'an dernier, en partenariat avec les écoles d'art de Bourges/Cergy/Dijon et le centre du graphisme de Chaumont, des étudiants y suivent une formation post diplôme. Outre la programmation de trois expositions annuelles des opérations de médiation, sont mises en place au cours de l'année permettant ainsi une grande ouverture au delà des arts plastiques stricto sensu.

Enfin, dans le cadre du nouveau centre culturel de rencontre de la Charité sur Loire, un partenariat a été instauré entre ces deux structures visant à programmer un cycle d'expositions.

Le **Centre d'Art de l'Yonne** organise chaque année son exposition thématique principale au château de Tanlay, pendant la période estivale. En outre, il mène une politique de résidences d'artistes en milieu scolaire tout au long de l'année. Cette année l'exposition de Tanlay présentait un florilège des collections des Frac de Franche-Comté et de Bourgogne.

### **En Saône et Loire**

Les Centres Franz Popper et Esox Lucius, structures non labellisés, organisent tout au long de l'année des expositions accompagnées de médiation en lien avec le milieu scolaire.

Enfin, les aides Individuelles à la création et les allocations d'installation d'ateliers attribuées par la DRAC participent également à la dynamique de formation et sédentarisation des artistes.

## **3) Le cinéma et l'audiovisuel**

### **a) *Festivals***

Dans une région caractérisée par la présence de nombreux « petits » festivals de cinéma et l'absence de manifestations d'intérêt national émanant d'acteurs régionaux ont conduit la DRAC à apporter une aide



ciblée sur les trois critères suivants :

- Aménagement culturel du territoire, notamment en milieu rural ( Marcigny, Donzy);
- Politique de diffusion du court-métrage, notamment des films aidés par le fonds d'aide à la production de la région (Fenêtres sur courts, Mois du film documentaire; Ouroux en Morvan);
- Action éducative auprès du public scolaire ou de quartiers défavorisés (Clap 89 à Auxerre, action milieu rural de l'UDMJC 21).

#### ***b) Mise en réseau***

La DRAC a appuyé la structuration en réseau des différents secteurs professionnels (producteurs, exploitants,...) : l'Association des producteurs audiovisuels Rhin-Rhône (APARR) a pu renforcer son site internet à destination des professionnels et mener à bien un nouveau projet de diffusion de documentaires et courts-métrages régionaux dans les lieux les plus éloignés de l'offre culturelle; par ailleurs, l'aide à l'association des Cinémas indépendants de Bourgogne a été accrue en vue d'une réorganisation plus efficace au niveau régional; le soutien à l'action cinématographique dans la Nièvre, à travers l'association Sceni qua non, a été confirmée.

#### ***c) Politique de la ville***

Le dispositif « Passeurs d'images » lie étroitement les objectifs d'action culturelle et de convivialité à destination des quartiers défavorisés, en organisant notamment des ateliers cinéma pour des jeunes encadrés par des professionnels, des projections de films en plein air et des séances de découverte en salles de cinéma. Il rencontre un réel écho en Bourgogne grâce au dynamisme de l'Udmjc de Côte d'Or qui a la charge de coordonner l'opération sur la Bourgogne et à l'engagement des acteurs locaux de l'opération même si la Saône et Loire reste encore peu présente.

#### ***d) Éducation artistique et culturelle***

Lycéens au cinéma, Collège au cinéma, École et cinéma , dispositifs nationaux d'éducation au cinéma pilotés par le CNC, sont très bien implantés dans les quatre départements de la région, mobilisant un nombre important d'établissements scolaires et d'élèves. Grâce à l'implication de l'ensemble des exploitants de Bourgogne, les élèves peuvent voir dans le contexte de la salle de cinéma les films étudiés avec leurs professeurs.

La DRAC finance les structures chargées de la coordination départementale de ces dispositifs et participe aux différents comités de pilotage. . Des difficultés se font jour depuis quelques années en raison du désengagement de certaines collectivités locales (notamment le conseil général de Saône et Loire) et de la diminution des formations à destination des enseignants. Le passage progressif des salles de cinéma au numérique a également compliqué la diffusion des films.

Par ailleurs, les enseignements de spécialité cinéma de plusieurs lycées de la région (Dijon, Nevers, Sens) ont fait l'objet de visites communes des services de l'inspection de l'Education Nationale et de la DRAC.

#### ***e) Convention CNC/région/DRAC***

La convention triennale (2011/2013) négociée entre le Conseil Régional et le Ministère de la Culture (Centre National du cinéma et de l'image animée et DRAC) a fait l'objet d'un avenant financier.

Elle permet de poursuivre le soutien à la production cinématographique et audiovisuelle à travers un fonds d'aide pour les longs-métrages, courts-métrages ou téléfilms tournés en Bourgogne ou portés par des auteurs ou producteurs bourguignons ( pour ce volet de la convention, 266 000 € du CNC et 564 000 € de la région). La mise en place et le suivi de cette convention se font dans une bonne collaboration entre la région et la DRAC.

Le conseiller de la DRAC participe à l'ensemble des comités de lecture (longs-métrages, courts-métrages, audiovisuel). Cette convention comprend également le co-financement du dispositif d'éducation à l'image « lycéens au cinéma » et du dispositif "passeurs d'images" (45 000 € de la DRAC; 90 000 € de la région) et l'aide à la numérisation des salles de cinéma.

#### ***f) Relations avec l'exploitation cinématographique***

La DRAC a poursuivi son travail de veille de la situation de l'exploitation cinématographique avec la mise à jour d'un annuaire régional des salles de cinéma.: la région comprend 55 établissements avec 135 écrans très inégalement répartis sur les départements : 22 établissements en Saône et Loire, 16 en Côte d'or, 9 dans la Nièvre et 8 dans l'Yonne. Les cinémas de Bourgogne ont fait 3 632 944 entrées en 2011 (chiffres 2012 non encore connus).

La DRAC est régulièrement consultée par les exploitants comme représentation en région du CNC (accès au compte de soutien, aides au montage de dossiers CNC, conseils pour l'aménagement,...). A ce titre, elle a suivi les projets de multiplexe de Sens, Chalon sur Saône ou de rénovation de salles comme à Chatillon, à Anost,... L'important dossier de l'équipement en projecteurs numériques des salles de cinéma pour lequel un plan de soutien important est mis en place fait l'objet d'un suivi régulier et d'une concertation entre la DRAC, la région et le CNC. Ce plan devrait permettre la numérisation de l'ensemble des salles dans les mois qui viennent avec des aides spécifiques pour les salles les plus petites et les circuits de cinéma itinérants importants en Bourgogne.

Commission de classement art et essai : Le classement art et essai des salles de Bourgogne a fait l'objet de propositions régionales qui ont été entérinées par la Commission nationale. En 2012 , c'est ainsi que 30 établissements de Bourgogne ont obtenu une subvention CNC au titre du classement « salle d'art et d'essai 2012 » , pour un total de 312 243 €.

Aide à la modernisation des salles : Le CNC a soutenu les projets de modernisation du cinéma à Luzuy, Saint-Honoré les Bains, Dijon (Eldorado), Marcigny, Sens à hauteur de 956 400 €.

Le CNC a aidé à la numérisation des salles de Chauffailles, Clamecy, Cluny, Marcigny, Decize, Tonnerre à hauteur de 377 281 €.

## **DÉLÉGATION RÉGIONALE AUX DROITS DES FEMMES ET A L'ÉGALITÉ BOURGOGNE**

Déléguée régionale : Delphine Zenou

Adresse géographique : Cité Vaillant - 24, Avenue Garibaldi  
21000 DIJON

Adresse Postale : Préfecture de la Bourgogne  
53, rue de la Préfecture  
21041 DIJON – Cedex

Tel : 03.80.44.67.29 - Fax : 03.80.44.69.84

Mail : delphine.zenou@bourgogne.pref.gouv.fr

Effectifs : 1 Déléguée régionale,

1 secrétaire : Mme Florence Drouard

(2 ETP)

Budget : 407 680 €

Dans les DDCS et DDCSPP : 1 chargée de mission par département (3,8 ETP) :

21 : Mme Anne Thierry ; 58 : Mme Martine Gras ; 71 : Mme Nathalie Bonnot ; 89 : Mme Halina Creusaton

### **I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE**

La délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité a pour mission d'animer en région la politique publique d'Égalité entre les femmes et les hommes.

Cette politique publique est structurée autour de trois grands axes d'intervention :

- L'égalité dans la vie professionnelle et économique;
- L'égalité dans la vie publique et sociale;
- La promotion des droits des femmes et la prévention et la lutte contre les violences sexistes.

Les délégations régionales sont parties intégrantes du mécanisme institutionnel dédié prévu dans le cadre des engagements internationaux et européens de la France.

### **II- ACTIONS MAJEURES EN 2012**

Ces actions majeures se déclinent dans le cadre d'orientations régionales présentées annuellement en CAR ou pré CAR.

Les modalités d'action reposent sur :

- L'animation de réseaux d'acteurs locaux, publics, associatifs, privés afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes;
- L'animation de dispositifs dédiés aux publics femmes et le pilotage d'un budget d'intervention et de fonctionnement;

- Le montage et le pilotage et l'évaluation de projets annuels ou pluriannuels, incluant la recherche de co-financements;
- L'apport d'avis et d'expertise pour assurer une prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques et les projets financés par certains fonds européens;
- Des actions de sensibilisation et d'information et de communication.

Les crédits d'intervention en 2012 : 400 383 €

Les crédits de fonctionnement : 8 097 €

## **A) ÉGALITÉ DANS LA VIE PROFESSIONNELLE ET ÉCONOMIQUE ET DANS LA VIE PUBLIQUE ET SOCIALE**

(127 869 € soit 32 % du budget)

### **1) Élargir les choix professionnels des femmes**

#### **a) Le Prix de la Vocation Scientifique et Technique**

La DRDFE a mis en place le Prix de la Vocation Scientifique et Technique (PVST) en lien avec l'Éducation Nationale (Service d'orientation, lycées), l'Université,...

Il s'agit de sensibiliser les enseignants, les parents, les jeunes, à l'élargissement des choix professionnels des filles, d'encourager les jeunes filles de terminale qui s'orientent vers des filières scientifiques et techniques, puis des carrières dans lesquelles elles sont encore aujourd'hui sous représentées (- de 40 %).

17 lauréates ont reçu ce Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles de 1000 € en 2012.

<b>Bénéfices</b>	<b>Perspectives</b>
La communication sur l'orientation des filles en filières scientifiques et techniques	Re-mobiliser les établissements du secondaire en Bourgogne
La mobilisation des établissements, professeurs principaux	Intéresser les jeunes femmes primées à aller témoigner en retour
La fidélisation des jeunes femmes qui peuvent témoigner à leur tour	Constituer une base "réseau" : témoignages retours, valorisation des formations et des métiers techniques et scientifiques
Une mise en réseau avec les "marraines" de promotion, initiée en 2011	

#### **b) Les carrefours des carrières au féminin**

**Les Carrefours des Carrières au Féminin** se sont déroulés dans les 4 départements :

La participation des jeunes filles et des parents est facilitée par la tenue de ces carrefours un samedi matin, et l'organisation de partenariats avec les conseils généraux pour les transports, et les établissements secondaires. Selon les lieux, entre 900 et 1500 personnes participantes ont été répertoriées. Ils ont eu lieu en 2012 à **Montceau les Mines, Dijon, Auxerre (Héry) et Nevers.**

Le concept de ces carrefours est une rencontre individuelle entre des jeunes filles (niveau 4e 3e) en recherche d'orientation ou de projet professionnel et des femmes exerçant des métiers peu féminisés.



Bénéfices	Perspectives
La notoriété de ces manifestations et les partenariats locaux noués par Femmes Égalité Emploi permettent d'accueillir de nombreuses visiteuses.	Élargir le champ des métiers représentés. Explorer la possibilité de présenter des métiers "traditionnellement féminins" à des garçons.
Une bonne couverture du territoire bourguignon, y compris pour les établissements du milieu rural.	Poursuivre la manifestation, et la rotation des villes concernées.

### c) Les Contrats mixité Égalité

Les contrats mixité Égalité sont cofinancés par la délégation régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité. Ils sont conclus entre l'employeur et le préfet de région, et permettent de financer une action type formation individuelle ou collective, aménagement de locaux adaptation de matériel, pour favoriser l'égalité professionnelle entre femmes et hommes dans le cadre des obligations légales des entreprises.

En 2012, 23 246 euros ont été permis de financer 5 entreprises.

Bénéfices	Perspectives
Un soutien direct à l'entreprise et une valorisation des femmes concernées. Un point d'appui pour l'employeur dans l'accompagnement des femmes sur des métiers techniques dans lesquels elles sont sous-représentées.	Développer la promotion de cet outil au moyen d'accords avec les OPCA et fédérations professionnelles en accompagnant ces contrats d'actions de sensibilisation. Accompagner prioritairement les entreprises ayant conclu un accord Égalité.

## 2) Soutenir l'entrepreneuriat des femmes

La Bourgogne a choisi de développer un programme de valorisation de l'entrepreneuriat des femmes. Des actions ont été menées avec Bourgogne Active : petits déjeuners de sensibilisation des réseaux bancaires (Saône-et-Loire et Côte d'Or), 8 mars dédié, avec une table ronde médiatisée, et un déjeuner de femmes en préfecture sur ce thème. Deux groupes de travail ont permis de formaliser un programme de mobilisation des structures d'accompagnement à la création d'entreprises en Bourgogne. La Caisse des dépôts et le Conseil Régional s'associent à ce programme dès fin 2012.

Le Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF) a pour but de permettre l'accès au financement bancaire pour les femmes qui souhaitent créer, reprendre ou développer une entreprise, sans recours aux garanties personnelles. Les délégataires de l'État en Bourgogne sont : Bourgogne Active (21, 58, 71) et Yonne Active Création (89).

Les prêts, d'un montant supérieur à 5000 €, garantis entre 2 et 7 ans, peuvent financer l'investissement ou le fonds de roulement. Le montant de la garantie est limité à 27 000 €.

La délégation régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité est membre des comités d'engagements FGIF.

Au plan régional, 62 garanties FGIF ont été mises en place en 2012 pour un montant de prêts de 2 367 700 € de montants de prêts garantis. Ceci constitue une augmentation de 32% par rapport à 2011.

En complément, des actions d'accompagnement de femmes en post-crédation sont co-financées :

Centre de Formation à l'Emploi et l'Entreprise (CFEE) en Côte d'Or, dans l'Yonne, il s'agit de l'association EGEE.

Bénéfices	Perspectives
Le FGIF permet aux femmes, qui ont tendance à sous capitaliser leur projet de création, d'emprunter, dans des conditions qui sécurisent leur autonomie économique. Le dispositif doit être encouragé et développé en Bourgogne.	Une stratégie régionale en faveur du développement et de la valorisation de l'entrepreneuriat des femmes est définie et engagée à partir de 2012. Basée sur un partenariat dynamique avec Bourgogne Active, cette stratégie décline des actions de mobilisation des acteurs locaux, de communication, et de mobilisation des réseaux bancaires en faveur du FGIF dans le cadre de partenariats, avec Bourgogne Active, et avec la Caisse des dépôts.

### **3) Favoriser l'insertion professionnelle des femmes en recherche d'emploi**

Dans chaque département, une ou plusieurs formations ont été co-financées par la délégation régionale. Elles sont destinées à des femmes, et sont basées sur des temps d'immersion en entreprise et des temps théoriques. Une enveloppe affectée à la délégation et gérée par la Direccte permet d'apporter une rémunération aux femmes pour ces stages de formation. Plus de 50 femmes ont été bénéficiaires de ces rémunérations "mois stagiaires".

Un soutien est apporté aux problèmes de mode de garde rencontrés par les parents notamment en milieu rural. Les femmes sont encouragées au retour en formation ou en emploi par des dispositifs expérimentaux, co-financés par la délégation. Une plateforme de recherche de mode de garde est ainsi soutenue en Saône-et-Loire.

<b>Bénéfices</b>	<b>Perspectives</b>
Un accompagnement individualisé adapté aux problématiques rencontrées par les femmes les plus éloignées de l'emploi, avec une couverture régionale.	Intégrer ces actions de retour à l'emploi dans des dispositifs "plateformes" qui permettent une prise en charge globale des femmes. Développer le travail de montage et de suivi d'actions dédiées aux femmes dans le cadre des SPEL, avec une programmation par bassin d'emploi.

### **4) Informer, sensibiliser à l'égalité professionnelle et salariale**

2012 est une année de transition et de relance de partenariats dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles obligations légales (article 99 de la loi portant réforme des retraites, dont les décrets d'application sont parus en août 2011).

Un réseau d'acteurs économiques et d'emploi "Égalité Mixité" est animé par Femmes Égalité Emploi dans le cadre d'un partenariat avec la délégation. Des conférences liées à l'égalité professionnelle, et l'articulation des temps de vie ont eu lieu sur la région dans ce cadre.

Un programme d'interventions auprès des établissements d'enseignement supérieur en Bourgogne a été expérimenté en 2012 avec le Polytechnicum : un volet destiné aux jeunes filles a permis de sensibiliser 50 jeunes femmes (université et ESC Dijon) aux stéréotypes de genre et à la négociation ; un volet destiné à un public mixte d'étudiants a permis de sensibiliser aux inégalités professionnelles au sein de l'ESIREM, ITII, le master GRH, l'ESC Bourgogne via du théâtre forum.

## **B) PROMOTION DES DROITS, PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES**

**(272 513 € soit 68 % du budget)**

### **1) Promotion des droits des femmes**

142 600 € ont été attribués aux 4 Centres d'Information aux Droits des Femmes et des Familles, les CIDFF, soit 35 % du budget global de la DRDFE et 51 % de l'axe Prévention et Lutte contre les violences sexistes, Promotion des droits. Ces structures accueillent individuellement les femmes afin de leur donner gratuitement une information juridique et selon les problèmes répertoriés, les orienter vers les structures concernées (par exemple vers Solidarité Femmes si elles subissent des violences conjugales).

Les fonds concernent un soutien aux partenaires associatifs dans la mise en place d'actions de sensibilisation, de prévention, ou d'actions d'accompagnement des victimes et des auteurs.

Les CIDFF ont été incités à utiliser les dispositifs de DLA et une expertise de la MEEF (DRFIP) a été diligentée avec l'objectif d'évaluer l'exposition des structures à un risque financier. Des pistes de travail vont pouvoir être explorées en 2013 avec l'union régionale des CIDFF.

## **2) Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes**

Ces orientations s'inscrivent dans le cadre fixé par le troisième plan interministériel de prévention et lutte contre les violences sexistes et se déclinent ainsi :

### **a) Un accompagnement social et psychologique des femmes**

Un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation est financé, en Côte-d'Or : Solidarité Femmes, pour l'accompagnement social et psychologique des femmes victimes de violences, et la prise en charge des enfants exposés. Des groupes de paroles, ou lieux d'écoute se mobilisent dans chaque département pour les femmes victimes de violences, aux côtés d'association d'aide aux victimes, qui interviennent sur le plan juridique.

**Solidarité Femmes 21 est également chargée de la formation** des professionnels des secteurs de santé, justice, police, gendarmerie et social à la lutte contre les violences conjugales. Les formations dans les quatre départements ont concerné une cinquantaine de professionnels.

D'autres associations sont financées pour accompagner les femmes victimes de violences (ADAVIP 21) ou les hommes auteurs de violences (en Côte d'Or, ALTHEA).

Deux projets d'accueil de jour ont été retenus au niveau national, pour la Bourgogne en 2012 : Solidarité Femmes en Côte-d'or (40 000€) et le CHRS l'Écluse en Saône-et-Loire (29 600€).

### **b) Un travail mené auprès des auteurs de violences est co-financé en Saône-et-Loire (GAPS) et en Côte d'Or (ALTHEA)**

### **c) Des actions de sensibilisation à destination du grand public**

(Yonne, Saône et Loire sur la prostitution) ou à des temps d'échanges et d'information à destination des professionnels (Colloque Violence et Genre avec une dimension internationale en Côte d'Or, thématique Sport et violences en Saône et Loire) participent à la prévention, au repérage et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

### **d) Sur chaque département, l'animation de réseaux de professionnels doit permettre de mobiliser les professionnels**

Police, gendarmerie, justice, travail social, milieu associatif, d'améliorer la cohérence de prise en charge des personnes, et d'évaluer le travail mené. Un protocole a été formalisé sur deux départements : la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire. La démarche d'élaboration du protocole a été relancée dans la Nièvre.

<b>Bénéfices</b>	<b>Perspectives</b>
Des expériences complémentaires dans les départements permettent d'échanger les bonnes pratiques.	La sécurisation financière de structures pivots comme Solidarité Femmes reste un objectif mobilisateur. Un travail partenarial est en cours, pour aboutir à une convention cadre sur cette structure. Les référents, et d'accueils de jour doivent se mettre en place dans les deux années à venir pour chaque département.

## **C) L'APPROCHE INTEGREE**

### **1) Le plan régional stratégique de l'égalité entre les femmes et les hommes en Bourgogne**

Ce Plan Stratégique a pour objectif à des partenaires régionaux de s'engager sur des actions concrètes en faveur de l'Égalité entre les femmes et les hommes, dans le cadre des politiques qu'ils mènent, sur la période 2012 - 2014. Il a été validé en CAR (mai 2012) et sert de base à un travail partenarial avec la DREAL, la DRAAF, la DRJSCS, la DRFIP, la DIRECCTE, le Rectorat, l'ARS, Pôle Emploi Bourgogne, l'Université de Bourgogne.

Bénéfices	Perspectives
<p>Des professionnels déjà formés aux enjeux de l'égalité au sein du réseau REBIA.</p> <p>Des bilatérales DRDFE avec chaque partenaire permettant de proposer des pistes de travail sur l'égalité.</p>	<p>Mettre en œuvre le Plan Régional Stratégique en faveur de l'Égalité entre femmes et hommes en Bourgogne avec un noyau de partenaires en 2012.</p> <p>Suivre et évaluer annuellement les actions définies.</p> <p>Mettre en œuvre une gestion des ressources humaines qui prend en compte l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.</p>

## 2) Avis et expertises

L'activité de la délégation consiste également à apporter conseil et expertise pour la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques menées, et dans les schémas régionaux, par exemple, le schéma de prévention piloté par l'Agence régionale de Santé, et le Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF). Plus de 120 avis ont été prononcés par l'équipe de la délégation concernant les dossiers de demandes de financements européens (FSE et certains dossiers FEDER).

## III- PERSPECTIVES 2013

### A) ÉLARGIR LE PLAN RÉGIONAL STRATÉGIQUE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Ce programme d'actions démultiplie les actions impulsées par la délégation régionale aux droits des femmes et donne de la visibilité et de la lisibilité à la politique menée.

L'objectif en 2013 est de développer la mise en œuvre du PRS à l'échelon départemental, en associant davantage les déléguées départementales et leurs partenaires (violences notamment).

De nouveaux partenaires régionaux vont s'associer au PRS (Justice, OFII, Plateforme RH SGAR).

Une autre étape consistera à engager un travail de promotion des Chartes Égalité auprès des grandes collectivités territoriales du territoire régional. Ces Chartes reposent sur le principe d'intégrer la prise en compte de l'égalité dans le fonctionnement mais aussi dans les politiques publiques menées, par les collectivités territoriales. Un partenariat est amorcé dans ce sens avec le conseil régional de Bourgogne.

### B) ÉGALITÉ DANS LA VIE PROFESSIONNELLE ET ÉCONOMIQUE ET DANS LA VIE PUBLIQUE ET SOCIALE

#### 1) Valoriser et développer l'entrepreneuriat des femmes en Bourgogne

Une stratégie régionale a été définie et repose sur :

- Une mobilisation des acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise;
- Un groupe de travail régional piloté par la délégation afin de définir des engagements concrets des acteurs économiques locaux sur l'entrepreneuriat des femmes;
- Une communication organisée autour de deux événements dédiés : challenge interbancaire FGIF et concours de la créatrice d'entreprise;
- Un forum destiné aux professionnels, dédié à la création d'entreprise par les femmes.

Le partenariat avec Bourgogne Active se poursuit. La caisse des dépôts s'investit à partir de 2012 sur ce projet, dans le cadre de la déclinaison de l'accord national, pour lequel la Bourgogne est pilote. Le conseil régional rejoint également ce partenariat.



## **2) Sensibiliser aux enjeux de l'égalité professionnelle, informer et conseiller sur les obligations légales**

Trois cibles sont retenues :

- Les étudiants de l'enseignement supérieur en Bourgogne, salariés et cadres de demain;
- Les syndicats de salariés;
- Les organismes de formation intermédiaires en lien avec les organisations professionnelles locales.

## **3) Poursuivre les actions destinées à élargir les choix professionnels des filles et des femmes**

2013 sera une année de transition. Le prix de la vocation scientifique et technique n'aura pas lieu. Les carrefours des carrières au féminin se poursuivent en Bourgogne. Mais un prix mixité devrait voir le jour en 2014, avec pour objectif d'élargir à la fois les choix professionnels des filles et ceux des garçons.

## **4) Impulser des partenariats locaux (en lien avec les SPEL) afin de favoriser l'autonomie des femmes par un accès à des parcours professionnels sécurisés**

### **C) PROMOTION DES DROITS, PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

#### **1) Développer le travail en réseau des acteurs de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes et sécuriser les réseaux professionnels existants**

Un protocole par département : une mise à jour est nécessaire en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire, et un protocole doit être élaboré dans l'Yonne;

Un accueil de jour par département en 2013 : objectif, financer le montage d'un accueil de jour "mobile" dans l'Yonne en 2013.

#### **2) Développer et structurer les actions de sensibilisation (jeunes / adultes) en matière de prévention des violences, lutte contre les stéréotypes, éducation à la sexualité et au respect filles - garçons**

Un travail partenarial doit être relancé avec l'ARS et le rectorat sur cette thématique.



# DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

**Directrice : Mme Corinne ETAIX**

Adresse : 19 bis-21 Bd Voltaire

BP 27 805 – 21 078 DIJON Cedex

tél : 03 45 83 22 22

Fax : 03 45 83 22 98

Mail : [dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr)

Site internet : [www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr)

Effectifs : près de 270 agents

Budgets : cf. tableau ci-après

DREAL Responsable de budget opérationnel (RBOP)			
BOP		AE	CP
113	UPEB (Urbanisme, paysage, eau et biodiversité)	3 148 413 €	2 571 325 €
135	DAOL (Développement et amélioration de l'offre de logement)	3 651 989 €	3 434 888 €
181	PR (Prévention des risques)	984 419 €	807 415 €
203	IST (Infrastructures et services de transport)	45 471 959 €	35 629 024 €
207	SCR (Sécurité et circulation routières)	625 896 €	608 163 €
217 (hors titre 2)	CPPEEDDM (conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer)	1 721 368 €	1 899 939 €
DREAL Unité opérationnelle (UO)			
113 / Bop de bassin PLGN	UPEB / Plan Loire Grandeur Nature	80 652 €	17 179 €
174	ECAM (Énergie, climat et après-mines)	405 753 €	441 177 €
181 / Bop de bassin ROME	PR / bassin Rhône-Méditerranée	51 849 €	32 695 €
217 (CGDD)	CPPEEDDM / Politiques de développement durable	225 233 €	200 041 €

La DREAL Bourgogne a fêté ses trois ans le 11 janvier 2013. Elle est le service en région du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) et du ministère de l'Égalité des territoires et du Logement (METL).

Placée sous l'autorité du Préfet de région, elle pilote les politiques du développement durable et participe à la transition écologique et énergétique de la Bourgogne.

## **I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE**

La DREAL est forte de l'enrichissement mutuel des cultures, compétences et savoir-faire des agents qui la composent (issus des anciennes DIREN, DRE et DRIRE).

Ses domaines d'intervention privilégiés sont, dans une approche intégrée visant à systématiquement prendre en compte les 3 piliers du développement durable :

- la préservation et la reconquête des ressources et du patrimoine naturels;
- le logement et les constructions durables;
- la prévention des risques naturels et technologiques;
- les transports et les déplacements dans une approche multimodale privilégiant les modes alternatifs à la route;
- la prise en compte du développement durable dans ses dimensions les plus globales : climat, énergie, aménagement et évaluation environnementale.

## **II- ACTIONS MAJEURES EN 2012**

### **A) EN INTERNE À LA DREAL**

#### **1) Regroupements immobiliers et évolutions au sein du bâtiment Voltaire**

Début 2012, l'ensemble des agents de la DREAL de Dijon avaient été regroupés sur le site Voltaire. Les agents de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et de la Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) les ont rejoints en début d'année. Cette installation sur un site rénové et fonctionnel a été complétée en novembre 2012 par l'ouverture d'un restaurant administratif géré conjointement par les deux directions régionales. En moyenne, 170 déjeuners y sont servis quotidiennement.

#### **2) Plan interne d'actions risques psycho-sociaux**

Un plan interne d'actions de prévention des risques psycho-sociaux a été initié en 2012 au sein de la DREAL. Les cadres / managers ont suivi des séances de formation / information. Un groupe de travail a élaboré un plan d'actions qui seront mises en place en 2013.

### **B) DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **1) Territoires, connaissance et évaluation**

##### **a) Évolution majeure pour l'évaluation environnementale : les études d'impact et le cas par cas**

L'année 2012 a été marquée par l'entrée en application au 1er juin 2012 du décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact. Ce texte a introduit une nouvelle procédure dite « d'examen au cas par cas » au terme de laquelle l'autorité environnementale décide si un projet

doit ou non faire l'objet d'une étude d'impact. Les autres évolutions portent principalement sur la liste des projets soumis à étude d'impact ou relevant d'un examen au cas par cas ainsi que sur le contenu des études d'impact (notamment pour ce qui concerne le cumul d'effets avec d'autres projets connus et le suivi des mesures de réduction ou de compensation). Le décret prévoit également que les mesures de réduction ou de compensation et les modalités de leur suivi soient mentionnées dans les décisions d'autorisation des projets.

**La mise en œuvre de ces évolutions réglementaires s'est traduite, pour la DREAL Bourgogne, par des actions de communication auprès de différents services ou structures, par l'apport de conseils ou de réponses aux maîtres d'ouvrage et par la mise à jour du site internet de la DREAL.** La mise en place de la procédure d'examen au cas par cas a par ailleurs nécessité la création d'une procédure spécifique d'instruction des dossiers ainsi que des échanges entre services dans le cadre de l'analyse technique des demandes.

#### **En chiffres :**

- 25 avis d'autorité environnementale produits par le Service Développement Durable (SDD) sur les projets.
- 34 avis d'autorité environnementale produits par le SDD sur des plans et programmes (y compris documents d'urbanisme).
- 26 demandes d'examen au cas par cas déposées en 2012. 20 décisions signées en 2012 (les autres dossiers donnant lieu à des décisions prises en 2013 compte tenu des délais d'instruction) dont 4 ont demandé la réalisation d'une étude d'impact.

#### ***b) Le profil environnemental régional de la Bourgogne***

##### **Le profil environnemental régional de la Bourgogne a été finalisé en 2012.**

Réalisé sous le pilotage de l'État, il représente un document de référence en matière d'environnement, dont la large diffusion permet de mieux valoriser l'information environnementale.

Fruit d'un travail partenarial associant les services de l'État, les établissements publics et de nombreux acteurs régionaux, **il dresse un état des lieux de l'environnement en Bourgogne à travers différentes thématiques** (paysages, ressource espace, eau, biodiversité et milieux naturels, sols, énergie, gaz à effet de serre et changement climatique, air et pollution atmosphérique, déchets, risques naturels et technologiques, bruit). En analysant l'impact des activités humaines, le profil environnemental définit les principaux enjeux environnementaux de la région, résultant d'une réflexion collaborative associant des élus, des acteurs socio-professionnels, des associations et des membres de la société civile.

**Accessible depuis un site internet ([www.per-bourgogne.fr](http://www.per-bourgogne.fr))**, il est complété par un volet indicateurs qui seront progressivement actualisés.

#### ***c) La création la base communale***

**La base communale de la DREAL Bourgogne** a été conçue pour permettre de rechercher sur intranet (base complète) ou sur internet (base partielle) les informations relatives à une ou plusieurs communes et qui concernent plusieurs thématiques (milieux naturels, eau, sites et paysages, logement, risques, transports, énergie ...).

Une édition du résultat sous forme de listing est possible (format PDF) mais également une consultation approfondie des données qui peut s'effectuer par thème au moyen de liens renvoyant soit vers des outils de visualisation (cartographie dynamique, atlas de référence), soit vers des fiches descriptives, soit encore vers des pages internet en rapport (bases nationales, catalogues de données SIG, etc.).

**Cet outil permettra de répondre aux besoins des particuliers, des bureaux d'études, des partenaires publics, des DDT (notamment pour le porter à connaissance concernant les PLU), des services de la DREAL (avis de l'autorité environnementale, notes d'enjeux), etc.**

Une première version a été développée et mise en ligne sur intranet à la mi-2012. Des développements complémentaires seront nécessaires en 2013 pour son déploiement sur internet.

## 2) Climat, énergie et exemplarité

### a) SRCAE : la Bourgogne dispose d'une feuille de route pour atteindre l'objectif des 3x20

En juin 2012, le SRCAE (Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie) de Bourgogne a été approuvé par le Conseil Régional et le Préfet de la région Bourgogne.

Ce document stratégique trace un chemin possible vers l'atteinte d'un objectif régional ambitieux : « les 3 x 20 », ou 20 % de consommation d'énergie en moins, 20% d'émissions de gaz à effet de serre en moins et 20 % (plutôt 23%) d'énergies renouvelables dans notre mix énergétique. Le tout à l'horizon 2020 !

Un **Schéma régional éolien** (SRE) est annexé à ce SRCAE pour identifier les territoires les plus favorables au développement de ce type d'énergie renouvelable et les contraintes qui s'y rapportent.

Dans les mois qui ont suivi l'adoption du schéma, un travail complémentaire a été conduit pour examiner les besoins d'évolution ou d'optimisation du réseau électrique bourguignon pour assurer cet important développement d'une énergie moins centralisée. Un **S3REnR (Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables)** a ainsi été adopté en fin d'année.

### b) Bilan GES (émissions de gaz à effet de serre) : une mesure de la contribution des principaux employeurs

Depuis 2012, les plus gros employeurs publics et privés sont tenus d'examiner **leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre**, qu'il s'agisse de leur activité de production, de logistique, ou des émissions liées aux déplacements de leurs personnels...Par ce biais, leur responsabilité et leurs efforts en matière d'atténuation du changement climatique sont clairement identifiés.

Dans son souci d'accompagnement de l'activité économique, la DREAL Bourgogne a coordonné la production de ces bilans, explicitant les obligations mais en valorisant surtout les avantages à en tirer. Il s'agit désormais pour chacun de mettre en œuvre les actions correctives issues de ces démarches. La DREAL a prévu, pour sa part, de calibrer un accompagnement spécifique pour les acteurs les plus pertinents.

L'objectif final est de diffuser, au delà des plus convaincus, cette responsabilisation au sein des différents acteurs socio-professionnels pour contribuer pleinement aux ambitieux objectifs régionaux en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

#### **En chiffres :**

Les bilans GES sont devenus réglementaires pour 105 acteurs bourguignons : 46 entreprises, 45 organismes publics (hôpitaux, bailleurs sociaux...) et 13 collectivités territoriales. À la fin 2012, 40 d'entre eux d'ores et déjà transmis ces bilans et les plans d'actions qui y sont adossés. La plupart des autres sont en cours de finalisation.

### c) Plan administration exemplaire

La DREAL a poursuivi la mise en œuvre du **Plan d'administration exemplaire (PAE) du ministère**.

Une centaine d'indicateurs permettent le suivi annuel de son avancement. **En 2012, la DREAL a conduit l'élaboration de son Plan de déplacement (PDE) et de son bilan carbone.** Le PDE a vocation à conforter l'utilisation déjà importante des modes doux et des transports en commun dans les déplacements des agents. De nombreuses actions ont déjà été initiées : programme de formation à l'éco-conduite (52 agents qui parcourent plus de 5000km par an ont été formés), développement de la visio-conférence, achat de vélos et d'accessoires pour compléter les équipements actuels. De nouvelles actions doivent permettre de favoriser encore les alternatives à la voiture solo. Des actions de sensibilisa-

tion à l'éco-responsabilité ont été mises en place en particulier sur le thème du tri des déchets avec la visite du centre de tri du Grand Dijon et de l'usine d'incinération. Enfin, une gestion raisonnée des espaces vert a été mis en place au Voltaire et 3 ruches ont été installées. 18kg de miel ont ainsi été récoltés et distribués aux agents en fin d'année.

**Un bilan 2012 très positif et encourageant !**

## **C) PRÉVENTION DES RISQUES**

### **1) Environnement industriel**

#### **a) Inspections et instructions**

508 inspections ont été réalisées en 2012.

129 rapports ont été présentés devant les conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) ou devant les commissions départementales de la nature des paysages et des sites (CDNPS).

Dans le cadre de l'information du citoyen, 87% des rapports établis à la suite des inspections ont été publiés sur internet.

#### **b) Domaine des risques accidentels**

Les 19 établissements SEVESO seuil haut de la région en activité en 2012 ont été inspectés dans l'année. L'établissement Raffinerie du Midi à Crissey (initialement Seveso seuil haut), mis à l'arrêt par l'exploitant en début d'année 2012, a été inspecté sur les conditions de mise à l'arrêt et de mise en sécurité des installations. L'instruction s'est poursuivie avec l'examen des conditions de remise en état du site dans son environnement.

La DREAL a aussi participé aux exercices relatifs à des plans particuliers d'intervention : il s'agissait là de tester l'action des services de l'État et des services publics de secours dans trois de ces exercices ainsi que le comportement de l'exploitant dans le dernier. Ce dernier exercice a été couplé avec la mise en œuvre inopinée du POI (Plan d'Opération Interne) de cet établissement.

En Bourgogne, 29 établissements relevaient initialement de la directive Seveso seuil bas. Les travaux engagés et évolutions constatées au cours de ces 5 dernières années relatifs à la remise progressive des études de danger ont amené certains établissements à ne plus relever de la directive Seveso seuil bas. Ainsi début 2012, 24 établissements relevaient de la directive Seveso seuil bas. L'examen des études de dangers avait été mené et finalisé sur 10 de ces dossiers. L'instruction 2012 a été poursuivie avec :

- l'examen de l'étude des dangers de 2 sites, relevant du même exploitant et devenant Seveso seuil haut à cette occasion, mené à l'occasion de l'instruction de la régularisation de ce site. La rédaction d'un arrêté préfectoral réglementant les conditions d'exploitation interviendra en 2013;
- les études de dangers de 3 sites qui ont été finalisées et les prescriptions rédigées;
- L'instruction d'une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter a été menée mais la demande a été in fine retirée par l'exploitant.

Il reste à poursuivre l'instruction des 8 derniers dossiers.

#### **c) Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)**

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques est un outil de maîtrise de l'urbanisation aux abords des exploitations industrielles existantes. Instauré par la loi « risque » de 2003, le PPRT concerne l'ensemble des installations Seveso seuil haut. Ce plan poursuit la démarche de réduction des risques à la source formalisée par l'étude des dangers permettant de maîtriser les risques technologiques. Le PPRT

visé à définir, en concertation avec les parties intéressées, des règles d'utilisation des sols compatibles avec l'activité à l'origine des risques, les projets de développement locaux et les intérêts des riverains.

Faisant suite à différentes évolutions intervenues depuis l'engagement des travaux, ce sont aujourd'hui 16 PPRT qui doivent être conduits à l'approbation pour 18 établissements concernés par ces plans.

L'objectif d'obtention de 70% des PPRT approuvés fixé nationalement impliquait en région Bourgogne de mener à l'approbation 12 de ses 16 PPRT. Faisant suite à l'approbation de 6 PPRT réalisés à fin 2011, 5 nouveaux PPRT ont été approuvés. In fine, ce sont donc 11 PPRT qui sont approuvés à fin 2012.

#### **d) Risques chroniques**

L'action de diagnostic des sols dans les établissements accueillant des enfants et des adolescents a débuté en juin 2010. Les diagnostics prévus initialement ont été engagés sur la totalité des établissements au plus tard en 2011. Un établissement, la halte-garderie "le Petit-Citeaux" à Dijon, sera ajouté à la liste du fait de sa proximité avec un ancien site industriel constaté lors des diagnostics.

**Le bilan, fin 2012, est le suivant :**

Nombre total d'établissements	Nombre de diagnostics engagés	Phase 1 en cours	Phase 2 en cours	Phase 3 en cours	Nombre d'établissements classés après avis du GT national
35	35	4	6	3	22

Parmi les 22 établissements classés :

- 14 établissements sont en catégorie A : "les sols de l'établissement ne posent pas de problème";
- 7 établissements sont en catégorie B : "les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées. Des modalités de gestion de l'information devront cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés";
- 1 établissement est en catégorie C pour les sols : "les diagnostics ont montré la présence de pollutions qui nécessitent la mise en œuvre de mesures techniques de gestion, voire la mise en œuvre de mesures sanitaires". Pour cet établissement, les autorités sanitaires ont estimé que les pollutions ne présentent pas de risque pour leur santé. De plus, par précaution, la décision a été prise de ne plus utiliser le jardin pédagogique où la pollution a été constatée.

## **2) Équipements sous pression**

Le Pôle inter-régional Équipements Sous Pression de la zone Est (PiESP) est une structure basée en DREAL Bourgogne et qui assure des missions de contrôles sur les Équipements Sous Pression (ESP) dans les régions Alsace, Bourgogne, Franche-Comté et Lorraine.

Les ESP sont des récipients, tuyauteries, accessoires de sécurité ou encore accessoires sous pression, destinés à contenir des fluides (gaz ou liquides) sous pression. (ex : chaudière vapeur, extincteur, compresseur, autoclave,...)

Le PiESP exerce également pour le compte de l'État des opérations de surveillance du marché destinées à garantir que les ESP mis sur le marché sont conformes aux exigences réglementaires européennes (directives 97/23/CE, 2010/35/CE et 2009/105/CE) et ne portent pas atteinte à la santé et à la sécurité des citoyens, des animaux domestiques et des biens.

Il vérifie également que l'évaluation de la conformité de ces équipements est correctement réalisée par les organismes habilités pour cela, avant mise de ces équipements sur le marché.

Cette évaluation conduit à l'apposition du marquage CE par le fabricant de l'ESP.



En 2012, le PiESP a procédé à une action de surveillance spécifique des évaluations de conformité réalisées par les agences étrangères d'un grand organisme français.

La mise en évidence d'un grand nombre d'anomalies technico-réglementaires a conduit l'État français à l'issue de cette action de surveillance, à limiter la durée d'habilitation de cet organisme et à retirer cette dernière pour les agences situées dans certains pays.

**En chiffres :**

- 27 dossiers d'équipements examinés;
- 13 pays concernés (sur 5 continents);
- 7 langues de travail;
- 6 mois d'investigations;
- 350 anomalies relevées.

**3) Distribution et transport par canalisation de gaz ou de matières dangereuses**

***a) Accompagnement de la réforme anti-endommagement de réseaux « construire sans détruire »***

Dans le cadre du plan d'actions anti-endommagement des réseaux, le téléservice [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) a été mis en place pour prévenir les accidents et incidents lors de travaux réalisés à proximité de réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques.

Chaque année, plus de 100 000 dommages sont déplorés lors de travaux effectués au voisinage des 4 millions de kilomètres de réseaux aériens ou souterrains implantés en France.

Ces incidents entraînent des arrêts de chantiers, une interruption des services publics, et des perturbations de la circulation sur les voies publiques. Afin de réduire significativement les endommagements des réseaux, la réglementation a été profondément révisée.

Désormais codifiée dans le code de l'environnement aux articles L. 554-1 à L. 554-5 et R. 554-1 à R. 554-38, elle implique aussi bien les exploitants de réseaux, que les maîtres d'ouvrage, qui doivent rendre plus sûrs leurs projets à proximité des réseaux, et les exécutants de travaux, qui doivent sécuriser leurs chantiers. Elle a produit ses premiers effets au 1er juillet 2012.

Concrètement, toute personne envisageant de réaliser des travaux a l'obligation de consulter, à partir du 1er juillet 2012, le nouveau téléservice [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) afin d'obtenir la liste des exploitants auxquels ils devront adresser les nouvelles déclarations réglementaires de projet de travaux (DT) et d'intention de commencement de travaux (DICT).

Ce guichet unique remplace le dispositif de recensement des réseaux et de leurs exploitants géré avant le 1er juillet 2012 par chaque commune.

**En 2012, la DREAL s'est impliquée dans des actions d'informations sur la mise en place de ces nouvelles dispositions, touchant plus d'une centaine d'agents des collectivités en participant à deux réunions de formation/information à destination des communes en Saône-et-Loire et dans l'Yonne.** Par ailleurs, la réunion annuelle des élus de la Côte d'Or a été l'occasion de leur proposer une information sur l'évolution de cette réforme.

Par ailleurs, 5 inspections de chantier ont été réalisées en application de la nouvelle réglementation.

Enfin, la participation de la DREAL à l'Observatoire régional a permis de bien relayer cette évolution réglementaire auprès des différents partenaires notamment des collectivités présentes et des représentants de la fédération régionale des travaux publics.

Pour en savoir plus sur les nouvelles dispositions anti-endommagement : [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)

#### 4) Inspection des ouvrages hydrauliques

Depuis le 1er janvier 2011, la DREAL Bourgogne assure les missions de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques pour les quatre départements de la région. Cette mission concerne le contrôle d'environ 4 000 barrages et 400 km de digues.

Une convention d'appui technique a été passée entre la DREAL Bourgogne et le pôle inter-régional de la DREAL Franche-Comté (pour les barrages de classe A, B et certains C).

Le nombre d'ouvrages hydrauliques de Bourgogne est estimé à :

Classes <sup>1</sup>	A	B	C	D
Barrages (retenues et digues de canaux)	10 classés	10 classés	21 classés, 5 en cours de classement	13 classés, 11 en cours de classement. Potentiel non connu
Digues		16,9 km de classées et potentiel restant à classer 17 km	32,3 km de classées et potentiel restant à classer 56,9 km	101 km à classer

Plusieurs ouvrages présentent des enjeux importants :

- Pour les barrages-retenués : Barrage de Pannecière avec un enjeu énergétique, un enjeu de sécurité publique, un enjeu touristique de navigation. Cet ouvrage est en révision spéciale avec des travaux qui ont pris du retard. Les opérations de remise en eau sont engagées et vont s'échelonner de 2013 à 2015;
- Pour les digues : les enjeux forts de protection contre les crues avec les levées de la Loire à Nevers et à Decize (classe B) ainsi qu'à Verdun-sur-le-Doubs et Verjux en Saône et Loire.

La listes des contrôles assurés au cours de l'année 2012 est la suivante :

- Pour les barrages : 10 de classe A, 8 de classe B, 5 de classe C et 1 de classe D;
- Pour les digues : 4 jours d'inspections sur digues de classe B et C.

#### 5) Risques naturels : mise en œuvre de la directive inondation

De nombreuses inondations catastrophiques ont touché l'Europe au cours des dernières décennies. Face à ce constat, la Commission Européenne s'est mobilisée en adoptant en 2007 la Directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite Directive Inondation.

En France, elle a été transposée dans la loi Grenelle 2 et introduit la nouvelle obligation en droit français de réduire les conséquences négatives de tous les types d'inondation pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.

Les grandes étapes de mise en place des dispositions de la Directive Inondation, déjà franchies, concernent « l'évaluation préliminaire des risques d'inondation » (EPRI) et la définition des « territoires à risque important » (TRI). La consultation et l'association des collectivités territoriales va désormais s'intensifier pour les prochaines étapes du processus visant à la mise au point de la cartographie des aléas et risques sur les TRI et de préparation et établissement des « plans de gestion du risque des inondations » (PGRI) qui se déclineront en « stratégies locales » pour les territoires à risques importants sélectionnés.

La région Bourgogne est concernée par les districts Seine Normandie, Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse.

<sup>1</sup> Pour le détail de la nomenclature des différentes classes d'ouvrages : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/classementoh.pdf>

L'année 2012 a été marquée par la concertation avec les parties prenantes (collectivités, EPTB, syndicats de rivière, porteurs de ScoT etc..) en vue de la sélection des TRI. Les TRI ont été approuvés par arrêté par les Préfets coordonnateurs de bassin :

- Le 26 novembre 2012 pour le TRI de Nevers;
- Le 27 novembre 2012 pour les TRI de Auxerre;
- Le 12 décembre 2012 pour les TRI de Chalon-sur-Saône, Mâcon et Dijon.

## **D) VERS UNE MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS DURABLES**

### **1) Inauguration de Transports en commun en site propre (TCSP) : tram (Dijon), Bus à haut niveau de service - BHSN (Chalon) et Plateforme d'échange multimodal - PEM (Dijon)**

La DREAL a fortement soutenu en 2012 le virage entrepris par les collectivités territoriales de Bourgogne en direction de la mobilité durable.

Projet phare du Grand Dijon, la mise en circulation de deux lignes de **tramway** est une réussite en terme de fréquentation. L'État a apporté à ce projet un soutien de 47 M€ (Coût global : 399 M€).

Les communautés d'agglomération de taille moyenne ont pu également bénéficier de financement. Ainsi, le **Bus à Haut Niveau de Service du Grand Chalon** (Le Flash), inauguré en septembre 2012, a ainsi reçu près d'1M€ (Coût global : 10 M€). Ce type de transport participe fortement à la rénovation de l'image des transports collectifs.

Enfin, les modes actifs (marche à pieds, vélo, ...) ne sont pas restés en marge des projets. En témoigne la rénovation de plusieurs pôles d'échange multimodaux, anciens parvis de gare dévolus au seul stationnement des voitures, aujourd'hui réhabilités en lieux de vie pour tous. Les piétons et les vélos ont aujourd'hui une place dans l'espace public (100 arceaux vélos en gare de Dijon-Ville, vélostation en gare Auxonne, ...).

Ces rénovations ont été soutenues par le Fond européen de développement régional (FEDER), dont la DREAL instruit la mesure liée à l'intermodalité (enveloppe de 17M€ sur la période 2007-2013).

### **2) Des transports plus propres : guide ORT et suite de la charte CO2 « les transporteurs s'engagent »**

**L'Observatoire Régional des Transports (ORT)**, dont la DREAL assure l'animation technique, a élaboré en 2012 un guide régional destiné à promouvoir l'usage des modes alternatifs à la route pour le transport de marchandises. Par manque d'informations sur les techniques et ses avantages, le transport multimodal est encore insuffisamment développé en Bourgogne. L'ORT souhaite à travers ce guide donner les moyens aux entreprises locales de s'engager dans cette voie. Pour cela, le guide se veut avant tout pratique. Il recense ainsi tous les équipements et offres de services disponibles en Bourgogne et les contacts qui permettront aux acteurs d'amorcer leur projet multimodal. De nombreux témoignages locaux l'illustrent également.

Ce guide est disponible en ligne :

<http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/l-observatoire-regional-des-r417.html>

La DREAL intervient en collaboration avec l'ADEME dans la **promotion de l'action « Charte CO2 , les transporteurs s'engagent »** auprès des transporteurs bourguignons. Cette action se traduit par l'engagement des transporteurs de marchandises et de voyageurs ainsi que des entreprises de travaux publics à réduire leur émission de CO2, à travers un plan d'actions concret et personnalisé sur 3 ans. En 2012, ce sont plus de 60 entreprises qui se sont engagées en Bourgogne dans la démarche, dont ¾ déjà signataires (14 adhérentes FRTP et 15 adhérentes FNTV).

Pour en savoir plus : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) et [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

### **3) Des infrastructures routières aménagées : LiNo, RCEA (Cortelin Droux et Volesvres en Saône-et-Loire)**

**Liaison Nord de l'agglomération dijonnaise (LiNo)** : le creusement des deux tubes du tunnel de Talant s'est achevé par un dernier tir le 24 juillet 2012, marquant la fin des travaux d'excavation commencés 14 mois plus tôt. Cette étape symbolique franchie, le bétonnage de la voûte avec ses 40 cm d'épaisseur a été aussitôt entrepris pour au mois 9 mois de travaux.

Les travaux de terrassement dans le secteur de l'ancienne décharge ont été engagés en septembre. Ils se termineront en mars 2013 pour laisser la place aux entreprises construisant les réseaux et les chaussées. Plusieurs ouvrages ont été réalisés et achevés en 2012 dans les secteurs d'Ahuy et de Plombières. Seule la construction de l'OA (ouvrage d'art) n°3, enjambant la route de Dijon à Plombières-lès-Dijon, reste à terminer pour le printemps 2013.

**Les travaux d'aménagement de Cortelin Droux raccordant la RCEA RN 80 à Chalon-sur-Saône** ont été engagés en septembre 2012 avec une première section ouest en chantier, opération importante qui devrait se poursuivre jusqu'en 2015.

Inscrits dans l'aménagement de la branche sud de la RCEA (Mâcon – Paray), **les travaux de doublement du viaduc de Volesvres et son raccordement à la RN 79** se sont achevés en décembre 2012, le viaduc a été mis en service le 19 décembre.

### **4) Création de l'EPA Voies Navigables de France**

Les services de la DREAL ont également contribué au transfert de près de 700 agents des services de la zone de gouvernance (ZGE) vers la nouvelle direction territoriale Centre-Bourgogne de VNF depuis la préfiguration jusqu'au transfert des dossiers des agents dans le cadre de la création au 1er janvier 2013 de ce nouvel établissement public administratif.

#### **Préparation de la convention de tripartite (État, Conseil régional et VNF) de transfert des canaux :**

La convention tripartite en faveur du développement touristique des canaux bourguignons (canal de Bourgogne, canal du Nivernais, canal du Centre, et la partie navigable de la rivière Seille) s'inscrit dans la continuité des actions menées par la Région Bourgogne lors de ses trois années d'expérimentation de gestion des canaux (2010-2012).

Elle concrétise la volonté commune des trois partenaires d'agir pour la réussite des canaux et détermine des engagements financiers forts que chacun des cosignataires garantira, en poursuivant quatre objectifs :

- Poursuivre la restauration des canaux, par un plan d'investissement concerté entre les trois acteurs sur le réseau expérimenté ;
- Protéger quantitativement et qualitativement la ressource en eau ;
- Assurer une cohérence d'actions en termes d'accompagnement des porteurs de projet ;
- Promouvoir une destination éco-touristique.

### **E) ENRAYER LA PERTE DE BIODIVERSITÉ**

La perte de biodiversité et la banalisation de nos paysages régionaux (qui sont l'un des atouts touristiques principaux de la région) sont autant de menaces pour l'avenir de nos territoires. Pour enrayer ces dégradations, divers types d'actions sont mis en œuvre :

#### **1) Améliorer la connaissance de biodiversité**

Le champ de la préservation de la biodiversité est très large : on met souvent en avant les actions de gestion de milieux, de préservation de certaines espèces, il s'agit en fait de la partie émergée de l'iceberg, un préalable indispensable à toute intervention concrète étant la connaissance et le partage de la connaissance. C'est effectivement la première étape incontournable pour passer ensuite à l'action : pour agir en faveur de la biodiversité, il faut avant tout la connaître et la faire connaître.

La DREAL apporte son soutien aux principales structures bourguignonnes qui contribuent à accroître la connaissance de la biodiversité et veille à la bonne coordination des inventaires ainsi conduits.

En particulier, **la DREAL poursuit la modernisation des ZNIEFF** (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) qui est en cours depuis plusieurs années et qui est maintenant en phase de validation : elle permettra une actualisation de la valeur des ZNIEFF, une consolidation de leur périmètre, la suppression ou l'extension de certaines d'entre elles, mais aussi un accès plus direct aux informations contenues. Les ZNIEFF constituent une trame essentielle de connaissance et d'orientation des politiques. Le réseau sera complété sur des territoires sous-prospectés jusqu'à récemment ou concernant des groupes d'espèces dont la connaissance a progressé. Cette mise à jour qui concerne 1044 ZNIEFF (type I et type II), assurera une meilleure couverture régionale et une prise en compte plus large des groupes d'espèces.

**La DREAL a également soutenu des actions de sensibilisation à la préservation de la biodiversité (publications, colloques...) auprès du grand public ou des décideurs.**

## **2) Natura 2000**

Le réseau Natura 2000 vise à assurer la conservation de certains milieux et espèces à l'échelle européenne, en application des directives « Oiseaux » et « Habitats, Faune, Flore ». Ce réseau compte 65 sites qui couvrent près de 12,5 % de la surface régionale (394 950 ha). La DREAL assure la maintenance du réseau (désignation des sites notamment) et l'animation technique et financière du dispositif auprès des DDT et des opérateurs et animateurs des sites Natura 2000.

### ***a) La gestion des sites Natura 2000***

L'objectif est de mettre en place les outils de gestion (documents de gestion appelés DOCOB et contrats de gestion) sur chacun des 65 sites Natura 2000 qui composent le réseau bourguignon dans le but d'assurer la conservation des espèces et milieux naturels qui ont justifié la désignation des sites.

5 DOCOB ont été finalisés en 2012 (49 sites sont maintenant dotés d'un DOCOB). La rédaction du DOCOB du site « Gîtes et habitats à chauve-souris en Bourgogne » réparti sur les 4 départements de la région (concernant 136 communes et 63 000 ha) est en cours. Ainsi, 90% des sites sont dotés d'un DOCOB finalisé ou en cours d'élaboration.

Concernant l'animation de la mise en œuvre des DOCOB, 3 nouvelles animations ont été installées. La quasi-intégralité des sites dotés d'un DOCOB achevés sont animés (44 sites). Ainsi, 67% des sites sont animés. Cette animation permet de faire émerger des contrats Natura 2000 instruits par les DDT : MAE territorialisées ou contrats Natura 2000 signés par des propriétaires ou gestionnaires de parcelles incluses dans un site.

La DREAL a apporté son soutien au programme LIFE « continuité écologique, gestion de bassins versants et faune patrimoniale associée » (porté par le parc naturel régional du Morvan) qui a été retenu par l'union européenne et dont la convention a été signée en 2012.

### ***b) Incidences Natura 2000***

Le dispositif Natura 2000 prend en compte l'homme comme un acteur essentiel des territoires. Cependant, sans mettre la nature sous cloche, les usagers des sites Natura 2000 doivent également s'assurer de l'absence d'incidences dommageables de leurs activités sur les écosystèmes. L'outil de prévention qu'est l'évaluation des incidences permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000, transposé de la directive communautaire 92/43 dite « Habitats », a fait l'objet d'une réforme mise en œuvre par les textes législatifs depuis 2008 (décrets en 2010 et 2011). Ce dispositif prévoit trois listes d'activités soumises à évaluation des incidences : une liste nationale et deux listes à élaborer pour chaque département.

Les premières listes locales (activités relevant d'une procédure d'autorisation, d'approbation ou de déclaration) ont été arrêtées à l'été 2011. **L'année 2012 a été consacrée à la préparation des secondes listes locales**, retenant des activités qui ne font l'objet d'aucun régime d'encadrement (« régime propre »). Le travail d'harmonisation, de consultation des acteurs socio-professionnels et d'information des partenaires a été conduit par les DDT et la DREAL. Les arrêtés départementaux, après les der-

nières consultations réglementaires, pourront être signés dans les quatre départements en 2013.

La DREAL et les DDT sont restées mobilisées pour assurer l'information et la formation des services de l'État et des autres partenaires sur la mise en application de ces nouvelles dispositions. **Des "journées professionnelles Natura 2000" ont notamment été tenues pour la Côte d'Or et la Saône-et-Loire en 2012** et seront renouvelées en 2013 pour la Nièvre et l'Yonne.

### 3) Les protections réglementaires

#### a) Cadrement des polices de l'environnement

**En 2012, l'outil d'information géographique qui compile l'ensemble des données disponibles relatives à l'eau en Bourgogne a été rendu pleinement opérationnel.** Ce « SIG-eau » appuie la mise en œuvre du cadrement régional des plans de contrôle inter-services départementaux établi en 2011 pour une période de trois ans.

Le déploiement de la démarche qualité pour la mise en œuvre des missions de police de l'eau, initiée en 2011, par la DREAL et la DDT de la Côte d'Or, a été généralisé en 2012 à toutes les DDT. Cette démarche a fait l'objet d'une certification ISO 9001 à la DREAL Bourgogne. Elle sera étendue en 2013 au domaine de la police de la nature.

#### b) Les aires protégées

La DREAL et les DDT ont assuré le suivi des quatre réserves naturelles régionales : réunion des comités consultatifs de gestion pour le suivi de la mise en œuvre des plans de gestion et financement du fonctionnement et du programme d'actions des réserves.

En 2011, la DREAL avait identifié trois projets de sites potentiellement éligibles, c'est-à-dire pouvant justifier la mise en place d'une protection réglementaire, dans le cadre de la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP, démarche issue du Grenelle de l'environnement visant à renforcer le réseau des aires protégées). **Le travail s'est poursuivi en 2012, sur la base de données issues de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de 2ème génération.** Les sites à fort enjeu naturaliste ainsi identifiés seront susceptibles, à l'issue d'une large concertation qui reste à conduire, d'être retenus lors de la mise à jour de la SCAP en 2014.

L'accompagnement technique du GIP chargé de la mise en place du futur parc national « Entre Bourgogne et Champagne » et la participation aux travaux de préfiguration a mobilisé la DDT 21 (chef de projet) et la DREAL.

#### c) Application du régime de protection des espèces

La DREAL a assuré l'instruction et le suivi des demandes de dérogation à l'application du régime de protection des espèces prévu par le code de l'environnement (35 dossiers reçus – pour mémoire : 20 dossiers traités en 2011) et la convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES - 98 permis ou certificats délivrés).

### 4) Les actions partenariales en faveur de la biodiversité

#### a) Plans nationaux d'actions pour les espèces menacées

Dans le cadre de la déclinaison des plans nationaux d'actions pour les espèces menacées, la DREAL a encadré et soutenu des actions en faveur des espèces suivantes : milan royal (actions), râle des genêts (actions), chiroptères (rédaction déclinaison du plan national), odonates (rédaction déclinaison du plan national), pies grièches (actions), cistudes d'Europe (rédaction déclinaison du plan national), crapaud sonneur à ventre jaune (dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000), balbuzard pêcheur (actions).

**La DREAL a travaillé en 2012 aux côtés de l'association Forestiers du monde pour l'élaboration d'un plan d'actions régional en faveur du damier du Frêne**, papillon rarissime en France (présent dans moins de 5 départements) qui subsiste encore en Côte d'Or et en Saône-et-Loire. La Bourgogne a donc une responsabilité toute particulière pour cette espèce. Ce programme sera poursuivi en 2013.

Le soutien à des actions en faveur de la cigogne noire a également été conduit auprès de l'ONF.

Enfin, les travaux pour l'élaboration des listes rouges régionales (listant les espèces menacées d'extinction) lancés en 2010 se sont poursuivis.

#### **b) Inciter par le biais d'actions partenariales à la conservation des espaces naturels et des espèces animales et végétales menacées**

La DREAL apporte son soutien financier à des actions en faveur de la biodiversité portées par divers partenaires (collectivités, associations...) : soutien aux actions du parc naturel régional du Morvan, à la Société d'histoire naturelle d'Autun pour l'observatoire de la faune patrimoniale et la maintenance de la base de données Fauna ainsi que pour des actions en faveur de la conservation de la faune patrimoniale, soutien à l'EPOB (étude et protection des oiseaux) pour l'observation de l'avifaune, soutien aux actions de gestion des milieux naturels portées par le conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB), soutien aux actions d'Alterre qui conduit des actions en région de sensibilisation, de formation et d'information sur les enjeux de préservation de la biodiversité, soutien aux actions menées par l'antenne de Saint-Brisson du conservatoire botanique national du bassin parisien pour la maintenance de la base flora, des actions de connaissance et plan de conservation de certaines espèces menacées.

#### **c) La trame verte et bleue et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique**

Accompagné par les services de la DREAL, le Conseil régional de Bourgogne avait finalisé en 2011 une étude préalable d'identification des trames vertes et bleues. Cette étude a permis d'établir une cartographie du réseau écologique régional au 1/100 000 ième détaillée en cinq grands types de milieux ou « sous-trames », et a identifié des premières pistes d'actions à mettre en place pour préserver et restaurer les continuités écologiques. Elle comprend également des études de cas pour analyser les modalités de transcription de l'approche régionale à une échelle plus locale.

**Les travaux d'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ont été initiés sur la base de cette première étude. En 2012, la concertation régionale a été conduite parallèlement à celle mise en œuvre pour la Stratégie régionale de la biodiversité (SRB - cf. infra), ces deux démarches mobilisant les mêmes acteurs.**

Le SRCE est avant tout l'occasion d'une réflexion approfondie et prospective, non seulement sur l'impact des continuités écologiques et de leur rétablissement sur l'environnement, mais aussi, à un degré plus large, sur la politique de la biodiversité dans la région. Le SRCE a une portée juridique et devra être pris en compte par les documents d'urbanisme et les futures infrastructures de l'État (art. L371-3 du code de l'environnement).

#### **d) Vers une stratégie régionale pour la biodiversité**

La préservation de la biodiversité constitue un enjeu majeur pour la société. **A ce titre, en Bourgogne, le Conseil régional et l'État ont souhaité élaborer et mettre en œuvre une Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB), articulée avec le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE – voir ci-dessus) et un Observatoire régional de la biodiversité (ORB).**

**En janvier 2012, la concertation a été officiellement lancée.** Un diagnostic de la biodiversité régionale a été réalisé par Alterre Bourgogne en collaboration avec le Comité Français de l'UICN à partir de la bibliographie existante et d'une trentaine d'entretiens menés auprès de personnes ressources représentatives des divers acteurs concernés. Il a été présenté lors **des Assises de la biodiversité du 14 septembre 2012**, pour servir de support à la concertation engagée à l'automne sous la forme de séminaires transversaux et d'ateliers à thématiques plus sectorielles.

L'élaboration de la SRB repose sur une association large des acteurs du territoire :

- La réunion de lancement en janvier, puis les Assises de la biodiversité en septembre ont rassemblé à chaque fois près de 250 participants;
- Les 4 séminaires thématiques ont rassemblé près de 270 personnes;
- Les 2 séries de 8 ateliers pour établir des pistes d'action ont réuni à chaque fois une vingtaine de participants.

Le travail de synthèse qui se poursuivra en 2013 (140 fiches présentant des pistes d'actions ont été produites dans le cadre des ateliers, regroupées dans une quarantaine « d'ensembles d'actions ») aboutira

à première version de la SRB qui sera présentée et soumise aux acteurs bourguignons pour avis lors d'un Forum au second semestre 2013.

## F) LUTTER CONTRE LA BANALISATION DES PAYSAGES ET PROTÉGER LES SITES

### 1) Sites classés

La région Bourgogne est concernée par 135 sites classés dont 8 de plus de 1 000 ha.

Comme demandé par une circulaire de 2011, des listes de sites non encore classés, ou qui méritent d'être étendus, ont été définies après consultation des quatre commissions départementales de la nature, des paysages et des sites (CDNPS). Dans le même temps, les sites pouvant être déclassés ont été identifiés. Ces listes constituent une feuille de route pour les prochaines années.

La DREAL a assuré l'accompagnement des porteurs de projets et l'instruction des demandes d'autorisations de travaux en sites classés. Les sites suivants ont fait l'objet d'un suivi particulier :

#### a) Solutré : extension du site classé

Les travaux visant l'extension du site classé et du site inscrit sur le hameau de Cenves (Rhône) se sont poursuivis en 2012. Le projet a reçu l'avis favorable de l'inspecteur général. Les CDNPS du Rhône et de la Saône-et-Loire ont également rendu un avis favorable, à l'unanimité. Au final, le périmètre classé atteindrait 1459 ha et le périmètre inscrit 49 ha. La DREAL Bourgogne pilote la démarche sur les deux départements.

Cette extension fera l'objet d'une enquête publique dans le courant de l'année 2013.

#### b) Canal du Nivernais

**La DREAL a lancé au cours du 2ème semestre 2012 une étude des paysages et des sites du Canal du Nivernais**, afin d'identifier les secteurs emblématiques pouvant faire l'objet d'un classement de site dans les années à venir, ou encore de la mise en œuvre d'autres mesures de reconnaissance et de promotion. Cette étude se poursuivra en 2013.

#### c) Source de la Seine

**L'étude de faisabilité pour la valorisation touristique du site des Sources de la Seine, lancée par le Conseil Général en 2011 a abouti début 2012.** Dans le même temps, la DREAL a lancé la concertation sur le projet d'extension du site classé des Sources, qui représente actuellement 5 ha. Le projet de périmètre établi par la DREAL met l'accent sur les liens étroits entre le sanctuaire des sources de la Seine et le village antique de Chalonge, « le village des sources de la Seine ». Cette concertation se poursuivra en 2013 en associant l'ensemble des parties prenantes (dont l'ensemble des propriétaires fonciers concernés).

### 2) Opérations Grands Sites

#### a) Solutré

**L'année 2012 a été marquée par la candidature au Label Grand Site de France.** Ce Label a été créé par l'État pour garantir l'excellence de la gestion des sites classés de grande notoriété et de forte fréquentation, objets de la politique nationale des Grands Sites. Le Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site de Solutré-Pouilly et Vergisson, membre du réseau Grands Sites de France, a déposé un dossier de candidature, le 1er août 2012.

Ce dossier a reçu l'avis favorable des CDNPS de Saône-et-Loire et du Rhône. Il a également reçu un avis favorable début 2013 de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages. Il est maintenant en attente de la décision ministérielle.

S'agissant de l'Opération Grand Site, l'année 2012 marque le terme de la Convention signée en 2003.



Un nouveau programme d'actions sera établi, dont la durée correspondra à celle de la première phase de labellisation.

#### **b) Vézelay**

Suite à l'accord ministériel intervenu fin 2011 pour le lancement d'une Opération Grand Site sur le Vézélien, **les partenaires ont signé en 2012 la Convention Cadre élaborée par le Comité technique**. Les discussions se sont poursuivies afin d'en préciser la gouvernance.

La DREAL est partenaire des collectivités dans la mise en œuvre de l'OGS, la programmation, le suivi des actions. Elle assurera la gestion et l'affectation des crédits ministériels mobilisés, sans oublier la protection réglementaire du site.

### **3) Les Climats de Bourgogne**

**En 2012, la DREAL a poursuivi son travail d'accompagnement de la candidature des Climats de Bourgogne pour l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.**

L'étude de définition et d'opportunité des protections et des modes de gestion à mettre en œuvre sur le territoire de la côte viticole de Côte d'Or, portée par l'association des Climats du vignoble de Bourgogne avec l'appui de la DREAL et de la DRAC, a été achevée et présentée en 2012. Elle établit un diagnostic sur les nécessités de protection et de gestion du territoire des Climats de Bourgogne ainsi que sur les moyens adéquats pour y parvenir.

Une première journée technique des Climats s'est tenue au dernier trimestre 2012 à Beaune avec la participation de la DREAL.

Si la candidature des Climats pour l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2014 n'a pas été retenue par la France, les démarches visant à mettre en œuvre la protection du site se poursuivent. Ces protections devront permettre de répondre aux enjeux de conservation et de promotion du grand paysage viticole et ainsi de satisfaire aux exigences imposées par une inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

### **4) Réalisation de l'atlas des sites inscrits**

La région Bourgogne comprend 173 sites inscrits. La DREAL réalise une étude bilan de chacun de ces sites inscrits. L'analyse des sites inscrits du département de la Côte d'Or s'est achevée en 2010, celle de département de l'Yonne en 2011. La visite des sites de Saône et Loire, conduite en 2012 s'achèvera en 2013, tout comme celle des sites de la Nièvre.

### **5) Atlas des paysages**

En application de la Convention Européenne du Paysage, l'atlas départemental des paysages permet de disposer d'un outil pédagogique, explicite et actualisable à l'usage des services de l'État et des élus, mais aussi de tous les autres acteurs de l'aménagement du territoire, pour la connaissance, la prise en compte, la préservation, la gestion et la valorisation des paysages.

**Après l'Yonne (2008), les départements de la Nièvre et le la Cote d'Or ont été dotés, sous pilotage des DDT, d'un atlas départemental des paysages en 2012.**

L'élaboration de l'atlas des paysages de la Saône-et-Loire qui devait être initiée en 2012, ne débutera qu'en 2013. Il s'appuiera en partie sur l'atlas des paysages établi par le CAUE.

## **G) VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES**

### **1) Éolien**

La DREAL assure un rôle central puisqu'elle instruit les zones de développement de l'éolien (ZDE) et les constructions d'éoliennes à travers la procédure ICPE.

**En 2012, sept dossiers de demande de ZDE ont été examinés, dont certains n'ont pas été jugés recevables. Une seule ZDE a été accordée en 2012 (celle du « Seuil de Bourgogne » en Côte**

d'Or).

La feuille de route pour la transition écologique présentée en septembre 2012 prévoit cependant que l'obligation d'appartenir à une zone de développement de l'éolien pour bénéficier du tarif d'achat de l'électricité sera supprimée. La traduction législative de cette orientation interviendra en 2013.

## **2) Photovoltaïque**

Dans le cadre des dispositions adoptées pour le photovoltaïque en mars 2011, lesquelles prévoient des appels d'offres nationaux, **la DREAL s'est mobilisée avec l'aide des DDT pour préparer l'avis du préfet de région fin janvier 2012 pour 12 dossiers présentés. Parmi ces derniers, quatre dossiers ont finalement été retenus.**

De nouveaux appels d'offres sont annoncés en 2013.

## **3) Hydroélectricité**

La définition des modalités financières, visant à déterminer les mesures d'accompagnement liées au renouvellement de la concession de la Cure signé en 2011, a été formalisée au cours de l'année, et permettra ainsi le recrutement sur 18 mois dès le printemps 2013 d'un vacataire accueilli par les Fédérations de pêches de la Nièvre et de l'Yonne.

La mise au point de la convention tri-partite entre l'État, l'Établissement Public des Grands Lacs de Seine et EDF en lien avec ce renouvellement de concession s'est poursuivie.

La finalisation du règlement d'eau pourra ainsi être effective en 2013.

Par ailleurs, EDF a présenté à la DREAL les dossiers des travaux permettant de porter le débit réservé au 1/10ème sur les ouvrages concernés par ce renouvellement.

## **4) Ressources minérales non énergétiques**

### ***a) Révision des schémas départementaux des carrières***

**L'arrêté préfectoral du 12 septembre 2012 approuvant le Schéma Départemental des Carrières de l'Yonne** est venu clore un chantier débuté depuis de nombreuses années (disponible sur le site de la DREAL à l'adresse suivante : <http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/yonne-r635.html>).

Élaboré par la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites), le schéma départemental des carrières définit les conditions d'implantation des carrières dans le département. La DREAL a ainsi assuré depuis septembre 2010 le secrétariat et le pilotage de réunions de travail réunissant professionnels, associations, administration. Les contributions ainsi recueillies ont permis d'aboutir à un document qui a été mis à la consultation du public au printemps 2012, soumis ensuite pour avis aux CDNPS des départements voisins ainsi qu'au Conseil Général.

La révision des schémas des trois autres départements bourguignons lancée dès 2011 s'est poursuivie de manière à rassembler les acteurs concernés. Cette démarche s'inscrit totalement dans l'optique d'un schéma régional des carrières qui devrait à terme se substituer aux différents schémas départementaux. Priorité a été donnée en milieu d'année à la rédaction du schéma pour la Saône-et-Loire, qui pourra ainsi faire l'objet des consultations réglementaires en 2013.

### ***b) Observatoire des Matériaux***

Dans un contexte d'économie des ressources et pour garantir la gestion des ressources minérales dans le cadre d'un développement durable, la DREAL Bourgogne a initié une démarche de constitution d'un Observatoire régional des matériaux. L'objectif de l'Observatoire est de favoriser une connaissance partagée des besoins, des productions, et des gisements de matériaux en Bourgogne (matériaux géologiques et matériaux issus du recyclage). **Le travail s'est poursuivi en 2012 pour préciser la gouvernance de l'Observatoire et préparer son premier rapport.**

## **5) Préserver la qualité de l'air**

En 2012 la DREAL a continué d'assurer le secrétariat du conseil d'administration d'ATMOSF'AIR Bourgogne, association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air au niveau de la région.

**Les travaux nécessaires à l'élaboration des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Dijon et de Chalon-sur-Saône se sont poursuivis tout au long de l'année 2012.** ATMOSF'air Bourgogne a été étroitement associée à ces travaux, assurant notamment la modélisation de la qualité de l'air (mise en place d'un cadastre des émissions) sur l'agglomération dijonnaise. Il a ainsi été possible d'appréhender les personnes exposées à des niveaux de pollutions supérieurs aux normes. Les cartographies réalisées à cette occasion constituent les premières représentations de la pollution aux particules ou aux oxydes d'azote sur l'agglomération.

La rédaction du projet de PPA de Dijon a ainsi pu être finalisée en fin d'année.

Le PPA de Dijon qui sera soumis aux consultations réglementaires et à enquête publique en 2013 proposera des mesures visant à :

- Connaître et préciser le nouveau fonctionnement routier de l'agglomération;
- Mettre en œuvre des dispositions conduisant à une réduction des émissions polluantes;
- Favoriser l'adoption de comportements vertueux.

## **6) Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables**

Prévu pour être élaboré par le gestionnaire de réseau RTE (Réseau de Transport d'Électricité) dans les six mois suivant l'approbation du SRCAE, ce schéma a été approuvé le 21 décembre 2012.

Ce schéma prévoit les ouvrages nécessaires à l'accueil des nouveaux moyens de production électrique à partir d'énergies renouvelables prévus au SRCAE et réserve les capacités d'accueil dans les différents postes électriques.

La DREAL a ainsi participé activement aux côtés de la Région à la définition plus précise des secteurs susceptibles d'accueillir des projets, en fonction des éléments dont elle avait connaissance directement ou par le biais des DDT.

## **H) PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LA RESSOURCE EN EAU**

### **1) Production et valorisation de données relatives à la quantité et qualité des eaux**

#### **a) Dans le domaine de l'hydrométrie**

La DREAL a assuré la gestion du réseau hydrométrique et la fourniture de données issues de ses 111 stations réparties sur le territoire régional par 1709 visites dont 1446 avec jaugeage. Les données traitées chaque mois sont ensuite bancarisées dans la base nationale HYDRO II. Elles sont dès lors à la disposition de tous les acteurs de l'eau.

Dans le domaine de la **gestion des risques**, ces données sont destinées en premier lieu aux services de prévision des crues. La DREAL répond aussi aux préfetures pour caractériser les épisodes de crues en terme de fréquence dans le cadre des procédures dite catastrophe naturelle.

En termes de **gestion quantitative**, ces données sont valorisées au niveau régional par le biais de 12 bulletins hydrologiques mensuels et d'un bulletin réalisé en partenariat avec France 3 toutes les 2 semaines (**la DREAL Bourgogne est la seule DREAL réalisant ce bulletin télévisé d'informations hydrologiques**). Les constats de franchissement des seuils sont fournis aux préfetures et aux services polices de l'eau des quatre départements de la région de manière hebdomadaire du 26 mars au 22 octobre ; ces données sont utilisées pour la mise en application des mesures de restrictions d'usages de l'eau par arrêtés préfectoraux.

En complément de ces données hydrologiques, la DREAL a réalisé chaque mois une synthèse cartographique de l'évolution de la situation des nappes.

En matière de hautes eaux, aucun évènement significatif n'est intervenu en 2012, année d'hydraulicité

moyenne.

**L'année 2012 a vu un premier aboutissement en matière d'harmonisation des arrêtés « sécheresse » (initiée par le préfet du bassin Loire-Bretagne et étendue à l'Yonne), en application de la circulaire du 18 mai 2011.** Afin de se donner les moyens d'assurer une gestion équilibrée et durable des ressources en eau, des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau peuvent être prises par arrêté préfectoral. Elles permettent de gérer les situations de pénurie tout en assurant l'exercice des usages prioritaires. La coordination interdépartementale par anticipation des épisodes de sécheresse permet d'améliorer la gestion de ces arrêtés. Ce travail d'harmonisation sera poursuivi en 2013 dans la Nièvre sur la base des résultats d'une étude sur les débits minimum biologiques.

#### ***b) Dans le domaine qualitatif***

##### **Contamination des eaux par les pesticides**

La DREAL assure le suivi administratif et participe au groupe technique qui pilote une étude triennale (2009-2011) confiée à un prestataire. En continuité avec les travaux réalisés depuis 2002, la FREDON Bourgogne est ainsi chargée dans le cadre d'un marché public co-financé par le FEDER et le MEDDE, de réaliser une synthèse des résultats d'analyses des eaux de Bourgogne vis à vis du paramètre pesticides. Les données proviennent de différents réseaux de mesure gérés par les 3 agences de l'eau qui couvrent le territoire bourguignon : Loire Bretagne, Rhône Méditerranée Corse, Seine Normandie, par le Conseil Général de Côte d'Or et par les délégations départementales de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.).

Suite à la première campagne d'interprétation qui a concerné la période allant du 1er août 2008 au 31 décembre 2009 et qui s'est achevée à l'automne 2011, la deuxième campagne a concerné l'année civile 2010. Elle a porté sur 274 points (ou stations) en eaux souterraines et superficielles répartis dans les 4 départements et s'est achevée en juillet 2012. La troisième campagne qui a concerné l'année civile 2011 et 329 points a débuté dès août 2012 et se poursuit en 2013.

Les données traitées sont publiques, et leur exploitation dresse un état des lieux de la contamination par les produits phyto-pharmaceutiques aux échelles départementale et régionale, de manière à fournir des indicateurs de la qualité des eaux par rapport à ces substances. Les documents issus de ces travaux sont téléchargeables sur le site Internet de la DREAL Bourgogne. Pour rappel, les principaux objectifs visés sont :

- D'alerter sur les principales problématiques observées ;
- De participer au choix des actions de prévention à mettre en œuvre pour améliorer la qualité des milieux aquatiques.

L'étude triennale sera finalisée en 2013 par l'édition de 2 rapports:

- La synthèse de la 3ème campagne: synthèses régionale et départementales pour les eaux souterraines et superficielles et tableau récapitulatif par point de prélèvement exploité;
- Une synthèse des 3 campagnes précédentes.

**Le laboratoire d'hydrobiologie** a effectué son programme de prélèvements et d'analyses relatif au suivi du paramètre diatomées (101 stations pour le réseau RCS et réseau de référence-DCE et 8 pour le réseau du CG58).

L'effort a été maintenu sur le volet de l'assurance qualité : l'accréditation COFRAC ISO 17025 et l'agrément du MEDDE ont été renouvelés et le manuel Qualité du laboratoire a été intégré au SMQE de la DREAL.

**Un marché pour la réalisation de prélèvements de poissons et de sédiments et le financement d'analyses relatives aux PCB a été lancé fin 2012.** Il concerne 2 cours d'eau, l'Ouche en Côte d'Or et la Seille en Saône et Loire. Les données contribueront à enrichir la connaissance de la contamination des milieux aquatiques et des organismes vivants par ces polluants.

##### **Contamination des eaux par les nitrates**

**L'année 2012 a également été concernée par la révision des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole.** La directive "Nitrates", qui prévoit ce zonage, a pour objectif de préserver les milieux aquatiques de la pollution par les nitrates d'origine agricole. Le travail accompli par la DREAL, en lien

avec les DDT, a consisté à traiter les données issues de la 5ème campagne de surveillance des eaux souterraines et superficielles et à analyser de manière critique les propositions des délégations de chacun des trois bassins concernant la Bourgogne. Les enjeux importants pour le monde agricole ont également donné lieu à des échanges dans le cadre de la concertation.

La révision aboutit à l'extension des zones vulnérables à 251 nouvelles communes en Bourgogne (arrêtée par les préfets coordonnateurs des trois bassins à la fin de l'année 2012). Dans ces zones, des programmes d'action sont mis en place pour prévenir la pollution par les nitrates.

Parallèlement, DRAAF et DREAL ont été missionnées pour l'animation d'un Groupe Régional (GREN). Ce groupe a produit un rapport proposant un référentiel régional de fertilisation validé par arrêté préfectoral.

L'année 2013 sera largement consacrée à la préparation du premier programme d'action régional (PAR).

## **2) Mise en œuvre de la politique de l'eau**

### ***a) Animation et coordination du réseau des services de l'État et établissements publics dans le domaine de l'eau***

Au-delà du pilotage budgétaire et de la déclinaison régionale des priorités de la politique de l'eau, la DREAL a participé activement aux MISE (Missions Interservices de l'eau) des 4 départements, lesquelles MISE sont devenues MISEN en intégrant la dimension Nature (MISEN 89 créée en mai 2011, MISEN 21 créée en novembre 2011). En plus de sa participation aux comités stratégiques et à environ 30 réunions techniques de MISEN, la DREAL a organisé des rencontres régulières avec les services départementaux (DDT, ARS), l'ONEMA et les agences de l'eau, pour accompagner et coordonner la mise en œuvre d'actions prioritaires.

Dans le domaine de la police de l'eau, outre la coordination et le suivi des plans de contrôle, la DREAL a instruit 15 dossiers de demandes de transactions pénales pour des délits.

### ***b) La mise en œuvre de la DCE***

Depuis l'année 2010 qui a été marquée par le démarrage de la mise en œuvre des 3 SDAGE couvrant le territoire bourguignon, adoptés à la fin de l'année 2009, la DREAL s'est impliquée dans le suivi des travaux au niveau des bassins et dans l'élaboration de documents de prise en compte du SDAGE dans les autres politiques sectorielles (Guide SDAGE et Urbanisme sur le bassin Rhône-Méditerranée, par exemple).

Elle s'est également engagée dans les travaux des différents bassins concernant les outils de suivi des programmes de mesures. La DREAL a, par ailleurs, poursuivi son accompagnement des MISEN dans leurs travaux d'élaboration des plans d'actions territorialisés (PAOT) en lien étroit avec la mise en œuvre de la DCE.

En ce qui concerne les pollutions diffuses, la DREAL a continué sa mission d'animation et de coordination régionale auprès des services départementaux pour les actions de protection des captages prioritaires, parmi lesquels 35 ouvrages Grenelle.

Le service a également été associé à la déclinaison régionale du plan national ECOPHYTO 2018 et, à ce titre, assure notamment le pilotage du groupe thématique " Agir sur les bassins d'alimentation de captages prioritaires et suivre la contamination des milieux par les pesticides ". Par ailleurs, la DREAL a participé aux travaux du second Plan Régional Santé Environnement (PRSE II) et notamment à la mise en place d'un réseau régional d'acteurs concrétisé par 2 journées techniques d'échange en Côte d'Or et Nièvre.

Le suivi de l'avancement des procédures relatives à la directive ERU et le rapportage des données au niveau national ont été réalisés.

Le chantier de la continuité écologique des cours d'eau a été également poursuivi. Les actions relatives à la restauration de cours d'eau et de continuité écologique et à la préservation des zones humides sont lancées. Près de 90 ouvrages prioritaires ont été ciblés dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Par ailleurs, environ 30% des ouvrages prioritaires (55) identifiés dans le Plan d'Action pour la Restauration de la Continuité Écologique (PARCE) sont concernés par des financements FEDER et plus de 40% des ouvrages de priorité 1 sont en phase opérationnelle.

Dans le domaine quantitatif, la DREAL a fourni un fort appui pour la finalisation des études de volumes prélevables de trois sous bassins en déficit quantitatif (Ouche, Vouge et Tille) et d'une masse d'eau souterraine (nappe de Dijon sud) . Elle a contribué activement à la prise en compte des résultats des études dans les PAGD et règlements des SAGE de l'Ouche et de la Vouge.

### ***c) Dans le domaine territorial***

Une proportion importante du territoire est maintenant couverte par des procédures globales de gestion de la ressource en eau, de l'ordre de 75% du territoire bourguignon. Sur la trentaine de procédures engagées de type SAGE, contrats de rivière, de bassin, contrats territoriaux et globaux, la moitié se situe en phase opérationnelle « de mise en œuvre » du contrat ; les autres sont encore dans la phase « d'élaboration du contrat ».

Les schémas d'aménagement (SAGE) ont également progressé en 2012 avec la validation des SAGE Ouche et Armançon par les commissions locales de l'eau. Les programmes d'actions intègrent bien les objectifs de la Directive Cadre Européenne.

Le service a été présent dans les phases clés du lancement, de l'élaboration et de la mise en œuvre des procédures de type SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) en Bourgogne (5 SAGE : Tille, Ouche, Vouge, Armançon et Arroux-Bourbince suivis en 2012), du futur contrat de rivière pour le Val de Saône, du Plan Loire et plus de la moitié des démarches contractuelles.

L'investissement de la DREAL a été plus particulièrement ciblé sur les territoires à enjeux de l'Ouche, de la Vouge, de la Tille, de l'Armançon, du Val de Saône, de l'Arroux-Bourbince, de la Seine amont, du Sud Morvan, de la Nièvre, de la Loire et de la Dheune.

## **I) LE LOGEMENT ET LA CONSTRUCTION**

### **1) Améliorer la qualité technique et la gestion des bâtiments de l'État**

Les principales actions, en 2012, ont visé à renforcer les capacités d'expertise et d'éclairage nécessaires à la prise de décision :

- Création d'un comité technique régional de l'immobilier de l'État et mise en place, par les préfectures de département, des cellules départementales de l'immobilier de l'État associant les Directions Départementales des Territoires (DDT);
- Formation du réseau des correspondants à l'utilisation d'outils de gestion active du patrimoine immobilier;
- Appui technique de la DREAL à la mise en place de marchés massifiés visant à dégager des moyens budgétaires pour les travaux réhabilitation;
- Consolidation des processus d'expertise et de prise de décision.

#### **Chiffres marquants :**

- Le parc régional des bâtiments en propriété ou mis à disposition de l'État, représente une surface d'environ 400 000 m<sup>2</sup> de SHON (219 bâtiments répartis sur 112 sites);
- 22 % des bâtiments sont considérés comme énergivores (classes E,F,G de l'échelle DPE).

### **2) Améliorer la qualité de la construction**

Deux voies d'actions ont été retenues en 2012 :

- Le maintien d'un nombre suffisant de contrôles des règles de la construction;
- Le renforcement des actions d'informations et de sensibilisation des acteurs de la construction.

Le contrôle des règles de la construction (dit CRC) permet de vérifier qu'un bâtiment respecte les exigences réglementaires qui lui sont applicables (sécurité des biens et des personnes, acoustique, accessibilité aux personnes handicapées, réglementation thermique,...). Ces contrôles sont réalisés, sous pilo-

tage DREAL, par des agents des DDT et du CETE (Réseau Scientifique et technique du ministère).

Les actions d'informations et de sensibilisation permettent d'améliorer le niveau de connaissance réglementaire de l'ensemble des acteurs de l'acte de construire (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprises et artisans, ...). Elles sont généralement construites et mises en œuvre avec les partenaires de la DREAL. Les réunions d'information, réalisées en 2012, ont notamment eu pour thématiques : la RT 2012, les nouvelles attestations, la Qualité de l'Air Intérieur, le nouvel étiquetage des matériaux de construction.

#### **Chiffres marquants :**

- 20 contrôles programmés en 2012 représentant un total de 444 logements, 27 appartements en résidence pour personnes âgées et de 12 300 m<sup>2</sup> de surface tertiaire;
- 11 contrôles sur dossiers (études thermiques) pour un total de 17 600 m<sup>2</sup> ;
- environ 600 personnes présentes lors des réunions d'information sur la réglementation;
- Une quinzaine d'opérations de diffusion d'informations à 2 500 destinataires ou relais d'information dont une plaquette de synthèse de l'actualité réglementaire de l'année 2012.

### **3) Améliorer le parc existant**

Trois principaux chantiers ont été menés en 2012 :

- l'amélioration de la connaissance du parc : réalisation d'études visant à qualifier l'état du parc et identifier les enjeux ; publication du premier tableau de bord de la construction durable, construit avec l'aide de Bourgogne Bâtiment Durable ;
- l'optimisation des leviers et moyens d'intervention : création d'une commission spécialisée du CRH relative à la rénovation énergétique du parc social, premières réflexions sur la préparation de la maquette FEDER 2014-2020;
- le soutien, l'accompagnement des actions des partenaires (DDT, BBD, Conseil régional, ...) notamment 2 journées techniques portées par Bourgogne Bâtiment Durable (RT 2012 et rénovation des co-propriétés).

#### **Chiffres marquants :**

- L'habitat bourguignon est particulièrement ancien puisque 70 % des logements ont été construits avant 1975, année de la première réglementation thermique (62 % au niveau national);
- les actions visant à rénover ce parc sont particulièrement complexes puisque le principal potentiel d'économies d'énergie est diffus : les maisons individuelles représentent 71 % des logements (57 % au niveau national).

### **4) Le logement social**

Le financement du logement social en 2012 s'est inscrit dans un cadre très contraignant pour la Bourgogne avec la réduction de ses objectifs et de ses moyens budgétaires, du fait de la poursuite du recentrage des aides de l'État en faveur des secteurs tendus de l'hexagone (Ile de France et PACA) et de l'obligation d'engager rapidement des crédits (au moins 60% au 30 juin).

1 678 logements ont été financés en 2012, dont 1 154 logements PLUS ou PLAI. Ce résultat est en légère baisse par rapport à 2011 en raison de la faible production financée en PLS (524 logements). Cette situation particulière s'explique par le retrait du dispositif PLS des établissements financiers du réseau bancaire ordinaire et du retard pris par certains dossiers.

L'objectif régional de 920 logements PLUS ou PLAI a été dépassé, ce qui a été rendu possible par le financement hors enveloppe régionale du projet de 128 PLAI pour la reconstruction du foyer ADOMA de Fontaine d'Ouche à Dijon et d'une opération de 40 PLUS et 16 PLAI à Charnay les Mâcon.

### **5) Le logement privé**

2012 a été la première année pleine pour la mise en œuvre du nouveau régime des aides de l'Anah et du programme « Habiter Mieux ». Avec 166 propriétaires-bailleurs aidés et 727 propriétaires occupants, l'activité est en léger retrait par rapport à 2011.

Les résultats du programme « Habiter Mieux » sont toutefois en progression, même s'ils restent à un niveau encore modeste (294 projets subventionnés en 2012). L'adaptation des logements au vieillissement de la population reste en 2012 le domaine d'intervention qui rencontre le plus grand succès en Bourgogne : 369 logements ont ainsi été aidés.

Deux manifestations phares en faveur de l'habitat privé ont marqué l'année 2012 au plan régional :

- Rencontre sur le programme « Habiter Mieux » en Bourgogne le 16 février. À destination des élus locaux pour les inciter à associer leur collectivité à l'Anah dans la mise en œuvre du programme, cette rencontre a eu pour temps fort l'intervention de M. le Préfet de Région ainsi que la présentation de deux projets aidés par le programme « Habiter Mieux », avec le témoignage des propriétaires concernés.
- Journée sur « la lutte contre l'habitat indigne en Bourgogne : comprendre, repérer, agir » le 10 octobre : cette journée avait pour but de sensibiliser les élus locaux sur le rôle qu'ils ont à jouer dans la lutte contre l'habitat indigne. Après une matinée consacrée à la réalité de l'habitat indigne, de ses conséquences et des moyens de la combattre, la journée s'est poursuivie par la présentation des pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne et de leur réseau régional, puis par trois tables rondes illustrant des actions engagées en Bourgogne avec l'appui des élus locaux pour remédier à des situations d'habitat indigne.

### **III- PERSPECTIVES 2013 : LES ORIENTATIONS MAJEURES DE LA DREAL**

#### **A) AGIR FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**Appui au débat régional sur la transition énergétique :**

Faire évoluer notre système énergétique actuel, faire face à l'augmentation du coût des énergies, prendre en compte les enjeux écologiques... tels sont les clés du débat national sur la transition énergétique conduit en 2013. La DREAL Bourgogne contribuera activement au côtés de ses partenaires à la contribution de la Bourgogne au débat national.

**Animer le dispositif de mise en œuvre et d'animation du schéma régional climat air énergie :**

Après la phase d'élaboration du SRCAE, il est aujourd'hui nécessaire que la DREAL accompagne les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre des orientations afin d'atteindre en 2020 les objectifs dits « des 3x20 ».

**Préparation des prochaines contractualisation (2014-2020) :**

Le développement d'une économie à faible teneur en carbone est une priorité pour la prochaine période de contractualisation (2014-2020). Les politiques portées par la DREAL (bâtiment, mobilité durable, filières vertes, énergies renouvelables) y sont au cœur et nécessiteront un investissement important en 2013.

#### **B) RENDRE NOS TERRITOIRES URBAINS ET RURAUX PLUS PERFORMANTS, SOLIDAIRES ET DURABLES**

**Atelier des territoires :**

Conduite de la démarche d'Atelier des territoires, sur le thème de la solidarité territoriale, sur 3 territoires de la Bourgogne. Ce projet a pour objectifs de faciliter l'émergence d'une stratégie de territoire et d'engager les acteurs locaux dans un processus de projet grâce à la concertation et la co-construction.

**Investigation sur la consommation foncière :**

Réflexion sur les problématiques foncières et leurs enjeux en Bourgogne. La pertinence et la faisabilité d'un Établissement Public Foncier Régional seront examinées en 2013.

**Accompagnement des collectivités dans leurs démarches de planification :**



Animation du club régional PLUi de Bourgogne, organisation de journées techniques sur l'aménagement, accompagnement de l'agence d'urbanisme Sud Bourgogne

**Dynamiser localement les démarches ville durable :**

Animation du travail de la Maison des Sciences de l'Homme sur la densification et structuration de l'accompagnement régional avec le Conseil Régional et l'ADEME

**Réalisation d'une analyse systémique des territoires :**

Ambition pour 2013 : mieux connaître et partager les enjeux des territoires de façon systémique pour un meilleur ciblage des politiques publiques

**Renforcer la formalisation de l'exercice de l'activité de l'autorité environnementale :**

Produire une procédure qualité « autorité environnementale » afin d'assurer une homogénéité dans les avis produits par la DREAL. Mettre en œuvre la réforme de l'évaluation environnementale des plans et programmes dont les documents d'urbanisme

**GéoBourgogne, 2013 une année charnière :**

GéoBourgogne, dispositif de partage d'informations géographiques entre les services de l'État et les collectivités territoriales, a ouvert son portail internet le 21 décembre 2012. 2013 sera l'année de la montée en puissance de ce portail.

**C) SOUTENIR ET DÉVELOPPER LES DÉMARCHES LOCALES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Piloter le Plan Administration Exemplaire (en interne et en interministériel) :**

Renforcer toujours plus l'engagement de la DREAL dans les démarches d'exemplarité et appuyer la mise en place et l'animation d'un plan administration exemplaire interministériel en Bourgogne.

**D) GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES ET LE PATRIMOINE NATURELS PAR LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

En 2013, le **Plan de Protection de l'Atmosphère** (PPA) pour l'agglomération de Dijon sera soumis aux consultations réglementaires et à enquête publique. L'élaboration du PPA pour l'agglomération de Chalon-sur-Saône se poursuit.

Après l'adoption en 2012 du Schéma Départemental des Carrières de l'Yonne, 2013 sera consacrée aux consultations réglementaires pour le schéma de Saône et Loire. A sa suite, l'élaboration des schémas pour la Nièvre puis pour la Côte-d'Or sera engagée.

**E) SE DOTER D'UNE STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ (SRB) ET ENRAYER LA BANALISATION DES PAYSAGES**

Une première version de la **Stratégie Régionale pour la Biodiversité** sera présentée et soumise aux acteurs bourguignons au second semestre 2013. Le travail et la concertation sur le SRCE se poursuivent, ainsi que la mise en place de l'observatoire régional de la biodiversité.

Dans le domaine de la connaissance de la biodiversité, 2013 verra également la finalisation et la validation par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) de l'inventaire des ZNIEFF.

Les études relatives aux nouveaux classements des sites et des paysages emblématiques bourguignons se poursuivent avec notamment l'extension du sites des Sources de la Seine, la reconnaissance des sites du canal du Nivernais, la consultation relative à l'extension du site de Soulu-tré-Pouilly-Vergisson et le suivi de l'Opération Grand Site du Vézélien. L'accompagnement de la candidature des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO continue en 2013 avec les réflexions sur les premiers classements de sites.

## **F) RETROUVER UNE BONNE QUALITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA RESSOURCE EN EAU**

Dans le domaine de la **mise en œuvre de la directive « Nitrates »**, l'année 2013 sera largement consacrée à la déclinaison du programme d'action national et à la préparation du premier programme d'action régional.

La **révision de l'état des lieux des masses d'eau** est un préalable à l'établissement des Schéma Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) pour la période 2016-2021. La DREAL Bourgogne sera associée à ces travaux, conduits à l'échelle de chacun des bassins.

Le suivi du bon état écologique des masses d'eau de surface par la DREAL sera renforcé avec le suivi d'un nouvel indicateur biologique (macro-invertébrés).

## **G) PROTÉGER LES POPULATIONS EN AMÉLIORANT LA CONNAISSANCE DES RISQUES ET EN METTANT EN ŒUVRE LA PRÉVENTION**

- Conduire les actions visant à l'approbation en 2013 d'au moins 2 PPRT, conduisant ainsi à 81 % de PPRT approuvés pour un objectif national de 75%, voire 3 PPRT et poursuivre les travaux pour les derniers PPRT à approuver en 2014 ;
- Instruire dans les meilleurs délais les nouveaux dossiers d'installations classées pour l'environnement (ICPE) avec une prise en compte de l'avis Autorité environnementale ;
- Assurer le contrôle régulier des installations classées, avec un objectif de réalisation de l'ordre de 830 contrôles pondérés ;
- Planifier et poursuivre le programme de réalisation des plans de prévention des risques naturels (PPRN) en identifiant les enjeux ;
- Mettre en œuvre les dispositions de la directive inondation avec la réalisation, dans un cadre concerté, de la cartographie sur les risques pour les 5 TRI identifiés en Bourgogne ;
- Débuter les études programmées pour les plans de prévention du bruit dans l'environnement 2ème échéance (PPBE2) et traiter les premiers besoins de financement de travaux de résorption de points noirs bruits qui émergeront sur les réseaux concernés par la seconde échéance ;
- Réaliser les inspections au programme pour les ouvrages hydrauliques : les dix barrages de classe A, 1 de classe B, 5 de classe C, 1 de classe D ainsi que 3 jours de contrôles sur les digues.

## **H) FAVORISER DES TRANSPORTS ET UNE MOBILITÉ DURABLES**

### **a) Achèvement des travaux de la LiNo (décembre 2013)**

Après le percement du tunnel en juillet 2012 et les travaux aux deux extrémités, le chantier se déploie « à partir » du début de l'année sur les 6,5km du linéaire du nouveau tronçon de rocade avec la construction des chaussées dans l'été, suivi des nombreux équipements pour son exploitation.

### **b) Création du pôle véhicules interrégional (4 régions) piloté par la DREAL**

Au 1er mai 2013, le pôle interrégional « véhicules » Bourgogne/Franche Comté est étendu aux régions Alsace et Lorraine : cette mutualisation élargie des moyens permet de toujours pouvoir mobiliser les compétences d'experts nécessaires à l'instruction des demandes de réception de véhicules les plus complexes.

### **c) Suivi des prochaines contractualisations ferroviaires et fluviales et du 3ème appel à projets TCSP**

L'année 2013 sera consacrée à l'achèvement d'études prospectives régionales, dont la DREAL est partenaire, en vue de la négociation des contrats à venir sur la période 2014/2020. Le ministère lancera également en 2013 un 3<sup>ème</sup> appel à projets sur les transports en commun en site propre.

#### **d) Promotion du transport durable au regard de grand chantiers**

La Bourgogne est concernée par de nombreux grands projets d'infrastructures, notamment l'aménagement de la Route Centre Europe Atlantique et les lignes ferroviaires à grande vitesse Rhin-Rhône et Paris-Orléans-Clermont-Lyon. Ces projets seront portés au niveau régional par la DREAL suivant les orientations de la commission « Mobilité 21 ».

#### **I) LOGEMENT ET CONSTRUCTIONS DURABLES**

- 2 150 nouveaux logements sociaux publics à financer ;
- 2 000 logements à réhabiliter avec les aides de l'Anah, dont 1 000 au titre du programme « Habiter Mieux » ;
- Dresser le bilan à 2 ans des conventions d'utilité sociale signées par les organismes HLM et l'État ;
- Accentuer la mobilisation du foncier public en faveur de la création de logements ;
- Améliorer la connaissance de la performance énergétique du parc immobilier en Bourgogne ;
- Construire, avec les organisations professionnelles du BTP, une capacité régionale d'analyse de la conjoncture économique et de prospective marchés ;
- Consolider le dispositif de Contrôle des Règles de la Construction (CRC) ;
- Faire connaître le niveau d'accessibilité des bâtiments occupés par l'État.

#### **J) GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

- Aboutissement des dossiers initiés en 2012 : plan régional GPEEC, plan d'actions contre les risques psycho-sociaux;
- Organisation des élections professionnelles pour la désignation des représentants du personnel aux CAP des agents de catégorie B;
- Le transfert de la gestion des IPCSR (Inspecteurs permis de conduire et sécurité routière) et DPCSR (Délégués permis de conduire et sécurité routière) devrait également mobiliser tous les acteurs de la filière Gestion Administrative ;
- La centralisation de la paie des agents de catégorie A est un dossier qui sera piloté par la DRH de l'administration centrale. L'impact pour les agents ne sera pas perceptible;
- Les élections pour les SACDD (Secrétaires administratifs et de contrôle du développement durable) et TSDD (Techniciens supérieurs du développement durable) auront lieu le 09 avril 2013. La DREAL sera le bureau de vote spécial et sera chargée du dépouillement des votes;
- Le contrôle Interne Gestion administrative et Paie est un processus Qualité qui vise à fiabiliser encore plus les procédures de Gestion Administrative et Paie. L'administration centrale est particulièrement vigilante sur l'application de ces procédures;
- La préparation des outils de gestion au transfert vers l'ONP (Opérateur national de la paie) est un dossier qui va mobiliser tous les PSI. Le transfert vers l'ONP est un dossier difficile à porter, qu'il convient de préparer le plus en amont possible.

#### **K) TRANSVERSAL**

- Consolidation des processus budgétaires et comptables en lien avec la plateforme comptable (CPCM Chorus) : contrôle interne comptable, facturation directe au CPCM, programmation des dépenses par activités, etc.
- Élaboration d'un plan de gestion de la sécurité des systèmes d'information.



# **DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BOURGOGNE ET DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR**

**Directrice : Mme Gisèle RECOR**

Adresse : 1 bis place de la Banque

21 042 DIJON CEDEX

Tél : 03 80 59 27 64

Mail : drfip21@dgifp.finances.gouv.fr

Effectifs : 929 au 31/12/2012

Budget 2012 (salaires et fonctionnement) : 61 M€

La direction régionale des finances publiques (DRFiP) de Bourgogne et du département de la Côte-d'Or gère l'argent public depuis la perception jusqu'aux dépenses. Elle offre aux citoyens des guichets fiscaux uniques sur tout le territoire.

Son réseau comprend 53 structures installées sur 39 sites.

## **I- LA DRFIP AU SERVICE DE SES PUBLICS**

### **A) AU SERVICE DES PARTICULIERS**

La DRFiP assure le calcul et le recouvrement des impôts des particuliers, qu'il s'agisse de l'imposition des revenus, du patrimoine ou des impôts locaux.

#### **1) Nos actions en 2012**

- Les usagers particuliers de la Côte-d'Or (287 617 foyers fiscaux) peuvent obtenir, grâce au guichet fiscal unique, tous renseignements concernant l'assiette et le recouvrement de leurs impôts auprès des 6 services des impôts des particuliers et des 22 trésoreries assurant l'accueil fiscal de proximité. Ainsi, 31 898 contribuables ont été reçus en 2012 pendant la campagne d'impôt sur le revenu et 82 834 pendant les campagnes d'avis (impôt sur le revenu, taxes foncières et taxe d'habitation);
- La DRFiP applique le référentiel Marianne, garant de la qualité de service rendu à l'utilisateur;
- La DRFiP offre des moyens modernes pour déclarer et payer ses impôts : en 2012, près de 102 600 déclarations d'impôt sur le revenu ont été déposées par internet et dans 6 cas sur 10, le paiement de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation ou des taxes foncières a été réalisé à l'aide d'un dispositif dématérialisé.

### **B) AU SERVICE DES PROFESSIONNELS**

La DRFiP accompagne la vie des entreprises, de leur création à leur cessation. Elle facilite leurs démarches et leur apporte conseil et expertise. Elle assure l'assiette et le recouvrement des impôts et taxes dus par tous les professionnels (impôts sur les bénéfices, taxes sur le chiffre d'affaires, taxes assises sur les salaires, impôts locaux).

La DRFiP a également un rôle de premier plan en matière économique en produisant des expertises financières de haut niveau et en assurant une veille économique. Elle préside la commission des chefs de

services financiers (CCSF) chargée d'examiner la situation des entreprises en difficulté.

### **1) Nos actions en 2012**

- La DRFiP a encaissé 708.8 M€ au titre de la TVA auprès des redevables professionnels (+2.9% par rapport à 2011) et 267 M€ au titre de l'IS (+20 %);
- Dans le contexte de crise économique persistante, la DRFiP a reversé 264.1 M€ au titre des remboursements de crédits de TVA (+ 2.6 % par rapport à, 2011);
- La CCSF s'est réunie 11 fois en 2012 et a accordé 41 plans de soutien portant sur 558 emplois.

## **C) AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

La DRFiP tient la comptabilité des collectivités territoriales, gère tous les éléments utiles à l'établissement des impôts directs locaux. Elle produit les bases prévisionnelles des impositions directes locales, permettant aux collectivités de préparer leurs budgets et de voter les taux d'impositions. Elle contrôle la régularité des dépenses d'investissement et de fonctionnement des collectivités avant de procéder à leur paiement en travaillant constamment à la modernisation des circuits et des process. Enfin, elle assure auprès d'elles une mission de conseil financier et fiscal.

### **1) Nos actions en 2012**

- L'intégralité des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale a été notifiée au 15 mars;
- 2638 comptes de gestion ont été produits;
- Préfigurant la généralisation du protocole d'échange standard PESV2 à l'horizon 2015, deux communes, Blaizy-Bas et Somberton, ont transmis pour la première fois à leur trésorerie, mandats, titres et pièces justificatives sous format dématérialisé;
- La modernisation des procédures de dépenses et de recettes pour le secteur public local se poursuit. Au 31 décembre, 59 contrats TIPI (titre interbancaire de paiement par internet) ont été signés et permettent d'offrir aux usagers la possibilité de régler leurs factures par internet, amenant notamment une amélioration du recouvrement pour les collectivités locales et la diminution du paiement par chèques dans les trésoreries.

## **D) POUR L'ÉTAT**

Dans le domaine de la gestion publique, la DRFiP a la responsabilité de la confection des comptes de l'Etat. Elle prend en charge le contrôle et le paiement des dépenses dans le cadre de l'application Chorus qui couvre l'ensemble des programmes de tous les ministères.

La DRFiP joue un rôle majeur en matière de lutte contre la fraude en réalisant des contrôles fiscaux.

Dans le cadre de la politique immobilière de l'Etat, la DRFiP assiste le Préfet de région dans son rôle de représentant de l'Etat pour tous les immeubles occupés par les administrations. Elle élabore et met en œuvre le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) qui vise à définir les conditions de rationalisation du parc immobilier de l'Etat.

En matière domaniale, la DRFiP est également très présente puisqu'elle assure l'administration du parc immobilier de l'Etat, procède à des évaluations pour le comptes des collectivités et des organismes publics et assure la gestion de certains patrimoines privés (successions vacantes ou non réclamées).

### **1) Nos actions en 2012**

- En 2012, 247 908 factures ont été mises en paiement pour le compte de l'Etat représentant un montant de 1,71 milliards d'euros avec un délai global de paiement de 20,24 jours, soit une progression de 5 jours comparé à 2011;
- Afin de donner une nouvelle impulsion à la coopération entre les administrations fiscales et dou-

nières, un protocole régional a été signé le 6 décembre 2011;

- Sous l'égide du Préfet, la DRFiP participe activement aux travaux du CODAF (comité départemental anti-fraude) aussi bien dans l'instance consacrée à la lutte contre le travail illégal que dans celle consacrée à la lutte contre les fraudes fiscales et sociales;
- Elle a recouvré en 2012, 2,2 M€ au titre des amendes;
- Durant l'année 2012, la mission politique immobilière de l'Etat a poursuivi les objectifs fixés dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat en matière de rationalisation de surfaces, de sites occupés par les administrations sur la région et de regroupement de services : le nombre de sites est passé de 95 (avant RéAte) à 54 au 31/12/2012;
- Sur la Côte-d'Or, cette rationalisation immobilière s'est traduite notamment par la construction d'un nouveau bâtiment pour le Rectorat en contrepartie de la suppression de trois anciens sites, le regroupement de services sur le site de Dampierre, l'installation à Dijon de la délégation des Voies Navigables de France et l'engagement d'études visant à regrouper des services sur le site de Vaillant;
- Les services de France Domaine ont rendu 1507 évaluations et réalisé 15 cessions immobilières pour près de 6.1 M€.

## **II- LES MISSIONS RÉGIONALES**

### **A) LA MISSION D'EXPERTISE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE**

La mission d'expertise économique et financière (MEEF) de la DRFiP est le partenaire privilégié de l'ensemble des acteurs institutionnels à l'échelon régional sur les questions économiques et financières.

#### **1) Nos actions en 2012**

- La MEEF a produit 6 expertises (3 concernant les 4 départements de la région, 2 concernant uniquement l'Yonne, 1 la Côte-d'Or);
- 22 avis ont été rendus sur les actes budgétaires et financiers dans le cadre de la tutelle, régionalisée depuis 2011, de la Chambre des métiers et de l'artisanat de région et des CCI territoriales et de région;
- Enfin 256 avis économiques et financiers ont été émis dont 66 % concernaient les demandes de subventions européennes de plus de 50 000 € au titre du FEDER et du FSE.

### **B) LE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE EN RÉGION**

La mission du contrôle budgétaire en région (CBR) est amenée à examiner le budget opérationnel de programme (BOP) des services déconcentrés de l'Etat et à en suivre l'exécution au cours de l'année.

Elle exerce également des missions de contrôle et de conseil pour divers opérateurs : par exemple l'agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne ou l'Université de Bourgogne dans le cadre de la loi LRU relative à l'autonomie des universités.

#### **1) Nos actions en 2012**

- En 2012, 46 BOP ont ainsi été reçus et visés;
- Dans le cadre du suivi de l'exécution des BOP par le CBR, près de 474 actes ont fait l'objet d'un visa obligatoire.





# DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE DE BOURGOGNE

**Directeur : M. Philippe MICHEL**

Adresse : 10 bd Carnot  
B.P. 13430  
21034 DIJON Cedex

Tél. : 03.80.68.39.00

Fax : 03.80.68.39.01

drjscs21@drjscs.gouv.fr

www.bourgogne.drjscs.gouv.fr

## Effectifs

200.5 ETP (Bourgogne)  
dont 90.8 ETP - DRJSCS

## Budgets

55 221 393 €

BOP supports : 12 256 291 €

BOP missions : 33 281 959 €

Enveloppes hors BOP :

CNDS : 4 605 217 €

ACSE : 4 207 838 €

FONJEP : 870 088 €

## **I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE**

Conformément au décret du 10 décembre 2009, la DRJSCS intervient dans les trois domaines suivants : les politiques sociales, les politiques sportives, les politiques de jeunesse et de vie associative.

### **1) La DRJSCS a deux fonctions qui participent à la mission du préfet de région comme « pilote des politiques en Bourgogne »**

#### **a) Une fonction de pilotage et de coordination des politiques précitées**

- L'observation (logement social, emploi, vie associative...);
- Le secrétariat des instances régionales de concertation et de pilotage;
- La construction de la stratégie régionale;
- La planification et la répartition des moyens financiers et humains (sur le plan financier, la DR gère huit BOP en tant que RBOP ou UOR – soit 1 BOP support, 5 BOP sociaux, 1 BOP sport, 1 BOP Jeunesse et Vie Associative – et deux enveloppes territoriales particulières pour lesquelles le préfet de région est le délégué territorial : celle de l'ACSE et celle du CNDS);
- L'évaluation des dispositifs.

**b) Une fonction d'appui aux préfets de départements (appui technique, accompagnement, notamment dans le domaine du contrôle et de l'inspection des établissements)**

## **2) La DRJSCS a également des fonctions spécifiques**

- Les formations, les examens, la délivrance des diplômes (autorité académique) et l'organisation des concours;
- Des compétences propres dans le domaine du sport : le sport de haut niveau, le sport professionnel, la lutte anti-dopage, le soutien au mouvement sportif régional, le conseil et le suivi sur les dossiers d'équipements nationaux;
- La responsabilité du fonctionnement des juridictions sociales (TASS – Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale et TCI – Tribunal du Contentieux de l'Incapacité);
- La gestion de dispositifs régionaux, non déclinés au niveau départemental, comme le PRIPI (programme régional d'intégration des populations immigrées) et certaines missions confiées au niveau régional par l'ACSé (le parrainage, les écoles de la deuxième chance, l'école ouverte...).

## **II- ACTIONS MAJEURES EN 2012**

### **A) PRIORITE N°1 : LES ACTIONS REGALIENNES**

#### **1) La protection des publics : le contrôle des activités**

La protection des publics est une impérieuse nécessité afin de garantir à la population un cadre organisé et sécurisé ; elle impose de conserver un niveau élevé de compétences dans le pilotage et la mise en œuvre du plan régional d'inspection, de contrôle, d'évaluation et d'audit (PRICEA).

Durant la campagne 2012, on a pu noter une mobilisation accrue des services et des taux de contrôle respectueux des attentes nationales vis-à-vis des actions régaliennes du préfet. Un travail collectif (DRJSCS/DDCS-PP) d'évaluation des effectifs disponibles ainsi que des protocoles utilisés a permis une rationalisation bénéfique à l'ensemble des champs de contrôle.

Les contrôles d'accueil collectifs de mineurs ont fait l'objet en 2012 d'un rappel de la part du préfet de région aux préfets de département concernant l'objectif national de 20% de contrôles à rechercher et, à défaut, avait demandé un taux de contrôle supérieur à 15%. Ce dernier objectif a été atteint (16,1% contre 15,7% en 2011) et les résultats obtenus sont à mettre en relation avec la bonne connaissance des services quant aux structures à risques, les compétences développées dans l'exploitation des systèmes d'informations et les choix d'inspection effectués. Le ministère a reconnu que son objectif national de 20% avait été surévalué et, après ajustement, le nouvel indicateur 2013 (16%) apparaît désormais clairement dans les normes de l'action régionale.

Avec 10,1% en 2012, le taux de contrôle des établissements d'activités physiques et sportives est stable par rapport à 2011 ; ces contrôles ont fait l'objet d'une double approche : qualitative dans la priorisation des risques et la formation des agents notamment ; qualitative en ce qui concerne une montée en puissance des contrôles soutenue par la mutualisation des effectifs entre, d'une part, la DRJSCS et les DDI et, d'autre part, les DDI entre elles. Comme pour la thématique jeunesse, ces contrôles ont donné lieu à une évaluation des effectifs mobilisés et des protocoles déployés afin de rationaliser la mission et adapter l'activité de chaque service aux temps forts de l'année.

La campagne de contrôle 2012 dans le champ social, centrée sur la lutte contre la maltraitance dans les établissements sociaux et médico-sociaux, a souffert de plusieurs facteurs retardant la mise en place d'une démarche réellement qualitative et concertée : absence de référentiel national, perte de la compétence métier dans les services du au non renouvellement des agents, objectif national imprécis. Les DDI ont toutefois rempli l'objectif national sur la base de contrôles de conformité effectués principalement dans les séjours de vacances adaptés pour adultes handicapés. Les actions de formation locales des agents n'ont pu aboutir en 2012 et sont déjà reprogrammées en 2013.

## **2) La qualification des publics : l'exercice de l'autorité académique**

La DRJSCS est chargée de la mise en œuvre des politiques de l'Etat en matière de formation et de certification (dont la VAE) dans le domaine des professions sociales, paramédicales, de jeunesse, du sport. A ce titre, elle organise les examens et les jurys, délivre les diplômes, contrôle et évalue les organismes et établissements de formation, instruit les demandes d'enregistrement des établissements préparant aux diplômes du travail social, et, tout particulièrement dans le domaine du sport et de l'animation, elle observe les emplois et les métiers, analyse des besoins régionaux en personnels qualifiés, recense les besoins de formation, contribue en coordination avec le CREPS à la mise en œuvre de l'offre publique de formation.

L'autorité académique dans le domaine des professions sociales, paramédicales, de jeunesse, du sport, est consubstantielle des missions de la DRJSCS. Elle constitue la clef de voûte non seulement des systèmes de certification des publics, mais aussi des dispositifs de formation et d'accès à l'emploi. Les DDCS(PP) participent à la réalisation de cette mission.

En 2012, 2 376 diplômes ont été délivrés par la DRJSCS. L'élaboration du projet de service du pôle formations-professions-certifications de la DRJSCS a permis, après un diagnostic précis, de fixer ses principaux objectifs. La première étape du travail d'harmonisation des procédures internes a été enclenchée pour améliorer, mutualiser, rationaliser et sécuriser les processus de délivrance des diplômes.

### **a) Les professions du sport et de l'animation**

Les certifications et l'accompagnement aux métiers du sport et de l'animation :

235 candidats se sont présentés à une certification à l'issue d'une formation conduisant aux professions du sport et de l'animation ; la DRJSCS a délivré 385 diplômes (313 spécialités « sport » et 72 concernant la « jeunesse ») dans le cadre des trois modalités de certification suivantes : la formation, la VAE et la délivrance d'une équivalence.

La DRJSCS de Bourgogne a accompagné les organismes de formation dans le but d'améliorer la qualité des formations (formations des tuteurs, des experts évaluateurs), d'adapter celles-ci à la demande émanant du terrain et de permettre une adéquation entre l'emploi et les formations proposées.

Il faut signaler l'effort important réalisé en matière d'accompagnement des publics en vue de ces formations, sous forme d'aides directes ou de prises en charge financières ; dans le cadre de la politique de la ville, une version « renforcée » de ce type d'aide a permis, sous certaines conditions, une prise en charge quasi-totale des coûts des formations par les services de la DRJSCS. Tous dispositifs confondus, 198 000 € ont été accordés à l'accompagnement de l'emploi, de la formation et de la professionnalisation de l'encadrement, montant auquel il convient d'ajouter les 55 246 € attribués aux stagiaires BAFA et BAFD (brevets d'animateur et de directeur permettant l'encadrement saisonnier de séjours de mineurs) pour l'accompagnement de la formation, de l'encadrement non professionnel et occasionnel des accueils collectifs de mineurs.

L'emploi associatif : appui aux associations dans leurs démarches d'accueil de contrats aidés CUI-CAE ; consolider et développer l'emploi grâce aux groupements d'employeurs :

En 2012, la DRJSCS de Bourgogne a contribué à la meilleure diffusion possible des dispositifs d'emplois aidés proposés dans le cadre du Contrat Unique d'Insertion. (CUI- CAE) Elle a également conduit de nombreux accompagnements à la mise en place d'emplois aidés grâce aux crédits CNDS sur la mesure Plan Sport Emploi et emplois à Forte Utilité Sociale ou Territoriale (53 renouvellements et 19 créations pour un total de 17.12 % de l'enveloppe territoriale).

En fonction des caractéristiques des projets, la DRJSCS a encouragé l'embauche d'éducateurs sportifs partagés sur plusieurs utilisateurs et plus particulièrement au sein de groupements d'employeurs locaux ou territoriaux. Si le nombre de groupements d'employeurs en activité est globalement stable, 32 groupements, il convient de constater que le nombre de salariés a encore augmenté pour atteindre une centaine de salariés en 2012. Cette croissance très encourageante est largement portée par le groupement « multi-activités » en Côte-d'Or, le GEA21.

L'observation pour améliorer l'action des pouvoirs publics

La mission d'observation régionale des emplois et des formations a publié son rapport annuel sur la base d'un suivi de cohorte des diplômés 7 mois après leur sortie de formation;

Ce dernier met à jour une insertion professionnelle des niveaux IV du champ de la jeunesse et des

sports de 86 % contre 54 % pour les BAC technologiques ou professionnels. Cependant 20 % des diplômés du secteur sportif sont insérés dans un secteur sans rapport avec le diplôme obtenu 1 an après leur sortie de formation. Ces chiffres poussent l'observatoire à évaluer désormais :

- Le projet professionnel des candidats aux formations professionnelles et sa prise en compte dans le processus de sélection;
- L'incidence de la disparition des examens BEES 1<sup>er</sup> degré sur la qualité de l'insertion;
- L'attractivité offerte par les branches professionnelles du sport pour la pérennisation des emplois.

Le travail d'observation en 2012 a permis également de mener une étude visant à caractériser l'activité physique des Bourguignons. Elle a pour but d'identifier les modes de pratiques et les aspirations des personnes de plus de 15 ans. 5 000 personnes, sur les 4 départements ont répondu au questionnaire. 76 % des répondants estiment qu'ils ne pratiquent pas assez d'activités physiques dans un but de préservation ou d'amélioration de leur santé. L'étude porte également sur un questionnement des communes afin de connaître leur degré d'information sur cette problématique (étude encore en cours en début 2013). Elle doit également permettre un travail sur les compétences des animateurs et éducateurs chargés de l'encadrement des publics dans le cadre de l'activité physique comme facteur de santé. Enfin un recensement des financements potentiels doit également appuyer la démarche de porteurs de projets en Bourgogne.

### **b) Les professions sociales**

346 candidats se sont présentés à une certification à l'issue d'une formation en travail social et 271 ont obtenu le diplôme visé. 157 personnes ont bénéficié du dispositif de VAE et 68 ont été diplômées. 15 sessions de certification ont été organisées dont 7 dans le cadre de la VAE.

Les 8 établissements de formation dispensant les 15 formations du ressort de la DRJSCS ont été accompagnés dans le but de veiller à la conformité réglementaire et à l'amélioration de la qualité des formations.

La mise en œuvre de la réforme des diplômes en travail social s'est poursuivie, toujours en collaboration avec les centres de formation et le Rectorat. Cela a notamment nécessité l'étude des mises à jour des déclarations préalables.

Deux contrôles ont été réalisés à l'IRTESS de Bourgogne : un concernant le pôle ressource et l'autre la formation de formateurs de terrains.

Au titre du dispositif de qualification en travail social (actions de professionnalisation, actions d'animation et partenariats locaux, pôles ressources recherche), des crédits du BOP 177 ont permis de financer au titre de 2012 le pôle ressources recherche à l'IRTESS pour un montant de 30 000 € et l'association Centre régional de ressources travail, emploi et formation en Bourgogne (C2R) pour un financement de 2 190 € concernant des actions relevant de qualification en travail social et de l'action 12 du contrat d'objectif des métiers du social en 2012.

### **c) Les professions paramédicales**

1 694 personnes ont été candidates à une certification à l'issue d'une formation initiale dans le secteur paramédical et 1 584 ont obtenu l'un des neuf diplômes gérés par la DRJSCS. Sur les deux diplômes ouverts à la VAE (aide soignant et auxiliaire de puériculture), 136 candidats ont bénéficié de ce dispositif et 28 ont été diplômés.

En ce qui concerne la gestion des autorisations d'exercice de 9 professions paramédicales, 55 dossiers ont été déposés, 21 commissions régionales ont été réunies, 31 autorisations d'exercer ont été délivrées et 28 dossiers ont fait l'objet de mesures compensatoires (stages ou épreuves d'aptitudes dans plusieurs domaines de formation considérés comme manquants).

17 sessions de certification ont été organisées dont 4 au titre de la VAE.

Bilan 2012 : au total 1 991 diplômes ont été établis au titre des professions sociales (339 diplômes) et paramédicales (1 652 en incluant les 40 DEAS équivalent 1<sup>er</sup> année IFSI), dont 96 correspondent à des parcours VAE.

## **B) PRIORITÉ N°2 : LA DYNAMIQUE DU LOGEMENT D'ABORD POUR COMBATTRE L'EXCLUSION**

Le dispositif d'hébergement généraliste en Bourgogne compte un peu plus de 2 000 places (1 180 en CHRS pour 14 associations supports). C'est une des régions pilotes pour la mise en œuvre du plan d'accompagnement des acteurs et des territoires pour le « logement d'abord ». LA DRJSCS et les DDCS-PP travaillent donc en étroite collaboration avec la DREAL, la FNARS et la Croix Rouge pour garantir la réussite de cette action prioritaire.

Au cours de l'année 2012, l'utilisation des outils de la refondation (contractualisation, utilisation du référentiel national des prestations et de l'étude nationale des coûts) par les DDCS-PP a été consolidée. Chaque département a prévu de réaliser 3 à 6 contrats avec les opérateurs, qui représentent de 87 à 100 % des BOP 177 départementaux.

Les DDCS-PP ont bien amorcé le redéploiement de l'équivalent budgétaire de 10 % des capacités du parc CHRS vers les dispositifs concourant à la mise en œuvre effective de la stratégie du « logement d'abord ». On note toutefois deux types de tensions qui impactent principalement la Côte-d'Or : 1/ la problématique des personnes déboutées du droit d'asile (environ 500 personnes prises en charge sur le BOP 177) ; 2/ les contentieux CHRS (difficultés récurrentes avec un opérateur).

En Côte-d'Or, il faut souligner le fait qu'un village d'insertion des personnes d'origine d'Europe de l'Est a été mis en place à l'automne 2012, pour faciliter l'insertion en France d'une dizaine de familles.

## **C) PRIORITE N°3 : ASSURER L'EGALITE ET L'ACCES AUX DROITS POUR TOUTES ET TOUS**

### **1) Le champ de la cohésion sociale**

#### ***a) La protection des personnes vulnérables (tutelles)***

En matière de protection des personnes vulnérables (tutelles), le schéma régional des activités tutélaires (SRAT) a été rédigé dès 2010. Dans ce document stratégique de planification, l'état des lieux des services de tutelles et des mandataires personnes physiques présents sur tous les territoires bourguignons, permet d'éclairer les DDCS(PP) sur les besoins locaux notamment signalés par les juges des tutelles en matière de prises en charge des mesures de soutien aux adultes vulnérables. Sa mise en œuvre fait l'objet d'un suivi par un comité spécifique.

En 2012, une étude menée par l'ORS a permis d'évaluer la tendance à la hausse du nombre de mesures en Bourgogne. Le recrutement d'un IASS sur ce champ a permis également de commencer à préparer la deuxième phase du SRAT. Ce secteur représente un peu moins de 300 emplois en Bourgogne et assure le suivi de plusieurs milliers de mesures judiciaires au bénéfice d'environ 10 000 personnes.

#### ***b) L'insertion des personnes handicapées***

Le déploiement national du dispositif d'amélioration du pilotage de l'AAH est une priorité. En Bourgogne, le montant des dépenses de l'AAH en 2012 dépasse les 17 millions d'euros, soit un taux d'évolution de 7,36 % ; le nombre total des bénéficiaires de l'AAH approche les 29 000.

La DRJSCS, en 2012, a resserré ses liens avec les partenaires régionaux, dont la DIRECCTE, et participe au comité de pilotage du PRITH (plan régional d'insertion des travailleurs handicapés). L'objectif est de renforcer l'employabilité et l'accès à l'emploi des personnes handicapées. Des rencontres interdépartementales ont eu lieu tous les deux mois, les correspondants départementaux maîtrisant tous les enjeux et les outils du pilotage. La démarche du pilotage de l'AAH a permis de renforcer la place de l'Etat dans l'attribution de cette allocation. A ce jour l'évolution de l'AAH1 et de l'AAH2 en Saône et Loire et dans l'Yonne est conforme à la moyenne nationale. On relève une représentation élevée de l'AAH1 en Côte d'Or mais un phénomène de rattrapage est en cours au profit de l'AAH2. A l'inverse, la Nièvre affiche une représentation importante de l'AAH2 (liée à la restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi). Un travail d'analyse est prévu en 2013 pour rechercher les causes de cette situation.

Concernant l'insertion des personnes handicapées, il convient également de signaler la présence assidue et l'implication des DDCS (PP) aux instances de leur MDPH (CDAPH, COMEX, CDCPH). On peut signaler notamment l'engagement de la DDCS de Côte d'Or qui préside depuis fin 2012 la commission « enfants » de la CDAPH.

### **c) L'intégration des personnes immigrées**

En application d'une circulaire du ministère chargé de l'immigration, le programme régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI), important outil d'analyse, de diagnostic et de programmation, a été finalisé fin 2010. Il est animé par la DRJSCS et constitue la déclinaison régionale de la politique publique d'intégration des personnes immigrées. Prévu pour une durée de 3 ans (2010-2012), le PRIPI a été réalisé en étroite concertation avec les associations et les services de l'Etat concernés. En Bourgogne,

56 000 personnes relèvent du Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI) ; ce programme s'adresse aux personnes nées étrangers à l'étranger et venues s'installer en France ainsi qu'à celles et ceux qui sont nés étrangers en France. La mise en œuvre du PRIPI de la Bourgogne, qui comporte 6 axes et 3 priorités (les femmes, les immigrés vieillissants et l'emploi), a été achevée en 2012 ; 94 actions (125 en prenant en compte les actions de l'année 2010 avant validation du PRIPI) ont été soutenues.

### **d) Les actions sociales et l'animation régionale de la politique de la ville**

Depuis 2010, des réunions régulières d'animation régionale de la politique de la ville ont été organisées et co-animées avec le SGAR, les délégués du Préfet de la région et les personnels des DDCSPP et des préfectures chargés de la politique de la ville. Ces réunions ont abordé en 2012 des sujets variés, comme par exemple la réussite éducative, les actions culturelles dans les quartiers, les conventions d'utilité sociales des bailleurs sociaux, les emplois d'avenir...

La DRJSCS a poursuivi en 2012 l'installation d'une plate-forme de lutte contre les discriminations dans chaque département, renforcé son soutien aux établissements organisant des actions dans le cadre de l'Ecole ouverte et soutenu d'une façon plus importante les actions du parrainage pour l'accès à l'emploi, notamment en direction des jeunes femmes immigrées ou issues de l'immigration. Elle a également financé un « atelier-film-témoignage » sur le décrochage scolaire. Au total, la DRJSCS a financé 22 actions avec les 200 692 € dont elle dispose.

### **e) La santé des personnes en situation de précarité**

La santé est un facteur d'inclusion sociale. C'est pourquoi, conformément au protocole relatif aux collaborations entre la DRJSCS et l'ARS de Bourgogne signé le 1er juin 2012, les deux réseaux se sont engagés à développer de multiples collaborations. Parmi elles, se trouvent la santé des personnes démunies et plus particulièrement la mise en œuvre du PRAPS (programme régional d'accès à la prévention et aux soins). Un comité de pilotage co-animé par l'ARS et la DRJSCS s'est donc mis en place au second semestre 2012 pour travailler à l'amélioration du parcours de santé des personnes vulnérables.

## **2) Le champ de la jeunesse et de la vie associative**

### **a) L'information, l'autonomie et l'engagement des jeunes**

Les actions en faveur de la jeunesse répondent aux priorités d'accès à l'information, à l'autonomie et à l'engagement des jeunes pour une meilleure insertion sociale et professionnelle. Ces actions permettent de porter la citoyenneté avec les acteurs des territoires. En 2012, la DRJSCS, dans son rôle d'assembléier pour une gouvernance renouvelée de la jeunesse, a lancé un Document de Politique Transversale régionale (DPT) à l'échelle de la Bourgogne entre tous les services de l'Etat, avec pour objectif majeur de mieux assurer aux jeunes l'accès à l'orientation et à la formation.

Le CRIJ, tête du réseau régional de « l'information jeunesse » et la DRJSCS ont été porteurs d'une dynamique forte sur les territoires pour garantir, un Service Public de l'Orientation de bon niveau. Les services de l'Etat ont poursuivi en 2012 leur soutien au Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) pour un montant de 169 000 €.

Par ailleurs, en finançant 21 chantiers de jeunes bénévoles organisés par 3 associations de la région, la DRJSCS a contribué à la prise d'autonomie de 383 jeunes.

Dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, 15 projets régionaux sont suivis.

Enfin, avec 423 jeunes volontaires en mission « service civique » recensés au 31 décembre 2012, les résultats de la Bourgogne sont largement supérieurs aux attentes (330). Depuis le lancement du service civique en 2010, 812 jeunes ont bénéficié du dispositif.

Les profils des jeunes sont les suivants : les femmes restent majoritaires dans le service civique avec près de 56% ; 97% des jeunes ont plus de 18 ans ; 76% des jeunes sont titulaires du Bac ou plus ; 51% des volontaires sont des demandeurs d'emplois (forte disparité départementale : 38% en Côte-d'Or mais 72% dans la Nièvre). La part des étudiants est globalement de 30% mais, là encore, on note de fortes différences (40% en Côte-d'Or contre 20 à 22% dans les autres départements).

Les thématiques liées à la solidarité, à la culture et aux loisirs arrivent en tête des propositions de missions. L'éducation pour tous, la santé, l'environnement et le sport ont une marge de développement ; l'urgence et l'action humanitaire n'apparaissent quasiment pas.

### ***b) La formation des bénévoles associatifs***

On observe un réel dynamisme associatif en Bourgogne (26 000 associations actives), région qui se classe au 7ème rang en termes d'évolution des créations d'associations ; la Bourgogne compte 3 800 associations employeurs. La nouvelle commission régionale consultative du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) s'est réunie le 21 juin 2012. Les crédits du FDVA sont destinés principalement à la formation des bénévoles élus ou responsables d'activités. En 2012, 36 associations référencées dans les domaines différents de la Jeunesse et de l'Education Populaire, du soutien et de l'écoute des usagers, de la vie étudiante, de la défense de l'environnement, FNARS... ont déposé une demande de subvention au titre du FDVA. 112 actions de formations des dirigeants bénévoles et bénévoles réguliers ont été aidées.

### ***c) Les actions en partenariat territorial et les projets associatifs***

Les services de l'État chargés de la jeunesse ont contribué :

- À la qualité éducative des activités des jeunes dans leur temps de loisir, notamment dans les sites prioritaires ruraux et urbains, grâce à des projets formalisés par une contractualisation avec les collectivités territoriales et des conventionnements avec les associations pour un montant total de 377 685 euros.
- Au soutien à l'emploi associatif à travers l'aide du FONJEP (fond de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire), et ce, en complément des crédits de plusieurs BOP. Cette subvention, annuelle ou pluriannuelle, a été attribuée à des associations dans le but de soutenir un projet associatif, en facilitant la rétribution d'un poste de salarié exerçant prioritairement des fonctions d'animation en lien avec les priorités des politiques publiques visées. L'aide du FONJEP, d'un montant total de 555 210 € (postes JEP uniquement), a permis d'appuyer la structuration des associations concernées tout en favorisant leur intégration pérenne dans la vie locale.

## **3) Le champ du sport**

### ***a) Le soutien de l'État au sport associatif***

Le soutien de l'État au sport associatif amateur en Bourgogne a pour objectifs majeurs :

- D'accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires ainsi qu'à la structuration et la professionnalisation des associations;
- De favoriser la création et la rénovation d'équipements sportifs sur le territoire régional en soutenant tout particulièrement, dans le cadre d'un diagnostic partagé, les projets corrigeant les inégalités de pratiques sportives;
- De contribuer à l'égalité des chances : 1/ entre les personnes (« sport pour tous »), quels que soient leur niveau de pratique, leur origine, leur lieu de résidence, leur âge, qu'elles soient femmes ou hommes, valides ou handicapées ; et 2/ entre les territoires (« sport partout »), ruraux et ur-

bains.

L'État a apporté en 2012 une aide d'un montant de 7 194 689 € au sport associatif en région Bourgogne sous forme de concours en personnels techniques spécialisés et d'aides financières directes :

#### Le concours en personnel de l'État (2 204 972 €)

- 36 agents publics ont exercé dans 22 disciplines, notamment auprès des ligues régionales de Bourgogne, des missions de conseillers techniques sportifs (CTS) pour mener, au niveau territorial : des tâches de conseil et d'expertise, d'encadrement de sportifs, de formation de cadres, d'organisation et de développement de l'activité sportive concernée.
- Ces CTS constituent les spécialistes les plus à même d'organiser, de mutualiser et de diffuser, sur l'ensemble du territoire régional, une expertise pointue dans leur discipline et représentent environ 40 % de l'effectif total de la DRJSCS ; leur capacité d'accompagnement et de soutien confère à la direction régionale des modes spécifiques d'intervention : ceux de l'opérationnalité, du « terrain », de la mise en œuvre, de la proximité, et ce, de manière dérogatoire par rapport au principe de subsidiarité et à la répartition des compétences entre l'échelon régional et l'échelon départemental.

#### Le concours financier de l'État (4 989 717 €)

Les ressources financières réservées aux politiques sportives en Bourgogne et coordonnées par la direction régionale ont relevé pour près de 95% du « Centre National pour le Développement du Sport » (CNDS). Cet établissement public national, placé sous la tutelle du ministère des sports et représenté dans chaque région par le préfet en tant que délégué territorial, a vocation à gérer l'essentiel des aides de ce ministère aux associations et à l'aménagement du territoire dans le domaine sportif.

Pour ce qui concerne les aides financières relatives au fonctionnement, en 2012, l'Etat a apporté au mouvement sportif régional une aide de 3 718 800 € (CNDS) répartie au niveau régional (ligues sportives régionales) et à l'échelon départemental (comités départementaux, clubs). La part des aides affectée aux « têtes de réseau » (Ligues et Comités départementaux) s'élève à 52,09 % du montant total des crédits de la part territoriale. 1 045 demandes ont eu satisfaction sur un total de 1 235 demandes adressées aux services en charge du sport.

Ces aides ont été employées tout particulièrement pour les actions suivantes :

- L'aide à l'emploi associatif : 17,12 %;
- L'intégration des personnes handicapées : 4,95%;
- La promotion de la pratique féminine : 4,04 %;
- La santé et l'éthique sportive : 5,12 %;
- L'accès au sport de haut niveau : 9,94%;
- L'aide à la pratique sportive dans les territoires défavorisés (ZUS, communes en DSR) : 19,78 %.

Enfin, le budget opérationnel du programme sport (BOP N°219) a été principalement mobilisé à hauteur de 384 500 € pour le sport de haut niveau, la prévention et la protection de la santé des sportifs, les métiers du sport, la mise en place de diagnostics territoriaux et le contrôle des activités physiques et sportives.

Pour ce qui concerne les aides financières relatives à la rénovation ou à la construction d'équipements sportifs, en 2012, l'État a apporté via le CNDS une aide de 753 776 € (enveloppe nationale : 380 100 € contre 1 049 303 € en 2011 ; crédits régionalisés : 373 676 €, idem 2011) principalement aux collectivités mais également à quelques associations de Bourgogne ayant réalisé ou acquis des équipements (5 opérations financées pour l'échelon national et 29 pour l'échelon régional pour un total d'aide à 16 associations et 18 collectivités). Il est à noter que la faiblesse du montant accordé en 2012 au titre de l'enveloppe nationale est liée, à la suite de la décision du ministère chargé des sports, au report en 2013 de l'examen des demandes d'équipements qui devaient être instruites par le CNDS le 13 novembre 2012.

Pour aider les collectivités et le mouvement sportif dans leurs choix stratégiques d'implantation d'équipements structurants sur le territoire, la DRJSCS mène une actualisation quadriennale du recensement des équipements sportifs. En 2012 les 1 421 équipements des 11 communes de plus de 12 000 habitants ont été révisés. Sur la première période de révision (2009/2012), c'est l'intégralité des 8 116 équipements des 2 046 communes de la région qui ont ainsi été révisés. En partenariat avec le Comité Régio-



nal Olympique et Sportif de Bourgogne la DRJSCS a publié le tome 2 du plan régional des équipements sportifs de Bourgogne consacré en 2012 aux équipements sportifs de nature.

### ***b) Le sport de haut niveau***

La Bourgogne a compté, en 2012, 357 sportifs répertoriés sur les listes ministérielles. Ils se répartissent en différentes catégories de la manière suivante : 144 classés sportifs de haut niveau (11 élites, 28 seniors, 73 jeunes, 2 reconversions), 238 espoirs, 5 partenaires d'entraînement.

Initié par la DRJSCS, le suivi social des sportifs de haut niveau s'est effectué sur la base d'un partenariat avec le Rectorat, l'Université, le Conseil Régional, le mouvement sportif et le CREPS de Bourgogne Dijon. Une convention cadre de partenariat entre le rectorat et la DRJSCS a été réactualisée et signée le 1er septembre 2012 et le comité de pilotage chargé du suivi de la scolarité des sportifs de haut niveau c'est réuni au rectorat le 30 novembre. Ce regroupement de moyens a permis d'offrir aux sportifs un suivi, une formation, une orientation ou une insertion professionnelle compatible avec une pratique intensive d'un sport de haut niveau ; la DRJSCS a consacré 66 203 € à l'insertion des sportifs, pour des formations, du suivi scolaire en lien avec les établissements d'accueil ou des signatures de convention d'insertion avec des entreprises.

Cette année 8 sportifs valides et 7 sportifs handisports ont représenté la Bourgogne aux jeux olympiques de Londres. Deux ont obtenus une médaille d'or : Charles ROZOY au 100m papillon handisport et Cédric FEVRE CHEVALIER au tir à la carabine handisport à 10 m couché. La DRJSCS a soutenu l'action de l'association « Objectif Médailles » qui regroupait des collectivités, le mouvement sportif et l'État.

En Bourgogne il existe 20 structures labellisées dans les parcours de l'excellence sportive :

- 1 pôle France (voltige aérienne);
- 2 pôles France Jeunes (lutte, tir à l'arc);
- 15 pôles Espoirs (athlétisme, basket-ball, canoë-kayak, course d'orientation, cyclisme, football, gymnastique féminine et masculine, handball féminin et masculin, judo, natation, rugby, tennis, tennis de table);
- 2 structures associées au parcours de l'excellence sportive (roller skating et haltérophilie).

### ***c) Les actions « sport et santé »***

Sous la conduite du Médecin Conseiller de la DRJSCS, les actions suivantes ont été mises en œuvre, en direction de différents types de public :

Dans le domaine du suivi médical des sportifs de haut niveau, la DRJSCS s'est assurée de la mise en œuvre effective de la surveillance médicale réglementaire des sportifs de haut niveau, réalisée au CREPS (plus de 900 consultations) ou avec le concours des centres médico-sportifs (4 000 consultations), en animant l'équipe régionale médico-sportive ; elle a participé financièrement à l'accompagnement paramédical des sportifs des pôles.

Dans le domaine de la pratique "tout public", le médecin conseil est intervenu en apportant son aide à de nombreux acteurs, pour la promotion des activités physiques et sportives comme facteur de santé ; deux opérations continuent à être particulièrement suivies :

- Le dispositif Activ'Santé qui s'adresse à des adultes sédentaires ou désirant reprendre l'activité physique après une longue interruption, et ce, dans un but de préservation de l'état de santé, de lutte contre la sédentarité et la dépendance. Le programme a été étendu à la Saône-et-Loire (Mâcon et Chalon) et l'expérimentation se poursuit en Côte-d'Or (Talant);
- L'opération nommée « Marchés Santé » qui vise à promouvoir la consommation des fruits et légumes et la pratique d'une activité physique régulière, action développée dans des territoires avec des indicateurs socio-sanitaires défavorisés (Chalon et Sens), sous l'égide d'un collectif régional co-animé par le médecin conseiller (CRAN : collectif régional autour de la nutrition).

Dans le domaine de la lutte et la prévention du dopage, l'action a été continue avec les partenaires et notamment l'Agence Française de Lutte contre le Dopage. Huit préleveurs, dont deux femmes, sont actifs en Bourgogne (médecins, infirmiers et masseurs kinésithérapeutes). Les 527 prélèvements effectués (324 prélèvements urinaires, 187 prélèvements sanguins et 16 éthylo-tests) ont conduit à 13 résultats anormaux soit 2,47 %. Il est à noter que 176 prélèvements sanguins ont eu pour objet le dépistage indi-

rect de pratiques dopantes (mesure de paramètres hématologiques et endocriniens). La DRJSCS a en particulier assuré le suivi biologique de 4 sportifs du « groupe cible » de l'AFLD. Les actions de prévention ont été réalisées par le médecin conseiller, de façon conjointe avec l'infirmier spécialisé de l'Antenne Médicale de Prévention du Dopage (AMPD); les interventions se sont adressées tant aux sportifs, jeunes ou moins jeunes, de haut niveau ou non, qu'aux collégiens et lycéens et aux dirigeants et autres responsables des clubs sportifs.

#### 4) Le champ des activités juridictionnelles

Le Tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS) et le Tribunal du contentieux de l'incapacité (TCI) sont des juridictions qui traitent des contestations relatives aux décisions des organismes de protection sociale et, en outre, pour le TCI, des contestations relatives aux décisions prises par les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).

##### a) Le Tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS)

Le TASS, à compétence départementale, est une juridiction de l'ordre judiciaire présidée par un magistrat du Tribunal de grande instance auprès duquel il a son siège. Le TASS juge des conflits entre les assurés sociaux et les caisses de sécurité sociale.

Les litiges portent notamment sur l'affiliation, l'assujettissement, le calcul et le recouvrement des cotisations et des prestations. La région de Bourgogne compte 4 TASS implantés dans le chef lieu de chaque département. Le secrétariat dont la fonction est celle de greffe de tribunal est assuré par un agent de la DRJSCS de Bourgogne, assisté par un agent des caisses primaires d'assurance maladie.

Le Bilan 2012 est le suivant :

<b>TASS</b>	Instances au 1er janvier de l'année	Nombre de recours reçus en cours d'année	Total de dossiers à traiter en cours d'année	Décisions définitives	Instances au 31 décembre de l'année
	<b>2 238</b>	<b>1985</b>	<b>4223</b>	<b>1587</b>	<b>2636</b>

##### b) Le Tribunal du contentieux de l'incapacité (TCI)

Le TCI, à compétence régionale, est une juridiction de l'ordre judiciaire, présidée par une personne désignée pour ses compétences par le garde des sceaux, à défaut d'un magistrat honoraire.

Le TCI statue sur les litiges concernant une difficulté d'ordre technique ou d'ordre médical, relatifs à l'état ou au degré d'invalidité, en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, ou l'état d'inaptitude au travail ou sur les décisions de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées : carte d'invalidité, allocation d'adulte handicapé, prestation de compensation du handicap, orientation en établissement spécialisé.

Le ressort du TCI de Dijon recouvre la région de Bourgogne. Il siège normalement à Dijon mais des audiences foraines sont assurées à Auxerre, Nevers et Chalon-sur-Saône. Le secrétariat fonctionne comme un greffe de juridiction et est néanmoins rattaché à la DRJSCS de Bourgogne. Il est assuré par un agent DRJSCS, assisté par des agents de la caisse primaire d'assurance maladie de la Côte-d'Or.

Le Bilan 2012 est le suivant :

<b>TCI DIJON</b>	Instances au 1er janvier de l'année	Nombre de recours reçus en cours d'année	Total de dossiers à traiter en cours d'année	Décisions définitives	Instances au 31 décembre de l'année
	<b>702</b>	<b>1265</b>	<b>1967</b>	<b>1162</b>	<b>805</b>

### **III- PERSPECTIVES 2013**

Pour l'année 2013 la DRJSCS poursuivra ses actions selon les orientations prioritaires suivantes validées par le préfet de la Région Bourgogne et le Secrétaire Générale des ministères chargés des affaires sociales dans la feuille de route 2013 portant les principaux objectifs retenus à partir des orientations de la DNO : les priorités issues des diagnostics régionaux particuliers et des orientations nationales.

#### **A) ASSURER LES ACTIONS « RÉGALIENNES »**

##### **1) La protection des publics : le contrôle des activités**

- Garantir un savoir et un savoir-faire local en matière d'ICE dans le secteur social et médicosocial ; programmer un plan d'action stratégique concernant les dispositions de la loi 2002 sur les établissements se rapportant à ces secteurs ; les compétences nécessaires étant étendues, la mutualisation des ressources entre les services et la formation d'agents ciblés sera recherchée;
- Maintenir la dynamique de savoir et de savoir-faire dans le secteur jeunesse et sports;
- Intensifier la coordination (harmonisation des procédures, notamment dans les secteurs des établissements sportifs et de la formation au BAFA et BAFD ; mise à jour des applications et bases de données ; actualisation de la compétence métiers des agents);
- Apporter un appui ponctuel de la DRJSCS aux DDI dans le cadre des actions d'inspection et d'évaluation ; cet appui sera soumis à l'évaluation des effectifs disponibles sur les deux échelons : départemental et régional.

##### **2) La qualification des publics : l'exercice de l'autorité académique**

- Prévenir les contentieux et garantir la qualité des enseignements en maintenant globalement la capacité du pôle à assurer le pilotage des dispositifs de certification et de formation;
- Finaliser le travail d'harmonisation en matière de règles de procédure interne et favoriser les synergies et les mutualisations entre les secteurs jeunesse-sports/cohésion sociale afin d'optimiser l'organisation des jurys et des épreuves certificatives;
- Revitaliser et redynamiser les fonctions de jury notamment pour la VAE;
- Organiser, au profit des organismes de formation, des temps de rencontres thématiques communs aux deux secteurs et mettre en œuvre des séquences communes en matière de formation des jurys;
- Animer une réflexion régionale définissant les critères de qualités nécessaires pour la coordination et la mise en œuvre d'une formation dans le champ des métiers du sport et de la jeunesse. Cette réflexion associera les organismes de formation publics et privés.

#### **B) ASSURER LA DYNAMIQUE DU LOGEMENT D'ABORD (BOP 177) POUR COMBATTRE L'EXCLUSION**

- Mieux respecter les directives de la DGCS en matière de convergence tarifaire par la poursuite de l'utilisation de l'étude nationale des coûts du dispositif « accueil - hébergement - insertion »;
- Optimiser les tableaux de bord départementaux pour mesurer les réussites dans les départements;
- Achever les plans d'actions mis en œuvre par la DDCS 21 et la DRJSCS au titre des territoires pilotes;
- Animer le groupe de travail sur l'harmonisation des pratiques des SIAO entre les quatre départements;
- Rédiger et mettre en œuvre les plans territoriaux de sortie d'hiver.

## **C) ASSURER L'ÉGALITÉ ET L'ACCÈS AUX DROITS POUR TOUTES ET TOUS**

### **1) La protection des personnes vulnérables (tutelles)**

- Élaborer le tableau de bord suivi dans chaque département en liaison avec le juge des tutelles et les services du Conseil général, avec un volet « formation »;
- Organiser le processus de suivi et d'alerte sur les dérives des pratiques pour optimiser la convergence tarifaire;
- Réactualiser le SRAT : réalisation d'un diagnostic au regard des nouveaux besoins de la population, des demandes des juges, de l'arrivée massive de nouveaux mandataires privés et de la désignation des préposés intervenue depuis 2010.

### **2) L'insertion des personnes handicapées**

- Réunir régulièrement le comité de pilotage de l'AAH;
- Concentrer le pilotage régional sur l'analyse des données relatives à l'allocation et au partage de pratiques. Continuer à alimenter le tableau de bord de suivi;
- Dans le cadre des directives nationales relatives aux CPOM, conduire les travaux avec les MDPH et les divers acteurs du secteur.

### **3) L'intégration des personnes immigrées**

- Reconduire en 2013 le PRIPI actuel tout en réalisant son évaluation et en appliquant la méthode nationale;
- Élaborer le PRIPI 2014/2016 dans le respect des orientations nationales.

### **4) La politique de la ville**

- Répondre aux priorités de l'ACSé en renforçant les volets Emploi (dont le parrainage) et développement économique et prévention des discriminations;
- Poursuivre les actions d'animation régionale de la politique de la ville en lien étroit avec le SGAR, notamment dans le cadre de nouveaux comités de suivi régionaux (par ex E2C).

### **5) L'information, l'autonomie et l'engagement des jeunes**

- Soutenir le CRIJ de Bourgogne pour favoriser l'accès des jeunes aux droits et à l'autonomie;
- Renforcer les actions de service civique afin que chaque jeune puisse disposer, sur tout le territoire, de l'opportunité offerte par cette expérience de citoyenneté et de générosité;
- Aider à la structuration des associations et soutenir les actions locales de jeunesse et d'éducation populaire qui contribuent à la qualité éducative des activités des jeunes et à l'équité dans l'accès aux loisirs;
- Continuer, au niveau régional, à renforcer le pilotage des politiques de jeunesse (finaliser le DPT à l'échelle de la Bourgogne entre tous les services de l'État ; conduire et exploiter l'enquête sur les stratégies d'information des jeunes bourguignons – étude menée par la plate-forme de l'Observatoire Sanitaire et Social);
- Aider les jeunes, notamment sur les territoires fragilisés, à bénéficier des emplois d'avenir.

### **6) La formation des bénévoles associatifs**

Maintenir, à travers le FDVA, tout particulièrement le soutien à la formation des bénévoles associatifs pour améliorer leurs compétences, augmenter de manière significative le bénévolat de longue durée et aider à la prise de responsabilité au sein des associations en vue du renouvellement de l'encadrement

associatif. Ce soutien à l'ensemble de la vie associative en Bourgogne sera un axe favorisant l'équité territoriale.

## **7) Accès aux pratiques sportives et aux équipements**

- Continuer à promouvoir les activités physiques et sportives comme facteur de santé et accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics et territoires prioritaires (objectif : 30% des crédits de la part territoriale du CNDS) ainsi qu'à la structuration et la professionnalisation des associations ; en effet, le soutien à l'emploi a toujours été un axe fort en Bourgogne : l'objectif de 20% des crédits de la part territoriale du CNDS réservés à l'emploi sera reconduit et il conviendra notamment d'appuyer les associations qui mettront en œuvre les emplois d'avenir et organiseront le tutorat des jeunes salariés;
- Ces orientations devront également inciter à poursuivre l'analyse stratégique pilotée par la DR-JSCS, avec l'aide des DDI et du mouvement sportif, concernant les territoires et bassins de vie les plus en retard au niveau de leur tissu associatif sur lesquels il conviendrait de favoriser l'accès au CNDS;
- Aider à la création et la rénovation d'équipements sportifs structurants sur le territoire régional en soutenant, à travers le CNDS, tout particulièrement les projets corrigeant les inégalités de pratiques sportives, et ce, en adéquation avec les besoins exprimés dans les plans régionaux des équipements sportifs en Bourgogne.



# INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

**Directeur : M. Moïse MAYO**

Adresse : 2, rue Hoche - BP1509  
21035 Dijon Cedex

tél : 03 80 40 67 01

Fax : 03 80 40 68 00

Mail : -dr21-dir@insee.fr

Site internet : insee.fr

Effectifs : 125 et 19 enquêteurs

Budget annuel de fonctionnement : 400.000 Euros

## **I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE**

Les missions de la direction régionale sont au nombre de quatre :

**Produire une information statistique fiable sur les entreprises et les ménages**, pour la Bourgogne, tant dans le cadre d'opérations nationales que dans celui d'initiatives régionales, départementales ou locales. De plus, la Direction régionale de Bourgogne a, avec celle de Champagne-Ardenne, une compétence nationale sur l'exploitation des Déclarations annuelles de données sociales (DADS).

**Gérer les répertoires des entreprises et établissements (Sirene) et des personnes**. La DR a compétence sur la Bourgogne, la Franche-Comté et l'Alsace pour les répertoires démographiques et sur la Bourgogne, la Franche-Comté et cinq départements de Rhône-Alpes (Ain, Isère, Rhône, Savoie et Haute-Savoie) pour Sirene.

**Analyser, diffuser et expliquer cette information.**

La mise à disposition de l'information s'organise autour de trois lignes directrices :

- Assurer la plus large diffusion de l'information par le moyen d'internet : le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr) et sa partie régionale [www.insee.fr/bourgogne](http://www.insee.fr/bourgogne) offrent de plus en plus d'informations en libre accès ;
- Assurer grâce à Service Insee Contact, service d'orientation centralisé, l'orientation des demandeurs d'information et compléter ce dispositif par un réseau d'intermédiaires locaux ;
- Développer les réponses spécifiques aux problématiques des acteurs publics en région (services déconcentrés de l'État, collectivités locales, organismes consulaires) par des études conduites en partenariat.

**Observer et détecter les besoins d'information économique et sociale** dans l'ensemble de la Bourgogne.

## **II- ACTIONS MAJEURES EN 2012**

### **A) LES OPÉRATIONS DE PRODUCTION STATISTIQUE**

La direction régionale de l'Insee Bourgogne intervient sur six grands domaines de production statistique et pour quatre d'entre eux pour le compte d'autres directions régionales de l'Insee ou de la direction générale. Le regroupement d'opérations statistiques entre les établissements de l'Insee s'est poursuivi cette année avec pour la direction régionale de Bourgogne, le départ des travaux sur l'expertise des

sources autour de l'emploi et la prise en charge des enquêtes de fréquentation hôtelière d'une direction régionale.

### **1) Recensement de la population**

L'Insee Bourgogne a assuré l'enquête de recensement de la population en partenariat avec les communes ; cette opération s'est déroulée en janvier et février. Elle est désormais bien rodée. Un test de collecte par internet a été réalisé auprès de trois communes dont Mâcon. Les résultats sont encourageants (plus de 20% de réponses par ce canal). Les tests de collecte par internet qui sont pilotés au niveau national se poursuivront en 2013 et 2014 avant un déploiement généralisé en 2015.

La publication des chiffres de populations légales en décembre a été suivie d'une visite du directeur régional auprès du maire dans les communes de Dijon, Beaune, Autun, Le Creusot, Montceau-les-Mines et Sens.

### **2) Enquêtes auprès des ménages**

Deux enquêtes complexes sont venues compléter le programme d'enquêtes conduites par l'Insee en 2012. L'une en début d'année visait à recueillir des informations auprès des personnes sans domicile, l'autre à l'automne a porté sur les compétences des adultes. Cette dernière est une enquête internationale pilotée par l'OCDE.

Par ailleurs les enquêteurs pigistes de l'insee vont voir leur conditions de travail fortement évoluer en 2013 puisque la plupart d'entre eux répondant à des conditions d'ancienneté vont bénéficier des dispositions de la loi Sauvadet. L'Insee avec le secrétariat général du ministère des finances a publié une circulaire le 4 décembre 2012 qui fixe les nouvelles conditions d'emploi des enquêteurs.

Ce nouveau dispositif est déployé depuis le 1er janvier 2013. Sa mise en œuvre est progressive.

### **3) Gestion du répertoire des personnes physiques et du fichier électoral**

Dans le cadre de cette mise à jour en continu et dans des délais strictement encadrés par la loi, les échanges avec les communes sont nombreux. Le début de l'année 2012 a été marqué par un pic de charge lié aux opérations de révision électorale. Les démarches de dématérialisation des échanges entre les communes et l'Insee ont été accentuées dans un souci d'efficience.

### **4) Gestion du répertoire des entreprises (et des associations) SIRENE**

En 2012 la direction régionale a accentué sa communication auprès des centres de formalités des entreprises et renforcé son dispositif de formation continue auprès des agents de cette équipe qui constitue 1/5 des effectifs globaux de l'établissement.

### **5) Réalisation d'enquêtes auprès des hôtels et des campings**

En 2012, dans le cadre du regroupement d'activités de production entre les établissements, la direction régionale de Bourgogne a pris en charge les enquêtes hôtelières de la région Franche-Comté.

L'Insee a mené à terme une réflexion sur la réduction des échantillons en collaboration avec les partenaires. Cela s'est traduit pour la Bourgogne par une diminution de 15% des hôtels échantillonnés.

### **6) Expertise des sources sur l'emploi et sur les salariés**

Les travaux sur les fichiers administratifs destinés à l'élaboration de données conjoncturelles sur l'emploi ont été transférés en fin d'année sur le centre de Metz.

La direction régionale a conservé le traitement du fichier national des déclarations annuelles de données sociales. Elle intervient aussi dans la réalisation de prestations sur mesure sur le domaine des salaires.



## **B) LES ETUDES**

En 2012, l'Insee Bourgogne a publié sept études thématiques, dont six en partenariat avec un ou plusieurs acteurs publics régionaux ou locaux. Il a coordonné et publié un dossier sur le bilan économique général de l'année 2011, établi en collaboration avec plusieurs services de l'État.

Pour contribuer au suivi permanent de la conjoncture régionale, l'Insee a également publié une note trimestrielle de conjoncture générale, deux bulletins sur la création d'entreprises, ainsi que des bilans thématiques sur la fréquentation dans l'hôtellerie de tourisme et dans les campings.

### **1) Les études thématiques**

#### Bassins de vie : un inégal accès aux équipements en Bourgogne

décembre 2012 – Insee Bourgogne Dimensions N° 181

En Bourgogne, 68 pôles de services disposent d'un minimum d'équipements nécessaires à la vie quotidienne. Ces pôles animent des bassins de vie au sein desquels la diversité des équipements et leur accès par la population sont inégaux.

#### Le Grand Dijon : un potentiel pour attirer de nouvelles entreprises

novembre 2012 - Insee Bourgogne Dimensions N° 180

En partenariat avec la DIRECCTE, le Grand Dijon, Dijon Développement, l'Urssaf et la Maison de l'emploi et de la formation du bassin dijonnais.

Situé au carrefour de grands axes de communication, le Grand Dijon anime un bassin de 374 000 habitants. Son tissu économique, assez diversifié, a bien résisté ces dernières années. Sa population, assez âgée et aux revenus élevée, constitue un potentiel favorable au développement de l'économie présente.

#### L'industrie en Bourgogne : diversifiée avec des spécialisations locales

octobre 2012 - Insee Bourgogne Dimensions N° 179

En partenariat avec le CESER, la DIRECCTE et la CCI Bourgogne.

L'industrie bourguignonne est assez diversifiée, bien que trois secteurs regroupent la moitié des effectifs : produits métalliques, produits alimentaires, caoutchouc et matières plastiques. Les très grands établissements sont rares. De nombreux établissements dépendent de centres de décision extérieurs à la région : ils emploient 69 % des salariés de l'industrie.

#### Petites villes de Bourgogne : localisation, emploi, offre de services, à chacune sa dynamique et son rôle

juillet 2012 - Insee Bourgogne Dimensions N° 178

En partenariat avec la Préfecture de la région Bourgogne.

Les petites villes de Bourgogne concentrent 19 % de la population et 24 % des emplois. Leur localisation dans l'espace fonctionnel régional détermine leur dynamisme et leur attractivité. Situées dans la zone d'influence des grandes villes, elles profitent de la périurbanisation. Éloignées de ces grands pôles, elles perdent des habitants.

#### Nouveaux arrivants : des enjeux différents selon les territoires de Bourgogne

mars 2012 - Insee Bourgogne Dimensions N° 177

En partenariat avec le Conseil régional

De 2003 à 2008, 203 000 personnes se sont installées dans un des vingt territoires de Bourgogne. Elles viennent surtout des autres régions de France. Ces nouveaux arrivants sont actifs, pour moitié d'entre eux, et s'installent surtout dans les pôles d'emploi et leur périphérie.

#### Le Grand Mâconnais : une vitalité économique et démographique aux portes du Grand Lyon

février 2012 - Insee Bourgogne Dimensions N° 176

En partenariat avec l'Agence pour le développement économique du Mâconnais – Val de Saône (Adem-val)

Le dynamisme démographique du « Grand Mâconnais » s'est renforcé ces dernières années. Les actifs

sont nombreux à s'y installer et font évoluer les besoins en logement. Comme toutes les zones où prédominent les activités tertiaires, le Grand Mâconnais attire beaucoup de cadres et de professions intermédiaires.

Pour aller travailler ou étudier, les Bourguignons émettent 474 000 tonnes de CO2 par an  
janvier 2012 - Insee Bourgogne Dimensions N° 175

En partenariat avec la DREAL

En Bourgogne, les 675 000 actifs occupés et étudiants sont à l'origine de 474 000 tonnes de CO2 rejetés par an dans l'atmosphère. Les liaisons les plus coûteuses en CO2 se situent surtout dans Dijon et sa périphérie. Les émissions augmentent avec la poursuite de l'étalement urbain et son corollaire, l'allongement des distances domicile-travail, ainsi qu'une utilisation toujours très forte de l'automobile.

## **2) Le bilan économique annuel**

Bilan économique de l'année 2011 en Bourgogne : bon début d'année, incertitudes ensuite

mars 2012 - Insee Bourgogne Dimensions – Dossier N° 58

La reprise économique ne s'est pas vraiment confirmée en 2011. Après une année 2010 «hésitante», plusieurs secteurs ont amorcé une reprise qui s'est ensuite essoufflée dès le deuxième ou troisième trimestre.

## **3) Les principales publications conjoncturelles**

Bourgogne : un troisième trimestre 2011 morose

janvier 2012 - N° 87

Création d'entreprises en Bourgogne : sursaut au quatrième trimestre

février 2012 - N° 88

Bourgogne : un regain d'activité au quatrième trimestre 2011 sans effet sur l'emploi

mai 2012 - N° 89

Créations d'entreprises en Bourgogne au premier trimestre 2012

juillet 2012 - N° 90

Premier trimestre 2012 en Bourgogne : repli partout, sauf dans l'agriculture

juillet 2012 - N° 91

Un deuxième trimestre 2012 difficile pour l'économie bourguignonne

octobre 2012 - N° 92

Bilan 2011 de l'hôtellerie de tourisme en Bourgogne

juin 2012 – Insee Bourgogne Résultats N° 74

La saison touristique 2011 : les clients français compensent la désaffection des touristes étrangers

février 2012 - N° 280

## **C) LA MISE À DISPOSITION DE L'INFORMATION**

### **1) Des fiches de synthèses sur insee.fr**

Une synthèse, en 2 pages, a été publiée pour la Bourgogne et chacun de ses départements - Insee Bourgogne Dimensions Hors série, janvier 2012

La Bourgogne en bref - La Côte-d'Or en bref - La Nièvre en bref - La Saône-et-Loire en bref - L'Yonne en bref

## **2) Des présentations réalisées**

Une dizaine de présentations ont été réalisées dans la région. Ces présentations se font à l'invitation de partenaires (conseils généraux, chambres consulaires, préfectures et sous-préfectures, directions des services de l'État) dans les quatre départements de la région. Les thèmes abordés couvrent une démonstration générale du site Insee.fr, les indicateurs territoriaux du développement durable, la méthode et la diffusion du recensement de la population, l'outil d'aide à l'implantation pour la création d'entreprises, des présentations d'études.

Des communiqués de presse sont systématiquement envoyés lors de la sortie de publications, leur nombre s'élevant à 22 en 2012. Des conférences de presse ont également eu lieu, souvent avec les partenaires, pour présenter les principales études réalisées : résultats du recensement de la population, bilan économique, étude sur le Grand Mâconnais, étude sur les émissions de CO2, étude sur le Grand Dijon.

Dans le cadre du Réseau d'information économique et sociale de Bourgogne (RIES), le CESER et l'Insee ont organisé le 23 octobre 2012 un colloque sur l'industrie en Bourgogne, au cours duquel l'étude réalisée en partenariat a été présentée.

## **3) Le traitement des demandes**

L'Insee Bourgogne a traité, conseillé et orienté, tout public confondu, plus de 300 demandes en 2012, pour 250 clients différents.

### Principaux thèmes abordés

- Population et recensement;
- Emploi;
- Entreprises;
- Indices.

### Offres payantes

- 6 demandes de prestations sur mesures ont été reçues et traitées (sources Recensement ou projections Omphale, source Connaissance locale de l'appareil productif, source Revenus fiscaux localisés);
- 5 demandes de portraits de territoires ont été servies.

## **III- PERSPECTIVES 2013**

### **A) LES OPÉRATIONS DE PRODUCTION STATISTIQUE**

#### **1) Recensement de la population**

Le test de collecte par Internet est prolongé cette année par le test d'outils informatiques, en plus des opérations de collecte. Deux communes sont concernées en Bourgogne : Mâcon et Charnay-les-Chalon.

#### **2) Enquêtes auprès des ménages**

L'enquête emploi a été entièrement modifiée. C'est une enquête trimestrielle auprès d'un panel d'enquêtés. Une enquête sur les logements sera déployée à partir du mois de juin. L'année 2013 sera essentiellement marquée par l'intégration des 19 enquêteurs dans le nouveau dispositif et la mise en œuvre de toutes les mesures connexes qui sont nouvelles pour eux.

#### **3) Gestion du répertoire des personnes physiques et du fichier électoral**

La direction régionale va poursuivre la dématérialisation des échanges entre les mairies et l'Insee. De

plus une communication auprès des préfetures sera entreprise cette année sur le thème du fichier général des électeurs dans le but de clarifier les rôles des différents services de l'Etat.

#### **4) Gestion du répertoire des entreprises (des associations) SIRENE**

L'objectif d'amélioration du service rendu aux entreprises pour optimiser la qualité du répertoire, fixé en 2012 sera poursuivi en 2013, en particulier l'organisation de journées de travail avec les centres de formalités des entreprises.

#### **5) Réalisation d'enquêtes auprès des hôtels et des campings**

Dans le cadre du regroupement d'activités, la direction régionale de l'Insee Bourgogne prendra en charge les enquêtes hôtelières de la direction régionale du Centre dès septembre 2013. L'Insee Bourgogne sera alors l'un de huit sites de traitement des enquêtes sur le tourisme.

#### **6) Améliorations, corrections et expertise des déclarations annuelles de données sociales**

L'amélioration de la qualité des bases de données va passer en 2013 par la mise à disposition d'un nouvel outil de gestion pour les agents en charge de ces travaux, outil qui devrait permettre une codification plus automatique.

### **B) LES ÉTUDES ET L'ACTION RÉGIONALE**

#### **1) Nos axes de travail**

##### **a) Orienter les travaux d'études de 2013**

- sur des thèmes économiques, notamment sur les entreprises, le tissu productif et l'emploi, privé ou public. Utiliser les fichiers rénovés de données sur les entreprises, et le système d'information rénové sur l'emploi public (SIASP) ;
- sur le thème du « développement durable » ;
- sur la connaissance des territoires infrarégionaux.

##### **b) Utiliser et promouvoir les publications nationales (Insee première)**

ayant une déclinaison régionale sous forme de « e-publications ».

##### **c) Poursuivre l'animation du Réseau de l'Information économique et sociale**

en partenariat avec le CESER, avec l'organisation d'une réunion publique, une fois par an, sur un sujet d'actualité (cf. le colloque d'octobre 2012 sur l'industrie).

##### **d) Développer la qualité et le potentiel d'études**

pour améliorer le service rendu par ces analyses dans le cadre de l'aide à la décision publique.

##### **e) Poursuivre les présentations de l'offre Insee à l'extérieur**

aux acteurs publics en région ou en département, et aux rédactions des médias.

#### **2) Les études en cours début 2013**

De la formation au métier exercé : un regard sur les métiers en tension en Bourgogne

Parue : janvier 2013 - Insee Bourgogne Dimensions n°182

En partenariat avec Pôle emploi et C2R

En Bourgogne, quatorze familles professionnelles sont en tension en 2012 : elles recouvrent des métiers pour lesquels les entreprises rencontrent des difficultés de recrutement. De façon paradoxale, ces tensions se maintiennent alors même que le chômage progresse et que certains métiers sont accessibles aux peu diplômés.

La structuration territoriale de l'Yonne, en partenariat avec le DDT89

Diagnostic social territorial de la Nièvre, en partenariat avec le Conseil général

Les liens de Mâcon avec Dijon et Lyon, en partenariat avec les Sgar Rhône-Alpes et Bourgogne, et l'Insee Rhône-Alpes

### **3) Les prévisions d'études 2013 à ce jour**

- La nouvelle définition des entreprises : état des lieux en Bourgogne (avril 2013);
- La structuration territoriale de la Nièvre, en partenariat avec la DDT58;
- l'emploi des « seniors » (50-64 ans) avec la DIRECCTE et « Pôle-emploi » ;
- Les équipements sportifs en Bourgogne et leur accessibilité, en partenariat avec la DRJSCS;
- L'entreprenariat féminin en Bourgogne, avec le SGAR - DRDFE;
- L'analyse fonctionnelle des emplois et les emplois métropolitains supérieurs, avec le SGAR Bourgogne;
- Les familles monoparentales, avec le SGAR-DRDFE;
- Les équipements de santé et leur accessibilité, avec l'ARS (à confirmer);
- La structuration territoriale de la Côte-d'Or, en partenariat avec la DDT21 (à confirmer).



## PÔLE ÉDUCATION FORMATION

**Rectrice : Mme Sylvie FAUCHEUX**

Adresse : 2G rue du général Delaborde  
BP 81 921  
21019 DIJON Cedex

tél. : 03 80 44 84 00

mail : [recteur@ac-dijon.fr](mailto:recteur@ac-dijon.fr)

site internet : <http://www.ac-dijon.fr>

Effectifs :

150 339 élèves (1er degré) et 124 917 (2nd degré), 26 099 étudiants, 25 431 personnels,

1956 écoles, 186 collèges, 82 lycées,

3 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), une université présente sur 6 sites géographiques

Budget 2012 :

<b>BOP</b>	<b>Masse salariale</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
140 : 1 <sup>er</sup> degré	466 441 936 €	872 449 €	<b>467 314 385 €</b>
141 : 2 <sup>nd</sup> degré	726 097 835 €	3 253 735 €	<b>729 351 570 €</b>
214 : soutien	32 313 482 €	9 575 941 €	<b>41 889 423 €</b>
230 : vie de l'élève	41 430 099 €	50 788 185 €	<b>92 218 284 €</b>
<b>Total</b>	<b>1 266 283 352 €</b>	<b>64 490 310 €</b>	<b>1 330 773 662 €</b>

### **I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE**

Le rectorat de l'académie de Dijon met en œuvre la politique du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire bourguignon. Dans ce cadre, l'académie exerce la mission de formation initiale à destination des élèves. De même, elle contribue à l'insertion professionnelle des jeunes et à la formation continue des adultes.

Le rectorat assure, par ailleurs, l'organisation scolaire, l'action éducative, l'orientation des élèves et la gestion des examens et concours.

Relèvent également de ses attributions : la formation et la gestion administrative et financière des personnels d'État affectés dans l'académie.

## **II- ACTIONS MAJEURES EN 2012**

Le bilan de la rentrée 2012 montre la poursuite de la baisse de la démographie dans le premier degré, avec 926 élèves de moins, soit une diminution de 0,7 % environ. La répartition de la baisse des effectifs est assez homogène sur les différents niveaux d'enseignement et elle est observée dans les quatre départements de l'académie, avec toutefois une diminution nettement plus marquée (2,9 %) dans le département de la Nièvre.

Pour le second degré, les effectifs augmentent de 803 élèves (+ 0,7 %), en particulier au collège et au lycée général et technologique.

Les résultats aux examens des élèves bourguignons sont satisfaisants pour les baccalauréats général (89,9 %) et technologique (84,4 %) avec des taux de réussite supérieurs au national. Le taux de réussite au baccalauréat professionnel diminue par rapport à la session précédente (76,5 %) et est inférieur au taux national (-1 pt). S'agissant du diplôme national du brevet (DNB), on note un tassement des résultats (81,85 %). Les résultats des élèves des départements de l'Yonne et de la Nièvre demeurent inférieurs au taux académique.

L'offre de formation professionnelle initiale de l'académie, présentée au conseil académique de l'éducation nationale, se stabilise à la rentrée 2012 avec le gel ou la fermeture de formations professionnelles qui a été opéré en tenant compte de la réalité des affectations des élèves.

La réforme du lycée est appliquée en classe de terminale à la rentrée 2012, avec pour la filière générale la définition d'une carte académique des enseignements spécifiques. Les chefs d'établissement choisissent, en concertation avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, les enseignements spécifiques et facultatifs qu'ils souhaitent proposer aux élèves de leur lycée. La carte des enseignements technologiques n'a pas évolué par rapport à la rentrée précédente. L'académie propose une offre variée sur l'ensemble du territoire, tout en respectant la spécificité des lycées et en évitant leur mise en concurrence. La réalité des affectations dans la voie technologique n'a cependant pas démontré un engouement particulier des élèves et des familles. Une communication ciblée visant à informer les lycéens sur la nouvelle série STI2D rénovée et les débouchés en terme de poursuite d'études devra être mise en œuvre afin d'améliorer le taux d'orientation dans cette voie.

Du point de vue des moyens, à la rentrée 2012 la dotation de l'académie de Dijon a évolué ainsi :

- Programme 1er degré public : retrait de 181 emplois;
- Programme 2nd degré public : retrait de 157 emplois enseignants et de 9 emplois administratifs;
- Programme soutien à la politique de l'éducation : retrait de 10 emplois administratifs.

En juin 2012, dans le cadre des mesures d'urgence décidées par le ministre de l'éducation nationale, l'académie de Dijon a bénéficié d'une dotation de 8 assistants de prévention et de sécurité, 45 assistants d'éducation, 145 assistants de vie scolaire et 20 professeurs des écoles. Par ailleurs, en janvier 2013, 40 emplois d'avenir de professeurs ont été attribués à l'académie de Dijon.

Conformément aux priorités de la politique académique, les moyens délégués par le ministère sont répartis entre les quatre départements, prenant en compte la ruralité et la diversité des territoires, la difficulté scolaire ou encore les particularités liées au réseau des établissements. Ensuite, les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN) sont chargés, chacun en fonction des particularités territoriales et des spécificités des établissements de son département, d'allouer les moyens aux écoles, aux collèges et aux lycées.

L'académie de Dijon s'est inscrite dans le dispositif interministériel de lutte contre le décrochage scolaire. Les plates-formes départementales de suivi des décrocheurs ont été mises en place sous l'autorité des préfets. L'éducation nationale prend une part très active à l'animation et à l'organisation du dispositif, par l'intermédiaire des chefs d'établissement, des animateurs des bassins de formation et des directeurs de CIO notamment. Les outils permettant, à partir des bases de données des différents acteurs de la formation et de l'insertion des jeunes, le repérage des décrocheurs sont désormais opérationnels. Des entretiens sont conduits avec les jeunes repérés comme décrocheurs afin de leur proposer une solution personnalisée et adaptée au parcours et aux projets de chacun.

Au cours de l'année 2012, le rectorat a engagé la mise en œuvre de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit qui a notamment pour objectif l'harmonisation du



statut des GIP. Il était donc prévu que les GRETA puissent se regrouper sous la forme de GIP. L'académie de Dijon dispose de huit GRETA, représentant un budget annuel d'environ 14 M€. Afin de conduire cette réforme, un groupe de pilotage a été constitué, représentatif de la diversité des métiers exercés au sein du réseau de la formation continue de l'académie. Des groupes de travail thématiques (offre de formation, ressources humaines..) ont également été réunis afin de réaliser un état des lieux de la formation professionnelle continue dans l'académie et de préparer les évolutions à venir. En parallèle, et conformément aux dispositions nationales, un audit externe a été réalisé, piloté par le délégué académique à la formation continue de l'académie de Strasbourg.

Des assises de la formation continue ont enfin été organisées à Dijon en mai 2012, réunissant pendant deux jours tous les partenaires de l'éducation nationale, institutionnels et collectivités territoriales pour mener une réflexion, sous forme de tables rondes, sur la formation professionnelle continue en Bourgogne.

À l'issue de l'ensemble de ces travaux et réflexions, le contour de la future organisation du réseau de la formation continue dans l'académie de Dijon a été défini.

L'application des dispositions du décret n° 2011-487 du 4 mai 2011 relatif à la mise en œuvre du service public de l'orientation tout au long de la vie et à la création du label national « Orientation pour tous - pôle information et orientation sur les formations et les métiers » a engagé l'académie dans un processus de labellisation des centres d'information et d'orientation (CIO). Répondant aux exigences du cahier des charges de la labellisation, les CIO de l'académie de Dijon, qui ont par ailleurs noué des partenariats avec les autres acteurs institutionnels que sont Pôle Emploi, les Missions locales ou encore les Maisons de l'emploi, ont tous engagé le processus de labellisation. Dans l'attente d'une visibilité plus grande sur le contenu de l'acte III de la décentralisation, les acteurs ont différé les travaux de labellisation.

Enfin, l'année 2012 a été particulièrement marquée pour les services académiques par le regroupement sur un même site, dans un bâtiment neuf, du rectorat et de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de Côte d'Or. La construction de ce bâtiment, à proximité du centre ville de Dijon, équipé de mobilier neuf, constitue l'une des dernières opérations d'envergure réalisée entièrement par le ministère de l'éducation nationale.

Le déménagement des services a eu lieu de fin octobre à fin novembre 2012. L'interruption du service rendu aux usagers n'a jamais été supérieure à une journée. Dès leur installation dans le bâtiment Clémenceau, les personnels ont en effet intégré des bureaux dotés d'une informatique et d'une téléphonie immédiatement opérationnelles. Les dossiers papier étaient également déjà replacés par les déménageurs dans les armoires et rangements.

La dernière opération sensible s'est déroulée durant les congés de fin d'année 2012. Il s'agissait du déménagement de la salle machine informatique qui accueille l'ensemble des serveurs de l'académie. Les contraintes techniques avaient été anticipées et l'interruption des serveurs (messagerie, internet, diverses applications métiers) a été limitée à environ 48 heures, entre le 22 et le 24 décembre 2012.

### **III- PERSPECTIVES 2013**

L'année 2013 est l'année de la refondation de l'école de la République et représente pour l'académie de Dijon une année au cours de laquelle des évolutions majeures seront mises en œuvre. Après une période de concertation, organisée de juillet à octobre 2012, la loi de refondation et de programmation pour l'école, puis la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur et la recherche seront présentées au Parlement en 2013.

La rentrée 2013 sera marquée par des créations de postes enseignants. Ainsi, malgré une baisse démographique significative pour le 1er degré, l'académie de Dijon bénéficiera de 5 créations d'emplois d'enseignants dans les écoles, et de 81 emplois pour le 2nd degré, concerné par une quasi stabilité des effectifs.

S'agissant du rétablissement de la formation des enseignants, l'année scolaire 2013-2014 sera une année de transition avec d'une part le maintien de l'ancien recrutement de professeurs stagiaires, titulaires du master et affectés en établissement avec un allègement de service de 3 heures et, d'autre part, l'arrivée de contractuels à tiers temps, recrutés en majorité à la fin de la première année de master. Ces étudiants, admissibles au concours de recrutement, poursuivront leur dernière année de master tout en bénéficiant, s'ils le souhaitent, d'un contrat d'enseignement pour un service de 6 heures, rémunéré à mi-

temps. Il s'agit ainsi de rétablir une réelle formation professionnalisante des enseignants.

La loi de refondation de l'école prévoit également la création, dans chaque académie, d'une école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), rattachée à une université et qui sera chargée de la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Le rectorat et l'université de Bourgogne ont engagé dès la fin de l'année 2012 un travail collaboratif pour la création de l'ESPE, qui devra être opérationnelle dès la rentrée 2013.

Le premier degré sera concerné en 2013 par la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Le rectorat, les DASEN et les inspecteurs du 1er degré sont pleinement mobilisés dans la communication à destination des collectivités, l'organisation de rencontres et enfin par l'accompagnement des communes dans la mise en œuvre de la réforme.

2013 sera également l'année de la présentation de l'acte III de la décentralisation dont les contours exacts restent encore à définir. L'académie de Dijon a d'ores et déjà engagé une démarche d'échanges et de travail conjoint avec les collectivités territoriales et en particulier le conseil régional de Bourgogne. Des rencontres régulières se déroulent à différents niveaux et des réflexions communes ont été engagées, à partir d'un constat objectif et partagé, dans les domaines de la formation professionnelle, du réseau des EPLE, ou encore des TICE. Ces grandes thématiques correspondent aux priorités d'actions définies par la rectrice qui engage l'académie dans une politique volontariste en matière de développement des usages numériques. Ceux-ci doivent permettre l'ouverture vers des pratiques pédagogiques plus innovantes. La rectrice a également fait du développement durable et de la transition énergétique des priorités de l'académie, avec la volonté d'associer à cette réflexion tous les partenaires de l'éducation nationale.

Enfin, l'année 2013 sera consacrée à la rédaction du projet académique 2014 – 2017. A partir de l'évaluation du projet académique précédent, une réflexion sera engagée, associant tous les acteurs de l'éducation autour de la définition des grands axes du nouveau projet académique.